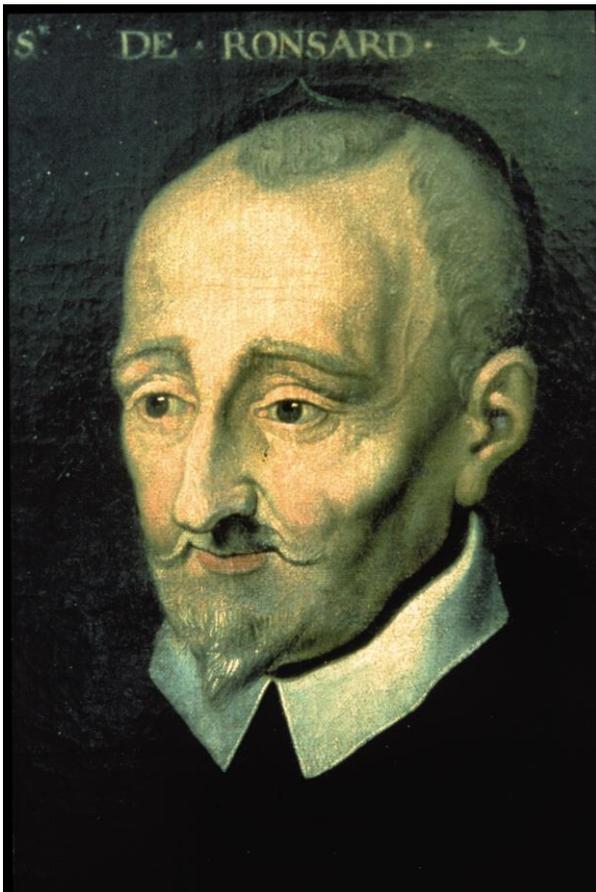


# *Éléments pour une histoire de Ternay*

Par Jean-Jacques LOISEL

## *Deuxième partie*

### *De Renaissance en Révolution*

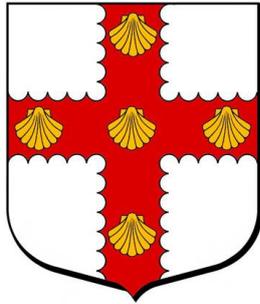


## Le XVI<sup>e</sup> siècle, au bal de l'amour et de la mort

### La seigneurie de Ternay au XVI<sup>e</sup> siècle

En 1495, Amaury de Terné était dit *seigneur de Ternay et de Pouline*. Poulines est un lieu-dit de l'actuelle commune de Villerable et la possession de ce fief éloigné de Ternay mérite quelque explication. Il était à *Guillaume de Saint-Amen* en 1400. Sa fille, Marguerite de Saint-Amand, elle-même mère d'Amaury, était qualifiée *dame de Pouline et de la Touche-Chenard*. Son fils hérita du fief de Poulines.

Amaury et Mathurine Tiercelin eurent un fils, Macé II de Terné. Celui-ci apparaît comme seigneur de Pouline en 1495. Il épousa Jeanne de Ronsard, sœur de Loys et tante du poète. Elle était veuve de Macé de Terné, lorsqu'elle fit accord avec Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, au sujet de *terres en non valloir, séant en Poullinois*. Le terme *Poullinois* traduit une certaine importance en superficie du fief.



*Du Plessis-Liancourt*

Macé et Jeanne eurent un fils, Pierre, et trois filles, Françoise, Jeanne et Marie. Pierre, seigneur de Terné, mourut sans postérité et ses sœurs héritèrent. Françoise de Terné épousa Guillaume du Plessis, seigneur de Liancourt. Celui-ci fut écuyer tranchant de François I<sup>er</sup>, maître d'hôtel du futur Henri II<sup>1</sup> : à ce titre, il eut certainement des relations avec Loys de Ronsard qui assumait des fonctions comparables auprès des Enfants de France. Il fut par la suite ambassadeur en Suisse. Il mourut en 1550.



*Du Plessis-Liancourt / Ternay*

L'année suivante, le 14 mai, Françoise de Ternay, sa veuve, rendit hommage au seigneur des Hayes, Pierre de Coningham, pour la métairie de la Roncée. Les seigneurs de Ternay n'en avaient plus pour longtemps à rendre aveu à ceux des Hayes... Ses sœurs étant décédées sans enfant, Françoise était, semble-t-il, seule en possession de la seigneurie de Ternay vers 1560. Elle eut six enfants, trois fils et trois filles de son mariage avec Guillaume du Plessis. R. de Saint-Venant présente ainsi Charles, l'aîné :



*Charles du Plessis*

[...] *seigneur de Liancourt, comte de Beaumont-sur-Oise, marquis de Guercheville, chevalier des Ordres du Roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, capitaine de 50 hommes d'armes, premier écuyer de la petite écurie du roi, gouverneur de Metz et du pays messin, etc.*

Le marquisat de Guercheville lui vint par son mariage avec Antoinette de Pons, en 1594. Selon P. Clément, il fut aussi gouverneur de Paris. Le 10 juin 1611, il acheta la seigneurie de La Ferrière, en Touraine. Auparavant, en 1584, il avait acquis celle des Hayes dans des circonstances assez complexes.

Charles du Plessis fut donc un personnage important de notre histoire locale, mais son temps fut surtout accaparé par le service du roi et la vie de cour.

Il est peu probable que Ternay ou Les Hayes aient reçu sa visite. La famille de Ternay – du moins celle du Vendômois – s'éteignait avec Françoise, mais en se fondant dans une autre, de haut renom, celle des du Plessis de Liancourt. Les fonts baptismaux de l'église de Liancourt, portant les armes de Françoise de Ternay, ne sont-ils pas le symbole de cette fusion ?

Charles finit par se retrouver seigneur d'Ambloy au terme d'un circuit de successions compliqué. Veuve de Macé Ternay, Jeanne de Ronsard s'était remariée à François Carreau de la Carrière, écuyer, maître d'hôtel de la reine-mère, qui avait acheté la seigneurie d'Ambloy en 1506. De cette union naquirent deux fils qui furent successivement seigneurs d'Ambloy. Tous deux moururent sans postérité : la seigneurie d'Ambloy revint alors à la descendance du premier lit de Jeanne de Ronsard, en l'occurrence à Charles du Plessis qui en rendit aveu en 1601.

Il la transmit à sa fille, Gabrielle du Plessis, ainsi que la seigneurie de Poulines. En 1603, elle était fille d'honneur de la reine Marie de Médicis et elle épousa, le 19 mars 1611, François, premier duc de La

<sup>1</sup> L'écuyer tranchant était chargé de découper la viande à la table du roi.

Rochefoucauld, prince de Marcillac. En revanche, son frère Roger gardait la seigneurie de Ternay et des Hayes.

### *L'église et sa chapelle*

Dans les dernières années du XV<sup>e</sup> siècle ou les premières du XVI<sup>e</sup>, l'église de Ternay connut d'importantes transformations. Après les sombres nuées de la guerre de Cent Ans, le village retrouva des couleurs, sa population s'accrut, ce qui signifiait plus de bras pour les charrois et les travaux, plus de fidèles aussi pour assister aux offices religieux ; sans parler de revenus améliorés pour les candidats au mécénat. L'édifice fut surélevé, la façade pourvue d'un pignon à crochets, quelque peu dégradé de nos jours. Une chapelle, dotée d'un semblable pignon, fut érigée au nord, ouverte sur le chœur. P. Clément écrit à son sujet :

*La chapelle du XVI<sup>e</sup> siècle, du même côté, chapelle bâtie par les seigneurs qui y ont toujours eu leur banc en commun avec les habitants de Bois-Frêlon, paraît-il, peut-être parce que ceux-ci avaient concouru à l'érection de la chapelle, était dédiée à sainte Anne. Aucune porte n'y donnait accès.*



*La chapelle Sainte-Anne, au nord de l'église de Ternay*

Les commanditaires étaient Amaury de Ternay et Mathurine Tiercelin, son épouse, qui signèrent l'acte de fondation le 23 février 1503. Saint-Venant parle d'une *chapelle Saint-Jacques, vulgo Sainte-Anne*. Malardier cite les deux chapelles comme si elles étaient séparées ; Frédéric Lesueur est évasif ; Saint-Venant ajoute implicitement un troisième patronage pour la chapelle d'Amaury et Mathurine :

*La chapelle de la Trinité de la même église paraît lui avoir été réunie. Elle était à la présentation du seigneur du lieu. Ses revenus au XVIII<sup>e</sup> siècle étaient estimés valoir 180 livres ; elle possédait maison et jardin et une rente de 5 setiers de blé et autant de méteil et devait 3 messes par semaine dont une le dimanche, dotée de 120 livres.*

Cette chapelle de la Trinité fut fondée un demi-siècle après la première, le 11 avril 1554, par Françoise de Ternay, veuve de Guillaume du Plessis. À cette époque, la mode ornementale n'était plus aux pignons à crochets et il n'y eut pas de nouvelle chapelle construite, les deux qui forment actuellement bras du transept étant beaucoup plus récentes. Ceci suppose que la Trinité fut « hébergée » par saint Jacques ou sainte Anne, conformément à l'hypothèse de Saint-Venant. Saint Jacques, sainte Anne, la Trinité, le seigneur de Ternay, celui de Boisfreslon, cela fait beaucoup de monde et peu d'archives pour démêler l'écheveau.

Saint-Venant donne une liste de chapelains : *Simon Doublet, 1559 – Édouard ou Léonard Guérin, 1610 ; il est inhumé dans la chapelle Saint-Jacques en 1650 – Jean Savateau, 1662 – Jean Bagot, 1670 – Jacques Moreau, 1674 – Philippe Dubray, inhumé à Ternay en 1722 – Daniel-René Frédureau de Villedrouin, maître es-arts en l'université de Paris, 1756 – François Fortin, clerc tonsuré à Vendôme, 1760*. Dans le Fonds Martellière des Archives départementales, on rencontre *Leonard Guerin chapelain de la chappelle St Jacques de Terné parrain d'un enfant baptisé aux Hayes en septembre 1610*. On y croise aussi Jacques Moreau : *21 février 1674 : baptême de Jacques Guillard. Son parrain est M<sup>e</sup> Jacques Moreau chapelain de la chapelle Saint-Jacques fondée en cette église de Ternay*. Ce fut probablement Philippe Dubray qui baptisa Pierre Collet en 1693.

Le 17 février 1788, Jean Buffereau, notaire royal en Vendômois, conclut un bail *au nom et comme fondé de pouvoir de Maître Fortin prêtre titulaire de la chapelle de Sainte-Anne érigée en l'église de la paroisse de Ternay par missive du 16 juin 1779*. François Fortin était bien un des chapelains énumérés par R. de Saint-Venant.

Avec la Révolution, la situation se compliqua pour les chapellenies. En réalité, François Fortin sous-traitait la desserte à un prêtre vivant sur place, car lui-même officiait comme curé dans le district de Joigny. Le 25 juillet 1792 le directoire du district de Vendôme délibérait au sujet de la *requête présentée par le Sr Rousseau, prêtre, afin de paiement de la somme de 81 livres pour 6 mois et demi de desserte de la chapelle Sainte-Anne érigée en l'église paroissiale de Ternay de laquelle chapelle étoit titulaire le Sr Fortin et ce à partir de la Toussaint 1790 jusqu'au 15 may 1791 et à raison de 150 livres par an*<sup>2</sup>. Le 4 septembre 1792, après information venue de Joigny, l'abbé Rousseau reçut 37 livres 10 sols pour la desserte de la Toussaint 1790 à la fin de la même année.



*Piété de la chapelle Sainte-Anne*

En conclusion, cette chapelle seigneuriale fut érigée en 1503, sous l'invocation de saint Jacques, qui n'y a droit à aucune statue, pas plus que dans le reste de l'église. Pour une raison qui nous échappe, elle fut couramment désignée comme chapelle Sainte-Anne, mais sans statue pour la mère de Marie. En 1554, renforcée dans sa fonction seigneuriale, elle devint chapelle de la Trinité, nom qu'elle ne porta pas par la suite ; rarement appelée chapelle de la Vierge, elle abrite toutefois une « Piété » qui n'évoque guère la Trinité.

Ce groupe rugueux montre un Christ puissant, presque trop grand, soutenu par Marie, visage anguleux à demi caché dans les plis de son voile.

On a parlé d'imitation grossière du groupe de Villedieu, si plein de douceur et de sérénité. La « Piété » de Ternay respire la dureté de la souffrance et de la mort, scène sans atours : on dirait un Christ paysan, soutenu par sa mère paysanne...

### ***L'ascension des seigneurs de Boisfreslon***

La famille de Gouzolles posséda le château et le domaine de Boisfreslon pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. En dépendaient de multiples métairies, comme Plantechou, Nasse, Glandas, Chaise ou la Petite Salle ; pour cette dernière, *consistant en maison manable, grange, stable, cour, issues, jardin et terres labourables*, et située dans la paroisse d'Artins, Jean de Gouzolles, *escuyer*, rendait aveu au seigneur des Hayes, Charles des Touches. Aveu renouvelé par Louis de Gouzolles en 1497, *à cause de partie de la dite terre de Boisfreslon relevant des Hayes*. Ce dernier eut deux enfants de son mariage avec Renée de Brizay : René et Anne.

Anne de Gouzolles devint dame de Boisfreslon et un des deux personnages les plus marquants de l'histoire de ce fief au XVI<sup>e</sup> siècle. Elle épousa Jean du Verger qui, en 1516, fit aveu de Bois-Freslon au seigneur de la Roche-Turpin, Jean de Chambray. Veuve, elle se maria, le 14 juin 1522, avec Gauvain de Chourses, seigneur de Brémian<sup>3</sup>. Dans une offre de foy hommage du 14 juin 1526 au seigneur de la Roche-Turpin, Boisfreslon avait une contenance de *80 arpents et 2 étangs avec maison, aistre et touche de bois, devait 12 sols et 6 deniers mailles de cens et rentes*.

Le 2 juillet 1571, Simon Boisset, notaire à Chartres, reçut le testament d'Anne de Gouzolles, qui contenait une disposition importante : *Veult et ordonne estre fondé et basty, construit et édifié en son lieu seigneurial de Bois-Freslon une chapelle qui sera fondée de la feste de la Conception-Notre-Dame et qu'en icelle soict dites, chantées et célébrées trois messes basses par semaine, l'une le dimanche, une le mercredy et l'autre le vendredy et pour l'entretienement d'icelle a délaissé la somme de 30 livres de rentes annuelles et perpétuelles à prendre par chacun an sur sa dite terre seigneuriale de Bois-Freslon, ses dites appartenances et dépendances et qu'en la dicte chapelle soit en lieu apparent mis, attaché*

<sup>2</sup> AD 41, L 1683.

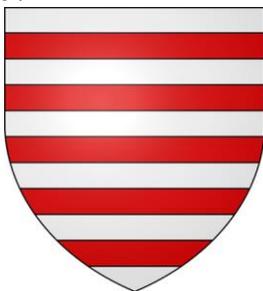
<sup>3</sup> P. Clément pense que Gauvain est une mauvaise lecture de Germain. Ce n'est pas évident, mais il est difficile de se prononcer quand on n'a pas vu le document original...

une table de cuivre en laquelle sera gravé et écrit comme ladite testatrice aura fondé ladite chapelle et messes et le jour de son trépas<sup>4</sup>.



*Vue aérienne du château de Boisfreslon*

Ce document donne à penser qu'une chapelle fut fondée *ex nihilo* à Boisfreslon, ce qui est en contradiction avec la thèse de Geneviève Chidaine selon laquelle existait déjà une chapelle médiévale. Ou encore, celle-ci aurait-elle été totalement ruinée, entraînant une totale reconstruction?... En tout cas, consacrer ce petit sanctuaire à la Vierge en 1571, au cœur des guerres de Religion, un an avant la Saint-Barthélemy, était une puissante affirmation de foi catholique. La Rocheturpin, dont le domaine de Boisfreslon relevait pour partie, appartenait à la famille Filhet de La Curée : Gilbert, lieutenant du gouverneur huguenot de Vendôme et du Vendômois, avait été assassiné dans la plaine de Couture en 1564.



*Armoiries de la famille de Chourses*

Jean de Chourses, fils aîné, succéda à sa mère comme seigneur de Boisfreslon. Saint-Venant lui attribue une impressionnante série de titres et de fonctions : *Il fut seigneur de B., Monthulé, Neauphle, Ablis, Frainville, la Herbaudière, baron de Lombetz, gouverneur de Vendôme de 1563 au 13 février 1577, gentilhomme du duc de Vendôme du 27 décembre 1551 au 17 décembre 1557 ; gentilhomme de la Chambre du duc d'Alençon le 26 octobre 1571 ; capitaine de gendarmerie, chevalier de l'Ordre le 20 décembre 1568 ; gentilhomme de la Chambre du Roi du 23 mars 1571 au 17 novembre 1575 ; lieutenant de la c<sup>e</sup> de Chabot-Charny de 1563 à 1571 ; mort avant 1597.*

Cette présentation comporte une erreur chronologique : Saint-Venant mentionne bien Jean de Chourses dans sa liste des gouverneurs de Vendôme et du Vendômois, mais à la date de 1557 ; il y est suivi par René de Malherbe (1562), puis Joachim Le Vasseur (1563) : le seigneur de Boisfreslon a donc occupé ce poste entre 1557 et 1562.

Pendant les guerres de Religion, il était lieutenant de la compagnie de Chabot-Charny, cinquante lances ; lorsqu'il la quitta, en 1571, il devint « gentilhomme de la chambre du Roi » et le resta jusqu'en 1575 : il bénéficia donc de cette qualité essentiellement sous le règne de Charles IX et la perdit quelques mois après l'avènement d'Henri III... Mais en 1571, il devint aussi « gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon », c'est-à-dire de François, le cadet des Valois, toujours prêt à comploter contre ses aînés et, en particulier, Henri. Jean de Chourses se fit-il trop remarquer dans son soutien à François d'Alençon ? Connut-il une forme de disgrâce ? En tout cas, c'est bien en 1575 que paraît prendre fin sa course aux honneurs.

Si nous poursuivons l'hypothèse, il a pu s'éloigner de la cour – comme Ronsard le faisait dans ces mêmes années – et se consacrer davantage à l'embellissement de sa demeure. G. Chidaine détaille d'abord les transformations intervenues pendant la Renaissance :

<sup>4</sup> Cité par P. Clément dans sa monographie manuscrite d'Artins. Voir AD 41, E 107, ch. XXIV, art. 4.

Le fortin est en effet converti en résidence largement ouverte sur l'extérieur. Le pont-levis est supprimé et un large accès est aménagé à l'est avec un portail doublé d'un portillon, au fronton en pierre sculpté et décoré. Les créneaux ne sont plus conservés qu'à titre d'ornementation. Des portillons sont également ouverts dans les murs sud et ouest vers le bois.

L'entrée de la chapelle est modifiée et une nouvelle sacristie aménagée et décorée.

Les fenêtres sont élargies ou remplacées par des fenêtres à meneaux. Au dernier étage, elles sont ornées de frontons sculptés, notamment celles du donjon.



*Cheminée de Boisfreslon*

Les cheminées en pierre sont modifiées ou décorées avec recherche. La cheminée de la salle des gardes, assez remarquable par ses proportions, porte une inscription patiemment gravée dans la pierre par quelque poète déçu et cédant à la nostalgie :

« Amour vault trop  
Qui bien s'en scait deffaire  
Amour de femme n'est que vent  
Quart tout homme y perd son temps ».

Ces formules mysogines faisaient florès à cette époque. Le commanditaire de la cheminée aurait été mieux inspiré d'emprunter quelques vers des *Amours* de Ronsard, mais le « gentilhomme vendômois » était-il né quand la cheminée fut construite ?

Le dessin de G. Launay en donne une image que l'on peut considérer comme fidèle et le décor évoque plutôt le début du XVI<sup>e</sup> siècle que le dernier tiers.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1557, Jean de Chourses avait épousé Antoinette de Castelnau-Clermont et le couple eut six enfants, quatre filles et deux garçons. La seigneurie revint à l'aînée, Antoinette, qui la reçut en dot en 1580, au moment de son mariage avec André Jacques de Vieuxpont, seigneur d'Oizonville. Leur domaine fut saisi sur la demande de créanciers et l'un d'eux, César de Clermont finit par se faire attribuer la possession de Boisfreslon. Le 16 juillet 1596, il fit ses offres de « foy et hommage » au seigneur de la Rocheturpin. Mais le 9 novembre 1602, un décret de la chambre des requêtes du Palais prononça l'adjudication de cette terre à Madeleine de Chourses, sœur d'Antoinette<sup>5</sup>.

### **Ronsard en son pays** **Le prieur de Croixval**

Un silence de plomb s'est abattu sur le prieuré de Croixval entre le XIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XVI<sup>e</sup>. En 1549, un aveu est destiné à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme : *Je frère florimond maistres Religieux profes et soubzdiacre en l'abbaye de la sainte trinité de Thiron, prieur canoniquement pourveu du prieuré de sainte Magdeleine de Croixval situé en et audedans de votre dict duché confesse estre homme de foy et hommage simple de vous mon dict seigneur à cause et pour raison du temporel dudict prieuré de Croixval, fief et seigneurie, domaines, appendances et deppendances [...].* Ce Florimond Maistres pourrait bien avoir été le dernier prieur issu de l'abbaye de Tiron. Guillaume Ragereau, qui lui succéda probablement, était qualifié « prieur commendataire », ce qui ne signifiait pas qu'il fût moine. Il avait reçu le prieuré en « commende » : de ce bien ou « bénéfice », il percevait les revenus et pouvait déléguer ses obligations d'offices religieux. Le système de la « commende » s'est largement répandu à cette époque où les abbayes et les prieurés devinrent des récompenses octroyées par la faveur d'un roi ou d'un grand seigneur. Une chose est certaine : profitant de l'obscurité des temps médiévaux, sainte Madeleine avait évincé le saint Sauveur pour le patronage de Croixval.

Le destin du prieuré croisa l'histoire littéraire en 1566. Il devint pour quelques jours la propriété d'Amadis Jamyn. Ce Champenois était l'ami, le secrétaire et le disciple préféré d'un certain... Pierre de Ronsard. Prieur depuis le 12 mars, Jamyn retrouva Ronsard le 22 du même mois, dans sa demeure parisienne dite la « maison de l'Ange », sise sur les fossés Saint-Victor. Par acte notarié, conclu en présence de Jean-Antoine de Baïf, le « Thoinet » du « Voyage de Tours », Jamyn céda au « gentilhomme vendômois » le prieuré de Croixval. L'arrangement stipulait pour le Champenois une pension de 120 livres et la promesse d'un bénéfice de 150 livres.

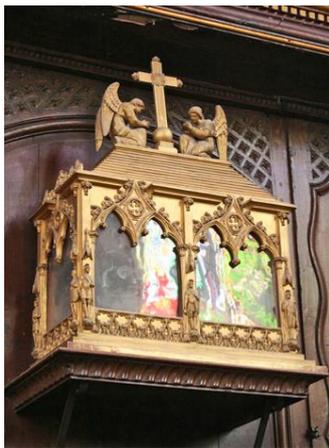
<sup>5</sup> SAINT-VENANT, *Dictionnaire...*, article « Boisfreslon ».



*Le prieuré de Croixval vu du nord*

On a longtemps cru à une longue histoire d'amour bâtie sur un coup de foudre entre le poète et sa première possession en Bas-Vendômois, au cœur de son pays natal. Les savantes recherches de Richard Cooper, menées dans les Archives vaticanes, ont terni la belle image : à partir de 1566, le prieuré changea dix fois de maître en neuf ans ! Il n'est pas question de donner ici le détail des péripéties complexes qui occasionnèrent cette instabilité, mais quelques temps forts résument bien le climat :

.1. Le 22 septembre 1568, pour un motif inconnu, Ronsard rétrocéda Croixval à Jamyn. Et s'il fut très présent au prieuré entre 1568 et 1570, ce fut en invité de son secrétaire...



*Reliquaire et crypte de Saint-Guingalois*

.2. À la fin de 1569, il obtint le prieuré de Saint-Guingalois à Château-du-Loir, dont le revenu était au moins le double de celui de Croixval. Un litige s'éleva avec Florentin Regnard qui, lui aussi, prétendait – à juste titre sans doute – avoir des droits à ce bénéfice. En avril 1570, Ronsard consentit à céder Croixval pour conserver Saint-Guingalois ; en réalité, le premier ne lui appartenait plus puisqu'il l'avait rétrocédé à Jamyn... Une procédure fut engagée, où Ronsard pouvait tout perdre. Alors *pour l'affection qu'il avait toujours eue et avait encore au prieuré de Croixval, tant pour la bienséance que pour le revenu, qui est de plus de 800 livres, voir mil livres par an*, il souhaita conserver ce prieuré et proposa à son adversaire d'autres bénéfices de la valeur de 600 livres.

.3. Finalement, Ronsard réussit à conserver les deux prieurés, bénéficiant certainement de puissants appuis politiques. Regnard reçut certainement quelques compensations.

.4. Dernier et étrange épisode, ainsi décrit par R. Cooper : *Nous sommes le 2 avril, il passe chez le notaire, et exactement comme en 1568, il cède Croixval à Jamyn. La supplique est en bonne et due forme, et le pape y donnera son consentement. Puis le même jour, chez le même notaire, Jamyn lui rétrocède Croixval, sous réserve d'une pension de 150 livres. Cette opération nécessita encore deux suppliques, et me paraît un procédé excessivement détourné et dispendieux pour donner une pension à Jamyn, si c'était là le but que se proposait Ronsard.*

Ces fluctuations montrent parfaitement la nature du bénéfice, source de revenu avant tout, qui pouvait être un objet de troc au gré des intérêts matériels. Nous nous consolerons en constatant que dès 1570, Ronsard était sensible à la *bienséance* de Croixval.

## Le « paradis terrestre » de Ronsard



La forêt de Gâtines sur la carte Cassini (XVIII<sup>e</sup> siècle). Une belle forêt de chênes et de hêtres.

Lorsqu'il faisait quelques pas hors de son logis, Ronsard ne manquait pas de lever la tête vers le sommet des versants sud de sa propriété : il recevait alors le salut des grands chênes de la forêt de Gâtines, qui variait suivant les saisons, du léger murmure sous la brise estivale au sifflement coléreux dicté par le vent de galeerne. De toute façon, cette belle, il l'aimait dans tous ses états.

Entre Gâtines et lui, l'amour tenait du sentiment éternel, né dans les émois de l'enfance au manoir de la Possonnière, prolongé à Croixval alors que le chef du poète grisonnait un peu plus chaque année. En une rapide chevauchée, il était au cœur de la forêt si lui prenait l'envie de chasser ou, tout simplement, de composer quelques vers :

*Couché sous tes ombrages verts,  
Gâtine je te chante  
Autant que les Grecs par leurs vers  
La forêt d'Erymanthe.*

Allongé sur le tapis de mousse déployé par son amie, il était sûr de trouver l'inspiration :

*Toi, qui sous l'abri de tes bois,  
Ravi d'esprit m'amuses ;  
Toi, qui fais qu'à toutes les fois  
Me répondent les Muses. [Pléiade, I, 703]*

Ronsard, vieillissant, prit ses distances avec la vie de cour et ses vanités. C'est de Croixval que, le 5 juillet 1583, il lança ce cri du cœur dans une lettre à son ami Scevole de Sainte-Marthe : *je hay la cour comme la mort*. Quand le besoin de solitude se faisait sentir, Gâtines était là, prête à accueillir sa mélancolie :

*Les villes et les bourgs me sont si odieux  
Que je meurs si je vois quelque tracette humaine ;  
Seulet dedans les bois, pensif je me promène,  
Et rien ne m'est plaisant que les sauvages lieux. [Pléiade, I, 193]*

Que son inspiratrice et confidente soit menacée et la colère du poète résonnait à travers les siècles, mêlée de douleur et de crainte :

*Écoute, bûcheron, arrête un peu le bras !  
Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas ;  
Ne vois-tu pas le sang, lequel dégoûte à force,  
Des Nymphes qui vivaient dessous la dure écorce ?*

Ronsard était en proie à une pulsion meurtrière :

*Quiconque aura premier la main embesognée  
À te couper, forêt, d'une dure cognée  
Qu'il puisse s'enfermer dans son propre bâton.*

Mais quelque chose lui disait que le bel équilibre entre forêt et terroir serait rompu :

*Tout deviendra muet, Écho sera sans voix,*

*Tu deviendras campagne, et, en lieu de tes bois,  
 Tu sentiras le soc, le coutré et la charrue,  
 Tu perdras ton silence [...]*[Pléiade, II, 408]



*Paysages agrestes aux environs de Croixval*



Ce qui n'empêchait pas Ronsard d'être un homme du terroir. Il savait bien que de là venait le revenu de son prieuré, estimé de 800 à 1 000 livres par an ; il était fourni par plusieurs métairies qui exploitaient les terres d'alentour et pratiquaient une polyculture associant les céréales sur les plateaux, l'élevage dans les prés et les pâturages des vallons, la vigne sur les coteaux bien exposés. La forêt avait elle-même sa part dans cette économie, par la vente des arbres, la nourriture fournie aux troupeaux.

S'il dirigeait son regard et ses pas vers la guillerette Cendrine qui, après avoir donné son énergie au moulin, s'en allait célébrer ses noces avec le Loir en musardant au milieu de ses prés Tout lui était spectacle, tout l'amusait, comme le chant du rossignol en quête de compagne, qu'il s'attachait à contrefaire en vers :

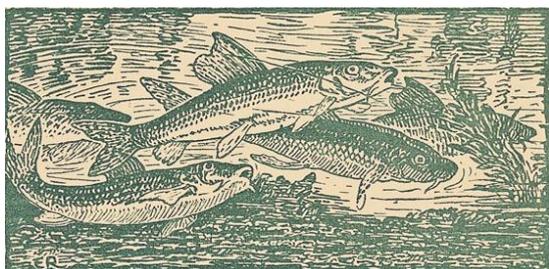
*Et t'éclatant d'une voix qui gringote  
 Ores en haute, ores en basse note,  
 À bec ouvert, d'un siffletis tranchant,  
 Hachant, coupant, entre-rompant ton chant  
 De cent fredons [...]*[Pléiade, II, 739]

Un peu plus loin, il observait l'alouette *babillarde* et son vol sur place au-dessus de l'attelage de bœufs, dans l'attente des *achées* [vers de terre] que le soc allait exhumer :

*Qu'il te fait bon ouïr ! À l'heure  
 Que le bouvier les champs laboure,  
 Quand la terre le Printemps sent,  
 Qui plus de ta chanson est gaie  
 Que courroucée de la plaie  
 Du soc qui l'estomac lui fend.* [Pléiade, I, 832]

S'approchant du ruisseau, il ne résistait pas au plaisir simple de la pêche à la ligne,

*Et pendu sur le bord me plaisait d'y pêcher,  
 Étant plus réjoui d'une chasse muette  
 Troubler des écaillés la demeure secrète,  
 Tirer avec la ligne en tremblant emporté  
 Le crédule poisson pris à l'haim appâté.* [Pléiade, I, 420]



*Pêcheur et barbillons, dessins d'Edmond Rocher (1873-1948), un des grands amoureux de l'œuvre de Ronsard et de la vallée du Loir.*

En effet, Ronsard n'était pas qu'un poète contemplatif devant les spectacles de la nature et de la campagne. Il se voulait acteur : chasseur dans la forêt, pêcheur dans la rivière, jardinier surtout ; et le jardin de Croixval, au pied du logis prieural, était le lieu privilégié :

*Je ne faisais, allègre de séjour,  
Fust au coucher, fust au lever du jour,  
Qu'enter, planter et tirer à la ligne  
Le cep tortu de la joyeuse vigne,  
Qui rend le cœur du jeune plus gaillard  
Et plus puissant l'estomach du vieillard.* [Pléiade, II, 689]

Et Amadis Jamyn encourageait son ami :

[...] *mon Ronsard, ton plaisir  
N'estoit que rebastir et régler ton ménasge,  
Planter, semer, enter, aymer le jardinage,  
Et la vie rustique avant toutes choisir.*

Planter, semer, enter – c'est-à-dire greffer – tels sont les mots qui illustrent l'activité manuelle du gentilhomme campagnard qu'était Ronsard. Il privilégiait les actes créateurs plutôt que les récoltes, à la différence de Racan qui, au siècle suivant, fut le chantre d'une campagne voisine.

Ronsard était bon connaisseur des plantes ; la mode était aux herbiers et il aidait Hélène à identifier les fleurs de celui qu'elle confectionnait. Mais plus encore, il aimait entraîner Jamyn à la recherche des éléments d'une bonne salade :

*Lave ta main, qu'elle soit belle et nette,  
Réveille-toi, apporte une serviette ;  
Une salade amassons, et faisons  
Part à nos ans des fruits de la saison.  
D'un vague pied, d'une vue écartée  
Deçà, delà, en cent lieux rejetée*

*Sur une rive et dessus un fossé,  
Dessus un champ en paresse laissé  
Du laboureur, qui de lui-même apporte  
Sans cultiver herbes de toutes sortes,  
Je m'en irai solitaire à l'écart.  
Tu t'en iras, Jamyn, d'une autre part,  
Chercher soigneux la boursette touffue,  
La pâquerette à la feuille menue,  
La pimprenelle heureuse pour le sang  
Et pour la rate, et pour le mal de flanc ;  
Je cueillerai, compagne de la mousse,  
La responsette à la racine douce,  
Et le bouton des nouveaux groiseliers  
Qui le printemps annoncent les premiers.  
Puis, en lisant l'ingénieux Ovide  
En ces beaux vers où d'amour il est guide,  
Regagnerons le logis pas à pas.* [Pléiade, II, 715]

Amoureux de la nature, forêt ou campagne, Ronsard ne négligeait pas ceux qui la façonnaient au fil des générations. Nous ignorons comment il traitait ceux qui dépendaient directement de lui, mais d'une façon globale, les paysans étaient l'objet de son attention, de sa compréhension, de sa bienveillance. Il connaissait leur parler dont les termes émaillent ses vers par dizaines. Il célébrait leur labeur qui abolissait le temps :

*Heureux celui qui du contre renverse  
Son gras guéret d'une peine diverse,  
Tantôt semant, labourant et cueillant,  
Dès le matin jusqu'au soir travaillant.* [Pléiade, II, 410]



*La « fontaine à la salade », à Croixval*



*Vignes à Ternay. À l'époque de Ronsard, elles étaient cultivées en « foule » et non en rangs, comme ce fut le cas après la crise du phylloxéra*



À l'acte solitaire du laboureur répondait en écho l'animation bruyante et joyeuse de la vendange :

*Sur tous plaisirs la vendange m'agrée,  
 À voir tomber cette manne pourprée  
 Qu'à pieds deschaux un gâcheur fait couler  
 Dedans la cuve à force de fouler.  
 Sur les coteaux marche d'ordre une troupe,  
 L'un les raisins d'une serpette coupe,  
 L'autre les porte en sa botte au pressouër,  
 L'un tout autour du pivot fait rouër  
 La vis qui geint, l'autre le marc asserre  
 En un monceau, et d'ais pressés le serre,  
 L'un met à l'anche un panier attaché,  
 L'autre reçoit le pépin escaché,  
 L'un tient le muid, l'autre le vin entonne,  
 Un bruit se fait, le pressouër en résonne. [Pléiade, I, 533]*

Aux cris joyeux de la récolte pouvaient succéder les lamentations de la famine, les râles de l'épidémie, les cris d'effroi de la guerre. Sollicité par les paysans de Montrouveau, Ronsard se fit leur intercesseur auprès de saint Blaise qui pouvait les préserver de ces fléaux et de bien d'autres maux :

Famine : *Nos génisses au printemps  
 Ne sentent mouches ni tans ;  
 Enflent de lait leurs mamelles ;  
 Que pleines soient nos faicelles  
 De fourrages secs et mous.*

Peste : *Chasse loin de notre chef  
 Toute peste et tout meschef  
 Que l'air corrompu nous verse,  
 Quand la main de Dieu diverse  
 Répand sur nous son courroux.*

Guerre : *Chasse la guerre bien loin ;  
 Romps les armes dans le poing  
 Du soldat qui frappe et tue  
 Celui qui tient la charrue,  
 Mangeant son bien en deux coups. [Pléiade, II, 617]*



*Saint Blaise, patron de la paroisse de Montrouveau*

En attendant les bienfaits de saint Blaise, de saint Sébastien ou de sainte Madeleine de Croixval, le paysan était tenaillé par l'angoisse du lendemain :

*Au villageois qui pour sa dette tremble,  
 Par tous moyens ne cessant d'essayer  
 Comme il pourra son créancier payer,  
 Et ne trouvant une bourse assez forte,*

*Un mol fromage ou des œufs lui apporte,  
 Ou des raisins, des pommes ou des noix ;  
 Le créancier qui a le cœur courtois,  
 Prend le présent et le débiteur renvoie  
 En attendant plus sonnante monnoye. [Pléiade, II, 731]*

### *Le « siècle de fer »*

Pierre de Ronsard n'était pas homme à mépriser le réel pour se réfugier sur un Parnasse réservé aux poètes, étranger aux passions et aux fureurs humaines. Plus de vingt années, le dernier tiers de sa vie, furent imprégnées par la violence des guerres de Religion. Elles avaient déjà commencé quand il devint maître de Croixval ; peut-être y avait-il participé physiquement dans les mois qui ont suivi le massacre de Wassy (1<sup>er</sup> mars 1562), signal du déclenchement de la première de ces guerres fratricides. S'il eut à combattre, ce fut du côté de Challes ou d'Évaillé (Sarthe), où il avait des bénéfices, plutôt qu'en Bas-Vendômois où il n'en possédait pas encore.



*Le manoir de La Roche-Turpin, à Artins. G. Filbet de La Curée fut assassiné à proximité de l'Isle-Verte où Ronsard rêvait de vivre son éternité ; aquarelle de Colette Vion.*



Mais si ce ne fut le poète lui-même, son neveu Louis, propriétaire du manoir de la Possonnière, fut directement impliqué dans le meurtre de Gilbert Filhet de La Curée, seigneur de La Roche-Turpin. Celui-ci était lieutenant du gouverneur du Vendômois, Joachim Le Vasseur, seigneur de Cogners (Sarthe). Tous deux, protestants, étaient de fidèles serviteurs de Jeanne d'Albret, reine de Navarre et duchesse de Vendôme. Le 16 août 1564, Filhet de La Curée tomba dans un guet-apens de grande envergure où il laissa la vie.

Dans cette période où les massacres des uns appelaient les carnages des autres, Pierre de Ronsard fourbit son arme préférée, sa « plume de fer » :

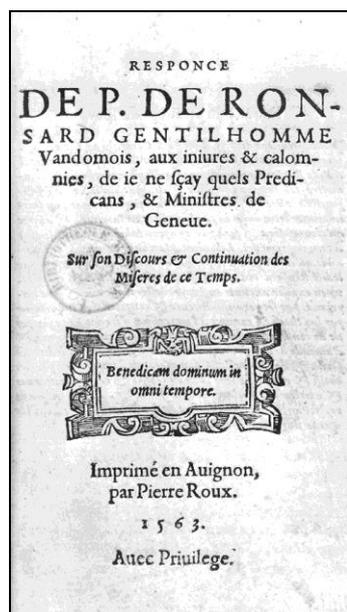
*Ainsi que l'ennemi par livres a séduit  
 Le peuple dévoyé qui faussement le suit,  
 Il faut en disputant par livres le confondre,  
 Par livres l'assaillir, par livres lui répondre. [Pléiade, II, 1011]*

D'où une série de longs poèmes, écrits dans les premiers mois des guerres civiles, probablement loin de Ternay et de Croixval, et qui ne sont pas du ressort de cet ouvrage. Par la suite, le silence s'établit et il n'évoqua pas le massacre de la Saint-Barthélemy. Croixval lui appartenait alors : dans son refuge, il trouva peut-être la formule pour évacuer la nausée de ce qui était à mille lieues des combats chevaleresques qui avaient bercé sa jeunesse ; il était catholique convaincu, certes, mais de combien d'anciens amis passés dans l'autre camp avait-il à déplorer secrètement la mort ? Après avoir appelé à la violence au début des guerres, il formait désormais des vœux pour la paix :

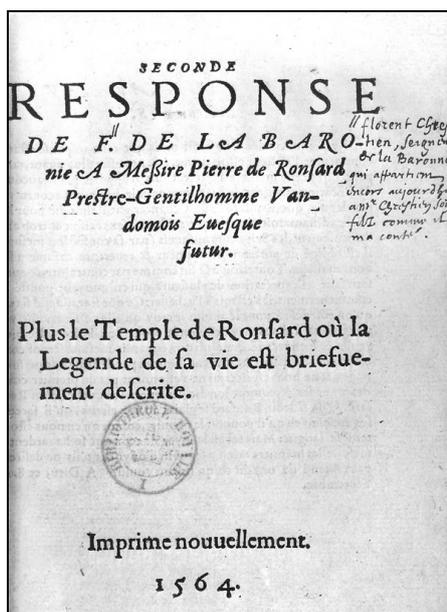
*Donne que la fureur de la guerre barbare  
 Aille bien loin de France au rivage Tartare ;  
 Donne que nos couteaux de sang humain tachés  
 Soient dans un magasin pour jamais attachés,  
 Et les armes au croc, sans être embesognées,  
 Soient pleines désormais de toiles d'araignées. [Pléiade, II, 617]*

On se plairait à penser que ces vers pacifiques ont été composés sur les bords de la Cendrine, qui incitaient à taquiner les nymphes plus qu'à verser le sang hérétique. Des guerres de religion, à Ternay et dans ses environs, seuls ont émergé dans les archives et les chroniques les faits de sang et de violence les

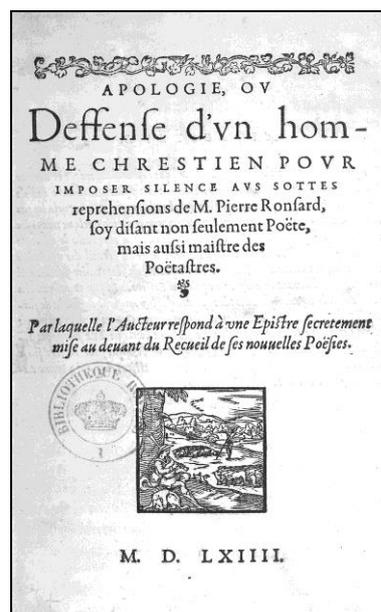
plus spectaculaires. P. Clément a mentionné un document qui traduit clairement la souffrance et la misère régnantes entre le Loir et la Cendrine :



*La polémique fait rage*



*entre Pierre de Ronsard*



*et les protestants*

*Mémoire et état des sujets des moulins de la Roche-Turpin à Sougé, Arthins, Beauvoir et l'Aillerie. Mémoire des défaillants et de ceux qui sont morts et délogés de leurs maisons qui sont sujets des moulins de M<sup>me</sup> de la Curée.*

– L'Aillerie (Artins et Ternay)

*Maisons « vides » : Julien Bougreau – Mathieu Bougreau – Pierre Tardif – Deshais – Julien Norais (2 maisons) – Michel Plantain – Pierre Bougreau – Gatien Bougreau – Julienne de l'Aillerie – Martin Dommette.*

*Maisons dont l'occupant est « défaillant » : Pierre Poulain – Julien le Maryé – La Chanerye – Laurent Norais – V<sup>ve</sup> Courson.*

*Madame je vous envoie les noms et prénoms de vos subjects qui sont mors et de ceux qui ont délessé leurs maisons tant en la paroisse d'Arthins, Sougé, Montrouveau, Beauvoir et l'Aillerie, qui est une grande perte pour vous<sup>6</sup>.*

C'est aussi à Croixval, selon les spécialistes, qu'ont été composés en grande majorité les sonnets à Hélène. La dernière égérie du poète y possède sa fontaine, donnant une caution littéraire à un lieu de dévotion populaire :

*Il ne suffit de boire en l'eau que j'ai sacrée  
À cette belle Hélène, afin d'être amoureux :  
Il faut aussi dormir dedans un antre ombreux,  
Qui a joignant sa rive en un mont son entrée.*

*Il faut d'un pied dispos danser dessus la préee  
Et tourner par neuf fois autour d'un saule creux ;  
Il faut passer la planche, il faut faire des vœux  
Au Père Saint Germain, qui garde la contrée. [Pléiade, I, 419]*

À n'en pas douter, la fontaine reçut longtemps plus de visiteurs soucieux de protéger leurs enfants de la diarrhée que d'amoureux de la poésie ; au début du XX<sup>e</sup> siècle encore, des dizaines de rubans et autres brassières, accrochés aux branches d'une noisetière, témoignaient de cette ferveur maintenue. Le pèlerinage n'a pas atteint le troisième millénaire et les rares promeneurs d'aujourd'hui cherchent plutôt la fontaine d'Hélène.

Et pourtant, le Père Saint Germain s'était montré un bon petit soldat de la chrétienté. Outre la vertu particulière accordée aux eaux de sa fontaine, il gardait la contrée, c'est-à-dire qu'il protégeait les terroirs des Hayes et de Ternay contre tous les dangers réels ou imaginaires qui pouvaient surgir de l'univers négatif, celui de la forêt. C'est le même rôle qui était dévolu à saint Blaise par les habitants de Montrouveau. Ces « bons saints », appréciés pour guérir tel mal physique, se voyaient promus à une

<sup>6</sup> CLEMENT (P.), *Monographie manuscrite d'Artins*.

mission supérieure de protection, car leur sanctuaire, église paroissiale ou chapelle, se trouvait à la frontière de deux univers que l'on peut appeler un « limes spirituel »<sup>7</sup>.



*La fontaine Saint-Germain, « fontaine d'Hélène » de Ronsard.*

Ronsard passa en bonne partie les dernières années de sa vie à Croixval. 1585 fut surtout éprouvante et émouvante quand on considère la soif de mobilité d'un homme gravement diminué par la maladie. Après un séjour à Paris, chez son ami Jean Galland, pour surveiller la sixième édition de ses œuvres, il voulut, au printemps, regagner Croixval ; il fit fabriquer un coche à cet effet mais, selon du Perron, ce voyage fut tout de même un calvaire :



*Miniature du coche de Ronsard  
réalisée par Jacques Dugied*

*Luy qui estoit plein d'impatience de son naturel, n'eut pas le loisir d'attendre que le beau temps l'eust un peu remis pour se faire transporter à un prieuré qu'il avoit en Vendômois, qui se nomme Croix-Val, dépendant de l'Abbaye de Tyron. Cependant vous pouvez penser combien l'agitation et l'ébranlement du coche apportoit de douleur à une personne disposée comme il estoit.*

Il n'est pas impossible qu'il ait fait un bref séjour à Saint-Cosme au cours de l'été : les grands malades pensent volontiers qu'en changeant d'air leur santé va s'améliorer.

Mais il fut bien vite de retour dans le vallon de la Cendrine. S'il y retrouva un peu de sérénité, la paix ne fut pas au rendez-vous : [...] *il arriva finalement à Croix-Val. Aussitôt qu'il y est arrivé, voilà les armes qui se lèvent par toute la France... Il est vray que ce premier feu ne dura pas longtemps... Les choses ne furent pas si tost pacifiées de ce costé là, que ce fut à recommencer de l'autre. Car voilà les armes entre les mains de ceux de la religion et le chasteau d'Angers pris pour eux, et leurs compagnies qui passent la rivière de Loire et mettent tout l'Anjou et le Vendômois en alarme.*

Certes, Ronsard avait vite remis son épée au fourreau, mais il avait écrit : le *Discours des misères de ce temps* lui avait valu un Bref du pape Pie V, le remerciant *d'avoir armé les Muses au secours de la Religion*. Les inimitiés du camp protestant étaient tenaces, confortées par l'action du neveu, Louis de Ronsard, à la tête des seigneurs catholiques du Vendômois. À la fin de l'été, le séjour de Croixval ne respirait pas la sécurité pour qui portait le nom de Ronsard... Fin septembre, les troupes ligueuses du duc de Joyeuse traversèrent Montoire, à la poursuite des *troupes de la faulse religion* ; mais Croixval, non fortifié, restait à la merci d'un coup de main huguenot : *De Joyeuse passant, les brigands avaient disparu, de Joyeuse passé, les brigands avaient reparu.*

<sup>7</sup> Voir LOISEL (J.-J.), « Ronsard et les “gardiens de la contrée” », in *Dévotions populaires en Loir-et-Cher*, Cahier du Tricentenaire n° 9, p. 22-38.

C'est alors que Ronsard décida de se mettre à l'abri des murs de Montoire, en son prieuré de Saint-Gilles. Il y attendit l'ami Galland ; tous deux y passèrent la fête de Toussaint, puis regagnèrent Croixval avant de se séparer.

La souffrance du malade était de plus en plus insoutenable, les nuits devenaient d'interminables et épuisantes insomnies que le pavot était impuissant à réduire : pas d'autre alternative que le lancinant face à face avec la mort :

*Ah ! Longues nuits d'hiver, de ma vie bourrelles  
Donnez-moi patience et me laissez dormir !  
Votre nom seulement et suer et frémir  
Me fait par tout le corps, tant vous m'êtes cruelles  
Le sommeil tant soit peu n'évente de ses ailes  
Mes yeux toujours ouverts, et ne puis affermir  
Paupière sur paupière, et ne fais que gémir,  
Souffrant comme Ixion des peines éternelles.  
Vieille ombre de la terre, ainçois l'ombre d'Enfer,  
Tu m'as ouvert les yeux d'une chaîne de fer,  
Me consumant au lit, navré de mille pointes :  
Pour chasser mes douleurs amène moi la Mort.  
Hâ ! Mort, le port commun, des hommes le confort,  
Viens enterrer mes maux, je t'en prie à mains jointes ! [Pléiade, II, 1103]*

À la mi-décembre – ultime tentative pour « tuer » la maladie ou crainte des poignards huguenots ? – il décida de se faire transporter dans son coche jusqu'au prieuré de Saint-Cosme. Le temps était exécrable ; les grands chênes de Gâtines, fouettés par le vent du nord, lui offrirent un concert de sifflements et de craquements. Quatre jours infernaux, rythmés par les cahots dans les ornières des chemins défoncés, ravivant sans cesse la douleur. Contrairement à ce qu'il espérait peut-être, en partant de Croixval, il quittait la vie pour rouler vers la mort, qui lui donna rendez-vous le 28 décembre 1585.



*Au bout du chemin, le prieuré de Saint-Cosme...*

## *L'âge classique*



*Fonts baptismaux de l'église de Liancourt, portant les armoiries de Françoise de Ternay.*

Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, la famille de Ternay avait toujours la seigneurie du lieu éponyme, en la personne de Françoise de Ternay. En 1556, un de ses fils, Edme du Plessis, passa contrat avec *Jean de La Chastre, écuyer seigneur de Paray et de la Voûte, homme d'armes en la compagnie de M. le duc de Longueville*, procureur de sa mère et de sa tante Jeanne de Ternay, au sujet de la succession de Macé de Ternay et de Jeanne de Ronsard. Edme était alors qualifié *écuyer seigneur de Ternay*, mais il partageait certainement cette seigneurie avec son frère aîné Charles. Jean de La Chastre était marié à Françoise Carreau, fille du second mariage de Jeanne de Ronsard ; les choses se passaient donc en famille.

Selon R. de Saint-Venant, en 1584, Charles avait acheté la seigneurie des Hayes *avec la pensée évidente de la réunir à Ternay, pour ses enfants, après la mort de son frère Edme*. Un partage fut opéré entre les deux frères en 1595 et Edme resta seigneur de Ternay. Il fut écuyer d'écurie du duc d'Anjou et gentilhomme ordinaire du roi Henri III. Edme du Plessis mourut sans alliance vers 1610 et son neveu Roger, fils de Charles, hérita de la seigneurie de Ternay.

## *Les grandes Dames de Ternay Antoinette de Pons, marquise de Guercheville*



*Orant d'Antoinette de Pons, dans l'église de Liancourt (Oise).*

Tallemant des Réaux, observateur au regard affûté et à la plume acérée de la cour de France, relate cette conversation dans un chapitre de ses *Historiettes* consacré au poète Malherbe : *Un jour, au cercle, je ne sais quel homme qui faisait fort le prude, lui fit [à Malherbe] un grand éloge de madame la marquise de Guercheville qui étoit alors présente, comme dame d'honneur de la Reine-mère, et après lui avoir compté toute sa vie et comme elle avoit résisté aux poursuites amoureuses du feu roi Henri le Grand, il conclut son panégyrique par ce mot en la lui montrant : « Voilà,*

*monsieur, ce qu'a fait la vertu ». Malherbe, sans hésiter, lui montra la connétable de Lesdiguières, qui étoit assise auprès de la Reine, et lui dit : « Voilà, monsieur, ce qu'a fait le vice ».*

La marquise de Guercheville s'appelait Antoinette de Pons. Elle était issue d'une famille de noblesse ancienne ; ses ancêtres s'honoraient d'être qualifiés « cousins du roi ». Son père, Antoine de Pons, était comte de Marennes, de Blaye, connu comme protecteur de Bernard Palissy. Elle épousa en premières noces Henri de Silly, comte de La Roche-Guyon, qui la laissa veuve peu de temps après, en 1586. La beauté de la riche veuve n'échappa pas au Vert-Galant qui *fit bien des galanteries à madame de La Roche-Guyon, qui étoit une belle et honnête personne. Il y trouva beaucoup de vertu, et, pour marque d'estime, il la fit dame d'honneur de la feuë Reine-mère, en lui disant : « Puisque vous avez été dame d'honneur, vous le serez »*<sup>8</sup>. Tallemant des Réaux lui prête cette belle réponse aux avances royales : *Je ne suis pas d'assez bonne maison pour être votre femme, mais de trop bonne maison pour être votre maîtresse.*



*Orant de Charles du Plessis,  
église de Liancourt (Oise)*



Le mariage avec Charles du Plessis de Liancourt eut lieu en 1594. Celui-ci était aussi seigneur d'Angicourt, Cambronne, Catenoy, Cauffry et autres lieux, dont Ternay et Les Hayes en Vendômois. Gouverneur de Paris, il était familier d'Henri IV qui le nomma conseiller et « premier escuyer en ses écuries ». Il se tenait près du carrosse royal le 14 mai 1610, lors de l'assassinat du roi. Il fut par la suite gouverneur de Metz. Ces grands personnages n'eurent guère le loisir de traverser les humbles bourgs vendômois dont ils étaient seigneurs, ni d'assister à quelque office religieux.

Outre sa vertueuse résistance aux avances pressantes d'Henri IV, Antoinette de Pons fut impliquée dans l'aventure canadienne et l'évangélisation des populations indiennes, tout particulièrement en Acadie. Elle apporta un soutien puissant, notamment financier, aux missions des jésuites, ce qui n'était pas du goût de tous : au lendemain de l'acte de Ravallac, beaucoup pensaient qu'ils avaient armé le bras de l'assassin. Elle favorisa la fondation d'une nouvelle colonie :

*Le 12 mars 1613, un petit vaisseau de cent tonneaux, commandé par René Le Coq de La Sausseye, prenait la mer à Honfleur, ayant à son bord des prêtres, des colons, des chevaux, des chèvres et tout ce qui était nécessaire à un nouvel établissement*<sup>9</sup>. Les Anglais, commandés par le capitaine Samuel Argall, dévastèrent le nouvel établissement en mai 1613.

Charles du Plessis de Liancourt mourut en 1620 et Antoinette de Pons le 16 janvier 1632. Ils sont les seuls seigneurs de Ternay que nous puissions rencontrer, presque vivants. Deux remarquables statues de marbre les représentent en « orants », agenouillés et mains jointes, devant un petit pupitre. Ils sont placés dans la chapelle seigneuriale de l'église Saint-Martin de Liancourt, le dos tourné à l'autel mais à l'origine ils le regardaient. Tous deux portent les vêtements caractéristiques des grands personnages de leur époque ; leurs armoiries apparaissent sur les montants de leurs prie-Dieu. Ont-ils, au départ, été réunis sur un

<sup>8</sup> MONMERQUE, DE CHATEAUGIRON et TASCHEREAU, *Les Historiettes de Tallemant de Réaux*, Paris : A. Levavasseur, 1834, t. 1, p. 236 sq.

<sup>9</sup> *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, chapitre « Antoinette de Pons ». Les Pères Pierre Biard et Énemond Massé étaient deux missionnaires jésuites soutenus par M<sup>me</sup> de Guercheville. Asticou était un ensemble de deux chutes d'eau impressionnantes que vénéraient les Algonquins.

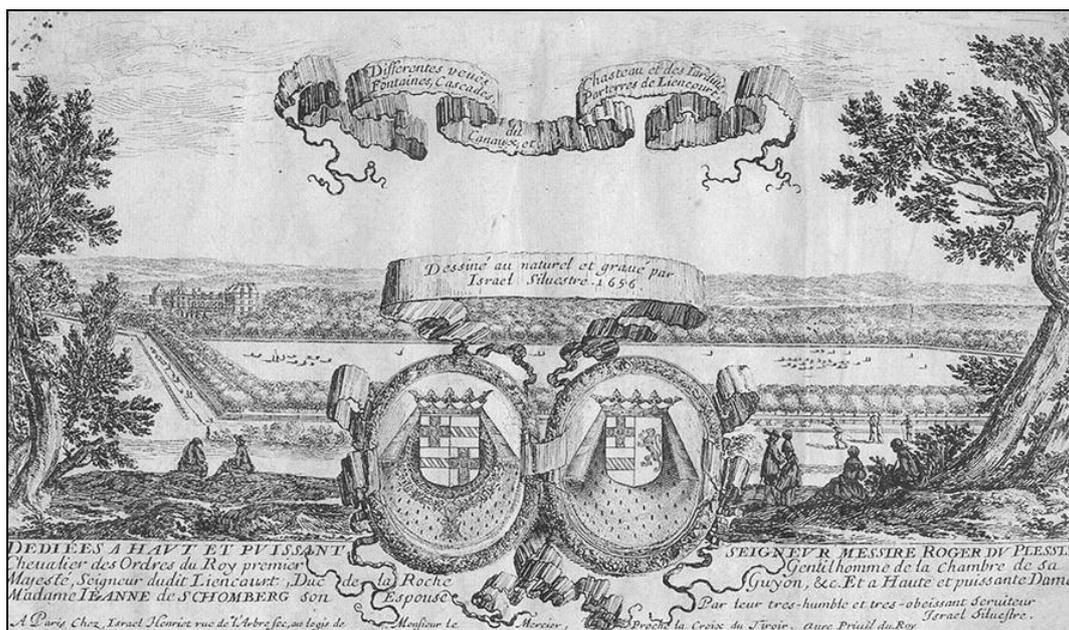
même catafalque, l'un derrière l'autre (comme les du Bellay dans l'église de Gizeux) ? Charles avait fait reconstruire le chevet et le transept de l'église.

Le monument a été érigé à l'initiative d'Antoinette de Pons, après la mort de son époux, comme en témoigne l'inscription gravée dans un cartouche : *Anthoinette de Pons, marquize de Guercheville, dame / illustre et rès vertueuse, et dame d'honneur de la Rey/ne Marie de Medicis a fait ériger ce tombeau baigne / avec ses larmes perpétuelles, en l'hon[n]eur de la mémoire / de hault et puissant seigneur Charles du Plesseis / son espoux, seigneur de Liencour, comte de Beaumont / sur Oyse, marquis de Montfort, chevalier des ordres du roy, premier ecuyer de sa majesté, gouverneur et / lieutenant po[u]r elle mesme en la ville, présvosté et vi/co[m]té de Paris, et chevalier d'hon[n]eur de la mesme royne. Au bas se trouvent les lettres entrelacées A. P. C. D. P., initiales des deux époux, symbole de leur union indéfectible<sup>10</sup>.*

Ces statues sont dues au ciseau d'un des sculpteurs français les plus renommés de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : Nicolas Guillain, dit « Cambray », sans doute par allusion à son origine flamande. Sa notoriété fut éclipsée par celle de son fils Simon, lui aussi sculpteur, un des fondateurs de l'Académie de peinture et de sculpture<sup>11</sup>. Il fut l'auteur du monument funéraire de Martin du Bellay et de son épouse Louise de Sapvenières, que l'on peut toujours admirer dans la petite église de Gizeux, en Indre-et-Loire. Martin du Bellay, prince d'Yvetot, député de l'Anjou aux États généraux de 1614, décédé en 1636 ; il connut quelques démêlés avec Claude du Bellay de Drouilly que nous rencontrerons sous peu comme seigneur de Ternay et des Hayes.

### *Jeanne de Schomberg, duchesse de Liencourt*

Les deux enfants de Charles et Antoinette firent de belles alliances. Gabrielle, fille aînée, épousa en 1611 François V, premier duc de La Rochefoucauld. Celui-ci devint lieutenant général et gouverneur du Poitou en 1622. Leur fils aîné, François VI, sera l'auteur des *Maximes*. Elle posséda, en Vendômois, la terre d'Ambloy.



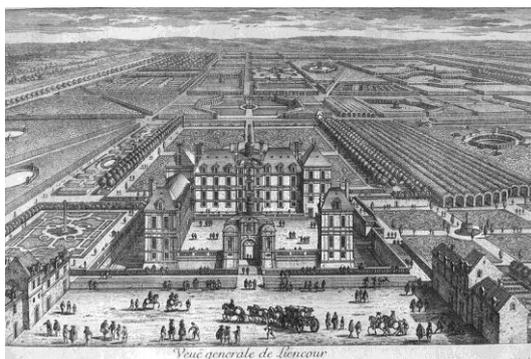
Le fils cadet, Roger du Plessis, fut élevé dans la proximité du jeune Louis XIII et devint un personnage important de la cour : en 1624, il fut nommé « premier gentilhomme de la Chambre » ; en 1633, il fut créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit et, dix ans plus tard, son comté de La Roche-Guyon fut érigé en duché-pairie. Ce qui ne l'empêchait pas d'être seigneur de Ternay et des Hayes...

<sup>10</sup> Voir la base Palissy du ministère de la Culture, selon laquelle les dimensions des statues sont les suivantes : pour Charles du Plessis, h = 135 cm, la = 155 cm, pr = 70 cm ; pour Antoinette de Pons, h = 138 cm, la = 148 cm, pr = 66 cm.

<sup>11</sup> À propos de Nicolas Guillain, voir VITRY (Paul), « Le sculpteur Nicolas Guillain dit Cambray », *Revue archéologique*, janvier-juin 1899. Pour les du Bellay de Gizeux, voir BLANCHARD (abbé Onésime), « Les du Bellay à Glatigny », *BSAV*, 1897-1898. L'église de Gizeux abrite un autre monument funéraire, celui des parents de Martin du Bellay, René et Marie du Bellay ; celui-ci n'est pas signé et ne peut être attribué avec certitude à Nicolas Guillain.

En 1620, année de la disparition de son père, il épousa Jeanne de Schomberg. Le grand-père de celle-ci avait amené des reîtres allemands au service d'Henri III. Son père, le maréchal de Schomberg, s'illustra au service du roi. Deux ans plus tôt, il lui avait proposé un mariage avec François de Cossé, comte de Brissac, qui fut déclaré nul. Selon un témoignage contemporain, *ce comte de Brissac n'étoit point agréable : au contraire, il étoit stupide et mal fait. Pour elle, elle étoit fort brune, mais fort agréable, fort spirituelle et fort gaie. Elle trouva cet homme si dégoûtant qu'elle conçut une aversion étrange pour lui. Dès-lors elle avoit jeté les yeux sur M. de Liancourt, comme sur un parti sortable : il étoit bien fait et assez galant ; mais il n'y avoit rien entre eux, et elle ne lui avoit jamais parlé*<sup>12</sup>.

L'union fut conclue avec Roger du Plessis. Mais celui-ci profitait allègrement de son statut de bel et galant homme dans sa vie de courtisan et dans les auberges parisiennes à la mode. Son épouse songea à l'éloigner le plus possible des tentations de la capitale et conçut le projet de construire à Liancourt un nouveau château, aussi attrayant qu'agréable à vivre. Encore fallait-il financer des travaux considérables : faut-il y voir une raison de la vente des seigneuries de Ternay et des Hayes à César de Vendôme ? Elle eut lieu en 1634 et les travaux commencèrent en 1638 : le rapprochement des dates autorise l'hypothèse.



*Le château de Liancourt, demeure principale de Roger du Plessis et Jeanne de Schomberg.  
Signature autographe de Roger du Plessis.*

Jeanne de Schomberg fut donc une éphémère Dame de Ternay. Elle avait une réputation de femme cultivée, mais sa grande piété était également louée. Non seulement elle ramena son mari à une conduite édifiante mais, après la mort de leur fils unique au siège de Mardick (1646), ils se tournèrent vers la rigueur du jansénisme et se placèrent sous l'influence de l'abbesse de Port-Royal, la mère Angélique Arnauld. Ils effectuaient des retraites dans cette abbaye. Tous deux moururent la même année, en 1674. Jeanne de Schomberg a laissé une œuvre très appréciée en son temps : *Règlement donné par une dame de haute qualité à sa petite-fille.*

### ***Le retable de l'église de Ternay***

L'œuvre majeure que possède l'église paroissiale de Ternay est incontestablement le grand retable de pierre qui occupe le fond du chœur. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle inclus, le message des images, illustrant l'Ancien et le Nouveau Testament, la vie des saints, passait essentiellement par les murs : peintures sur les parties pleines, vitraux dans les « vides ». Vint le long concile de Trente (1545-1563), au moment où la querelle entre protestants et catholiques dégénérait en guerre impitoyable. Il fallut attendre la fin de ce conflit et le retour à une paix fragile pour que les principes et les canons du concile commencent à s'appliquer, donnant naissance à la « Contre-Réforme » ou « Réforme catholique », qui prit son essor au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. La floraison des retables en fut la manifestation la plus spectaculaire dans le décor des églises.

Quant à celui de Ternay, nous ignorons actuellement quand il a été réalisé, par quel artiste ou atelier, par qui il a été financé : autrement dit, des questions essentielles restent posées à son sujet. Mais il n'est pas interdit d'avancer, avec prudence, quelques hypothèses de travail. Les historiens qui se sont intéressés à ce retable, comme Paul Clément et le D<sup>r</sup> Lesueur, s'accordent pour l'attribuer au XVII<sup>e</sup> siècle et au style « Louis XIV ». Certains caractères de la composition et de l'ornementation font penser à un sculpteur tourangeau d'origine flamande : Marc-Antoine Charpentier, qui œuvra entre 1640 et 1680. Il a travaillé dans l'église de Couture, à sa belle chapelle du Rosaire, dont le chantier est décrit dans les *Mémoires* du Marie Du Bois, son commanditaire ; et ce dernier entretenait des relations amicales avec Claude du Bellay,

<sup>12</sup> « Des Duplessis du Vendômois aux La Rochefoucauld de Liancourt ». D'après les documents de Jean Tremblot de La Croix.

seigneur de Ternay et des Hayes. En Gâtine tourangelle, les églises de Saint-Paterne-Racan et Saint-Christophe-sur-le-Nais possèdent des retables de Charpentier et des « airs de famille » sont décelables.

Il n'est pas impossible qu'un retable, alors plus modeste, ait précédé l'actuel. Nous lisons, en effet, dans une note insérée aux registres paroissiaux de Ternay : *Du 13 août 1626, j'ai Louis Chartier, prestre curé de Terné, conté et avisé avec chacune personnes honorable de Messire François Pelard, François Petit, Anthoine Forestier, tous Messires peintres, pour raison de la peinture tant de la contrétable du grand autel de l'église, peinture de la chambre, que de l'estude du presbytère dud. Terné à la somme de deux cents livres dont les dessus dits mont quitte et ont signé au présent registre le jour et an que dessus. Signé : François Petit, natif de Carberoy [?] au Beauvoisy ; Pelard, natif du Maine ; Forestier, natif de Granvillet, en Picardie.* Si le nom de Carberoy est inconnu en tant que localité – et le point d'interrogation exprimait justement le scepticisme de P. Clément envers cette transcription – il existe bien une commune de Catenoy dans l'Oise, non loin de... Liancourt, séjour privilégié alors des du Plessis, seigneurs de Ternay..., et de Catenoy.



Retable de Ternay

S'agissait-il d'une création, donc d'une finition, ou d'une restauration puisqu'il est seulement question de peinture ? La réalisation d'un retable de qualité était coûteuse. Dans sa thèse, Michèle Ménard évoque un plancher de 300 livres et précise : *En effet l'édification d'un retable de quelque prix intéresse la paroisse en son entier, ou du moins la « major pars », quel que soit le donateur, quel que soit l'ouvrier : le « général des habitants » donne son assentiment, les paroisses contribuent presque toujours à la fabrication par des charrois et deviennent ensuite, pour le moins chaque dimanche, lecteurs assidus du retable, avec l'aide de leur curé [...].*

*Il est très rare qu'un investissement soit renouvelé sur le même lieu à moins de 50 ans d'intervalle. Qui mieux est, aucun changement n'intervient pendant un siècle et au-delà si la mise a été importante et si l'œuvre a satisfait les habitants.<sup>13</sup>*

Avec 200 livres pour la peinture – même si cette somme englobe les travaux au presbytère – on peut supposer que l'architecture du retable et la sculpture du retable ont largement dépassé 300 livres.

La prudence est encore de mise quant à l'origine du financement de l'ouvrage monumental que nous admirons aujourd'hui. Il est peu probable que les humbles paroissiens de Ternay aient pu réunir les fonds nécessaires et la question d'un mécénat seigneurial vient naturellement à l'esprit : or, en suivant l'hypothèse « Charpentier », nous serions à une époque où les deux villages de Ternay et des Hayes étaient unis en une même seigneurie, détenue par la famille du Bellay de Drouilly ; cette dernière a pu se montrer généreuse envers les villageois de Ternay...

En 1665, Charpentier travaillait aussi à Bueil et à l'abbaye de la Clarté-Dieu ; Du Bois se proposait d'aller visiter les chantiers : s'il avait réalisé le retable de Ternay, il n'aurait que deux lieues à chevaucher pour apprécier le travail de l'artiste et il n'aurait pas manqué d'y faire allusion. Dans l'hypothèse où le retable aurait été édifié postérieurement à l'autel de Couture, la date s'en trouve repoussée au moins à la fin des années 1660, ce qui ne paraît guère correspondre à l'« ambiance » du monument de Ternay.

La construction d'un retable central, dans une église de campagne, était une opération suffisamment lourde financièrement pour qu'il n'y en ait eu qu'un seul entre le XVII<sup>e</sup> siècle et le XVIII<sup>e</sup>. Dans l'hypothèse précédente, il y aurait eu un premier retable vers les années 1620, remplacé par un autre quelques décennies plus tard : ceci semble peu crédible. En 1620, une autre puissante famille possédait la seigneurie de Ternay : Charles du Plessis de Liancourt était un grand personnage du royaume, tout comme son fils Roger qui lui succéda ; ils avaient largement les moyens de contribuer à la réalisation d'un retable. L'un comme l'autre a pu le faire, peut-être les deux, le fils respectant un engagement du père.

Plusieurs éléments semblent plaider en faveur de cette seconde hypothèse :

– L'architecture sobre du retable, frontale, sans courbures, niches ou colonnes torsadées qui se multiplient au fur et à mesure qu'on avance dans le XVII<sup>e</sup> siècle.

– Pas de statues, à part saint Pierre qui trône au sommet. Saint Jean et saint Paul sont représentés en buste et en bas-reliefs, chacun inscrit dans un médaillon cerné d'une guirlande végétale. Ce type de décor était assez fréquent à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup>. Des guirlandes entouraient les armoiries peintes dans la grande salle de la Possonnière. L'église de Liancourt – où se trouvent les statues de Charles du Plessis et Antoinette de Pons – possède, dans son chœur, un décor de médaillons sculptés

<sup>13</sup> MENARD (M.), *Une histoire des mentalités religieuses aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Mille retables de l'ancien diocèse du Mans*, Éd. Beauchesne, 1980, p. 44.

comparables à ceux de Ternay. À défaut de preuves irréfutables, la tentation est tout de même grande d'attribuer ce retable au premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle.

Disposé au fond de l'église, le retable concentre les regards des fidèles vers le chœur, le maître-autel et le tabernacle. Le Christ en est le personnage principal, figuré sur le tableau au Mont des Oliviers.

Dans le décor voisinent des références antiques (colonnes, pilastres, corniches, chapiteaux corinthiens...) et des motifs bien typés du « siècle de Louis XIV » (vases, guirlandes, têtes d'angelots ailés...). Œuvre sculptée, ce retable présente une véritable composition architecturale. Dans son organisation générale, il fait penser au mur de fond de scène des théâtres gréco-romains. Il propose aussi l'image de la porte, celle qui ouvre vers l'au-delà, impression renforcée par la présence sommitale de saint Pierre et de sa clef bien visible.



*Décor à guirlandes de l'église de  
Liancourt*

Selon Michèle Ménard, *ces formes qui se sont épanouies dans le diocèse du Mans au 17<sup>e</sup> s supposent, non seulement une « trouée vers un au-delà » que symbolise la porte, mais aussi une « aspiration vers le haut » (ce sont les cieux qui s'entr'ouvrent) que symbolise la verticalité des lignes dont rendent compte les niches superposées. C'est bien ce que semblent annoncer la statue et la clef de saint Pierre.*

Trois personnages sculptés ont donc pris place à ce retable :

– Au sommet, saint Pierre est bien reconnaissable. Sa clef lui donne le pouvoir d'ouvrir l'accès au Paradis. Il est représenté en ronde bosse cent une fois sur les retables de l'ancien diocèse du Mans. Sa place privilégiée est justifiée par le fait qu'il est, avec saint Paul, patron de l'église de Ternay depuis la nuit des temps... chrétiens.

Il est aussi le symbole de l'Église dont il fut la « première pierre », le premier évêque de Rome et donc le premier pape ; cependant, contrairement à la plupart des représentations de cette époque, il ne porte aucun attribut pontifical.

– À droite, dans un médaillon, saint Paul bénéficie d'un portrait plutôt idéalisé : homme dans la force de l'âge, élégante barbe courte, chevelure abondante alors que son crâne est le plus souvent largement dégarni. Il porte le glaive, arme de sa décapitation : de celui-ci ne subsiste que la poignée serrée dans la main du saint. Il regarde vers le haut et sa tête est entourée de rayons : indices qui donnent à penser que la scène évoquée ici est l'illumination, l'apparition du Christ sur le chemin de Damas. Bien que patron, avec saint Pierre, de l'église de Ternay, il occupe une place secondaire sur le retable ; d'ailleurs, saint Pierre posséda une importante confrérie dans la paroisse, pas saint Paul.

– Dans le médaillon de gauche, saint Jean l'Évangéliste est représenté sous son apparence traditionnelle : jeune homme à la chevelure longue, accompagné de l'aigle qui est son attribut. La scène est plus complexe à interpréter. Il s'agit de l'épreuve de la coupe empoisonnée : Jean séjournait dans la cité d'Éphèse, en Asie mineure, où dominait le culte d'Artémis ; le grand prêtre lui proposa de se convertir au christianisme si l'apôtre absorbait sans dommage un breuvage empoisonné. Celui-ci fut testé sur deux prisonniers qui succombèrent immédiatement ; avant de boire, Jean fit le signe de croix au-dessus de la coupe souvent représentée, comme ici, sous la forme d'un calice ; les doigts cassés de la main du saint correspondent bien au geste du signe de croix.

Plus délicate est l'interprétation concernant l'action de l'aigle : il porte dans son bec un godet, sous lequel pend un petit paquet allongé et de forme arrondie ; sur ce dernier, de petites bandes, une verticale et deux horizontales, pourraient correspondre à des lacets ou à des liens. D'où l'hypothèse suivante : après avoir subi victorieusement l'épreuve de la coupe, l'aigle propose à saint Jean l'encrier et le rouleau de parchemin sur lequel il va pouvoir écrire son Évangile.

La présence de saint Jean pourrait se justifier simplement par le fait qu'il était le disciple préféré de Jésus. Mais il a existé à Ternay une chapelle Saint-Jean de la Chenolière : le lieu est toujours occupé par des bâtiments de ferme, mais aucun vestige de chapelle n'y a été repéré à ce jour : le saint du retable est peut-être lié à cette ancienne dévotion, rapatriée dans l'église paroissiale à une date inconnue ; la prudence s'impose, car il faudrait prouver qu'à la Chenolière était honoré saint Jean l'Évangéliste et non saint Jean-Baptiste.



Le décor végétal est discret : M. Ménard remarque que la région la plus pauvre sur ce plan est l'archidiaconé de Château-du-Loir dont Ternay dépendait : deux vases débordant de fruits (grenades ?) ; deux guirlandes de feuilles de chêne et de glands au-dessus des médaillons de saint Paul et saint Jean ; deux palmes légères au-dessus du tableau central. Ce serait plutôt un indice de précocité dans le XVII<sup>e</sup> siècle :

*Palmes et rameaux de chênes ou de lauriers sont empruntés au vocabulaire de la Renaissance et, plus particulièrement, du maniérisme bellifontain. Caractéristiques du style Louis XIII, les rameaux, simples ou croisés, eurent longue vie et furent utilisés tout au long des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> s dans le diocèse du Mans<sup>14</sup>.*



*Tableau du retable*

Le tableau central représente le Christ au Jardin des oliviers, thème choisi onze fois dans le diocèse du Mans : *La Passion du Christ n'est pas « détaillée », racontée dans le Maine. Pour exprimer l'indicible souffrance de Jésus, depuis la trahison de Judas jusqu'au sentiment d'abandon de Dieu devant la mort, les Manceaux ont privilégié la vision et l'acceptation de cette souffrance au « Jardin des olives », le combat contre l'angoisse et la détresse que représente l'Agonie<sup>15</sup>.*

Le retable de Ternay est une œuvre remarquable par sa sobriété et son harmonie d'ensemble. Les personnages figurés sont de belle facture : en témoigne le beau modelé du visage de saint Paul. Ce monument vaut assurément plus que l'inscription à l'Inventaire des Monuments historiques, opérée en 1976.

### ***Le temps des du Bellay***

#### ***Claude du Bellay, l'ami de César de Vendôme***

Le 2 mai 1634, Roger du Plessis et Jeanne de Schomberg vendirent leur seigneurie de Ternay et des Hayes à César de Vendôme pour la somme de 49 000 livres. Celui-ci s'empressa de la donner à Claude du Bellay, seigneur de Drouilly. Il s'agissait d'un geste d'amitié, mais aussi de reconnaissance à l'égard de Claude le père, qui avait été attaché à Gabrielle d'Estrées, mère de César :

<sup>14</sup> MENARD (M.), *op. cit.*, p. 153 sq.

<sup>15</sup> Ibid., p. 197.



*César de Vendôme*

*Pour reconnaître les services que le feu s<sup>r</sup> Claude du Bellay, vivant escuyer, seigneur de Drouilly et de Bas-Charmois a rendus à fene madame la duchesse de Beaufort sa mère, jusqu'à sa mort et qu'il a dû depuis continuer à Sa Grandeur tant en sa compagnie de cheveu-légers en sa maison qu'en [...] divers endroits très importants dans lesquels il a faict connoistre une affection singulière jusques à la perte de sa vie au siège de la ville de Montpellier, lorsqu'elle fut assiégée par sa Majesté, en l'année 1622, comme aussi mettant en considération les services que depuis la mort dudit feu Sr de Drouilly lui a rendus Claude du Bellay, escuyer, son fils aîné, lequel depuis neuf ou dix ans a toujours suivi et servi mondit s<sup>r</sup> [...] une affection particulière comme héritier d'un tel père et par ainsi la personne la plus capable de rece voir les reconnaissances deues à ses services, estant encore led s<sup>r</sup> de Drouilly à la suite de mondit seigneur comme l'un de ses gentilshommes ordinaires [...].*

*C'est à savoir la terre des Hayes et de Ternay, etc.<sup>16</sup>*

La générosité de César ne se limita pas à ce don princier. Par un acte de la même année, il l'exempta de tous les droits que le duc de Vendôme pouvait exiger au titre de suzerain :

*Aujourd'hui cinquième jour du mois de septembre 1634, M<sup>sr</sup> le duc de Vendôme, de Mercœur et Penthièvre, de Beaufort et d'Etampes, prince d'Anet et de Martigues, pair de France, estant en son château de Chenonceaux, mémoratif du don qu'il a fait à Claude du Bellay, escuyer, s<sup>r</sup> de Drouilly, des terres et seigneuries de Ternay et des Hayes, et désirant lui continuer les témoignages de sa bonne volonté, mondit S<sup>sr</sup> lui a encore donné et donne tous et chacuns les droits qui peuvent estre deus à cause du don desdites terres. Voulant qu'il en demeure quitte et déchargé par tout et ainsi qu'il en appartiendra en vertu du présent brevet qu'il a voulu signer de sa main et estre contre-signée par moi son secrétaire ordinaire.*

*Signé : César de Vendôme.*

Claude du Bellay se vit confier la charge de gouverneur de la ville et duché de Vendôme par lettres patentes en date du 6 avril 1640. Lorsqu'il séjournait en Vendômois avec sa femme, Siméone Bouchard, ils résidaient en leur château des Hayes. Siméone fut la marraine, en 1649, de la grosse cloche de l'église paroissiale de Ternay, le parrain étant Henri, frère cadet de Claude. Après le mariage de leur fils aîné, en 1660, Claude et sa femme se retirèrent dans leur manoir de la Cour, ancien siège de la seigneurie de Ternay. Siméone y mourut en 1691, à l'âge de 73 ans, et fut enterrée dans l'église des Hayes. Décédé à Vendôme l'année suivante, à l'âge de 80 ans, Claude du Bellay y rejoignit son épouse.

### **Une solide implantation locale**

Dès 1660, François du Bellay et son épouse, Marie du Tillet, s'installèrent au château des Hayes qui ne tarda pas à prendre de nom de Drouilly, tiré d'une possession briarde de la famille ; cette modification lui fut accordée en 1708 par le duc de Vendôme Louis-Joseph. À ce nom il associa une nouvelle image car, selon toute probabilité, c'est à lui que l'on doit la construction du château dans son état actuel. En 1667, François succéda à son père comme gouverneur de Vendôme et du Vendômois.

Le couple eut de nombreux enfants qui, pour la plupart, n'eurent pas de postérité. À la mort de François, son fils, François-Louis, né en 1674 et baptisé en 1675, hérita de Drouilly et de la seigneurie de Ternay et des Hayes. Il eut trois épouses successives : Madeleine de Fromentières, Catherine de Renty et Elisabeth Madeleine de Chourses ; cette dernière était une voisine puisque son père, Godefroy de Chourses, était seigneur de Boisfreslon. Mais ces mariages ne donnèrent pas de descendance et François-Louis fut inhumé dans l'église des Hayes, sans avoir d'héritier.

C'est donc son frère Paul, baptisé le 22 juin 1687 aux Hayes, qui devint seigneur de Drouilly, des Hayes et de Ternay. Capitaine de dragons, il épousa, le 5 mars 1722, Louise-Geneviève de Marescot, dame de la Linoterie. L'union fut de courte durée : les accouchements étaient alors une terrible cause de mortalité chez les jeunes femmes ; elle mourut le 23 juillet 1723, en mettant au monde deux filles jumelles, Marie-Elisabeth et Angélique-Louise.

Cette dernière porta la terre de Drouilly, la seigneurie de Ternay et des Hayes dans la maison de Montigny, par son mariage, célébré aux Hayes le 17 novembre 1744, avec Guillaume-Antoine de Montigny, seigneur de la Touche-Hersant.

<sup>16</sup> Cité par Paul CLEMENT, *Monographie de la paroisse des Hayes-en-Vendômois*, Vendôme : Impr. G. Vilette, 1905.



*Château de Drouilly, dessin de Gervais Launay*

Le nom de la famille du Bellay apparaît en plusieurs lieux de la paroisse de Ternay. Ainsi, la Chenolière était un fief dépendant de Fains et relevant de la seigneurie des Hayes. Elle fut propriété de Jacqueline du Bellay, qui y mourut en 1619 et fut inhumée à Ternay ; cette présence était antérieure à l'installation des du Bellay de Drouilly dans la contrée. Mais ceux-ci devinrent, un peu plus tard, les maîtres du lieu et, plus précisément, Paul du Bellay.

### ***Les du Bellay et la collégiale Saint-Georges de Vendôme***

Deux des frères de Claude du Bellay furent chanoines de la collégiale Saint-Georges de Vendôme : François en était le chantre et mourut en 1654. Charles fut chancelier du chapitre et, en 1675, il rejoignit son frère dans la même tombe. Le second a surtout tiré sa notoriété de la rédaction du *Calendrier historique de la Collégiale Saint-Georges de Vendôme*. Il présentait ainsi son « enfant » dans son épître dédicatoire au chapitre de la collégiale :

*Il est si naturel à l'homme d'avoir de l'affection pour ses ouvrages et pour les productions de son esprit que quel ques anciens ont comparé cette amitié à celle que les personnes engagées dans le mariage ont pour leurs propres enfans. Je ne me deffends pas de la règle universelle et commune aux autres, et je tombe d'accord d'avoir quelque tendresse pour ce Calendrier, auquel j'ay donné quatre années de travail [...].*



*La collégiale Saint-Georges surplombait fièrement le château de Vendôme.*

Trois autres membres de la branche du Bellay de Drouilly officièrent à la collégiale : Paul, chancelier, qui séjourna souvent avec ses parents à la Cour de Ternay. Après 1685, il demeurait à Rocantuf, sans en posséder les terres ; il y était encore en 1711. En 1688, il était chapelain titulaire de la chapelle Saint-Jean de la Chenolière.

Henry, frère de Paul, né en 1652, fut chanoine et sous-chantre de la collégiale Saint-Georges. Par acte du 25 août 1683, ses père et mère lui donnèrent *par avancement de droit successif la somme de 50 livres de rente à prendre sur le lieu et métairie de la Veuve, membre dépendant de la terre et seigneurie de Ternay.*

Joseph Augustin, lui aussi chanoine et chancelier, était seigneur de Roc-en-Tuf, Richeborde et la Massuère : c'est dans ce dernier lieu, dépendant de la commune de Bessé-sur-Braye, qu'il décéda en 1765.

### ***La sœur ursuline janséniste***

Après la publication de la bulle *Unigenitus*, la fronde janséniste redoubla de vigueur et n'épargna pas Vendôme. Dans la ville, un des principaux foyers fut la communauté des religieuses ursulines, sous la houlette de leur supérieure, la Mère de Saint-Dominique du Châtellier. Parmi les « rebelles » les plus déterminées figurait Sœur Saint-Joseph du Bellay de Ternay. Elle n'était pas la première du nom dans cette institution ; elle y avait été précédée par Marguerite, fille de Claude du Bellay et Siméone Bouchard.



*M<sup>gr</sup> de Crussol d'Uzès*

Sous l'épiscopat de M<sup>gr</sup> de Caumartin, dont les positions étaient modérées, la situation fut assez calme. Mais le ton changea quand il fut remplacé par M<sup>gr</sup> François de Crussol d'Uzès, adversaire acharné des jansénistes. Le conflit atteignit un paroxysme en 1735 : l'évêque demanda et obtint du roi l'ordre de procéder à l'élection d'une nouvelle supérieure. La candidate souhaitée par le prélat, la Mère de Mauny, fut choisie dans la petite minorité des religieuses qui avaient accepté la bulle.

M<sup>gr</sup> de Crussol d'Uzès tint à assister au vote, espérant sans doute influencer par sa seule présence :

*On ouvrit le premier scrutin. L'évêque lut les billets. Les six premiers étaient pour la Mère du Châtellier. Il n'alla pas plus loin ; il brûla tous les autres sans les lire et demanda un second scrutin. La Mère du Châtellier l'emportait encore. Quand il en vint au quatorzième billet, indigné, il chiffonna le reste [...]. Monseigneur protesta et cassa l'élection, qu'il*

déclara nulle, inspirée qu'elle était par l'esprit de révolte. Lui parti, on compta les billets : vingt-et-un étaient pour la Mère du Châtelier, neuf pour la Mère de Mauny.

Furieux, le prélat ne se tint pas pour battu : L'évêque revint le lendemain, « non en père », déclara-t-il, mais « en maître qui veut être obéi ». Il ordonna que l'on procédât à un nouveau scrutin. La Mère du Châtelier obtint vingt-trois voix, deux de plus que la veille. La révolte s'affichait plus provocatrice. [...] il nomma, « de son chef », la Mère de Mauny.

Les opposantes « réclamèrent » contre ce qu'elles appelaient une « intrusion », et elles sortirent du chœur sans chanter le « Te Deum », comme il était de règle, et sans signer d'acte capitulaire. Mais sur le registre, elles inscrivirent une protestation<sup>17</sup>.

Les sœurs jansénistes persistèrent dans leur opposition et l'évêque obtint une lettre de cachet pour éloigner les plus déterminées. Quatre étaient visées dont la Sœur du Bellay ; celle-ci et une de ses compagnes devaient être transférées chez les Ursulines de Tours. Elles partirent le 22 septembre 1735, convoyées par une brigade de la maréchaussée, et à leur arrivée la supérieure leur fit aussitôt un grand sermon sur leur désobéissance à leur évêque. Cet accueil ne les impressionna pas et au fil des années, elles se murèrent dans la certitude de leur innocence et le sentiment de persécution.

### *Des du Bellay aux Montigny*



*Château de La Touche-Hersant*



Par son mariage avec Angélique-Louise du Bellay, Guillaume-Antoine de Montigny devint le maître de Drouilly. Seigneur de la Touche-Hersant, en Dunois, il était capitaine au régiment d'Orléans-Infanterie et portait le titre de vicomte héréditaire de Dreux. Après la mort de Paul du Bellay, en 1764, Guillaume-Antoine et Angélique-Louise prirent le titre de seigneurs de Ternay. Cette même année, ils vendirent la Touche-Hersant à Louis-Julien Lejeune Dugué. Ils eurent huit enfants, dont l'aîné Gaston-Louis-Guillaume, baptisé le 10 septembre 1750, fut premier page des rois Louis XV et Louis XVI. Il devint ensuite capitaine de dragons au régiment de Noailles. En 1778, il épousa Marie-Geneviève de Taillevis de Périgny, issue d'une famille noble du Vendômois. Il succéda à son père et connut des problèmes sous la Révolution.

Une de ses sœurs, Flore Henriette, devint dame de la Linoterie. C'est en ce lieu que leur mère passa ses dernières années et mourut, le 28 floréal an VIII (18 mai 1800)<sup>18</sup>.

### *De multiples seigneuries*

#### *Fains*

Cette seigneurie aurait puisé ses origines dans un établissement gallo-romain, comme le rappelle avec prudence L-A Hallopeau dans *Le Bas-Vendômois : D'après Pétigny, la ferme de Fains occuperait l'emplacement de constructions gallo-romaines (« fines »), élevées au point où une voie romaine « sortait du territoire des Cenomani pour entrer sur les marches de la Touraine.*

Les Archives départementales de Loir-et-Cher possèdent un riche inventaire des titres et papiers de Fains<sup>19</sup>. Le 13 décembre 1630, Messire René de Jussac, seigneur de Fains, donnait à bail à Charles Thillier, sieur de Vauguyon, *de la terre, fief et seigneurie dudit Fains, pour 1 200 livres par an, une charretée de vin blanc du crû de Fains.*

<sup>17</sup> GALLERAND (chanoine J.), *François de Crussol d'Uzès, troisième évêque de Blois*, Cahier du Tricentenaire, n° 7, p. 30 sq.

<sup>18</sup> Pour la famille de Montigny, voir PESCHOT André, « La Touche-Hersant. Recherches historiques et généalogiques », *Bulletin de la Société Dunoise*, t. X (1901-1904), p. 71 sq.

<sup>19</sup> AD 41, E 100.

Le 3 août 1682, un contrat de vente fit passer le fief entre les mains de François du Bellay, seigneur de Ternay et des Hayes : *Damoiselle Suzanne Henriette de Jussac, tant en son nom que comme fondée de procuration de Messire Alexis de Jussac son frère a vendu à Messire Nicolas de Quelain Conseiller au Parlement, fondé de procuration et acceptant pour Messire François du Bellay, Seigneur de Ternay et des Hayes et à Dame Marie du Tillet son épouse la terre, fief et seigneurie de Fains, Fief et Seigneurie de Ferrière, Assé, Vaubellusson, Moulin Banquier, et sujets de Launay, les metairies et bordages du Petit Fains, la Jarretière, la Touche-Gaugain, la Coudrairie, la Harisserie, le tout situé au Bas-Vendômois ès paroisses de Ternay, Saint-Martin, Saint-Pierre du Bois et autres paroisses circonvoisines. [...]*

*Plus le droit de nomination et présentation de la chapelle de Saint-Jean de la Chenolière desservie en l'église de Saint-Pierre de Ternay.*

En introduction au chapitre « Titres de propriété », il est écrit : *Ce chapitre contient les titres qui ont transmis la propriété de ces deux terres en la personne de Messire François Le Coigneux Seigneur de la Roche-Turpin, de leurs dépendances et annexes : ces titres sont communs à ces deux terres attendu qu'elles luy furent adjugées conjointement par une même sentence de la seconde chambre des Requêtes du Palais du 13 août 1683.*

*Elles étoient auparavant possédées par Messire Alexis et Damoiselle Henriette de Jussac, sur qui elles furent saisies réellement, et dont les criées, vente et adjudication se poursuivoient aux dites Requêtes du Palais par le Sieur Pierre de Sain ; [...] elles furent vendues à Messire François du Bellay, seigneur de Ternay et des Hayes, la somme de 12 000 livres par contract du 3 août 1682. François du Bellay n'aurait donc possédé Fains qu'une année et cette captation pourrait expliquer la rudesse des démêlés avec François Le Coigneux, seigneur de la Roche-Turpin.*



*Fragments d'un blason trouvé à Fains et qui conserve son mystère.*

Pour corser l'affaire, François Le Coigneux était en conflit avec son frère Gabriel, qui lui réclamait une somme de deux mille livres. En septembre 1684, ce dernier fit procéder à une *saisie réelle faite par Louis Fourrier huissier audiancier du Château-du-Loir des terres de Fains et Saint-Rimay à la requête de Messire Gabriel Le Coigneux sur M. François Le Coigneux faute de paiement des 2 000 livres.*

Le 30 janvier 1685, un pas supplémentaire fut franchi avec une *Requête en interposition par M. Gabriel Le Coigneux aux fins de faire assigner M. Fr. Le Coigneux par devant MM. des Requêtes du Palais pour proposer [...] que faute de paiement de la somme de 2 000 livres, il sera procédé à la vente et adjudication desd terres.*

Dans cette partie de billard judiciaire à trois bandes, un début d'épilogue semble avoir été trouvé le 9 février 1697, grâce à un « *Acte de dépôt* » fait par *Messire Gabriel Le Coigneux marquis de Belabre [...] d'une quittance du 26 novembre 1696 donnée par Fr du Bellay, Seigneur de Ternay et des Hayes pour les droits des lods et ventes à luy dus pour l'acquisition faite par ledit S<sup>r</sup> Le Coigneux, son frère, des terres et fiefs de Ferrières et Vaubellusson, partie de la terre de Fains, Métairie de la Fosse autrement le Petit Fains, la métairie de la Jarretière à la réserve d'une pièce de terre relevant de Pineaux, Moulin de Launay et quelques autres pièces de terre, le bordage de la Henrisserie, Bois de Fains, vignes de Sur, le moulin, fief et seigneurie de Saint-Rimay, ensemble des frais de procès d'entre Mondit Sieur Le Coigneux et led S<sup>r</sup> de Ternay.* Le 28 août 1701, François Le Coigneux était toujours maître des lieux.

### **Croixval**

Après la mort de son illustre titulaire, le prieuré connut quelques semaines de turbulences et trois candidats se manifestèrent simultanément pour prendre possession du bénéfice. Jean Galland, la « seconde âme » de Ronsard, couché comme héritier sur le premier testament, fait à Croixval en septembre 1585, resta finalement maître des lieux. À une date inconnue, il transmet le prieuré à son neveu Philippe, qui fut le premier à porter le titre de prieur-baron de Croixval. Il transforma le vieux logis, en ouvrant de grandes portes et de larges baies, en démolissant la tourelle d'escalier extérieure pour la remplacer par un escalier intérieur, en bois et à balustres. Le prieuré avait tout, désormais, d'une petite seigneurie.

À partir de 1657, les prieurs successifs de Croixval furent Louis de Toutans de Belair ; Antoine de Rancher, neveu du précédent ; François Bigot de la Silloyre, cousin de Louis de Toutans. Jean Sébastien Prévost de Saint-Cyr, cousin éloigné de François Bigot, fut le dernier prieur de Croixval. Le long prieurat de ce dernier, de 1746 à 1790, est assez bien renseigné par les archives et significatif de la vie d'une petite seigneurie à la fin de l'Ancien Régime.

Le 23 mai 1746, à peine entré en jouissance des lieux, il fit procéder à la visite du domaine pour estimer les réparations à effectuer, se faisant assister par deux experts : Louis Lahoreau, architecte à Montoire, François Fousseureau, charpentier-couvreur et *connoisseur en choses rustiques*. Commençons, dans leurs pas la visite du prieuré. Un mur d'enceinte enfermait les principaux bâtiments ; il était essentiellement en terre, avec un renforcement en pierre aux angles et une porte en pierre de tuffau, passablement délabrée. Une fois la porte franchie, se développaient les bâtiments de la « basse-cour », c'est-à-dire de la ferme du prieuré : remise, pressoir, toit à porcs, grange, écurie, étable... La couverture était généralement faite de bardeaux de bois ; un hangar, un four, un chenil étaient couverts de chaume. Le fermier disposait d'une « chambre » avec four, modeste habitation, sans doute aussi couverte de bardeaux. Il y avait aussi une fuye ou colombier, dont l'état laissait à désirer :

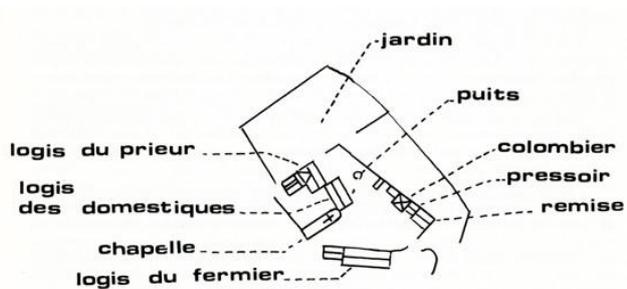
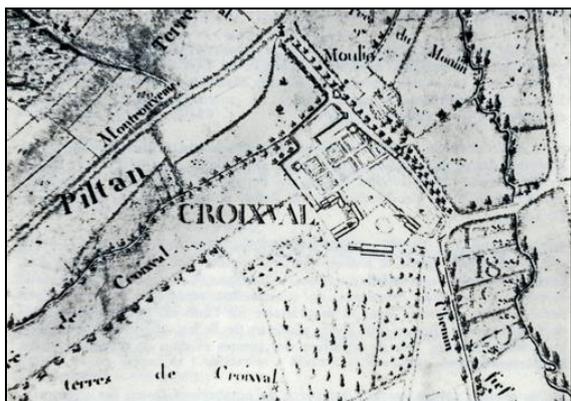
*Étant montés dans ledit colombier dont nous avons visité les boulins forts endommagés de vétusté et par lesd. pigeons mesme convient de être employé deux bottes de lattes, un mille de clous pour refaire le lattis, réparer lesd. fonds, cloisons [...].*

À l'angle ouest de la basse-cour, une porte ouvrait sur une charmille et un bois. Elle était accolée à la chapelle, dont l'expertise livre quelques caractéristiques : *La serrure par une vétusté hors d'état de servir, il convient en refaire une et pour réparer le pavement de laditte chapelle doit être employé trois cent de carreau et la chaux qui convient, aux vitreaux n'avons trouvé y manquer que neuf losanges, à la couverture repiquer quatre cent de thuyilles, emousser presque tout le toit de cette ditte chapelle, enduire lenfaistage et les rempes du pignon*. L'état de la serrure donne à penser que la chapelle n'était pas le lieu le plus fréquenté du prieuré... Des cérémonies s'y déroulaient encore dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.



*La façade du logis de Croixval montre les cicatrices des transformations successives. Philippe Galland fit supprimer la tourelle d'escalier et murer les portes donnant accès aux deux niveaux. Il fit ouvrir, au rez-de-chaussée, deux portes dont celle de droite est restée dans ses proportions ; elles ont été surmontées, à l'étage, de deux belles baies, celle de gauche ayant été murée ultérieurement. La porte de gauche fut agrandie au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque le local fut converti en grange, pour faciliter le passage des charrettes.*

Une nouvelle porte ouvrait sur une autre cour, le cœur du prieuré ; même s'il y avait du travail de restauration, elle ne manquait pas d'allure : [...] *avons considéré que la porte qui fait l'entrée de cette ditte seconde cour est formée par des piliers pilastres est à refaire leurs architraves, frise et corniches, pieddestaux en gorges avec globes ou boules dessus ; la fermeture bombée du portillon avec son arrière voussure, le tout de pierres tendres ainsys que la couverture en bahut [...].*



*Le beau plan-terrier de Croixval, réalisé en 1785 pour le dernier prier du lieu, Jean Sébastien Prévost de Saint-Cyr. Schéma explicatif des bâtiments.*

Depuis la mort de Ronsard, le logis avait subi le poids des ans, peut-être parce que sa fonction résidentielle n'avait été qu'épisodique : les deux vantaux de la porte étaient détériorés par les pluies ; à l'intérieur, le plancher du vestibule craquait sous les pieds ; dans la cuisine, l'eau croupie attaquait les pavés et la base des murs. Certaines pièces étaient impraticables, encombrées de meubles à vendre. Une salle, qui devait être de réception, donnait par une porte vitrée sur un parterre fleuri à l'extérieur ; un cabinet attenant, aux murs en colombages, pouvait faire office de bureau ou de petit salon du prier.

À l'étage, atteint en gravissant le bel escalier en bois, on pénétrait dans l'antichambre qu'éclairaient deux croisées. Deux chambres lui faisaient suite, avec plancher de bois, la première et la plus grande étant celle du prier. Là, Ronsard avait vécu ses derniers mois.

Les jardins étaient organisés dans le goût classique, pour l'agrément autant que pour l'alimentation des occupants : *Au bout de l'allée principale du jardin et en côté de la porte de grillon est un petit arrosoir de quatre marches de bois [...] ; et sur le grand canal au bas du jardin deux cabinets de charmille où doit être refait les bancs de celui du côté du moulin, faisant en tout vingt-trois pieds de long, huit pieds ou postaux de chacun quatre pieds de longs ; au cabinet opposé est aussi un banc à refaire ; de ce susdit grand canal à passer dans une petite isle est un ponceau de vingt pieds de longs, [...] est à réparer le réservoir à poisson [...].*



*Départ de l'escalier à balustres et palier du premier étage*



Le 2 juillet 1747, il y avait foule dans la grande salle du logis prieural pour assister ou participer à l'adjudication des travaux de réparation. L'enchère commença sur une mise à prix de 4 400 livres. Les premières escarmouches aboutirent à une baisse de 100 livres. Le notaire régla les enchères à un minimum de 50 livres. Seuls restaient en lice un chafournier montoirien et un tailleur de pierre de Vendôme. À 4 150 livres, l'enchère minimum fut fixée à 100 livres : 4 000... 3 900... On en resta là et Jean Beaufeu, le tailleur de pierre, l'emporta. Le 17 juin 1750, en présence de l'entrepreneur, du propriétaire et d'André Godineau, procureur du roi au bailliage de Vendôme, eut lieu la réception des travaux.

En dehors du chef-lieu, mais tout proche, le moulin de Croixval était en piètre état, menacé de ruine par endroits et aussi d'incendie *pour le jour que le feu auroit à ce communiquer du thuyau de la cheminée au grenier*. Le bief, empli de boue et de vase, devait être curé, *aussy bas et au niveau du fin gravier*.

L'expertise s'étendit aux métairies dépendantes du prieuré, réparties dans un rayon d'un à deux kilomètres autour du chef-lieu. Du long rapport, quelques caractéristiques émergent pour chacune.

– Le Petit Vauguion.

*La maison où loge le fermier, à costé sous le mesme toit une autre chambre plus basse où est présentement une étable aux vaches et chevaux*. Seule une cloison séparait donc humains et animaux.

– La Sansonnière.

Ici, bêtes et gens ne dormaient pas sous le même toit, mais dans deux bâtiments distincts. Pour le four construit en pierre de tuffeau, il était conseillé de le refaire en briques. Le toit à porcs comportait deux loges *fermées de planches et couvertes de brieure* [bruyère]. Une haie séparait le jardin de la cour. Une grange complétait l'ensemble, construite en *coullombage*.

– Le Gué de la Barre.

*Premièrement sommes entrés dans la maison et logis du fermier, qui sous mesme toit et d'une suite égale, tout le corps de battimens est divisé en quatre, scavoir le logement du fermier, l'étable aux vaches, celle des chevaux et celle des brebis*. En face, une grange, un *angeard* [hangar]. Une vaste cave en roc avait pu servir de carrière.

– Les Margueries.

Le logis du fermier laissait beaucoup à désirer. La porte et la serrure étaient à refaire et la *place* – sol de la pièce – à repaver. Là aussi, une simple cloison en colombage séparait la famille paysanne de ses animaux. La grange faisait face, joutée par l'étable.

La visite des métairies dépendantes du prieuré de Croixval révèle des similitudes qui se retrouvaient, au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans nombre d'exploitations agricoles de la contrée :

– Organisation des bâtiments autour d'une cour centrale non close, si ce n'est par des haies ou la clôture d'un jardin.

– Tendance au face à face entre la maison du fermier et la grange munie de sa grande porte à deux vantaux.

– Fréquence des colombages, dans les bâtiments « économiques », mais aussi dans les cloisons des maisons et dans les greniers.

– Couverture dominante en bardeaux de bois, qu'il fallait remplacer ou retourner par milliers, alors que les quantités de tuiles étaient bien moindres ; ces dernières ne couvraient sans doute que l'habitation du fermier.

Une bonne vingtaine de baux permet d'approcher les relations économiques entre le seigneur et ses paysans. Les contrats étaient établis pour trois, six ou neuf ans. Les baux à ferme étaient nettement minoritaires par rapport au métayage (baux à moitié). Économiquement, Croixval et ses métairies avaient un pied dans les « bleds », l'autre dans les bois et le derrière dans l'herbe ! La vigne n'était guère présente qu'au domaine du prieur et le fermier avait droit à la moitié de la vendange.

Pour les céréales, le métayage prévoyait le partage à moitié de la fourniture des semences et des récoltes. La moisson se faisait le plus souvent aux frais du paysan ; le battage était tantôt à son compte, tantôt *à communs frais* avec le bailleur. Généralement, le métayer était astreint à charroyer la part du prieur jusqu'à ses greniers de Croixval. Trois des métairies possédaient un « chénevril », terrain réservé à la culture du chanvre ; celle-ci était répandue autour du prieuré : en témoigne un lieu-dit « Le Chénevril », toujours existant près de Croixval. Au Gué de la Barre, en 1719, le métayer était tenu *de faire serrer et rouir le chanvre pour ensuite estre partagé moitié par moitié et pour sa peine led. Sr Bailleur luy laisse le frettin*.

Les baux concernaient aussi le cheptel. La formule était très diverse quant à sa fourniture : par le preneur, par le bailleur, par les deux... Aucune règle n'émergeait. Trois métairies sont renseignées quant aux effectifs animaux :

– Aux Margueries, en 1738 : 7 bovins, 30 *chefs de bergal* [ovins], une jument et un cochon de lait.

– Au Gué de la Barre, en 1725 : 12 bovins, 30 *bergeaux*, deux cochons.

– Au Petit Vauguion, en 1750 : 5 bovins, 33 moutons, 14 agneaux, un cochon.

Les proportions restent comparables : de six à douze pour les bovins, une trentaine pour les ovins, un à deux pour les porcins.

Les bénéfices des ventes de veaux et d'agneaux étaient le plus souvent à parts égales. Pour la laine, le paysan se chargeait habituellement de la tonte et les profits étaient partagés. Pour les cochons, le partage était aussi la règle ; mais la complication s'invitait parfois, comme au Gué de la Barre en 1725 : les preneurs y nourriront *audit titre de moitié une cochonne et un petit cochon de lait, et lorsque la dite cochonne aura des*

*petits qui seront nourris ledit sieur bailleur donnera par chacune cochonnée quatre boisseaux de meslarde et ledit preneur en donnera également de son côté et pour le petit cochon qui sera nourry pour tuer donnera ledit sieur bailleur au preneur huit boisseaux de son.* L'histoire ne dit pas si le preneur et le bailleur dégustèrent ensemble le cochon de lait...

Les paysans étaient soumis à des obligations et redevances à l'égard du prieur. C'étaient deux ou trois poulets apportés à la Pentecôte ou à la Saint-Jean-Baptiste ; une ou deux couples de chapons étaient réservées pour la Toussaint ou pour Noël. Ces redevances étaient légères, comparées aux pesantes corvées. Outre le charroi des grains jusqu'aux greniers du prieuré, les métayers étaient généralement astreints à celui des matériaux nécessaires aux réparations des bâtiments. Au Gué de la Barre, selon le bail de 1725, le preneur *fait chaque année trois journées avec deux chevaux et voitures de fumier qu'il prendra dans la cour de Croixval durant lesquels trois jours et lors du labourage des deux arpents le bailleur s'oblige à nourrir le preneur et les bestes de barnois* ; à cela s'ajoutaient quatre charrois à une lieue de distance du prieuré.

Le bon entretien des haies et des clôtures était scrupuleusement vérifié. L'expertise dessine, autour de Croixval, un paysage beaucoup plus bocager que de nos jours : maintes parcelles étaient limitées par des haies vives ou sèches. Les premières étaient ponctuées de trognes et le paysan devait assurer la *couppe et tonture des trognes qui ont de coutume d'estre émondées*. Quant aux haies faites d'épines et de genêts séchés, les experts préconisaient le bouchage des trous ou une réfection complète.

Les paysans des métairies dépendantes de Croixval ne roulaient pas sur l'or. De temps à autre, le prieur devait faire des avances pour le matériel et les animaux. En 1728, il fournissait cent livres au métayer du Petit Vauyon *pour achat de charrette, tombereau et cheval*. Dix ans plus tard, aux Margueries, les preneurs reconnaissaient que ledit sieur bailleur a mis et avancé sur ledit lieu pour prisee *quatre bœufs qui ont été estimés [...] la somme de 129 livres plus une jument à poil brun de l'âge de cinq ans, plus une charrette, charruée, versoir et tout l'équipage servant à labourer...* L'avance atteignait 194 livres : il faudrait compter sur quelques bonnes années pour rembourser la dette ; et parfois, elle était encore au rendez-vous à la conclusion du bail suivant...

Les querelles avec suites judiciaires n'étaient pas réservées aux nobles. Toutes les catégories de la société y prenaient leur part. Et le clergé n'y dérogeait pas quand l'occasion se présentait. Prévost de Saint-Cyr et le curé de Ternay entrèrent en chamaille à propos des dîmes. Au terme d'un procès, un long jugement trancha sur la question, dont la conclusion seule est un morceau d'anthologie :

*[...] a été appelé que les grosses dixmes dans le territoire du fief de Croixval continueront à être perçues par ledit prévost de Saint Cyr en sa qualité de prieur de Croixval pour les deux tiers et par le dit Satis en sa qualité de curé de la paroisse de Ternay pour un tiers. Seulement ordonne que suivant l'ancien usage et la transaction du 4 avril 1740 qui sera exécutée selon la forme et teneur ledit prieur de Croixval continuera comme par le passé à lever et engranger dans la grange dixmeresse et faire battre la totalité des dittes grosses dixmes pour être les grains en provenant partagés scavoir les deux tiers pour le prieur et un tiers pour le curé, que les pailles resteront au dit Prieur pour les frais de levée, engrangeage et battage des bleds et que le partage sera fait en présence du curé. [...]*

*[...] maintient le curé dans le droit et possession à percevoir seul la totalité des grosses dixmes dans le surplus du territoire de la paroisse de Ternay, maintient pareillement ledit curé dans le droit et possession de percevoir la totalité des dixmes novalles, tant dans le territoire du fief de Croixval que dans le surplus du territoire de la ditte paroisse de Ternay, ordonne que les prémices, menues et vertes dixmes seront perçues à raison des deux tiers par le prieur dans toute l'étendue du territoire de la paroisse de Ternay et l'autre tiers par le Curé, ordonne pareillement que la dixme des vesses sera perçue par ledit prieur pour les deux tiers dans l'étendue de son fief de Croixval, pour moitié dans le surplus de la ditte paroisse de Ternay par le Curé en ce qui concerne la dixme de charuage qui se perceoit en argent par abonnement, ordonne que le Curé rendra compte au fermier du prieuré des sommes par lui perçues pour raison de la ditte dixme, laquelle sera partagée comme les menues et vertes dixmes scavoir un tiers pour le curé et les deux tiers pour le prieur.* Les paysans de Croixval et de la France entière trancheront définitivement la question en obtenant la suppression de la dîme.

Les meuniers des moulins que faisaient tourner les eaux de la Cendrine se disputaient l'utilisation du précieux liquide. Celui de Croixval s'était équipé d'une *fausse porte* ou vanne. Elle permettait d'irriguer un grand pré voisin en cas de sécheresse. On était en 1730, sous le prieurat de François Bigot. Cet aménagement ne fut pas du goût de Philippe Percheron, meunier du moulin de Laugis, le premier situé en aval de Croixval. Il monta sur ses grands chevaux : s'il y avait sécheresse, l'eau devenait plus rare dans le ruisseau lui-même et si une retenue était pratiquée de surcroît, il n'avait plus qu'à transformer Laugis en moulin à vent !

Plutôt que d'en venir à cette extrémité, Percheron préféra aller casser l'ouvrage de son voisin ; il avait l'aval du propriétaire du moulin de Laugis, messire François du Bellay, seigneur de Ternay. La justice fut évidemment saisie et, en 1731, le meunier Percheron fut condamné à refaire la « chaussée » qu'il avait maltraitée... Appel... Le destin était plus pressé que la justice et François Louis du Bellay s'en fut

rejoindre ses aïeux. En 1734, ses héritiers cherchèrent à traiter à l'amiable. L'affaire se conclut sur une de ces décisions mi-chèvre mi-chou dont la justice d'alors avait le secret :



*Le moulin de Croixval*

– En faveur des mânes de du Bellay : *La Cour après avoir donné acte audit deffunt seigneur de Drouilly des faits par luy mis en avant [...] ; entre autres que le dit sieur de la Silloire n'avoit aucune possession de détourner les eaux dudit ruisseau par des chaussées pour en arroser ses prés [...] et que depuis quinze à seize ans que le dit sieur de la Silloire s'estoit avisé de faire faire des chaussées dans ce ruisseau et les conduire dans ses dits prés ledit seigneur de Reully [sic] les avoit toujours fait détruire sans que le dit sieur de la Silloire eust osé s'en plaindre. [...]*

– En faveur du prieur de Croixval : *Ce faisant que le dit sieur de la Silloire soit et demeure maintenu dans la possession d'arrester les eaux dudit ruisseau par des chaussées pour entrer et couler dans sa dite pièce de pré toutes les fois qu'il le jugera à propos et que sa dite pièce de pré en aura besoin, sans y pouvoir estre troublé ny empesché par ledit seigneur de Ternay esdits noms ny ses meuniers dudit moulin de Laugis. [...]*

C'était simple : le prieur n'avait pas le droit de détourner les eaux de la Cendrine, mais il pouvait le faire à sa guise et nul n'avait à s'y opposer...

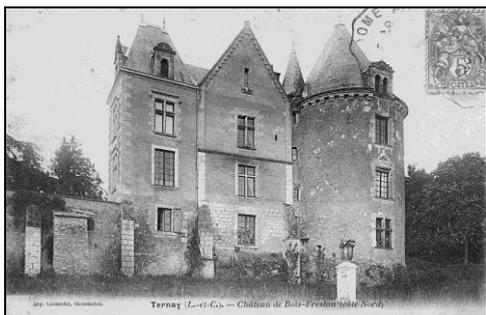
Le moulin était une composante importante dans l'économie d'une petite seigneurie. Celui de Croixval bénéficiait d'un contexte naturel favorable, situé à la convergence des deux ruisselets. Elle s'effectuait un peu en aval du bâtiment et il ne recevait naturellement que les eaux venues de Montrouveau. Le planterrier de Croixval, réalisé en 1785, montre clairement que les eaux descendant des Hayes et de la fontaine de Bure étaient en partie captées à la sortie de la propriété de Roc-en-Tuf – constituant la *rivierre neuve* – et venaient se déverser dans le bief du moulin.

### **Boisfreslon**

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Boisfreslon appartenait à Antoinette de Chourses, épouse d'André de Vieuxpont. Dans l'incapacité de rembourser les dettes faites par leurs parents, le bien fut vendu en 1602 à Magdeleine de Chourses, femme de Gédéon de Thianges, pour la coquette somme de 12 050 écus.

Le château possédait une chapelle et, en 1613, la propriétaire sollicita de l'évêque du Mans l'autorisation d'y faire dire la messe : *Monseigneur l'évêque du Mans, supplie humblement Magdeleine de Chourses, dame de la Beuvrière et de Bois-Freslon, de la paroisse de Ternay, en son diocèse, disant que pour la distance de sa maison de Bois-Freslon à l'église paroissiale qui est plus de demi-lieue, les mauvais chemins et l'indisposition de la suppliante, elle ne peut oïr la sainte messe si souvent qu'elle en a la dévotion et qu'en la basse-cour de son logis de Bois-Freslon où elle fait la plupart du temps sa demeure, il y a une chapelle de bastie fort commodément et séparément sise dans le corps de logis, fondée de 40 livres de revenus et en laquelle par longues années même de la connaissance de la suppliante et du vivant de défunt Messire Jehan de Chourses, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Brémian et de Bois-Freslon, père de la suppliante, on aurait célébré la sainte messe, que n'ayant vu ni connu autre permission ni pouvoir, elle a pieusement pris avis de sa dite Grandeur Monseigneur et vous supplie lui donner votre permission pour voir célébrer, vous plaise attendant la bénédiction de la dite chapelle promettre à la suppliante y faire célébrer la sainte messe et faire justice.*

Sur l'injonction de l'évêque, René Guettier, doyen rural de Trôo, vint sur place vérifier la validité de la demande et son rapport du 7 novembre livre quelques renseignements sur le monument lui-même : *Nous R. Guettier, curé de Sougé, doyen rural de Trôo, possédant l'effet de certaine commission à nous adressée, nous nous sommes transporté de Sougé à Bois-Freslon, assisté de Pierre Common, notaire, pris pour témoin, où est comparue la dite dame de la Beuvrière, laquelle nous a fait ouverture d'une chapelle bastie à un des coins de la cour du logis, espacée et divisée toutefois du corps du logis, laquelle chapelle avons reconnu ce qui s'en suit : 1°) fermant à clef, de largeur de 18 à 20 pieds ou environ, un autel basti en pierre, une contrétable embellie d'un crucifement ; plus ladite dame nous a montré les ornements nécessaires à la célébration de la sainte messe, même un calice d'argent. Et pour la vérification des articles de la requeste, ladite dame nous a produit et présenté les personnes de Messire Léonard Guerin, prêtre chapelain de Saint-Jacques de Terné, lequel dit avoir célébré plusieurs fois la sainte messe et aussi a dit la chapelle à la distance de une demi lieue. Témoins : Messire Louis Chartier, curé de Terné ; noble homme Charles de Rotier, écuyer seigneur du Parc, demeurant à Terné, Math. De la Barre, écuyer seigneur de la Touche étant à présent en ce lieu, et Pierre Mesnier, fermier de Bois-Freslon.*



*Château de Boisfreslon*

Le 26 décembre 1613, Charles de Beaumanoir donna son accord. En 1618, le chapelain n'était guère satisfait de son traitement annuel de trente livres et réclamait une augmentation. Il obtint de Magdeleine de Chourses six livres supplémentaires : 20 % en plus, ce n'était pas si mal... Le 12 septembre 1619, sans doute inquiétée par la maladie, elle fit son testament. Elle y précisait d'abord les conditions de son enterrement :

*Ladite dame veut et ordonne que son corps soit enseveli, mis dans un cercueil, enterré et inhumé en l'église de Terné, proche l'endroit où est inhumé messire Jehan de Chourses, chevalier seigneur de Bremian et de Bois-Freslon, et ce sous le siège de ladite dame où elle se met pour ouïr le divin service, qui est à côté et proche la chapelle de Saint-Jacques et sainte Anne, devant l'autel Saint-Michel.*

*Vent que son corps soit porté par gens d'église auxquels il sera payé 18 livres.*

Ce souhait d'être inhumée sous le siège qu'elle occupait dans l'église de son vivant semble contredire l'affirmation selon laquelle les habitants de Boisfreslon prenaient place dans la chapelle seigneuriale : il est bien précisé que son siège était à côté et proche la chapelle de Saint-Jacques et sainte Anne, mais pas à l'intérieur.

*Vent qu'à son enterrement il y ait 13 torches de cire portées par 13 pauvres à chacun desquels il sera donné une aulne de drap noir.* Elle voulait en outre que les religieuses Augustines de Montoire assistent à son enterrement et qu'il leur soit donné 8 livres, 2 septiers de blé et un poinçon de vin.

Sans descendance, elle répartissait l'essentiel de ses biens à égalité entre son neveu, Jacques de Vieuxpont, et sa nièce, Madeleine ; cette dernière hérita des bijoux et habits de sa tante, *fors et réservé une robe de velours noir qu'elle légua à l'église de Terné pour être employée au grand autel.* Elle n'oubliait pas sa sœur : *donne à Charlotte de Chourses, sa sœur, prieure de l'abbaye de Fontenay-sur-Conye [en Dunois], 200 livres par an y compris les rentes que ladite dame avait coutume de lui faire par an, sa vie seulement.*

Elle réservait sa charité à la gent féminine : *Vent qu'il soit donné à 13 des plus pauvres femmes veuves ou filles orphelines de Terné ou des paroisses circonvoisines un septier de blé ou cent sols.* Toutefois, elle avait un geste pour un religieux ou un petit groupe de religieux, la construction de la phrase prêtant au doute : *donne au frère hermites de Montoire 30 livres pour aider à enclorre leur hermitage*<sup>20</sup>.

Que sait-on de cet ermitage de Montoire ? L'abbé Brisset lève un coin du voile sur cet établissement blotti au départ du chemin de Montoire à Artins. En 1656, un seul religieux l'habitait, Jacques Le Marchant : *On le vénérât comme un saint, et son austérité lui avait permis d'atteindre un âge fort avancé. D'où venait-il ? Appartenait-il à quelque ordre religieux ? Aucune réponse, même discutable, ne peut être apportée.* À l'automne de l'année suivante, son décès fut noté sur le registre de la paroisse Saint-Laurent de Montoire<sup>21</sup>.



*Acte notarial de 1765, concernant Elisabeth Magdeleine de Chourses, « dame de Boisfreslon »*

<sup>20</sup> AD 41, E 107 ; et CLEMENT (P.), *Monographie de Ternay*.

<sup>21</sup> BRISSET (abbé P.), *Histoire de Montoire*, t. I, p. 191, 193, 195. Après avoir confié cet ermitage pendant deux ans aux Camaldules, César de Vendôme le mit entre les mains des Augustins de Montoire.

En 1647 et 1677 encore, Jean de Vieuxpont, fils de Jacques, était seigneur d'Auzonnille et de Bois-Freslon. Marié à Magdeleine de Mouchy, il était décédé quand, le 9 octobre 1684, elle passa un acte devant le notaire de Ternay, Claude Jacquet. Leur neveu Jean était devenu maître des lieux. En 1687, il se préoccupait de la mise en état de ses étangs :

*Messire Jean de Vieuxpont, chevalier seigneur d'Ouzonnille, le Rotouer, Bois freslon, d'une part ; Noel Manceau besson, demeurant à Bessé, et Marin Chapeau besson, demeurant à Lavenay, d'autre part, s'obligent refaire les chaussées des deux étangs de Bois Freslon, relever les terres vis-à-vis de la bonde par où elles font eau, garnir de convoy le devant et établir une batterie de paux pour mettre au devant du grand étang d'à bas, moyennant deux pintes de vin chaque jour et 40 livres.*

Et c'est sans doute le même qu'on retrouve le 12 janvier 1704, faisant aveu à Gabriel Le Coigneux, seigneur de la Roche-Turpin pour raison de Bois-Freslon qu'il tient à foy hommage simple, ce domaine comprenant château, fuye, chapelle, écuries, garenne à conils et quarante arpents de terre, verger, étangs ; cela lui coûterait une livre de cire à la fête de la Purification de la Vierge. Marié à dame Angélique de Marescot, il a été atteint de cécité dans ses dernières années. Il fut enterré le 13 juillet 1716 dans le chœur de l'église de Ternay. Dès 1709, c'est Godefroy de Chourses qui rendait hommage pour Bois-Freslon au seigneur de la Roche-Turpin, en tant qu'héritier<sup>22</sup>.

Godefroy de Chourses résida à Bois-Freslon et fut parrain à Ternay en 1718. Il mourut à Bois-Freslon et fut enterré, le 17 avril 1726, dans le chœur de l'église paroissiale. Sa fille Élisabeth de Chourses épousa à Ternay, le 9 juin 1727, François-Louis du Bellay, seigneur de Drouilly, Les Hayes et Ternay. Celui-ci disparut en janvier 1733 et avec lui s'acheva le court séjour d'un du Bellay à Bois-Freslon. Le lieu revint aux Chourses, en la personne de Jean-Godefroy qui mourut à Ternay en 1786. Godefroy et Jean-Godefroy de Chourses furent qualifiés, le premier « seigneur de Ternay », le second « coseigneur de Ternay ». Même s'ils étaient en possession de biens considérables dans la paroisse, l'usage de ces qualités était abusif.

### **Roc-en-Tuf**

Jacques de Boyer, seigneur de Roc-en-Tuf, était témoin de son voisin et ami Pierre de Ronsard, lorsque celui-ci dicta son testament à Croixval. Sa fille, Madeleine, après avoir épousé Julien de Bedde, hérita du domaine qui revint ensuite à leur fils, Julien.

Paul Clément mentionne une transaction passée le 15 juillet 1661 entre Louis de Toutans, prieur-baron de Croixval, et Jacques de Bedde, seigneur de Saint-Sulpice et de Roc-en-Tuf, par laquelle ce dernier abandonnait le lieu de Saint-Germain au prieur, moyennant un cens annuel de six deniers. Acte dont la valeur symbolique ne fut peut-être pas perçue par les acteurs de l'époque : un prieur de Croixval, lointain successeur de « gentilhomme vendômois » devenait maître de la fontaine Saint-Germain, alias la fontaine d'Hélène...

Vers 1650, Jacques de Guinebault épousa Anne de Bedde. En 1685, il semblait toujours posséder Roc-en-Tuf : le 25 août, *Messire Paul du Bellay, chancelier de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme, demeurant au logis seigneurial de Ternay, fondé de procuration de Messire Jacques de Guinebault, écuyer seigneur de la Grassetière et Rocantuf, a baillé à François Callu et à Madame le Comte le lieu, terre et métairie de Rocantuf sans en rien retenir que le logis et bâtiments dudit Rocantuf, etc., et d'aller résider à Richeborde, lieu en dépendant*<sup>23</sup>. Le logis seigneurial de Ternay était le lieu-dit « La Cour » ; à cette époque, Jacques de Guinebault résidait à la Grassetière, dans la paroisse de Couture. La partie agricole du domaine était louée à François Callu et à Madame Le Comte, le qualificatif annonçant une personne notable. La réserve sur le logis et les bâtiments de Roc-en-Tuf laisse supposer que Jacques de Guinebault entendait conserver la possibilité d'y résider.

Mais le 15 novembre 1696, c'est bien Paul du Bellay qui est installé à Roc-en-Tuf : *Messire Paul du Bellay, chancelier [...], demeurant au lieu de Rocantuf, au nom et se portant fort de Jacques de Bedde, écuyer seigneur de la Grassetière, a baillé les pièces de terre dépendant de la métairie de Richeborde, appartenant au seigneur de Bedde.*

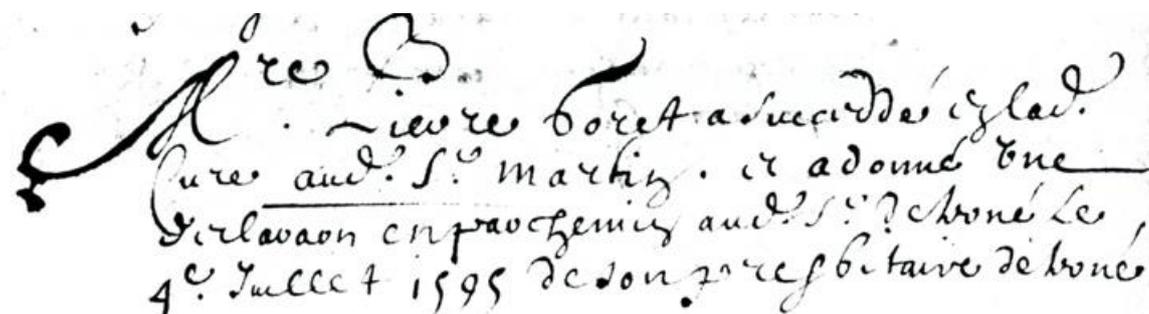
Avec Paul du Bellay, la famille seigneuriale de Ternay avait un pied dans la demeure de Roc-en-Tuf. Elle ne tarda pas à avoir les deux : en 1711, le chanoine et chancelier de la collégiale Saint-Georges de Vendôme, Joseph-Augustin du Bellay, était qualifié seigneur de Roc-en-Tuf, Ternay, l'Archidiacrie et autres lieux. Selon Saint-Venant, il avait Roc-en-Tuf par bail emphytéotique, au titre d'héritier de Paul.

Louis-François de Musset, seigneur de Cogners, Sainte-Osmane, la Bonaventure et autres lieux, hérita de Roc-en-Tuf : il était fils de Marguerite-Angélique du Bellay et Joseph-Augustin du Bellay était son oncle. Beau cadeau dans la corbeille de mariage de Louis-François, à l'occasion de son union avec Suzanne-Angélique du Tillet.

<sup>22</sup> On ignore si ce Godefroy avait hérité comme petit-fils de Jean ou par suite d'une donation.

<sup>23</sup> CLEMENT (P.), *Monographie de Ternay*.

## La cure de Ternay



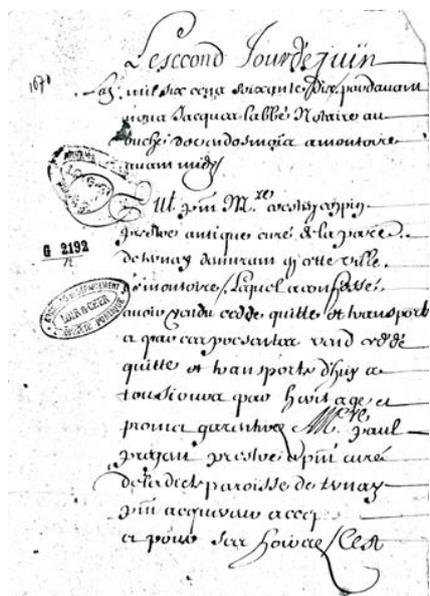
*Acte notarial portant que M<sup>re</sup> Pierre Goret a succédé à M<sup>re</sup> Martin comme curé de Ternay en 1595.*

Ternay a compté un nombre restreint de curés au XVII<sup>e</sup> siècle, signe d'une certaine stabilité, surtout dans la deuxième moitié. Les informations sont rares sur leur gestion de la cure, leurs conditions d'existence. Après la disparition, en 1595, de Pierre Martin, l'ami de Ronsard, Pierre Goret fut le premier à aborder les années 1600. Une note du Fonds Martellère des Archives départementales précise :

*Dans un registre de baptêmes de Ternay on trouve après un baptême du 18 novembre 1591 la mention de l'avènement de P. Goret à la cure de Ternay : « Icy est l'advenemt de m<sup>re</sup> pierre Goret p<sup>bre</sup> et cure per obitum a obtenu [ce ?] benefice de la cure de Terné. » On le trouve jusqu'en octobre 1601.*

Pierre Goret aurait donc été installé cinq ans avant la mort de Pierre Martin, ce qui n'est pas impossible si celui-ci a renoncé à son ministère, pour des raisons d'âge ou de santé. La même source signale G. [Gatien] Cuvier comme vicaire de Ternay entre 1590 et 1601.

On retrouve l'abbé Goret dans les registres de M<sup>e</sup> Percheron, notaire à Ternay, le plus souvent dans la conclusion de baux concernant la perception des dîmes. Son successeur, Louis Chartier, y est également mentionné, pour des transactions immobilières. C'est lui qui, en 1626, fit peindre le retable de l'église paroissiale en 1626.



*Acte notarial passé le 2 juin 1670 entre un ancien curé de Ternay et l'actuel, M<sup>re</sup> Paul Préjant.*

*chemin dudit ternay à Montoire, d'un bout à Jacques Guillard, un chemin entre deux, d'autre bout au cimetière et à la rue du bourg dud. lieu.*

Un jardin d'une contenance de deux boisselées était attenant au presbytère et comportait un *fournil bâti*. S'ajoutaient d'autres parcelles de terre, dispersées sur le territoire de la paroisse. La cure bénéficiait de

Un acte notarial du 2 juin 1670 met en évidence une tradition de vente de biens entre curés successifs : fut présent M<sup>re</sup> [...] Cospin prestre, antique curé de la paroisse de ternay demeurant en cette ville de Montoire lequel a confessé avoir vendu [...] à M<sup>re</sup> Paul Préjant prestre de present curé de la dicte paroisse de ternay [...] pour la somme de 23 livres 15 sols [...] lesquels heritages le Sr Coppin avoit acquis des heritiers feu M<sup>re</sup> Louis Chartier [...] le 3 mars 1644<sup>24</sup>.

Paul Préjant fut remplacé par un homonyme, selon toute probabilité son neveu. Paul Préjant II fit, le 2 juillet 1717, un aveu à dame Marie du Tillet veuve messire François du Bellay, pour les biens de la cure de Ternay placés sous sa suzeraineté. Celui-ci contient une description du presbytère et de ses dépendances :

[...] deux chambres à feu cellier dessous, grenier dessus, pressoir, grange, cour devant clos à muraille, jardin derrière contenant le tout en un tenant une boisselée ou environ, joignant d'un côté à l'église dud. ternay, d'autre costé au

<sup>24</sup> AD 41, G 2192.

plusieurs rentes foncières sur des maisons du village<sup>25</sup>. Le curé de Ternay avait donc des prétentions seigneuriales. Une soixantaine d'années plus tard, un acte de foy et hommage précise encore les choses :

*Aujourdhuy 9 janvier 1779 après Midy par devant les notaires royaux en Vendômois résident ville de Querboent soussignés fut présent en personne Maître François Guillaume Satis gradué de l'université de Caen curé de la paroisse Saint-Pierre de Ternay y demeurant maison presbiteralle dudit lieu lequel nous a dit qu'il dépend du temporel de son bénéfice, cure de la ditte paroisse de Ternay le fief et seigneurie de la rue Saint-Père située rue Saint Père du dit bourg de Ternay, pour raison duquel fief il luy est dû 30 sols tant cens que rente par le sieur François Aubert pour raison d'un corps de logis ses appartenances et dépendances situé ditte rue Saint-Père de la ditte paroisse de Ternay [...].*

*Item 15 sols 9 deniers aussy tant cens que rente par Joseph Foussereau et le nommé Chaintron son beau-frère pour raison d'un corps de logis ses appartenances et dépendances situées ditte rue Saint-Père du dit bourg de Ternay [...].*

*Item 15 sols tant cens que rente par Marie Jacquet veuve Albert Auger pour raison d'un corps de logis ses appartenances et dépendances situé ditte rue Saint-Père dudit bourg de Ternay [...].*

*Item 15 sols tant cens que rente par les héritiers du sieur Jacquet du Bourg pour raison d'un corps de logis ses appartenances et dépendances situé ditte rue Saint-Père dudit bourg de Ternay [...].*

*Lequel fief de la rue Saint-Père ainsi que tous profits de fief qui en peuvent résulter dépendant du temporel du bénéfice cure de la ditte paroisse de Ternay relève à foy et hommage simple du fief et seigneurie de Ternay aux charges par les dits sieurs curés de Ternay de dire chaque dimanche de l'année un subvenite pour les seigneurs dudit fief et seigneurie de Ternay et faire la prière aux prônes comme aux propres fondateurs de la ditte église de Ternay et sont tenus les dits sieurs curés de la ditte paroisse de Ternay prendre mesure ou jalon des seigneurs dudit fief et seigneurie de Ternay pour leurs sujets de la ditte rue Saint-Père, lesquels ne sont sujets ny à fourg ny à moulin<sup>26</sup>. Outre l'enclos presbytéral, quatre corps de logis, avec leurs dépendances, c'est-à-dire plus que de simples chaumières, constituaient la seigneurie de la cure, dans le bourg de Ternay.*

Le 6 janvier 1765, Élisabeth Madeleine de Chourses, veuve de François Louis du Bellay, se déclarait propriétaire du lieu de la Petite Métairie qui, comme son nom l'indique, comportait une métairie avec dépendances, sans doute à la sortie nord-est du bourg de Ternay. Sur cette exploitation, la cure de Ternay bénéficiait de deux rentes, dont une de 1602, au total douze livres payables annuellement à la Saint-Jean-Baptiste et à la Toussaint. À charge, *pour par le Sieur Curé dire chacun an pour le repos des âmes des cy dessus dénommées chaque dimanche un Subvenite à l'arrivée de la procession et de six messes hautes pendant le Careme*. Cette clause confirme qu'une procession avait lieu chaque dimanche à Ternay.

*Le curé de Ternay s'affirme seigneur des maisons de la rue principale du bourg de Ternay.*

Les rentes étaient une source de revenus non négligeable. En 1766, le marchand Étienne Chandoné se disait *seigneur [sic] et propriétaire de deux quartiers de vigne autrefois tant en vigne que terre sis en ce clos des hayes*. Sous la condition de deux messes hautes en la semaine d'après la Saint-Jean, le curé avait droit à 37 sols par an et le sacristain à 4 sols<sup>27</sup>.

Pour défendre ses droits et ses revenus, le recours à la justice était fréquent, y compris entre confrères du clergé local.

François Haubois, curé des Hayes, écrivait dans ses notes, pour l'année 1716 :

*Que mes successeurs sachent que cette année 1716, il y a eu entre M. le curé de Ternay et moi procez meu, au sujet de trois quartiers de vigne, situés à Herbault, dont je ne voulais point payer la dixme comme étant de l'ancien domaine de la cure. J'ay examiné les titres chez M. de Ternay ; j'ay contrôlé l'affaire à Paris ; j'ay vu que la vigne était partie d'une partie acquêt et non un ancien domaine, l'on m'a conseillé de ne point plaider, aussi j'ay reconnu la dixme de ces trois quartiers, comme celle de trois autres qui sont aussi en Herbault, appartenant au curé de Ternay [...]<sup>28</sup>.*

<sup>25</sup> Ibid.

<sup>26</sup> Ibid.

<sup>27</sup> Ibid. 11 décembre 1766.

<sup>28</sup> CLEMENT (P.), *Monographie des Hayes*. Herbault était un lieu-dit de la paroisse de Ternay.

## Divers

### La Chenolière et sa chapelle

Dépendant de Fains, ce fief relevait de la seigneurie des Hayes. Dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, il était possédé par la famille de Dampierre. Jacqueline du Bellay, veuve de Louis de Dampierre, y mourut le 2 octobre 1619, puis fut enterrée dans l'église paroissiale.

En 1594, elle avait fait un don aux Augustins de Montoire, alors qu'elle était déjà veuve : *Nos archives départementales nous permettent de pénétrer, au lendemain de l'abjuration du roi, dans l'histoire des augustins, à la suite d'une noble dame, Jacqueline du Bellay, une des suivantes de la reine, veuve de hault et puissant seigneur Louis de Dampière, sieur de la Chênelière. Étant en sa maison seigneuriale de Fins, paroisse de Ternay, elle donne et lègue deux septiers de blé métal, mesure de Montoire, et deux écus sols, pour la célébration de deux messes, qui devront être dites tous les lundis, l'une de Requiem, et l'autre du Saint-Esprit, avec une oraison du nom de Jésus, à la fin. La rente était à prendre sur son moulin de Saint-Rimay*<sup>29</sup>.

La petite-fille de Jacqueline du Bellay, Jacqueline de Dampierre, fit entrer Fains dans les biens de la famille de Préaux par son époux Claude, seigneur de Préaux, Ranay, gouverneur des ville et château d'Argentan. À une date inconnue, les du Bellay de Drouilly en devinrent propriétaires<sup>30</sup>. Ce fut notamment Paul du Bellay, le chancelier de la collégiale Saint-Georges de Vendôme, qui passa deux baux pour les terres de la Chenolière, dont :

– *Du 25 août 1690, bail de la Chenoslère, appartenant à Messire Paul du Bellay, chancelier de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme, titulaire de la chapelle Saint-Jean, desservie en l'église paroissiale du dit Ternay, demeurant au logis seigneurial de Ternay, donne le bail à René Chandosné et à Jeanne Boulin, veuve René Chandosné, son père, demeurant à la Petite Ronce, le lieu de la Chenoslère, dépendant de la chapelle Saint-Jean pour 240 livres.*

L'acte expose clairement que la chapelle est *desservie en l'église paroissiale du dit Ternay* ; il n'y a donc pas de bâtiment de culte sur place.

Il existe des mentions plus anciennes de cette chapelle de la Chenolière : dans le registre de l'étude Percheron est mentionnée une *Sommaton par Pierre Chaintron à maître Jean Testard, chapelain de la chapelle de la Chenolière, d'entretenir en bonnes réparations les lieux qui lui ont été donnés à bail*. Dans les « papiers Porcher », Jean Chapuis est cité comme chapelain de la Chenolière en 1502.

Selon R. de Saint-Venant, au lieu de la Chenolière, *existait une chapelle fondée et dédiée à saint Jean. Elle était d'abord dans les dépendances du chapitre de Trôo. Elle fut transportée à une époque inconnue, en l'église de Ternay. Une pièce de terre porte encore aujourd'hui le nom de Saint-Jean.*

### Les Aujolets

R. de Saint-Venant commence ainsi la note consacrée aux « Augeolets » dans son *Dictionnaire* : *Ce lieu relevait de l'abbaye de l'Étoile, sans doute à cause de son prieuré de N.-D. de Lorette des Hayes*. Cette assertion est confirmée par un bail dont la trace est conservée dans les archives de Fains ; il est daté de 1457 :

*Bail à cens fait par les Abbé et Couvent de Saint-Sauveur de l'Etoile diocèse de Chartres à Gervaise Le Masson et Marie sa femme de l'Aître appelé les Aujolets en la paroisse de Ternay, qui consiste en Aistrises, terres, prez, nones, bois, buissons, pasture et autres choses, joignant d'une part à Michau Guymon, d'autre aux terres de la Petite Rousse [Roncel], et d'autre part aux prez delad Abbaye et tenu d'elle en fief moyennant 2 sols 6 deniers de cens et 17 sols 6 deniers et 2 chapons de rente*<sup>31</sup>. Le lieu comportait des bâtiments – *aistrises* – sans précision ; mais il n'est question ni d'« habergement », ni de fossés de défense, ni de courtil. Une exploitation agricole, avec des prés, des noues, des bois et des buissons, correspondant bien à la zone humide où elle était implantée.

Le 9 juillet 1467, *un aveu et dénombrement en placard de parchemin [est] donné par Dame Perrine de Vauxay Dame des Hayes et des Aujolets à M. Jean de la Flote, à cause de sa seigneurie de Fains, de 30 sols, trois septiers de froment et un septier de seigle, à prendre sur un Aître ou borde nommé les Aujolets, contenant deux arpens de tenue [...]*. Ce document confirme la modestie de l'exploitation, qualifiée de *borde*. La suite de l'énumération des biens fonciers précise un peu l'organisation du domaine et les parcelles étaient bien groupées dans la partie du terroir située au nord de l'actuelle route de Montoire à Artins.

Le 21 janvier 1474, le lieu des Aujolets fut vendu à Michau Guymon, *à la charge des devoirs cy dessus à la ditte Abbaye et moyennant le prix de 11 livres*. À la date du 8 juillet 1488 figure une *foy homage et déclaration donnée par*

<sup>29</sup> BRISSET (abbé P.), *op. cit.*, t. I, p. 156.

<sup>30</sup> CLEMENT (P.), *Monographie de Ternay*.

<sup>31</sup> AD 41, E 100. Inventaire des titres et papiers de Fains et Saint-Rimay. Le nom du domaine est orthographié de manières différentes : Aujolets, Aujoles, Augeollais, Aujolais, Augeolets. En dehors des citations, nous opterons pour la première, la plus fréquente et la plus simple.

*Charles Destouches Ecuier Seigneur des Hayes à Dame Anne Gueretin, au nom et comme tutrice de Guillaume de la Flotte Ecuier seigneur de Fains, à cause de sa seigneurie de Fains, de la métairie et lieu des Aujolets, chargée de 5 sols tournois de service. Ici, les Aujolets sont explicitement désignés comme une métairie.*

C'est au XVII<sup>e</sup> siècle que les Arnoul devinrent propriétaires des Aujolets. R. de Saint-Venant livre quelques jalons de cette présence : *Au XVII<sup>e</sup> s, ce lieu est à la famille Arnoul. En 1670, N. Arnoul, seigneur des Aujollets est époux de Madeleine Boul. Il paraît frère de Daniel Arnoul, officier de la duchesse d'Orléans, avocat à Montoire, époux de Marie Bastonneau, lequel est fils de Michel et de Marguerite Gaussant. Ledit Michel fut baptisé à Montoire le 22 novembre 1585.*

*Guillaume Arnoul, fils de Daniel, sieur des Augeollets et de la Juinière, époux de Françoise Norjeu est inhumé à Ternay, le 22 juin 1733. Pierre-René Arnoul, fils du précédent, officier de la reine, avocat au parlement, baptisé à Ternay le 10 mars 1718, marié à Trébet le 20 avril 1751 à Françoise-Jeanne Thillier ; il décéda à Ternay le 12 novembre 1791. Et c'est surtout son fils, Pierre René Charles, qui fera parler de lui avant et pendant la Révolution.*

### **Chicanes seigneuriales**

#### **L'« assassinat » du chien du commandeur d'Artins**

Les campagnes avaient le secret de ces interminables chicanes judiciaires dont les initiateurs n'étaient pas assurés d'avoir une longévité suffisante pour en connaître le terme. De par leurs privilèges et leur assise foncière, les nobles n'étaient pas les derniers à s'y aventurer. Les motifs de litiges n'étaient pas toujours en conformité avec le rang des parties prenantes. Une petite sélection dans les affaires qui opposèrent François du Bellay à certains de ses voisins en apporte la preuve. Ainsi, il entra en contestation avec M. de Neuchèze, commandeur de la commanderie hospitalière Saint-Jean d'Artins, pour un litige qui tourna autour d'un chien – victime collatérale – et d'un valet nommé Provensal. Le 9 septembre 1700, la requête du premier fut examinée devant les Maréchaux de France et la décision fut péremptoire :

*Nous ordonnons que ledit de Drouilly sera pris et arrêté par le premier de nos prévôts ou autres, sur ce requis et conduit dans les prisons royales la plus prochaine des lieux où il sera arrêté pour y être pendant trois jours. Passé il sera élargi par notre prévôt ou officier qui le conduira chez le Commandeur de Neuchèze où en présence de trois ou quatre gentilshommes que le Commandeur voudra appeler il lui demandera pardon d'avoir tué son chien et le suppliera d'oublier cette faute qui était involontaire ;*

*Avons condamné le Sr de Drouilly à payer 340 livres, lesquelles seront avancées par le Commandeur et que le Sr de Drouilly sera obligé de lui rembourser avant de sortir de prison.*

Une injonction supplémentaire était faite au seigneur de Ternay : *Au surplus pour prévenir le sujet de plainte qui pourrait arriver à l'avenir entre le Commandeur et le Sr de Drouilly, nous lieutenant ordonnons au Sr de Ternay de mettre dans la huitaine après la signification de la présente, le nommé Provençal son valet hors de sa maison avec défense de le reprendre. Le sire de Drouilly se récria et obtint gain de cause : Considérant que quand il a pris le dit Provensal il y avait plus de dix mois qu'il n'était plus au service du Sr Commandeur et qu'avant de le prendre il fut chez ledit Sr Commandeur pour l'informer de l'habileté et des mains dudit valet qui ne fit aucune répugnance qu'il le prit à son service [...]. Alors lui avons permis de garder le dit Provensal à son service.*



*La Commanderie d'Artins*

Après quelques autres péripéties, l'affaire fut tranchée par trois arbitres désignés, les sires Le Coigneux de Belâbre, de Châteaurenault et le bailli de Vieuville :

*Qu'à l'égard du Sr de Drouilly fils il ira chez le Commandeur de Neuchèze accompagné d'un gentilhomme de considération, ou en présence de 2 ou 3 gentilshommes, il dira qu'il est au désespoir d'avoir tué son chien sans le connaître, qu'il n'a jamais eu l'intention de le chagriner, qu'il veut être son serviteur et qu'il le supplie de lui accorder son amitié ; que s'il avait un chien couchant qu'il lui aurait amené et qu'il en cherchera un pour lui offrir.*

*Qu'à l'égard de la somme de 240 livres à laquelle le Sr de Drouilly a été condamné par sentence du 9 septembre 1700 le Sr Commandeur s'est contenté de la somme de 120 livres 10 sols que le Sr de Ternay a consenti payer au Commandeur moyennant quoi il s'est désisté de toutes ses prétentions.*

## La guerre des deux François

François du Bellay fut au cœur de chicanes classiques entre voisins nobles : un point de départ simple, suivi d'un amoncellement de parchemins, de preuves et de contre-preuves, pour finir parfois dans l'imbroglie le plus total. Exemple est la querelle qui l'opposa à François Le Coigneux, seigneur de la Roche-Turpin, à Artins. Le 12 janvier 1686, ce dernier présentait sa requête à *Nosseigneurs de Parlement en la 4<sup>e</sup> chambre des Enquestes* et faisait *connoistre l'injustice de la prétention de Sr de Ternay qui veut s'attribuer la mouvance en arrière-fief du fief de la Salle quoiqu'il soit mouvant de la terre et seigneurie de boisfreslon qui relève en plain fief de la terre et seigneurie de la Roche Turpin, dont le suppliant est seigneur, et qui en cette qualité a toujours obligé les propriétaires et fermiers du fief de la Salle de venir moudre leurs grains au Moulin de la Rocheturpin [...].*

Une banale affaire de moulin banal, comme toutes les paroisses du Vendômois et d'ailleurs en connaissaient. Il fallait donc justifier que les lieux de la Salle et de la Petite Salle étaient fief ou arrière-fief de la seigneurie de Ternay ou de celle de la Roche-Turpin... Un maillon essentiel de la chaîne explicative était la seigneurie de Boisfreslon dont ces lieux dépendaient directement. La question vient immédiatement à l'esprit : pourquoi le métayer de la Petite Salle n'allait-il pas faire moudre son grain au moulin de Boisfreslon ?... Boisfreslon n'avait pas de moulin banal...

Selon François Le Coigneux, son droit paraissait justifié dans les faits : *Il adjoute que ses auteurs estoient en possession depuis plus de deux siècles des droits de féodalité et de banalité sur les propriétaires du lieu de la Salle, par la raison que le S<sup>r</sup> de Boisfreslon n'a point de moulin dans son fief.* Le seul problème était que le seigneur de Ternay avait lui-même reconnu que Boisfreslon relevait intégralement de la Roche-Turpin dans *un adveu que fait presentement ledit Sr de Ternay que le fief et seigneurie de Boisfreslon relève entierement de la Terre et Seigneurie de la Roche Turpin, ce qu'il n'avoit jamais voulu faire ayant toujours soutenu que partie du fief terre et justice de Boisfreslon relevoit de sa terre des Hayes. Mais quand il a veu que le Suppliant luy produisoit des actes de foy et hommage rendue par les Seigneurs de la Roche Turpin pour lors il a esté obligé de convenir que ledit fief de Boisfreslon estoit mouvant de la Roche Turpin.*

Et le seigneur de la Roche-Turpin n'hésitait pas à assimiler les du Bellay à de redoutables prédateurs : *led Sr de Ternay et ses auteurs ayant toujours affecté de se dire propriétaires de fiefs imaginaires et de feindre des mouvances qui n'ont jamais esté, ayant affecté depuis quarante années d'usurper à leurs voisins des censives et mouvances qui ne leur ont jamais appartenu, ayant profité du désordre ou se sont trouvez plusieurs seigneurs dans le pays.*



*Manoir de la Roche-Turpin, à Artins*



*Bois-Freslon, enjeu de suzeraineté*

Du Bellay sortait les « armes lourdes » de son chartrier, notamment la copie collationnée d'un adveu du 25 mai 1493, fait par Jean de Gouzolles, seigneur de Boisfreslon, au seigneur des Hayes à cause de sa terre et seigneurie des hayes, *scavoir partie du domaine fief, justice, terre et seigneurie de Boisfreslon, dans lequel adveu sont énoncés les hommages qui sont deus à cause de lad seigneurie [...]* pour un aistre et ses appartenances vulgairement appelé la petite Salle, *scituée en la paroisse d'Artaings.*

Sept autres pièces furent avancées par du Bellay pour attester sa suzeraineté sur Bois-Freslon, datées de 1497 à 1678. La plupart étaient des actes de « foy et hommage ». Autant de vénérables parchemins que Le Coigneux balayait d'un revers de manche :

*Le suppliant pour contredit soutient que toutes ces pièces sont informes et qu'il n'y en a pas une qui justifie que le fief de la Salle sur lequel les moustures sont pretendues par led Sr de Ternay relève d'aucun fief qui soit mouvant de la seigneurie des hayes [...].*

À son tour, le maître de la Roche-Turpin abattait ses atouts : le plus ancien, daté du 31 mai 1513, était une procuration donnée par *Dam<sup>lle</sup> renée de Berzio son épouse et des enfans mineurs de Louis de Gouzolles seigneur de la Terre et seigneurie de Boisfreslon pour rendre adveu et denombrement au Sr de Chambray, seigneur de la Roche-Turpin dud fief terre et seigneurie de Boisfreslon, circonstances et dependances sans aucune exception.*

Les relations avec la Roche-Turpin se gâtèrent quand la famille de Vieuxpont devint propriétaire de Boisfreslon. Le 23 mars 1632, un défaut fut prononcé *en la justice de la Roche-Turpin sur la réquisition du procureur fiscal contre M<sup>re</sup> Jean de Vieuxpont, signé dozonville et de Boisfreslon, faite par luy d'avoir rendu foy et hommage de lad terre et seigneurie de Boisfreslon. Ce qui sert de contredit à l'acte de foy et hommage que l'on dit avoir esté rendu par le mesme Jean de Vieuxpont au seigneur des hayes en l'année 1647 [...].* Le 17 octobre 1649 fut décidée *une saisie*

féodale faite à la requête du procureur fiscal de la Roche-Turpin de lad terre et seigneurie de Boisfreslon sur led Mr Jean de Vieuxpont faute de paiement des droits et devoirs non faits et non payez aud seigneur de la Roche-Turpin. Deux ans plus tôt, en effet, Jean de Vieuxpont avait rendu foy et hommage à Claude du Bellay, père du seigneur de Ternay.

On était remonté bien loin dans les archives familiales et pourtant nous ignorons vers quel moulin le métayer de la Petite Salle convoya finalement ses grains ; ce n'était pas à lui de décider, mais c'était, de toute façon, vers un moulin banal et il fallait payer à un seigneur, qu'il fût de Ternay ou d'Artins<sup>32</sup>.

Au cours des années 1680, l'antagonisme entre les deux François atteignit un véritable paroxysme. L'affaire la plus rude concerna des dépendances de la seigneurie de Fains – achetée par Le Coigneux en août 1684, pour 20 000 livres – sur lesquelles du Bellay prétendait exercer sa suzeraineté. Dès le 14 novembre, ce dernier fit procéder à la saisie des *fiéfs de Ferrières, Nasse, Vaublusson, la Fosse, comme le domaine entier de Fains prétendant qu'ils composent la principale partie de la terre de Fains [...] lesquels led Sr de Ternay prétend relever de lui et sous prétexte de faire saisir lesd fiéfs il a fait saisir tous les revenus de la terre et seigneurie de Fains qu'il convient lui-même ne point relever de lui [...]*.

Le 18 décembre 1684, Le Coigneux déposa une requête pour *replacer les grilles du château de Fains dans lequel on a fait plusieurs ravages en arrachant les pavés et rompant plusieurs autres choses dans lesd chambres*. Il interjeta appel de la saisie le 20 décembre 1685. Les du Bellay réagirent, quelques mois plus tard, par une spectaculaire expédition punitive dont Le Coigneux livra sa version :

*[...] le lundy 8 juillet Fr du Bellay Sr de Ternay accompagné de son père le Sr de Drouilly, du Sr abbé de Drouilly son frère, du reste de sa famille, de huit fuseliers et de 40 à 50 paysans, avait été dans la ferme du château de Fains et autres fermes dépendantes, ont fait sciez tous les blés qui n'étaient pas encore mûrs, les auraient battus et engrenés dans les champs, auraient emporté les grains chez eux n'ayant point laissé la part afférente aux métayers qui tenaient lesd lieux à moitié, les auroient menacé et menaceraient journellement de venir faucher leurs prés au premier jour et faire un pareil dégât ; ont fait manger une partie des foins sur pied par plusieurs chevaux et bestiaux qu'ils avaient emmenés exprès dans les prés pour faire ces désordres, etc., ont menacé de faire tous les ans pareils désordres et dégâts en telle sorte que les fermiers n'ont aucune paille ni grain pour leur subsistance ny pour leur fourrage lesquels ont été contraints d'abandonner lesd fermes*. L'attente de l'arrivée de l'été pour agir trouve ici son explication...

En avril 1701, François Le Coigneux vendit à son frère, Gabriel, les terres et seigneuries de la Roche-Turpin, Fains, Saint-Rimay, etc. moyennant 45 000 livres. Le nouveau propriétaire, marquis de Bellâbre, en Berry, fut peut-être moins présent à Artins et l'animosité s'assoupit. En avril 1703, la saisie féodale, opérée par François du Bellay, fut levée<sup>33</sup>.

## **Tendances démographiques**

### **Au XVII<sup>e</sup> siècle : famines, disettes, épidémies...**

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les curés de Ternay ne se sont pas montrés bavards dans leurs registres paroissiaux. La squelettique « chronique » ternaysienne passa sous silence des événements qui eurent nécessairement des répercussions locales. Grâce au témoignage de Marie Du Bois, il est possible d'en suivre deux.

– La Fronde.

En 1652, un de ses nombreux épisodes secoua fortement le Bas-Vendômois. L'armée royale était lancée à la poursuite des troupes du duc de Beaufort, fils de César de Vendôme, passé dans le camp des frondeurs :

*Le Roi partit de Saumur, vers le 8 mars, et son armée d'Angers, qui passa la Loire et le Loir, ce qui nous donna beaucoup à craindre à cause que les gens de guerre vivaient dans des libertés étranges puisqu'ils violaient, volaient, brûlaient communément*. Le décor était planté. Marie Du Bois déploya toute son énergie et fit jouer ses relations pour épargner un sort funeste aux villages et bourgades de la contrée, Couture en premier lieu. La chance lui sourit puisque le colonel du régiment des Cravattes, qui commandait l'avant-garde, était de ses connaissances :

*Après avoir vidé le plus pressé avec le coronel Rabe, c'est ainsi qu'il se nommait, je lui demandai où il allait loger. M'ayant dit que c'était au Haye, qui est à Monsieur de Roully, gouverneur de la province et mon particulier ami, je lui dis ce que je pus [pour] mon ami et s'il me pouvait gratifier de ce logement ; il me fit valoir que tous les logements étaient pris, qui marchait à sa droite et à sa queue, mais que pour la maison des Hayes, sitôt qu'il serait arrivé qu'il y enverrait un cavalier et*

<sup>32</sup> Pour les litiges entre François du Bellay et François Le Coigneux, voir AD 41, E 91.

<sup>33</sup> Pour l'essentiel, la documentation sur les querelles judiciaires où fut impliqué François du Bellay est tiré d'une riche étude de Paul CLEMENT – historien de Ternay, mais aussi d'Artins – intitulée « Documents sur la commanderie d'Artins (Bas Vendômois) », *BSAV*, 1904, p. 250-293.

qu'il la conserverait, qu'il m'en donnait sa parole. Ce qu'il fit ponctuellement. Monsieur de Rouilly n'était autre que Claude du Bellay, gouverneur du Vendômois. Marie Du Bois épargna donc le pillage au château de Drouilly... Il galopa pour tenter de protéger la vallée des Essarts des méfaits des picoureaux, qui s'écartaient. Le lendemain, il revint au galop au château des Hayes d'où le colonel Rabe venait de partir. Le pire avait été évité.

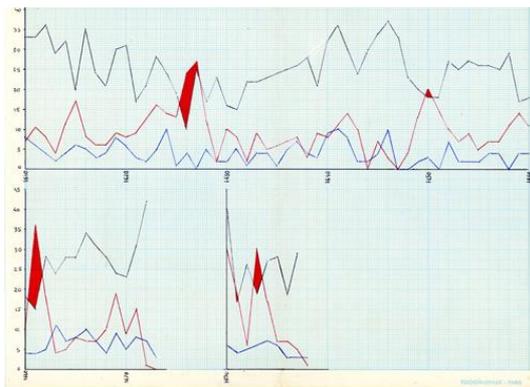
Ternay a connu quelques difficultés démographiques en 1651-1652 : une hausse des décès par rapport aux années précédentes et suivantes ; une diminution des naissances pour ces deux années. Mais ce ne fut pas une crise d'envergure. Le phénomène avait été trop passager pour avoir des répercussions profondes.

– La « famine de l'avènement ».

Elle fut ainsi surnommée car elle correspondit au début du règne réel de Louis XIV, après la mort de Mazarin. Marie Du Bois en a dressé, pour la paroisse de Couture, un tableau saisissant qui vaut pour toute la contrée. Il a d'abord montré que ce fléau, conjuguant famine et épidémie, n'épargnait pas la population aisée ; sa famille fut touchée, comme tant d'autres :

*La présente année 1661 fut une année funeste dans toutes sortes de misères, de famine et de maladies. Marie Dubois, ma fille, tomba malade de la dysenterie et perdit deux de ses enfants, étant chez elle à Montoire. Il lui en restait deux que j'envoyai quérir cèans pour les sauver, mais, au bout de huit jours, le plus petit tomba malade de cette cruelle et impitoyable maladie, et mourut le samedi huitième octobre, à sept heures du soir.*

L'année suivante, la situation ne fit qu'empirer : *Les pauvres étaient abondants en nombre et en nécessités, nous fûmes forcés de choisir des jours : j'avais le dimanche, le mercredi et le vendredi. Mes servantes faisaient la veille deux grands chaudrons pleins de soupe, que l'on faisait réchauffer le matin ; c'était force choux, du sel et du beurre ou autre graisse ; comme l'on les mouvait, l'on y mettait comme un demi pain de brasse en soupe ou esmié, et le poivre ; et, pour leur donner, ils s'assemblaient tous à l'issue de la messe [...]. Le nombre était toujours en augmentant : au commencement quarante ; après, cinquante ; le mois de mars fut en augmentant ; avril encore davantage ; cela allait à cent cinquante, puis à deux cents. Beaucoup mouraient de faim. Le blé valait jusqu'à quatre livres tant de sous, l'orge plus d'un écu ; point de fruits. Les pauvres paissaient le blé en vert et l'herbe, comme les bêtes.*



Évolution démographique de la population de Ternay au XVII<sup>e</sup> siècle.

En rouge : courbe des décès.

En noir : courbe des naissances.

En bleu : courbe des mariages.

Les trois principaux pics de mortalité sont bien visibles :

– 1627 et les années précédentes.

– 1661-1662 : la « famine de l'avènement ».

– 1693-1694.

Toutes les paroisses du Bas-Vendômois n'avaient pas un Marie Du Bois pour remplir les écuelles de soupe de centaines de malheureux. Qu'en fut-il à Ternay ? Seul le registre paroissial des décès apporte quelques lueurs. 1662 vient au deuxième rang des années meurtrières du siècle, avec 29 décès et succède à une année déjà difficile : 20 morts en 1661 ; alors que pour plus d'une quarantaine d'années le nombre annuel des décès est inférieur à 10. L'examen des chiffres mensuels montre que la crise a été forte dès l'automne 1661, avec un record de 9 décès en octobre et 14 en septembre-octobre-novembre sur le total annuel de 20. Ce pic de mortalité correspond probablement à une vague de dysenterie, maladie fréquente de la fin de l'été à l'automne ; c'est d'ailleurs elle qui affecta la famille de Marie Du Bois. Ternay ne connut que deux naissances de juin à septembre 1662, ce qui traduit un reflux des conceptions pendant le passage de dysenterie. Le scénario de l'année 1662 est quelque peu différent : 22 des 29 décès sont enregistrés entre mai et septembre. Nous sommes plutôt, ici, en présence d'un problème de « soudure » entre deux années-récolte : les réserves alimentaires étaient insuffisantes pour tenir jusqu'à la moisson suivante et les plus malheureux mouraient de faim. Là encore, la raréfaction des conceptions se traduit, neuf mois plus tard, par celle des naissances : 4 seulement de février à juin 1663. La mortalité fut encore plus élevée car, jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les curés négligeaient le plus souvent d'enregistrer les décès des enfants en bas âge. C'est aussi en 1662 que le nombre des naissances fut le plus faible du siècle ; en tenant compte du décalage de neuf mois pour accéder au véritable acte comportemental qu'est la conception, il apparaît

clairement que la restriction, symptôme de la crise, a commencé en 1661. Les Ternaysiens ont donc cruellement souffert de cet épisode de grande misère si bien décrit par Marie Du Bois.

Les registres paroissiaux de Ternay révèlent d'autres épisodes difficiles, non évoqués par Marie Du Bois parce qu'antérieurs ou postérieurs à ses « mémoires ». Le village connut une période de mortalité élevée entre 1624 et 1628, avec l'année la plus meurtrière du siècle : 32 morts en 1627, répartis sur l'ensemble de l'année, deux trimestres se détachant toutefois, février-mars-avril (11 décès), août-septembre-octobre (12 décès, dont 6 en octobre) ; la dysenterie n'est sans doute pas étrangère au second pic.

Mais la peste était aussi dans l'air du temps : elle fit des ravages à Angers en 1626, mais elle sévit sur une aire beaucoup plus large, selon François Lebrun ; *La peste réapparaît brutalement à l'été 1625 et va ravager la province [l'Anjou] pendant près de 8 ans, notamment en 1626-1627*<sup>34</sup>. Le fléau toucha alors l'ensemble du royaume, affecta des villes comme Orléans et Tours, mais aussi les campagnes environnantes.

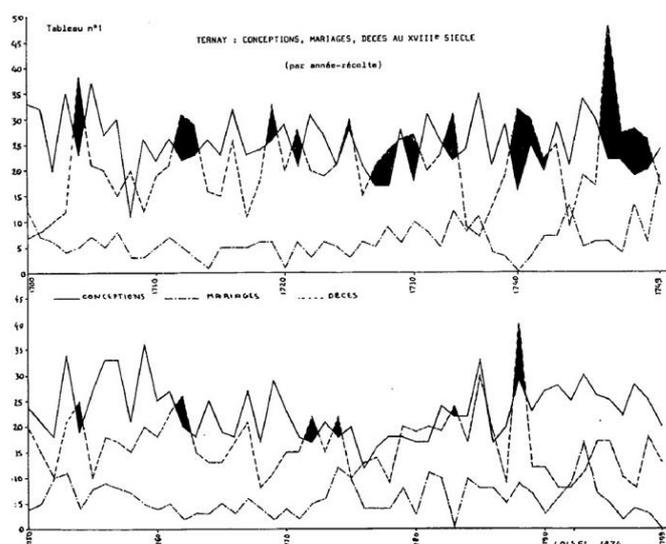
La peste pouvait survenir en hiver comme en été : ceci correspondrait assez bien avec le calendrier de la mortalité en 1627 à Ternay. Est-ce à cette occasion qu'un autel fut consacré à saint Sébastien et une confrérie créée dans le village ? Mais sans remonter au Moyen Âge, la peste n'en était pas à son coup d'essai et elle avait déjà ravagé Montoire et le Bas-Vendômois en 1581.

Une autre période de forte tension démographique et de mortalité élevée fut la première moitié des années 1690 : 26 décès en 1691, 14 en 1692, 17 en 1693, 23 en 1694, 15 en 1695. En 1691 et 1694, un maximum hivernal se dégage nettement : 17 morts en janvier-février-mars 1691, dont 9 pour le seul mois de février ; 13 morts pour le même trimestre de 1694, dont 8 en janvier. Emmanuel Le Roy Ladurie a montré combien cette période fut catastrophique :

*Les années 1690 sont signalées par une hausse des prix du blé, consécutive à de mauvaises récoltes aux fraîcheurs excessives ci-dessus mentionnées. Elles se traduisent en France par la considérable famine de 1693-1694, occasionnant 1 300 000 morts supplémentaires pour 20 millions d'habitants (la faim et les épidémies collatérales comme d'habitude)*<sup>35</sup>

Cette crise a été bien identifiée par F. Lebrun en Anjou : *Cette nouvelle crise de subsistances qui [...] frappe durement l'Anjou, rappelle, en moins grave, la « crise de l'Avènement ».* Dans de nombreuses paroisses, l'augmentation des décès à la fin de 1693 et au début de 1694 est à mettre en relation directe avec l'augmentation du prix des céréales.<sup>36</sup> La disette n'épargna pas Ternay et l'étalement de la forte mortalité sur plusieurs années tendrait à montrer qu'elle résulte d'une montée croissante de la misère, d'une alimentation insuffisante et de mauvaise qualité, qui élimine progressivement les plus faibles, avec deux pics hivernaux plus accentués.

### *Au XVIII<sup>e</sup> siècle : premiers pas vers un nouveau modèle démographique.*



*Évolution démographique de la population de Ternay au XVIII<sup>e</sup> siècle*

<sup>34</sup> LEBRUN (François), *Les hommes et la mort en Anjou aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, Paris : Mouton, 1971, p. 300 sq.

<sup>35</sup> LE ROY LADURIE (E.), *Brève histoire de l'Ancien Régime*, Paris : Fayard, 2017, p. 17.

<sup>36</sup> LEBRUN (F.), *Op. cit.*, p. 340.

Le moindre village a son histoire démographique<sup>37</sup>. Trois temps forts marquent la vie de chaque individu : sa naissance (l'historien démographe s'intéressera plutôt à sa conception, la naissance n'étant qu'une conséquence « mécanique » dans le temps) ; son mariage, s'il se produit ; son décès.

### *Les conceptions*

(Années de récolte) Décennies	Ternay
1700 - 1709*	27,4
1710 - 1719	24,7
1720 - 1729	24
1730 - 1739	24,7
1740 - 1749	24,1
1750 - 1759	26,6
1760 - 1769	22,5
1770 - 1779	18,1
1780 - 1789	22,4
1790 - 1799	25,6

La courbe des conceptions plafonne dès la première décennie du siècle (27 à 28), puis connaît une diminution dans les quarante années suivantes, sans que l'on puisse parler d'effondrement (24 à 25). La seconde moitié du siècle voit la mise en place de phases diverses : après une progression dans la décennie 1750-1759, les deux suivantes correspondent à un étiage, avec la plus basse moyenne du siècle (18). Enfin, une remontée quasiment symétrique se produit entre 1780 et 1799.

Le creux de 1720-1729 pourrait être la résultante de l'arrivée des rescapés de la crise de 1692-1694 à l'âge de procréation.

#### *Moyenne annuelle des conceptions*

Quant au décrochement des années 1760-1779, il semble correspondre à un faisceau de causes peu propices à la multiplication des naissances : saisons perturbées, avec des hivers rudes, des printemps et des étés pourris, générateurs de maigres récoltes ; s'il n'était plus question de la peste depuis 1720, de redoutables maux épidémiques sévissaient encore, comme la variole ou la dysenterie ; et là aussi venaient à l'âge de concevoir des classes qui étaient réduites par la difficile décennie 1740-1749.

### *Les mariages*

Une année fut exceptionnelle : 1750 si l'on se réfère à l'année civile ; à vingt et une reprises, les cloches sonnèrent pour fêter des épousailles (dix-neuf si l'on tient compte de l'année-récolte). D'autres années positives connurent au moins une douzaine de mariages, surtout dans la première moitié du siècle. À partir de 1740, les mouvements des conceptions et des mariages paraissent étroitement liés : ainsi, la chute des unions de 1760 à 1769 préfigure-t-elle celle des conceptions de 1770 à 1779 ; en outre, elle correspond à l'arrivée à l'âge nubile des survivant clairsemés des années « quarante ».

#### *Moyenne annuelle des mariages et quotients conceptions - mariages*

Décennies (Années-récolte)	Moyenne annuelle	Quotient C/M
1700 - 1709	6	4,56
1710 - 1719	4,8	5,1
1720 - 1729	5	4,8
1730 - 1739	6,2	3,9
1740 - 1749	8,6	2,8
1750 - 1759	7,1	3,7
1760 - 1769	3,7	6
1770 - 1779	5,9	3
1780 - 1789	7,1	3,1
1790 - 1799	5,6	4,3

<sup>37</sup> LOISEL (J.-J.), « Quelques considérations sur les mouvements démographiques à Ternay au XVIII<sup>e</sup> siècle », *BSAV*, 1975 ; p. 45-64. – « La population de Ternay et son évolution du Consulat à la IV<sup>e</sup> République », *BSAV*, 1977 ; p. 18-48. – « Naître, aimer et mourir à Ternay au XVIII<sup>e</sup> siècle », *BSAV*, 1980 ; p. 67-85. Cette recherche mériterait d'être mise à jour et complétée en s'appuyant sur les progrès considérables accomplis par la recherche démographique depuis quatre décennies (voir, comme exemple, le beau travail de J.-J. RENAULT sur Naveil, *BSAV*, 2018-2019-2020).

### Les décès

L'incertitude existe pour les premières années du siècle : le curé de Ternay n'a pas tenu un compte précis des décès. Entre 1700 et 1703, il n'a enregistré qu'un seul décès d'enfant de moins d'un an ! Ces omissions volontaires n'étaient pas rares à cette époque. Enregistrait-il bien toutes les morts d'adultes ?... En 1704, l'abbé Paul Préjent fut remplacé par... Paul Préjent, son homonyme. Le nouveau curé s'acquitta avec exactitude de la tenue des registres paroissiaux.

La moyenne annuelle des décès s'établit à 19,02. Certaines années connaissent un doublement, voire plus : 1704-1705, 1745-1746, 1788-1789. D'autres dépassent le chiffre de 30 morts : 1712-1713, 1719-1720, 1725-1726, 1733-1734, 1785-1786 ; elles correspondent à des moments critiques à l'échelle nationale ou régionale. On peut d'ores et déjà noter que ces années « noires » ou « grises » appartiennent presque toutes à la première moitié du siècle ; les deux autres, après 1780, s'inscrivent dans l'horizon pré-révolutionnaire.

Moyenne annuelle des décès

Décennies (Années-récolte)	Moyenne annuelle	(Enfants en nourrice exclus)
1700 - 1709	16,4	16,3
1710 - 1719	21,9	21,9
1720 - 1729	22,4	22,4
1730 - 1739	21,2	21,1
1740 - 1749	24,2	23,8
1750 - 1759	17,4	17,1
1760 - 1769	16,6	16,5
1770 - 1779	16,1	15,6
1780 - 1789	21,8	21
1790 - 1799	12,4	12,2

L'examen des moyennes décennales montre quatre phases bien définies :

1. Un dôme de mortalité assez élevée de 1710 à 1749, avec un maximum pour la décennie 1740-1749 où les morts dépassent les conceptions, si l'on englobe les enfants en nourrice, et les avoisinent (238 contre 241) en les excluant. Le village est alors en état de « tension démographique » ; toutefois, l'augmentation des mariages annonce des jours meilleurs.

2. La moyenne des décès faiblit nettement

de 1750 à 1779. Les conceptions suivent le même chemin à partir de 1760, mais la balance entre décès et naissances demeure positive.

3. De 1780 à 1789, la mortalité repart à la hausse et tend à rattraper une natalité elle aussi en hausse. Lorsque la Révolution éclate, elle touche une communauté à la démographie fragile.

4. La décennie révolutionnaire voit se rétablir la santé démographique de Ternay avec la moyenne des décès la plus faible du siècle et une hausse régulière des conceptions. L'entrée en clandestinité du prêtre réfractaire qui tenait les registres paroissiaux, le passage à l'état civil ont eu, au plus un impact marginal (baptêmes ou mariages clandestins avec le « Crapaud de nuit » ou un de ses compagnons n'empêchaient pas forcément la déclaration à l'état civil) ; la seule lacune véritable concerne le non enregistrement des décès pendant le premier et le dernier trimestre de 1793.

### Les mouvements saisonniers

– Les conceptions.

NAISSANCES ET CONCEPTIONS

Bates	J	F	M	A	M	Jn	Jl	A	S	O	N	D	Total
1700	141	131	143	104	102	66	73	97	96	87	97	108	1245
↓	2	3	1	5	6	12	11	7	9	10	7	4	
1749	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(1)	(2)	(3)	
1750	124	108	116	99	93	73	77	82	75	95	97	110	1149
↓	1	4	2	5	8	12	10	9	11	7	6	3	
1799	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(1)	(2)	(3)	
1700	265	239	259	203	195	169	150	179	171	182	194	218	2394
↓	1	3	2	5	6	11	12	9	10	8	7	4	
1799	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(1)	(2)	(3)	

\* La première ligne de chiffres correspond au nombre de naissances relevées pour chaque mois ; la deuxième ligne indique le rang de classement en ordre décroissant ; la troisième rappelle le mois de conception, après décalage de neuf mois (les enfants nés en Janvier ont été en général conçus en Avril), (4). Le principe est le même pour les tableaux ci-dessous.

La première moitié du siècle voit une nette prédominance du printemps : dans l'ordre, juin, avril et mai sont les mois les plus propices à la procréation, contrairement à janvier, octobre et septembre ; pour ces deux derniers mois, à Ternay, pays de vigneron, la priorité était à la vendange ! La seconde moitié du siècle apporte des nuances plus que des changements notables : le maximum est enregistré en avril, juin et mars qui précède de peu mai ; cette présence de mars traduirait-elle la tendance de certaines familles à braver les interdits religieux qui pesaient sur ce mois ? Le minimum est enregistré en décembre, octobre et septembre ; pour le premier mois, l'interdit de l'Avent a peut-être joué.

– Les mariages.

Le mois de juillet est le plus propice aux épousailles, suivi de janvier et février. Décembre et mars sont les plus délaissés : ils correspondent aux deux grands interdits religieux, l'Avent et le Carême. L'apparente contradiction en mars, entre les conceptions et les mariages, pourrait trouver son explication dans le fait que les premières étaient réduites à la sphère de la stricte intimité, tandis que les seconds donnaient lieu à une cérémonie publique et à des réjouissances au vu et au su de tout le village. La préférence pour le mois de juillet, outre l'avantage climatique, tient au fait qu'il précède les grands travaux, moissons, puis vendanges. On n'hésitait pas à célébrer plusieurs noces le même jour et c'était alors le village entier qui chassait dans la fête les chagrins et les soucis des saisons précédentes.

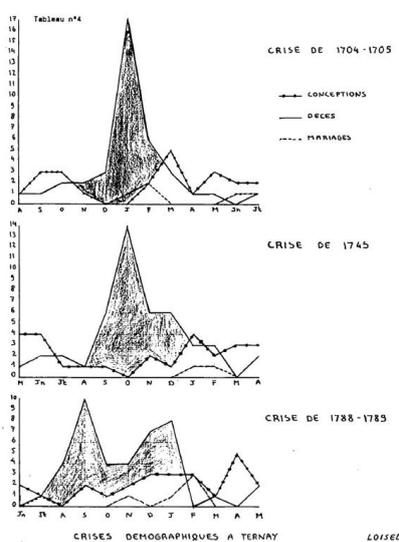
#### DÉCÈS

Dates	J	F	M	A	M	Jn	Jl	A	S	O	N	D	Total
1700	122	107	111	87	68	57	68	74	86	89	97	89	1055
1749	1	3	2	7	10	12	10	9	8	5	4	5	
1750	91	80	75	59	66	50	43	67	80	75	82	77	845
1799	1	3	6	10	9	11	12	8	3	6	2	5	
1700	213	187	186	146	134	107	111	141	166	164	179	166	1900
1799	1	2	3	8	10	12	11	9	5	7	4	5	

#### MARIAGES

Dates	J	F	M	A	M	Jn	Jl	A	S	O	N	D	Total
1700	43	54	4	15	11	32	66	11	19	11	21	0	287
1749	3	2	11	7	8	4	1	8	6	8	5	12	
1750	40	61	10	11	20	37	54	13	12	12	40	3	313
1799	3	1	11	10	6	5	2	7	8	8	3	12	
1700	83	115	14	26	31	69	120	24	31	23	61	3	600
1799	3	2	11	8	6	4	1	9	6	10	5	12	

– Les décès.



Dans la première moitié du siècle, un maximum hivernal s'affirme nettement : janvier, mars et février. Mai, juillet et juin sont les mois les moins endeuillés. Si le minimum est conforme à ce que l'on peut constater un peu partout en France, le maximum est plus original. La France d'Ancien Régime est plutôt caractérisée par un maximum automnal. Les habitants de Ternay ont-ils été plus sensibles que la moyenne aux rigueurs du « petit âge glaciaire » ?

La seconde moitié propose un maximum plus nuancé : janvier, novembre et février. Un pic automnal s'est glissé entre les mois hivernaux. Ceci pourrait indiquer que les Ternaysiens ont davantage souffert des maladies de fin d'été – comme la dysenterie – que dans la première moitié du siècle. Quant au minimum, il reste inchangé.

Ternay a subi trois années de crises démographiques particulièrement sévères :

### .1. 1705.

Ce fut une crise brève qui sévit essentiellement pendant les mois de janvier et février. On dénombre 23 morts, autant qu'en une année moyenne de la période 1700-1749. Les premières victimes succombent en octobre 1704, les dernières en mars-avril 1705. La brutalité du phénomène laisse supposer le passage d'une vague épidémique. Il n'y eut aucune chute spectaculaire des conceptions (sauf une absence de naissances en octobre 1705, donc de conceptions en janvier) et les mariages suivirent un cours normal. La brièveté explique sans doute cette quasi-absence de répercussions.

Quant à identifier le mal épidémique, il faut s'en tenir à l'hypothèse. L'Anjou voisin a subi une terrible crise de dysenterie en 1706 et surtout 1707 ; auparavant, plusieurs de ses contrées ont été frappées par la fièvre pourpre au début de l'année 1705<sup>38</sup>.

### .2. 1745.

Ce fut une des plus fortes mortalités dans l'histoire de Ternay depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Le curé apporte une précieuse indication dans le registre paroissial : *Ceux qui sont inhumés pendant le mois présent sont morts de la maladie du flux de sang qui a été universelle dans tout le pays*. Il s'agissait du mois d'octobre qui vit 14 décès. Le nombre des morts avait commencé à augmenter en septembre et la maladie poursuivit ses ravages jusqu'à la fin de l'année. Peu de naissances pendant l'été 1746, ce qui implique une baisse sensible des conceptions durant les mois de crise. On enterre, on ne se marie pas... La communauté villageoise se replie sur elle-même et fait le gros dos en attendant un retour à la normale.

Quelle était donc cette redoutable maladie ? François Lebrun ouvre une piste : *Lorsqu'en 1639 vient se greffer sur une nouvelle résurgence de la peste, une terrible épidémie de dysenterie, curés angevins et mémorialistes savent fort bien distinguer celle-ci de celle-là. De même, le curé de Saint-Martin-de-la-Place distingue la « contagion d'inflammation inguinale » – la peste, à n'en pas douter – qui sévit dans sa paroisse en 1602, de la « contagion du flux de sang ou dicenterie » qui survient en 1607. À plus d'un siècle de distance, la similitude des termes est frappante. En outre, la dysenterie est une maladie automnale, ce qui renforce le faisceau de présomptions.*

### .3. 1788-1789.

La mort frappe durement les Ternaysiens d'août 1788 à janvier 1789, avec deux pics mensuels : 10 décès en septembre et 8 en janvier. Sans s'effondrer, les conceptions sont faibles. Les mariages sont inexistantes en août, septembre et octobre, mais c'est aussi la période des grands travaux agricoles...

François Latron, vigneron de Naveil, mentionne un hiver et un printemps humides, annonciateurs de mauvaises récoltes<sup>39</sup>. Celles-ci ont encore été réduites par le terrible orage du 13 juillet 1788 : Ternay et un certain nombre de paroisses de l'Ouest vendômois ont été sévèrement touchés. C'est donc un couple disette-épidémie qui a sévi pendant plusieurs mois. L'hiver 1788-1789, un des plus rigoureux du siècle, n'arrangea certainement pas les choses.

Certains événements climatiques ou épidémiques d'ampleur nationale ou régionale n'eurent qu'un impact partiel sur la démographie ternaysienne.

.1. Ternay et sa contrée subirent le terrible hiver de 1709. Il n'est que de lire la note consignée par le curé des Hayes dans son registre paroissial : *Que la postérité se souvienne que cette année 1709 a été la plus mauvaise qui ait jamais été, tous les bleds furent gelez et le grain si cher que l'on a vendu jusqu'à six francs le boisseau de bled mesure de Montoire ; tous les noyers, les chataigniers et la plus grande partie des arbres fruitiers gelez, ce qui causa une perte encore plus considérable que n'était la disette des grains et que ceux qui vivent à présent prient le Seigneur de ne les pas affliger d'années si mauvaises et qu'à leurs prières ils y joignent ne bonne conduite, une vie véritablement chrétienne, c'est ce que leur conseille Haubois, curé des Hayes.*

Et pourtant, le village de Ternay n'enregistre alors aucun pic de mortalité : 20 décès pour l'année-récolte 1708-1709, 12 pour la suivante, alors que la moyenne pour la décennie tourne autour de 16. Trois mariages sont célébrés pour ces deux années, la moitié de la moyenne décennale : on retrouve la baisse de 50 % de la nuptialité en temps de crise, mise en évidence par Pierre Goubert. Pour les conceptions, c'est l'effondrement : 11, le chiffre le plus bas du siècle ! Au total, les conditions de la crise sont réunies, sauf la plus importante : il n'y a pas de clocher de mortalité. Le village vit au ralenti en attendant des jours meilleurs.

---

<sup>38</sup> Voir LEBRUN François, *Les hommes et la mort en Anjou aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris : Mouton, 1971, p. 347 sq. La lecture de cet ouvrage fondateur m'a largement incité à entreprendre l'étude démographique de la population ternaysienne au XVIII<sup>e</sup> siècle et j'en rends hommage à l'auteur de cette belle thèse, que j'ai eu le plaisir de connaître lors de sa retraite à Couture-sur-Loir et avec qui j'ai collaboré aux travaux historiques pour le Tricentenaire du diocèse de Blois.

<sup>39</sup> « Journal de François Latron, vigneron au Bois-aux-Moines (paroisse de Naveil) 1756-1910 », *BSAV*, 1875.

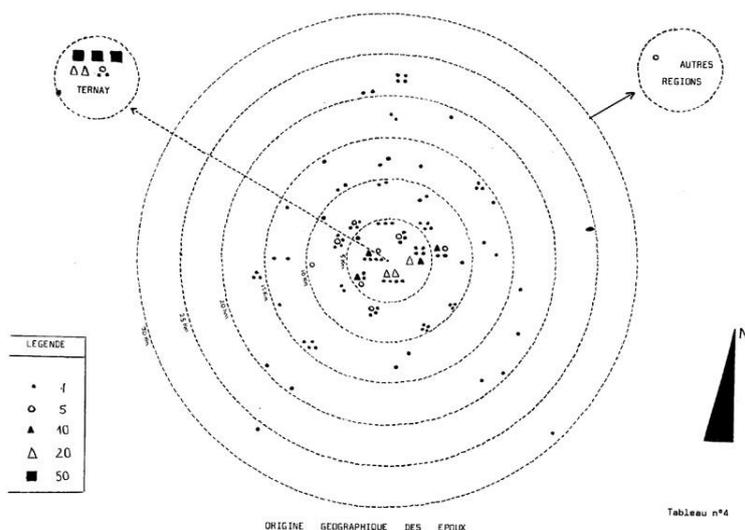


boutique ou l'atelier. Un seul Ternaysien patienta six ans avant de reprendre épouse, mais c'était..., la troisième... Il lui avait suffi de six mois pour la seconde.

Pour les veuves, l'intervalle est généralement plus long : certes, une veuve retrouve un mari en moins de deux mois et cinq sur quatorze sont remariées dans l'année. Mais trois doivent attendre deux à trois ans, quatre patientent cinq ans et plus. Il semble que les veuves éprouvaient plus de difficultés à se remarier que les veufs.

– L'origine géographique des époux.

Les mariages se célébraient surtout dans la paroisse de la jeune fille. Quand elle n'est pas ternaysienne, elle est en général originaire des paroisses voisines, dans un rayon d'une dizaine de kilomètres. Quant aux jeunes gens, ils sont 197 à résider dans la paroisse de Ternay. Il faut y voir l'illustration de la tradition d'endogamie : on se marie avant tout entre jeunes du même village. À Ternay comme ailleurs, on suivait les vieilles maximes : *Il faut bâtir avec des pierres de son pays* ; ou encore : *Qui prend la fille du voisin en connaît tous les défauts...*



Lorsqu'elle s'écarte de son village, la jeune Ternaysienne le fait avec circonspection : 125 des jeunes époux viennent des paroisses limitrophes, Artins, Les Hayes, Montrouveau, Saint-Jacques-des-Guéréts, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Pierre-du-Bois, Trôo. Une centaine d'autres jeunes gens sont originaires de paroisses situées dans un rayon inférieur à vingt kilomètres autour de Ternay. Cinq seulement viennent de plus loin, trois de Touraine, un du diocèse du Puy, un de celui de Saintes. À part dix-sept Montoiriens, les jeunes gens des villes n'avaient pas de succès auprès des Ternaysiennes : mais Vendôme, c'était déjà si loin de leur horizon...

– Fécondité et natalité.

Nous nous limiterons à quelques enseignements.

.1. Les premières naissances.

INTERVALLES MARIAGE - PREMIERE NAISSANCE (FAMILLES M I ET M II)

A G E A U MARIAGE	CONCEPTION PRE-NUPTIALE	8 - 11m	12 - 17m	18m - 2m	> 2 m	TOTAL FEMMES
< 20 m	-	2	4	3	10	19
20 - 29 m	6	25	28	10	15	84
> 30 m	2	13	9	3	2	29
TOTAL	8	40	41	16	27	132

Sur un échantillon de 132 premières naissances, huit correspondent à des conceptions antérieures au mariage, soit 6 % de l'ensemble : rien d'extraordinaire par rapport à ce qui est constaté dans d'autres régions. Ces conceptions pré-nuptiales concernent surtout des jeunes femmes de 20 à 29 ans ; elles ne sont donc le fait ni d'adolescentes impatientes, ni de vieilles filles lasses d'attendre. La plupart des femmes enfantent entre huit et dix-huit mois après leurs noces, selon l'âge au mariage :

– La majorité des femmes mariées avant vingt ans attendent plus de dix-huit mois pour donner naissance à leur premier enfant.

– La plupart des mariées entre vingt et vingt-neuf ans enfantent dans les dix-huit mois.

– Les trentenaires au mariage s’efforcent de rattraper le temps perdu : treize naissances avant un an sur vingt-neuf cas.

## .2. Intervalles entre les naissances.

Ils sont plus élevés que celui entre mariage et première naissance : de deux ans à deux ans et demi, contre dix-huit mois. Logiquement, plus les familles sont nombreuses, plus les intervalles sont brefs : deux ans trois mois pour les familles de deux enfants ; à Ternay, la famille la plus prolifique au XVIII<sup>e</sup> siècle fut celle des Guillard, avec treize enfants : le rythme des naissances fut soutenu, tous les treize ou quatorze mois en général, mais le petit dernier dut patienter près de quatre ans et demi...

À Ternay, nombre d’enfants décédaient dans leur première année, à peu près un quart de l’effectif, ce qui n’était pas rare sous l’Ancien Régime. Ceci avait une répercussion sur l’intervalle entre naissances. Après le décès d’un enfant dans sa première année, le suivant venait souvent avant dix-huit mois. L’explication principale n’est pas d’ordre affectif. À cette époque, l’allaitement prolongé était une pratique généralisée dans le monde paysan ; pendant cette période, la femme était inféconde et si son enfant décédait dans les premières semaines, elle retrouvait très vite sa fécondité. La famille Guillard en donne l’exemple : six des enfants sont morts avant d’atteindre un an, dont les trois aînés ; les trois premiers enfants se succédèrent à treize mois d’intervalle.

– Les familles complètes.

On entend par là les familles où la date de fin d’union est survenue alors que l’épouse avait atteint ou dépassé 45 ans. Pour Ternay, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l’échantillon est de 93 familles. Le mode le plus fréquent est d’avoir quatre ou cinq enfants. Le groupe de six-sept enfants est également solide, tout comme celui des trois enfants et moins. Pour les familles à faible progéniture se pose la question de la limitation des naissances. En y regardant de plus près, sur sept femmes sans enfant cinq se sont mariées après trente-cinq ans ; la moitié des femmes à enfant unique ont convolé après trente ans. La plupart des familles à faibles effectifs le doivent à un mariage tardif. Au total, la réalité pour le monde paysan est loin du cliché longtemps véhiculé d’une fécondité naturelle sans frein et génératrice de familles prolifiques : à Ternay, quatre à sept enfants, dont il fallait retrancher les victimes des mortalités infantile et juvénile.

– Mortalités infantile et juvénile.

La mortalité infantile est celle des enfants morts dans leur première année d’existence. Deux sondages ont été effectués pour les décennies 1710-1719 et 1740-1749. Sur 237 enfants qui ont vu le jour entre 1710 et 1719, 96 disparaissent des registres paroissiaux par la suite. Sur les 141 restants, 45 meurent avant un an, soit environ un tiers du total. C’est un taux élevé par rapport à la moyenne nationale qui avoisine 25 %. Statistiquement, il convient de le tempérer en prenant en considération les 96 « disparus » : si ceux-ci avaient tous dépassé leur premier anniversaire, le taux descendrait à 20 % ; mais comme une partie d’entre eux n’ont certainement pas eu cette chance, la vérité se situe probablement autour des 25 % nationaux. Les résultats sont pratiquement identiques pour la période 1740-1749, ce qui atteste une stabilité du niveau de mortalité infantile, au moins pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La mort d’un bébé dans sa première année pouvait avoir des causes multiples. Certaines étaient antérieures à la naissance ou liées à celle-ci : malformations graves, accidents au moment de l’accouchement, tares congénitales, etc. Cette mortalité, dite « endogène », survenait dans les premières semaines. Pendant la décennie 1710-1719, la mortalité infantile est survenue dans le premier mois pour 45 % des cas et s’élève même à 49 % entre 1740 et 1749. Cette aggravation correspond la période la plus difficile que connurent les Ternaysiens au XVIII<sup>e</sup> siècle : mauvaises récoltes et épidémies ont certainement compliqué les grossesses des futures mères.

Le tableau ne s’éclaircit guère si on ajoute la mortalité juvénile (entre un et vingt ans). Entre 1710 et 1719, plus de 37 % des enfants nés à Ternay n’atteignent pas l’âge adulte. En laissant de côté les « disparus », on atteint 63 % ; en faisant une modération, on peut conclure que la moitié des Ternaysiens disparaissaient avant l’âge de vingt ans. Et les données de la période 1740-1749 vont exactement dans le même sens.

La mortalité, surtout infantile et juvénile, a un impact réel sur la vie familiale et son contexte affectif. Quand une femme mettait au monde un enfant, celui-ci n’avait qu’une chance sur deux de devenir adulte. Sur ses quatre enfants, deux allaient la quitter prématurément ; parfois même ils entraînaient leur mère dans la tombe, à la suite d’un accouchement périlleux : la cellule familiale était rompue, les frères et sœurs devenaient des orphelins. Connaître ses grands-parents était chose rare : fréquemment, d’ailleurs, les parents ont attendu leur mort pour se marier.

Face à la relativité de l’existence, les liens affectifs entre parents et enfants étaient fragiles : fêter une naissance était une occasion de joie ; fêter deux naissances, c’était préparer un enterrement sous peu... Le

patrimoine constituait le lien le plus fort, un peu de terre, quelques outils agricoles, le trousseau serré dans un coffre : là était le durable quand l'homme n'était que l'éphémère.

– L'évolution de la mortalité.

Sur l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle, la mortalité infantile reste le bloc majeur, totalisant en moyenne entre 25 et 28 % des décès. Si l'on ajoute, la mortalité juvénile des 1-5 ans, le taux s'élève à 40 %. De 10 à 49 ans, la mortalité est faible et régresse, signe d'une légère amélioration des conditions de vie. Le nombre des décès à plus de cinquante ans progresse, reflet de l'augmentation de l'espérance de vie. Les grands âges se font moins rares : 37 octogénaires et 5 nonagénaires dans la seconde moitié du siècle, contre, respectivement, 22 et 2 dans la première moitié. On assiste donc à l'effacement progressif du modèle antérieur, où famines, épidémies, voire guerres, fauchaient les jeunes et les adultes après avoir éliminé bébés et vieillards. La population de Ternay fait ses premiers pas vers ce qui sera le modèle démographique du XIX<sup>e</sup> siècle.

Qu'en était-il en période de crise ? Cinq années, réparties sur l'ensemble du siècle et où les décès ont atteint ou dépassé la trentaine, ont été retenues : 1705, 1738, 1740, 1745 et 1788. Dans quatre cas, la mortalité infantile a au moins doublé par rapport à la moyenne annuelle ; mais les autres tranches d'âge ont aussi vu leur chiffre augmenter, si bien que la mortalité infantile continue de représenter le quart des décès. En 1740 et 1745, les 55-65 ans ont été sévèrement touchés. Ainsi, les années de crise se traduisent par la disparition prononcée de nourrissons et de personnes âgées, sans que la ponction prenne une ampleur catastrophique.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la famille ternaysienne amorce une mutation qui s'épanouira au siècle suivant : chances accrues de vivre grâce au recul des grands fléaux, allongement de la vie qui fait se côtoyer plus longtemps les générations, renforce les liens affectifs. C'est dans le temps long de l'histoire que chemine cette évolution, peu spectaculaire mais essentielle.

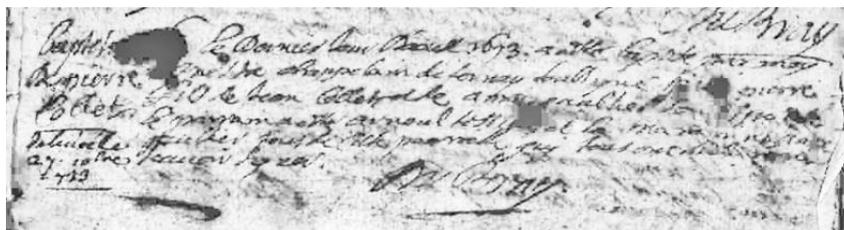
### **L'énigme « Pierre Collet »**

#### **Du berceau à Saint-Lazare**

Un enfant, né à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle dans un des hameaux les plus reculés de la paroisse de Ternay, de parents illettrés, est devenu, au milieu du siècle suivant, un des théologiens les plus réputés de son temps, voilà qui ne peut manquer de surprendre.

De Pierre Collet, l'acte de baptême a été conservé dans les registres paroissiaux de Ternay : *Le dernier jour d'août 1693, a été baptisé par moy, prestre chappelain de Terné, soussigné, Pierre, fils de Jean Collet et de Anne Gaultier son épouse. Le parrain a esté Arnoult Tessier et la marraine Anne Gaultier, tous de cette paroisse, qui tous ont déclaré ne scavoir signer*<sup>40</sup>.

Selon P. Clément, il a vu le jour dans le hameau de la Ribondière, lieu isolé aux confins des paroisses de Ternay et de Montrouveau, non loin du prieuré de Croixval<sup>41</sup>. L'enfant n'a pas été baptisé par le curé de Ternay, Paul Préjent, puisqu'il est question d'un chapelain. Il existait, dans l'église paroissiale, une chapelle Saint-Jacques : son titulaire était Philippe Dubray et c'est lui qui officia le 31 août 1693.



*Acte de baptême de Pierre Collet dans le registre paroissial de Ternay.*

*Il est signé par le chapelain Philippe Dubray.*

Pierre Collet n'avait pas choisi le meilleur moment pour venir au monde : 1693 fut une des années noires du règne de Louis XIV. À Ternay, une surmortalité s'est produite entre décembre 1693 et mars 1694, accompagnée d'une quasi-interruption des mariages et des conceptions.

<sup>40</sup> Une erreur de quelques jours est commise dans plusieurs ouvrages : 6 septembre 1693 pour Barthélemy HAUREAU, *Histoire littéraire du Maine*, 1852 ; N. DESPORTES, *Bibliographie du Maine, précédée de la description topographique du diocèse du Mans, Sarthe et Mayenne*, 1844 ; M<sup>rs</sup> DE ROCHAMBEAU, *Biographie vendômoise*, Paris, 1884 ; 11 août 1693 pour Philippe MOULIS, *Le personnel de la Maison de Boulogne et les Lazaristes originaires du diocèse de Boulogne-sur-Mer (17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles)*.

<sup>41</sup> CLEMENT (Paul), *Monographie de Ternay*.

En l'absence de toute autre mention de la famille Collet dans les registres, le silence complet s'établit. Pierre, devenu adolescent, sinon jeune adulte, réapparaît comme élève du séminaire lazarisite du Mans, établi dans l'ancien hôtel-Dieu de Coëffort. Ternay était alors dans le ressort du diocèse du Mans. La date de son ordination n'est pas clairement déterminée : selon certaines sources, il était prêtre lors de son entrée à Saint-Lazare, maison-mère de la Congrégation de la Mission à Paris, le 6 septembre 1717 ; version contestée par Félix Contassot, historien de l'ordre lazarisite : *nous avons la preuve qu'il ne l'était pas encore le 7 septembre 1719, car, dans la formule des saints vœux, prononcés ce jour-là, il prend la qualité de diacre.*

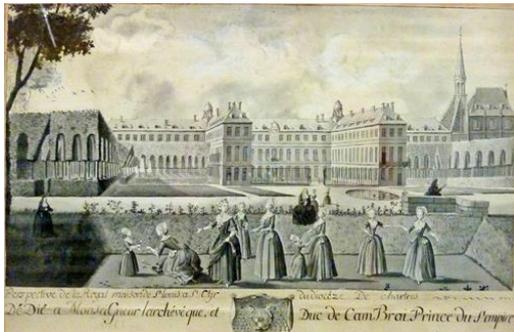


*Chaumière ruinée, dans le hameau de la Ribonnière. Pierre Collet y vit-il le jour ?...*

Il semble très vite avoir occupé un poste clé dans l'enseignement de la théologie à Saint-Lazare : *Le sacerdoce reçu bientôt après, il fut chargé, à la maison-mère, de la chaire de théologie*<sup>42</sup>. La qualité de ses sermons lui valut d'exprimer son talent devant les auditoires les plus relevés. Lui-même en témoigne dans son livre *Sermons pour les retraites* [...] :

- À propos du « Sermon sur la Passion », prêché à Saint-Cyr : *Quand ce discours fut prêché devant la Reine de Pologne, Stanislas son auguste Époux ne soutenoit plus les revers qu'il avoit essuyés dans ce Royaume, que par sa fermeté, ou plutôt que par la protection du Ciel.* La reine de Pologne était Catherine Opalinska, épouse de Stanislas Leszczyński et mère de Marie Leszczyńska.

- Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que Collet prêchait devant ces augustes personnalités : *Le Panégyrique de saint Vincent de Paul prononcé devant la même Princesse quelques années auparavant, avoit fourni des idées plus riantes. Il n'y avoit rien alors qu'on ne pût espérer. L'Orateur est à son aise quand il n'a qu'à féliciter.* Le « Panégyrique de saint Vincent de Paul » fut aussi prononcé à Saint-Cyr.



*La Maison royale de Saint-Cyr*

- La Maison royale de Saint-Cyr était un pensionnat créé en 1684 par Louis XIV, à la demande de Madame de Maintenon. Elle était destinée aux jeunes filles de la noblesse pauvre. De nombreuses pensionnaires étaient filles, nièces ou orphelines de militaires, eux-mêmes cadets de familles nobles provinciales<sup>43</sup>.

Un « Panégyrique de saint Louis » fut prononcé par Collet à Fontainebleau : *Le Discours fait pour Fontainebleau y fut prêché en 1722, les RR. PP. Mathurins qui y ont été établis par saint Louis, y desservent la Chapelle du Roi.*

Selon P. Moulis, Pierre Collet fut nommé supérieur du séminaire de Boulogne-sur-Mer le 25 mai 1730. Il dirigea cet établissement durant une année, du 25 mai 1730 au 12 novembre 1731. Son séjour fut parmi les plus brefs (les supérieurs restaient cinq ans en moyenne), mais son départ fut lié à un appel à Paris pour une autre mission. Sur l'insistance de M<sup>gr</sup> de Vintimille du Luc, archevêque de Paris, Collet revint dans la capitale pour assurer la continuation de l'œuvre d'Honoré Tournély, un des théologiens les plus réputés de son temps, décédé peu auparavant.

### *Adversaire des jansénistes*

Dès ses premiers ouvrages, Pierre Collet se montra adversaire déterminé du Jansénisme. Il le fit d'abord en professeur de théologie, soucieux de préserver les étudiants, particulièrement ceux qui se destinaient au sacerdoce, des tentations de l'« hérésie » : en 1730, il publia en latin *Dissertatio scholastica de quinque Jansenii propositionibus & ad usum studiosae juventutis* (titre que l'on peut traduire *Dissertation scolastique sur les cinq propositions de Jansenius & à l'usage de la jeunesse étudiante*).

<sup>42</sup> COSTE (P.), *Monsieur Vincent*, Paris, Éd. Desclée de Brouwer, 2<sup>e</sup> éd., 1934.

<sup>43</sup> Voir ERMISSE (Catherine et Gérard), *Les Musset*, Vendôme : Éditions du Cherche-Lune, 2016, p. 90-92.



*M<sup>sr</sup> de Vintimille, archevêque de Paris, frappant d'excommunication les personnes qui liraient les « Nouvelles ecclésiastiques », gazette janséniste clandestine.*



Dans ses autres écrits à caractère polémique, au sujet du Jansénisme, P. Collet avançait masqué, sans précision du nom de l'auteur. Ainsi, on lui attribue la paternité d'une série de lettres publiées sous le titre *Lettres d'un théologien au R. P. A. de Grazac où l'on examine si les hérétiques sont excommuniés de droit divin* en 1737-1738 : ces cinq lettres s'échelonnent du 1<sup>er</sup> mars 1737 au 12 avril 1738. André de Grazac, *Capucin de S. Estienne en Forez*, était depuis des années une cible de choix des jansénistes.

C'est sous un pseudonyme que Pierre Collet publia, en 1744, un autre ouvrage polémique à l'égard des thèses jansénistes : *Lettres critiques sur différents points d'histoire et de dogme, adressés à l'auteur de la Réponse à la Bibliothèque janséniste / par M. le prieur de S. Edme.*

Pierre Collet était un vieillard quand une fronde se déclencha dans le diocèse de Troyes contre lui, ou plutôt contre son œuvre, en 1764. Elle prit la forme d'une *Dénonciation de la théologie de M. Pierre Collet, prêtre de la Congrégation de la Mission faite à Monseigneur l'Evêque de Troyes par un grand nombre d'Ecclésiastiques de son diocèse, et présentée à ce Prélat le 21 septembre 1764.* Ce libelle de 120 pages, fut édité l'année suivante. Il s'agissait de faire revenir l'évêque sur sa décision d'introduire dans son diocèse le « Manuel de Théologie » de Collet. Ce titre désigne les sept volumes du « Petit Collet », résumant les dix-sept où le théologien avait rassemblé les cours de Tournély et les siens propres. Cette « Dénonciation » était signée de 109 ecclésiastiques, soit une fraction importante du clergé diocésain.

Dans le libelle, Collet était présenté au prélat comme l'avocat du Diable : *Nous le disons avec douleur, mais nous sommes obligés de le dire, c'est dans votre séminaire, Monseigneur, que se trouve la source du mal qui cause nos alarmes & qui fait le sujet de nos plaintes. Ce que vous avez établi pour être une odeur de vie, devient une odeur de mort. [...] la théologie qu'on leur enseigne, ne peut que les égarer sur tous ces objets, parce qu'elle est pleine d'erreurs sur le dogme, de principes dangereux & de maximes corrompues sur la morale, & de décisions de tout genre, téméraires, fausses & déjà condamnées.*

Il se pourrait bien que la période 1764-1766 ait correspondu à une offensive d'ampleur contre Collet et son œuvre. Ce fut le moment de sa nomination comme confesseur du Dauphin, d'où un prestige que sa modestie ne parvenait pas à dissimuler et qui lui valut autant d'ennemis que d'envieux.

### ***Le confesseur du Dauphin***

Pierre Collet semble avoir entretenu très tôt d'excellentes relations avec la reine Marie Leszczyńska et ses parents, le roi de Pologne et son épouse. C'est à Nancy, capitale de Stanislas, que fut édité, en 1748, un des principaux ouvrages de P. Collet, *La Vie de saint Vincent de Paul, instituteur de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité*, comportant une *Épître dédicatoire au roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar*. Quelques années plus tard, en 1753, il dédiait à la reine de France une autre de ses œuvres appelée à un certain succès, *La Vie de M. Henri-Marie Boudon, grand Archidiacre d'Évreux*.

L'édit du 19 novembre 1764 mit fin à l'existence de la Compagnie de Jésus dans toute l'étendue du royaume. Le Dauphin fut affecté par cette expulsion : *Il avait fait tout son possible pour sauver les jésuites, dont la dispersion fut pour lui une défaite et une souffrance*<sup>44</sup>. Pierre Collet devint alors confesseur du Dauphin, sans doute

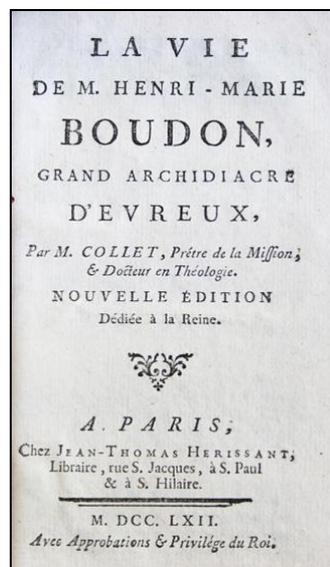
<sup>44</sup> ANTOINE (M.), *Louis XV*, Paris, Éd. Fayard, 1989.

en remplacement d'un prédécesseur jésuite.

Depuis quelques années, la santé du prince laissait à désirer. En juillet 1765, il se rendit à Compiègne pour participer à un « camp », à la tête du régiment Dragons-Dauphin dont il était le colonel. Il en revint fatigué et fiévreux.



*Portrait de saint Vincent de Paul, frontispice de sa « Vie », publiée par Pierre Collet en 1748.*



Dans son ouvrage *Vie du Dauphin, Père de Louis XVI*, l'abbé Proyard a fait un récit détaillé des derniers mois de la vie du prince. Il y puise souvent ses informations dans les écrits de la Dauphine et certains extraits montrent la grande proximité qui s'était rapidement installée entre le Dauphin et son confesseur :

*Dans un de ces momens qui tiennent comme le milieu entre le sommeil et l'état de veille, tout à coup on l'entendit s'écrier : « Ah ! Mon Dieu, je vous demande pardon ». – M. Collet lui demanda de quoi ? – « C'est, lui répondit-il, que je viens de la comédie. » – M. Collet lui dit de se rassurer, qu'il n'y avait point été. – « Oh ! Je vous assure, reprit-il, que j'en viens, et j'en suis bien fâché. » – M. Collet dit qu'il se tranquillisât, parce que s'il y avait été, il l'y avait suivi, puisqu'il ne l'avait point quitté.*



*La dauphine et le Dauphin Louis, père des futurs Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.*



La présence de Pierre Collet était requise quotidiennement. Les médecins ne tardèrent pas à se déclarer impuissants. Selon son épouse, le Dauphin ne songea plus qu'à mettre sa conscience en règle avec Dieu : *L'après-midi, il envoya chercher M. de Muy, et lui fit beaucoup de questions sur une maladie de poitrine qu'il avait eue ; il reçut ensuite la visite de la reine. Dès qu'elle fut sortie : « Où croyez-vous, me dit-il, que soit M. Collet ? Car je veux me confesser cette après-midi : ç'a toujours été mon projet. Envoyez-le chercher. » J'allai chercher M. Collet, qui était chez moi, et je redescendis.*

Quand vint le moment de recevoir les derniers sacrements, Collet était toujours le véritable décideur : *Le lendemain, vers les huit heures, il me dit de faire venir son confesseur, qu'il envoya au cardinal, pour s'arranger sur l'extrême-onction. [...] Son confesseur revint ; je sortis. Environ une demi-heure après, il me fit appeler, et me dit avec un air riant et tranquille : « Je ne comptais recevoir le bon Dieu que demain, mais M. Collet veut que ce soit ce matin ».*

Et ce fut Pierre Collet qui recueillit le dernier souffle du Dauphin : *Le vendredi, vers les six heures du matin, il perdit tout usage de la parole ; son cœur fut la dernière partie qui succomba. Tout était mort en lui qu'il conservait encore*

toute la vivacité du sentiment. Dès qu'on lui parlait de Dieu, il s'efforçait de faire connaître par quelques faibles signes qu'il en était touché. « N'ayant plus de mouvement que dans les lèvres, dit M. l'abbé Collet, il les remuait quand je lui parlais, pour me faire comprendre qu'il m'entendait. » [...]»<sup>45</sup>.

P. Collet a rédigé et fait publier son propre témoignage, sous le titre *Récit des principales circonstances de la maladie de feu Monseigneur le Dauphin*. Des éditions furent données dès 1766. Le document traduit tout d'abord la profondeur du lien qui unissait le confesseur au prince, par-delà la brièveté de leur relation de proximité : *Ce Prince, que je regretterai à jamais, daigna m'honorer de sa confiance. J'ai recueilli son dernier soupir ; & c'est pour la consolation de son auguste famille, c'est pour ma propre consolation, & surtout pour l'édification publique, que je vais tracer sur ce papier, que je baigne de mes larmes, les détails édifiants dont j'ai eu le bonheur d'être témoin.*

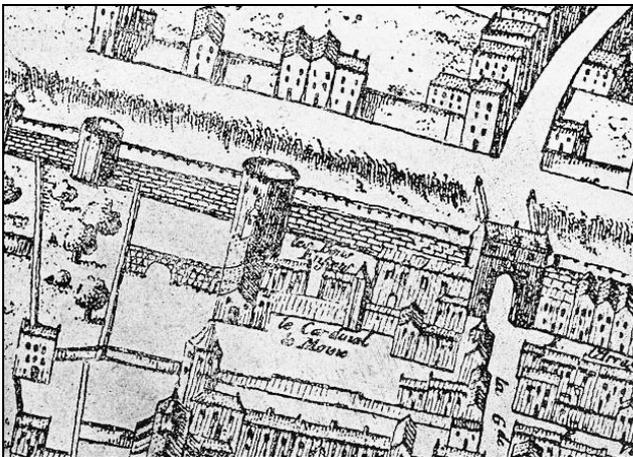
Le récit des derniers instants du Dauphin par l'abbé Proyard est directement tiré de celui de Collet qui conclut son témoignage : *Ce Prince dont la vie étoit pleine de mérites & de bonnes œuvres, s'endormit tranquillement dans le Seigneur, le vendredi 20 décembre 1765, vers les huit heures du matin, à Fontainebleau, laissant à toute la France les plus grands exemples de vertus & les plus justes regrets.*

### **L'automne d'une vie laborieuse**

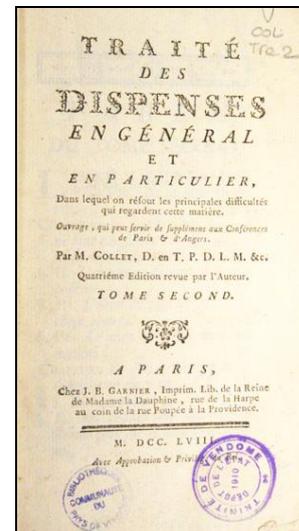
La dernière phase de la vie de Pierre Collet est surtout remplie de lacunes. Il semble avoir séjourné au collège des Bons-Enfants, dont il avait été le supérieur entre 1731 et 1736. La plupart de ses ouvrages y ont été écrits dans les deux dernières décennies de son existence : c'était une somme de travail hors du commun, qui accapara l'essentiel de son temps.

Le 6 octobre 1770, la mort vint chercher Pierre Collet, à l'âge, respectable pour l'époque, de soixante-dix-sept ans. Lui-même se disait souffrant d'infirmités depuis des années, mais il semble que sa disparition fut assez brutale. L'abbé de Montis écrit, dans la préface de l'*Histoire abrégée de la bienheureuse Colette Boellet*, parue en 1771 : *Lorsque je fus chargé par le magistrat d'examiner la « Vie de la bienheureuse Colette », je ne comptois pas devoir la donner moi-même au public ; mais une mort assez précipitée ayant enlevé le sçavant & pieux ministre de Jésus-Christ qui l'a composée, je n'ai pas cru devoir me refuser à la prière qu'on m'a faite d'adopter en quelque sorte cet ouvrage [...].*

### **Un maître de la théologie morale au XVIII<sup>e</sup> siècle**



*Le collège des Bons Enfants, que Pierre Collet dirigea, où il enseigna et vécut une partie de sa vie.*



Au total, le cours de Tournély représente trente-trois volumes, dont dix-sept sont l'œuvre de Collet. Et lorsqu'il fut question d'adapter cette somme à l'usage des séminaires, Collet fut invité à rédiger un « Abrégé ». Pendant une vingtaine d'années, il travailla à l'édition puis aux rééditions de cet « Abrégé », qui comprend tout de même sept volumes. L'expression « CDT » (« continuateur de Tournély ») se retrouve dans la page de titre d'ouvrages théologiques surtout pour les différentes éditions du *Traité des dispenses* ; cet ouvrage rencontra visiblement le succès, puisque de nouvelles éditions virent le jour en 1767, 1768, 1770, 1771, 1781, 1783.

Les séminaristes, qu'ils fussent ses élèves au collège des Bons-Enfants, ou encore formés dans la

<sup>45</sup> Toutes les citations sont extraites de l'ouvrage de l'abbé PROYARD, *Vie du Dauphin, Père de Louis XVI*, Imprimerie de Plassan, Nouvelle édition, 1826.

soixantaine de séminaires confiés aux lazaristes, bénéficiaient en particulier de l'*Abrégé*, sans cesse remanié ou augmenté par Collet. Pour les étudiants en théologie, les travaux de Tournély et de Collet constituaient une base incontournable.

L'œuvre de Pierre Collet occupe une place exceptionnelle dans l'histoire des séminaires d'Ancien Régime, comme le souligne l'abbé Degert dans la conclusion de son *Histoire des séminaires français avant la Révolution : Les Lazaristes et leur enseignement sont assez connus pour qu'il n'y ait pas lieu d'insister beaucoup pour leur défense. [...] La théologie de Collet, l'œuvre peut-être la plus considérable qui ait été entreprise en faveur des séminaires, montra bien ce qu'était devenu cet enseignement entre les mains des prêtres de la Mission.*

### **Un regard de moraliste sur toute la société de son temps**

Plusieurs de ses ouvrages illustrent le souci de Collet de conseiller spirituellement et moralement d'autres catégories de la population que le clergé et ceux qui aspiraient à en faire partie.

– *L'Écolier chrétien ou Traité des devoirs d'un jeune homme qui veut sanctifier ses études* (1764).

Dans cet ouvrage, le théologien conseille le jeune Théotime. Celui-ci doit avant tout se défier des *discours trompeurs d'un bel esprit prétendu ; ou [...] de quelqu'un de ces nouveaux « philosophes », qui ne prêchent la religion naturelle, que pour anéantir toute religion.*

– *Traité des devoirs des gens du monde et surtout des chefs de famille* (1763).

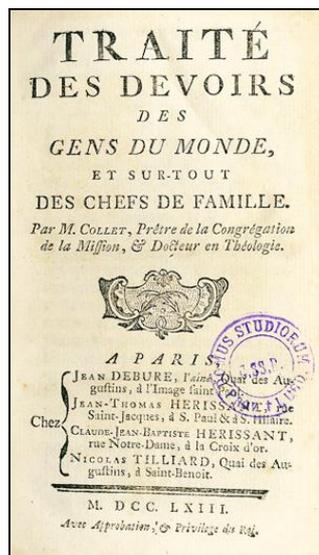
De ce livre, Collet voulait faire un « compagnon de voyage », facile à transporter et qui puisse être mis à profit en toutes occasions ou faire barrage aux influences néfastes. Quant aux abus que le théologien dénonçait dans la classe aisée et riche, il n'avait pas la plume tendre.

- Les jeunes filles et femmes coquettes : *Je mets à la tête de ce nouveau genre de criminels, ce nombre prodigieux de jeunes personnes qui, avant même que d'être corrompues, se présentent de manière à corrompre les cœurs les plus innocents.*

- Les hommes fats, abbés de cour ou petits marquis n'étaient pas un spectacle rare, sous les yeux de Collet, à Versailles ou Paris : *En matière d'afféterie, de sensualité, d'amour de son corps, combien d'hommes sont plus femmes que les femmes mêmes !*



*Frontispice et page de titre du « Traité des devoirs des gens du monde ».*



La dureté des seigneurs, à propos des impôts, était condamnée sans ambages : *C'est surtout dans l'imposition des tailles qu'un seigneur doit être en garde contre lui-même. La cupidité le porte naturellement à affermer les terres le plus haut qu'il lui est possible ; pour cela il veut que ses fermiers soient ménagés, & que des collecteurs, qui dépendent de lui en tout sens, répartissent sur la veuve & sur l'orphelin la portion qu'un riche laboureur auroit dû porter.*

Un passage très fort est consacré au gibier, à la chasse et aux désastres qui en résultent :

*Une injustice qui n'est ni moins criante, ni moins rare, c'est la multiplication excessive du gibier & la liberté qu'on se donne de le chasser dans tous les tems. On voit de malheureux villages dont les extrémités sont aussi ravagées que si la grêle y avoit passé. Il faut, pour garantir une partie de son terrain, qu'un pauvre paysan, après avoir porté le poids du jour & du travail, fasse la sentinelle pendant la nuit. Ce qu'il a ménagé avec des soins infinis pendant une grande partie de l'année, est dévasté dans un jour par une partie de chasse aussi contraire aux loix qu'à l'humanité. Maîtres & valets, hommes &*

chevaux, tout fond sur son champ et sur sa vigne ; encore faut-il qu'il dissimule sa douleur. La plus légère plainte seroit un crime qu'on ne lui pardonneroit pas.

– Instructions en forme d'entretiens, sur les Devoirs des Gens de la Campagne, qui veulent revenir à Dieu, & se sanctifier dans leur état (1770).

Collet s'excuse presque, dans la préface de ce livre, de ne l'avoir écrit qu'à la fin de sa vie : *Après avoir écrit sur les devoirs des pasteurs, des gens du monde, des religieuses, des domestiques, il semble que je n'aurois pas dû négliger les gens de la campagne, étant membre d'une congrégation qui dévouée à leur sanctification, se fait un honneur, & un devoir de consacrer ses sujets & ses biens à ce laborieux emploi.*

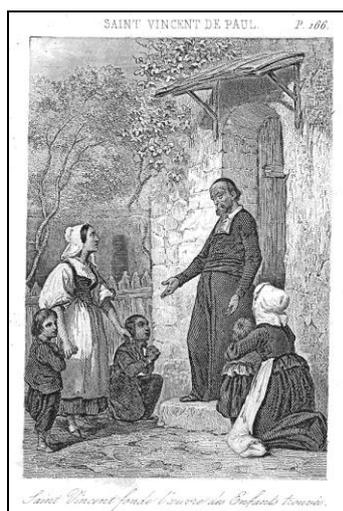
### **Les biographies ou la quête de destins exemplaires**

– *La Vie de Saint Vincent de Paul* (1748).

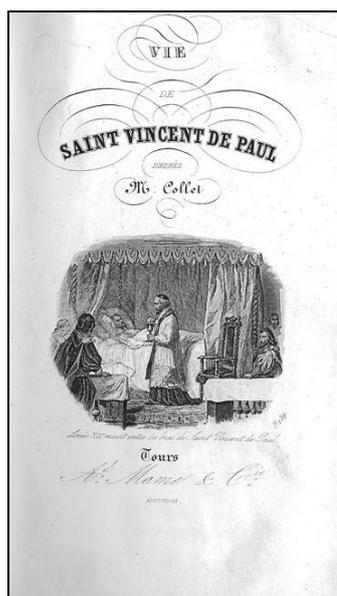
Le premier biographe de Vincent de Paul fut son contemporain Louis Abelly, évêque de Rodez. Après la canonisation de « Monsieur Vincent » en 1737, la nécessité d'une nouvelle biographie se fit sentir et Collet se vit confier la tâche : pour un lazariste, écrire la vie du fondateur des prêtres de la Mission était un honneur suprême ! Mais Collet ne se sentait pas un goût particulier pour ce genre d'exercice et la gestation de l'ouvrage fut plus laborieuse et longue que prévu. Enfin, en 1748, parurent à Nancy les deux volumes de *La Vie de saint Vincent de Paul, instituteur de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité* (par P. Collet).

– *Histoire abrégée de saint Vincent de Paul* (1762).

En 1762 parut, à Avignon, une *Histoire abrégée de saint Vincent de Paul : Avec un grand nombre d'Anecdotes importantes, par M<sup>r</sup> Collet, Docteur en Théologie, Prêtre de la Congrégation de la Mission*. Il s'agissait tout de même d'un volume de 622 pages. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les rééditions furent très nombreuses.



*Frontispice et page titre d'une des nombreuses éditions de la Vie de saint Vincent de Paul au XIX<sup>e</sup> siècle.*



– *La Vie de Saint Jean de la Croix, premier carme déchaussé* (1769).

Pierre Collet écrivit cet ouvrage sur sollicitation, mais difficilement. Avec honnêteté, il confirmait sa distance avec l'aventure mystique de saint Jean de la Croix : *J'avoue de bonne foi ; et je ne puis l'avouer qu'à ma confusion, que lorsqu'on me pria de donner une nouvelle « Vie de saint Jean-de-la-Croix », je ne le connoissois guère que de nom. J'avouerai encore, que lorsque j'eus parcouru une partie de son histoire, je me proposai bien de ne l'écrire jamais.*

– *La Vie de M. Henri-Marie Boudon, grand Archidiacre d'Évreux* (1762)

Dans l'édition de 1762, la dédicace était faite à Marie Leszczyńska, reine de France : *J'ai eu l'honneur de dédier au Roi, Votre Auguste Père, la Vie d'un Prêtre à qui l'Église, aux instances de toute l'Europe, a érigé des Autels. J'ai l'honneur de dédier aujourd'hui à VOTRE MAJESTÉ la Vie d'un Archidiacre, que la voix de tous ceux qui aiment la vertu, a depuis longtemps canonisé. Il est vrai que le tableau qu'offre l'Histoire du premier a quelque chose de plus frappant. [...] Mais quoique la Vie de M. Boudon ne présente pas des traits si grands, VOTRE MAJESTÉ appercevra du premier coup d'œil, qu'il a réuni toutes les vertus qui en sont le germe, & qu'il ne lui a manqué que le pouvoir, ou l'occasion de les faire éclater.* La biographie d'Henri-Marie Boudon connut un beau destin d'édition.



*M. de Kériolet*

– *La Vie de Monsieur de Queriolet [...] (1771).*

Curieuse idée que de faire la biographie d'un personnage qui ne connut pas ce que l'on considérait comme une vie normale au XVIII<sup>e</sup> siècle et même longtemps après : Queriolet passa de sommets brûlants de débauche, de brutalité et de méchanceté à des cimes tout aussi ardentes de foi exacerbée ; les premiers mots du texte de Collet sont explicites : *Cet homme extraordinaire en tout sens, dont on m'a prié de donner la vie [...]*.

Par son œuvre, Pierre Collet occupe une place particulière dans l'histoire de la congrégation de la Mission. Selon l'impulsion de son fondateur, Vincent de Paul, priorité absolue était donnée au ministère de la parole.

Encore fallait-il former solidement ceux qui étaient appelés à l'exercer ; et c'est là que le théologien de Ternay donna sa pleine mesure.

Pour les prêtres en exercice et les communautés religieuses, il publia le *Traité des dispenses*, puis un abrégé et d'autres ouvrages, qui aidaient curés, vicaires et confesseurs à examiner la multitude des problèmes posés par le troupeau des fidèles dont ils avaient la charge. Il multiplia les traités destinés aux diverses composantes de la société.

À ces différentes catégories de catholiques il fallait des exemples, des balises lumineuses : la « Vie » des grandes figures lazaristes, saint Vincent de Paul, Louise de Marillac ; celles des personnages controversés (Henri Marie Boudon), ou recueillis aux portes de l'Enfer (Queriolet), ou encore envolés vers les sphères de l'extase mystique (saint Jean de la Croix). Préoccupé du sort spirituel des femmes, il proposa des modèles, aussi bien pour les religieuses que pour les femmes mariées. L'apparent désordre des choix trouve peut-être là son explication : il en fallait pour toutes les situations. Le théologien était sans doute conscient d'offrir des perspectives de salut aux individus les plus divers.



*Les œuvres de Pierre Collet : 47 volumes à la bibliothèque communautaire des Territoires vendômois.*



*Une douzaine de volumes dans la collection de l'auteur.*

## ***Caprices de la nature et précarité sociale***

### ***Au XVII<sup>e</sup> siècle***

Dans une économie paysanne marquée par la précarité, les villageois de Ternay scrutaient souvent le ciel avec inquiétude, guettant le moindre signe d'un caprice climatique. Dans leurs registres paroissiaux, les curés notaient les « accidents » les plus spectaculaires ; ceux de Ternay n'étaient pas les plus prolifiques, mais ils ont laissé quelques cailloux du petit Poucet :

– 1610 : *Le dernier jour du mois de may 1610 il y eut une grande inondation d'eau tant que elle estoit cinq à six pieds de roy au dessus de l'arche du pont de pierre du moulin à Terné.* Ce pont de pierre est l'ancêtre de celui qui écoule les eaux de l'ancien bief du moulin du bas-bourg sous la route principale et leur permet de rejoindre celles de la Cendrine.

– 1611 : *Le 17 juillet 1611, il y avait du verdelet et des melons bons à Croixval.* Voilà qui aurait fait plaisir à Ronsard, mais il avait déserté le lieu depuis un quart de siècle. Le verdelet correspond au changement de couleur du raisin, généralement en août. Cette précocité donne à penser que le printemps de 1611 fut chaud et ensoleillé.

– 1621 : *On a commencé en cette année 1621 à vendanger le 2<sup>e</sup> jour de novembre 1621 et fini le lendemain Saint-Martin, vinée fort verte.* Vendange tardive, donc liée à une période septembre-octobre peu propice à la maturation des raisins. Vendange brève, donc faible quantité et, cette fois, c'est un mauvais printemps qui pouvait être mis en cause.

– 1628 : *On a achevé aujourd'hui les vendanges qui sont petites et le vin bien vert.* C'était le 9 novembre : les mêmes causes avaient certainement produit les mêmes effets. Ces années de maigres vendanges compliquaient la vie des paysans car le vin était la seule production dont le surplus pouvait être vendu et faire entrer quelques deniers dans l'escarcelle ; et là, il fallait se contenter de liards... De la piquette pour fêter la reddition de La Rochelle, survenue le 28 octobre ! Ce qui n'empêcha pas le curé de noter dans son registre, à la date du 22 novembre :

*Notre bon roy Louis XIII a fait son entrée en la ville de la Rochelle, rebelle à Sa Majesté, le 1<sup>er</sup> jour de novembre, l'an 1628, le jour de la feste de Toussaincts, et y a fait célébrer la sainte messe là où il a assisté et a esté si bon et si clément qu'il a usé de pardon aux dicts rebelles qui devoient par juste jugement estre tous punis de mort par sacagement de leur ville et cité.*

– En 1630, le vin fut en abondance à Ternay et vendu jusqu'à soixante sols la « busse ». Malheureusement, une mauvaise moisson fit monter le prix du blé à cinquante-cinq sols le boisseau. Ternay connut ensuite une longue période de curés « taiseux ».

### *Au XVIII<sup>e</sup> siècle*

– En 1715, le réveil sonna chez le curé de Ternay pour contempler le ciel où le merveilleux n'était jamais bien loin : *Le troisième jour de mai 1715 s'est fait une éclipse de soleil à 9 heures du matin qui a duré une heure et plus. A paru sur le clocher de cette paroisse une étoile ou comète très reluisante.*

– La baisse des impôts n'était pas à l'ordre du jour : *Pour l'année 1722, la taille est de 2 610 livres ; pour l'année 1723, 2 740 livres ; pour le logement des gens de guerre, 300 livres ; pour la capitation, 900 livres.*

– *Que la postérité sache que l'année 1733 a été une des belles et bonnes années que l'on ayt eu depuis longtemps, une automne charmante et des fruits en quantité.* La notation a été faite par le curé des Hayes dans son registre paroissial. Celui de Ternay n'en a pas fait état, mais sa paroisse connut les mêmes conditions.

– *Le 7 février 1752 un mariage fut célébré à Ternay parce qu'il n'avait pu avoir lieu à Artins à cause des grandes eaux.* Le Loir connut alors une de ses traditionnelles crues d'hiver et les habitants vivant sur la rive sud ne pouvaient accéder à l'église paroissiale d'Artins – la « vieille église » d'aujourd'hui – qui se trouvait sur la rive nord.

La fin des années 1760 a été durement ressentie par les habitants de la contrée. Le curé d'une autre commune limitrophe de Ternay, Saint-Jacques-des-Guérets, en témoignait :

– 1769. *Il est bon d'observer ici que vie d'homme n'a vu le vin si cher, en ayant été vendu par M. Hogou notaire royal à Sougé 203 livres le poinçon.*

– 1770. *En cette année, malgré que depuis cinq ans la misère ait été très grande par la cherté de tous les vivres tant des hommes que des animaux, elle ne s'est jamais néanmoins fait tant sentir qu'en cette année.*

Ces quelques mentions, surtout la dernière, montrent que dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré les progrès accomplis dans les méthodes de culture (notamment l'assolement triennal), l'économie paysanne restait à la merci d'un enchaînement de mauvaises saisons : la précarité était présente et la misère rôdait au moindre faux pas de la nature.

Pour mieux faire face aux difficultés, certains petits paysans s'associaient et devenaient « souatons » ou « soixtons ». Ils mettaient en commun leurs parcelles, leur outillage et leur force de travail. Le plus souvent, cet accord se faisait entre deux frères. Ce fut le cas pour *Pierre Henry soixton demeurant paroisse de Montrouveau et Nicolas Henry son frère aussy soixton demeurant paroisse de Saint-Martin-du-Bois*, qui firent leurs partages le 13 mars 1769 et mirent donc fin à leur association<sup>46</sup>.

---

<sup>46</sup> D'après un document communiqué par † Jacqueline Tricot-Branjonneau.

## *La vigueur des confréries au XVIII<sup>e</sup> siècle*



*Bâton de la Vierge*

La plus anciennement attestée est la confrérie de la Vierge, bénéficiaire d'un don en 1380, en tant que « frairie de Notre-Dame ». Sa fête était célébrée le 2 février, jour de la « Purification de la Vierge ». La confrérie de Saint-Pierre rendait hommage au saint patron de la paroisse. Bien après sa disparition, sans doute au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'« assemblée » de Ternay resta associée à la fête de Saint-Pierre jusque vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. La fondation de la confrérie de Saint-Sébastien est liée aux paniques qu'engendraient les ravages de la peste : eut-elle lieu au Moyen Âge, au moment de la grande peste noire, vers 1348 ? Ou plus tard, par exemple au début des années 1580, ou sous le règne de Louis XIII ? Rien ne permet de trancher.

Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, deux curés successifs, François Guillaume Satis et Joseph Jacquet de Lahaye, ont eu l'heureuse idée de noter presque systématiquement les enchères des bâtons de confréries, entre 1763 et 1792<sup>47</sup>. L'attribution du bâton se faisait le plus souvent à l'issue de la grand-messe, célébrée le jour de la fête de la sainte ou du saint. L'enchère consistait en livres de cire blanche, destinées à l'entretien du luminaire. La personne qui emportait le bâton en devenait détentrice pour une année : elle avait le privilège de le porter lors des cérémonies religieuses, processions, pèlerinages, et exerçait ainsi une sorte de présidence de la confrérie pour l'année.



*La belle statue en terre cuite de saint Sébastien.*

*Le bâton de la confrérie de saint Sébastien.*



Les sommes consenties pour l'acquisition du bâton traduisent l'intérêt des enchérisseurs. Celui de la Vierge fut le plus prisé, l'enchère s'établissant à une moyenne de 8 livres, contre respectivement 6,6 et 5,6 livres pour ceux de Saint-Pierre et Saint-Sébastien. Et il dépassa sept fois les dix livres, contre deux fois pour le bâton de Saint-Pierre et une seule pour celui de Saint-Sébastien ; ce dernier fut acquis onze fois pour cinq livres ou moins. Comment interpréter ces différences ?

– Le bâton de la Vierge, suscitant les plus fortes enchères, était le plus disputé et on peut le considérer comme le plus populaire.

– Les confréries pouvaient avoir des connotations sociales plus ou moins affirmées et la signification « populaire » se situait éventuellement à un autre niveau que celui du prix du bâton.

Saint Sébastien a été l'objet d'une dévotion fervente lorsque la peste sévissait. Depuis la flambée de Marseille en 1720, elle avait déserté le sol français, justifiant peut-être un éloignement des fidèles par

<sup>47</sup> Voir LOISEL (J.-J.), « Les confréries à Ternay », dans *Dévotions populaires en Loir-et-Cher*, Cahier du Tricentenaire n° 9, Vendôme : Foi, culture et laïcité/Éditions du Cherche-Lune, 2007, p. 39-52.

rapport au « bon saint ». Cependant, la confrérie restait bien vivace : la protection de Sébastien s'exerçait aussi contre les épizooties et la plupart des paysans de Ternay possédaient au moins quelques animaux à préserver.

La liste des détenteurs du bâton de Saint-Sébastien apporte un éclairage complémentaire. Certes, des « coqs de village » emportaient souvent l'enchère : des fermiers, Claude Guillard en 1763, Barthélemy Loyau en 1766 et 1773... Des meuniers, Bordier de Croixval en 1767, Foussereau de Laugis en 1778 et 1789, Bréon de Launay en 1782. Trois femmes, deux mariées et une veuve, gagnèrent le bâton : les deux premières avaient donc un mari vivant et ce n'était pas lui qui menait l'enchère. Trois années consécutives, de 1774 à 1776, ce fut le même domestique qui détint le bâton. En 1779, le charron René Guettier arriva en tête. Ce faisceau de petits indices esquisse l'image d'une confrérie de Saint-Sébastien plus ouverte socialement que les deux autres.

La confrérie de Saint-Pierre semble avoir été une chasse gardée des fermiers de Ternay. En 1767, trois hommes se groupèrent pour emporter l'enchère à huit livres et demie. Les « coqs de village » n'étaient pas les seuls à vouloir se ranger sous la bannière de saint Pierre.

La confrérie de la Vierge occupait la place d'honneur dans les dévotions ternaysiennes. Les notables de la communauté paysanne se relayaient à sa tête : le meunier de Laugis, les fermiers de Launay, du Grand-Fains, de la Jarretière, de la Veuve, de Fains, de la Grande Ronce, de la Chenolière, de l'Aillerie... Autrement dit les principales exploitations de la plaine du Loir. Et en 1768, ce fut même le curé Satis qui emporta le bâton ; pourtant, le clergé ne cherchait pas trop à se mettre en avant dans ces dévotions populaires, dont il dénoncera les dérives au siècle suivant.

La générosité pour la dévotion à la Vierge dépassait le seul « prix » du bâton. Le curé a souvent noté les offrandes supplémentaires, faites en dehors du processus même des enchères ; c'était, le plus souvent une livre ou une demi-livre de cire ; en 1763, l'abbé Satis notait avant la liste : *Il en a été donné en sus par forme de présent*. Et cet ajout n'était pas quantité négligeable :

- En 1763, le bâton rapporta 12 livres, mais le total s'éleva à 31 livres.
- En 1765, le gain fut triplé et plus que quintuplé en 1770 !

Un fléchissement net des dons supplémentaires se produisit entre 1771 et 1789.

Globalement, les notables villageois étaient les plus présents à la tête des confréries, même si celle de Saint-Sébastien était plus ouverte. Ils ajoutaient une primauté dans les cérémonies et les rituels religieux à celle qu'ils exerçaient dans l'économie et la vie locale. Un cas pourrait bien avoir eu une connotation « politique » : en 1792, l'abbé Jacquet de Lahaye, devenu prêtre réfractaire, disputait âprement l'usage de l'église de Ternay au curé intrus, Gabriel Pierre Loysel. Fin juin, lorsque fut adjugé le bâton de Saint-Pierre, ce dernier se l'adjugea, façon symbolique de montrer que, détenteur de l'emblème du saint patron, il était bien désormais le maître spirituel de la paroisse...



*Statue de saint Pierre et bâton de sa confrérie*

## ***Fragiles lumières du siècle des Lumières***

### ***Petite école***

Le 2 novembre 1782, François Guillaume Satis, curé de Ternay, *malade de maladie corporelle, néanmoins sain d'esprit, mémoire et entendement, considérant qu'il n'y a rien de si certain que la mort et rien de plus incertain que l'heure d'icelle, et craignant d'en être prévenu sans avoir auparavant disposé de ses affaires temporelles*, dictait

son testament à M<sup>e</sup> Buffereau, notaire du village. Une disposition essentielle concernait l'avenir de l'instruction des petits Ternaysiens :

*Et pour donner à la communauté des habitants de la dite paroisse de Ternay, des marques de son attachement et de son zèle pour l'instruction de leurs enfants, il donne et lègue à la dite communauté une somme de 5 000 livres pour l'établissement d'un maître d'école, à l'effet de l'instruction des enfants mâles et d'une maîtresse d'école pour les filles, qui demeureront l'un et l'autre audit bourg de Ternay, et tiendront leurs classes à heures fixées, lequel établissement sera fait le plus tôt possible après son décès ; à cette fin sera colloquée de la dite somme celle qui conviendra pour créer deux cents quarante livres de rente annuelle et perpétuelle qui sera touchée par les maîtres d'école chacun par moitié.*

L'abbé Métais a précisé le fonctionnement de l'école de Ternay : *Le curé de Ternay restait maître du choix des enseignants, qui avaient un devoir de mémoire à l'égard du testateur : La nomination et choix des dits maîtres d'école sera faite à perpétuité par les curés de la dite paroisse, aux charges par les preneurs de faire célébrer annuellement pour le repos de son âme, une messe basse à l'époque de Saint-François, 4 octobre, à laquelle ils assisteront avec leurs écolliers autant que faire se pourra, d'instruire gratuitement les enfans pauvres de la dite paroisse, lequel état des pauvres sera jugé par le curé de la dite paroisse ; à l'égard des autres enfans ils payeront les sallaies des dits maîtres d'école au taux qui sera réglé par le sieur curé de la dite paroisse [...]*<sup>48</sup>.

### *L'aide à la vie*

En avril 1789, les habitants de Ternay se cherchaient une accoucheuse : *Anjourd'buy vingt-sixiesme jour d'avril mil sept cent quatre-vingt-neuf nous membres de la municipalité de Ternay Bas Vendomois soussignés sommes assemblés au son de la cloche pour délibérer conformément au vœu du gouvernement sur le choix d'un sujet pour le cours gratuite sur l'art des accouchemens, avons décidé que Jeanne Roussellet, femme d'André Mathieu, réunissoit en sa personne toutes les qualités nécessaires, et ce qui nous a déterminés plus promptement est qu'elle jouit de la confiance publique et que nous sommes assurés d'avance que notre choix est parfaitement analogue au désir de toute la paroisse*<sup>49</sup>. Le curé du village y ajouta son certificat de bonnes mœurs.

Une commission, réunie à Châteaudun, estima que *cette femme peut être admise au cours qui commencera le 15 du présent mois de may*. On était le 4 mai. Le 13 du même mois, le curé s'inquiétait du zèle de sa candidate : *La femme que la paroisse a choisi pour le cours des accouchemens s'est décidée à partir avec celle de Trôo, quoique nous n'ayons point reçu de vos nouvelles. Je souhaite qu'elles ne fassent pas ce voyage en vain. Je vous prie de les honorer de votre protection*. Le responsable de la commission de Châteaudun ne put lui-même les arrêter dans leur élan :

*Les nommées Magdelaine Vauquier de la p<sup>se</sup> de Troo et Jeanne Roussellet femme Mathieu de la p<sup>se</sup> de Ternay emportées par leur zèle pour être admises au prochain cours d'accouchement arrivent icy après avoir fait huit lieues et quelques représentations que je leur aie faites sur leurs démarches prématurées, elles m'ont répondu qu'elles risqueroient le voyage d'Orléans et qu'elles espéroient qu'on auroit la charité de les admettre.*

*En conséquence je les ay laissé partir [...].*



*Détail de l'élégant et sobre retable de l'église de Ternay, un monument dont la qualité est méconnue.*

<sup>48</sup> METAIS (abbé Ch.), *Les petites écoles à Vendôme et dans le Vendômois*, 1886. L'abbé Métais fait une confusion de prénom pour le curé de Ternay : François Guillaume Satis et non Jean Guillaume ; le choix d'une messe à la Saint-François s'explique plus clairement ainsi.

<sup>49</sup> AD 41, C 33. L'orthographe et la ponctuation ont été partiellement restituées pour simplifier la lecture.

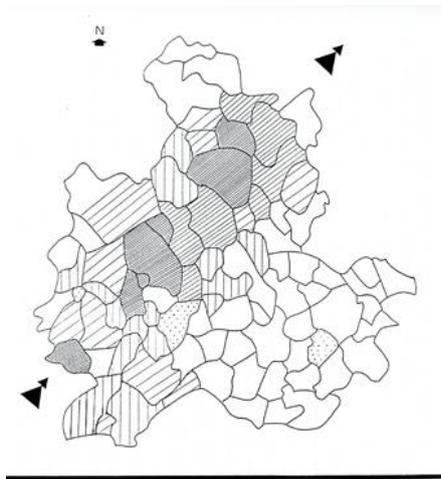
## Turbulences révolutionnaires



*La scène s'ouvre sur une nouvelle ère, dessin de Michèle Loisel*

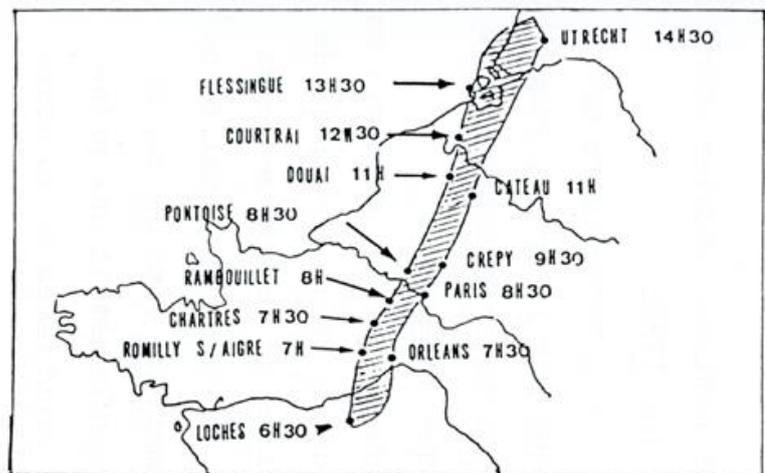
### La vie quotidienne

#### Le « grand orage » et autres calamités agricoles



L'ORAGE DE GRELE DU 13 JUILLET 1788

EN VENDÔMOIS



LE PARCOURS DE L'ORAGE DE GRELE DU 13 JUILLET 1788

Les paysans de Ternay n'ont pas attendu 1789 pour rencontrer de sérieuses difficultés. En 1785, la sécheresse a donné aux pâtures les allures de la steppe et mis en péril l'élevage. En 1786, dans un compte rendu de l'intendant de la généralité d'Orléans au sujet des « travaux de charité », un atelier était crédité de cent livres à Ternay<sup>50</sup>. La même année, les vignes ont été durement touchées par des gelées tardives de fin avril-début mai, entraînant de faibles récoltes.

En 1788, des jours difficiles se profilaient, surtout après le « grand orage » du 13 juillet. Cet événement météorologique est bien connu dans son parcours, depuis le sud de la Touraine, jusqu'aux Pays-Bas : *Parti de la Touraine, l'orage (mais peut-on encore appeler ainsi un phénomène d'une telle ampleur ?) éclate sur Loches à 6h 30 ; puis il est à Châteaudun. Peu avant 7h 30, il est sur Chartres. Au même moment, une seconde vague s'élance, depuis Orléans, en direction de Paris, qu'elle frappe au faubourg Saint-Antoine*<sup>51</sup>.

Le Vendômois et Ternay connurent un déluge de grêlons vers 6h 45. En un quart d'heure, le mal était fait. Le 17 novembre 1788, l'élection de Vendôme accorda une remise de 1 600 livres à la paroisse, grêlée

<sup>50</sup> AD 41, C 31.

<sup>51</sup> BELHACHE (Jean), « Les caprices d'un anticyclone », *Historia* spécial « La Révolution française », t. 1, 1989.

au tiers ; le total des impositions étant de 6 509 livres, ceci signifiait une remise d'un quart<sup>52</sup>. La paroisse des Hayes, plus touchée puisqu'atteinte aux deux tiers, obtint 800 livres parce que moins peuplée.

Les récoltes de 1789 ne furent pas catastrophiques, si l'on en juge par le tableau concernant Ternay et trois paroisses voisines.

État des récoltes des paroisses de l'élection de Vendôme.

Paroisse	Blé	Avoines	Menus grains	Vins	Foins	Fruits	Chenevières
Ternay	bonne	passable	bonne	peu	bonne	peu	bonne
Artins	médiocre	médiocre	médiocre	mauvaise	bonne	peu	bonne
Les Hayes	passable	médiocre	passable	peu	passable	peu	peu
S <sup>t</sup> -Martin	bonne	bonne	bonne	peu	bonne	peu	bonne

[AD 41, C 259, 20 octobre 1789]

Toutefois, le commentaire des « députés du Bureau intermédiaire de Châteaudun et Vendôme », Boutrais et Catherinet de Villemarest, mettait le doigt avec perspicacité sur la grande fragilité des communautés rurales du Vendômois :

*Presque toutes les vignes ont gelé en bois, n'ont repoussé que du pied et n'ont produit aucun raisin, les pluies continuelles pendant presque tout le mois de juillet ont achevé de perdre celles qui avaient échappé à la gelée. Le grand froid et les pluies ont également influé sur les arbres fruitiers, surtout sur les noyers et sur le sommet des planches de bled.*

*L'hiver ayant été si rude, les bestes à laine ont très mal fait, il en est mort une très grande quantité, il y a eu aussi une mortalité sur les bestes à corne.*

*Les gens des campagnes sont pour la plus grande partie hors d'état de payer leurs impositions actuelles et celle à imposer sur tous les vigneron et journaliers, les premiers parce qu'ils n'ont pas une récolte qui puisse les dédommager de la perte qu'ils ont faite en 1788, et les seconds faute d'ouvrage parce que par le malheur des tems, les particuliers qui avoient des ressources dans leurs récoltes de vins ne peuvent plus faire travailler.*

La commune de Ternay s'est alors montrée peu empressée pour payer les contributions foncière et immobilière. Les arriérés pour 1791 et 1792 atteignirent un record dans le canton de Villedieu.

### *Allergie aux impôts*

Le 5 août 1793, un habitant des Essarts dénonçait au « comité de sûreté de la Société populaire de Vendôme des fermiers qui n'avaient pas payé leur dû depuis trois ans : Buisson, fermier du Grand Fains ; Hupenoire, fermier du Petit Fains ; Guillard, fermier de l'Aunay. La vigne était objet de préoccupation pour les autorités civiles, car le vin, dont les surplus étaient commercialisables, pouvait donner lieu à des manœuvres d'accaparement. En décembre 1793, des Ternaysiens furent dénoncés au comité de surveillance de Montoire.

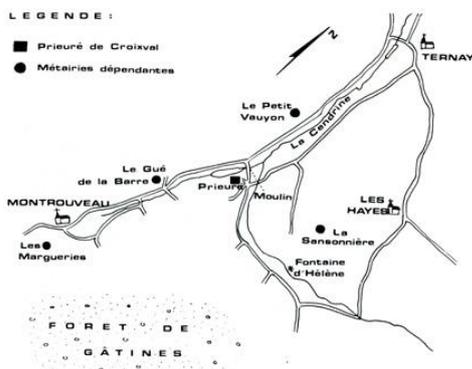
En septembre 1794, Ternay n'avait toujours pas comblé son retard pour le paiement des contributions. Il restait dû 599 livres 13 sols 6 deniers pour la contribution foncière de 1791 et 332 livres 1 sol 4 deniers pour la mobilière ; pour la première, sur quarante communes retardataires, Ternay venait au onzième rang pour l'importance de la somme. Pour la contribution mobilière de 1792, 42 communes en retard, Ternay venait au sixième rang pour le montant dû. Les Ternaysiens ne se faisaient pas remarquer par leur exemplarité fiscale. Il en fut ainsi jusqu'à la fin de la décennie révolutionnaire. Le 28 octobre 1799, Rignon, nouveau commissaire du canton de Villedieu et révolutionnaire plus affirmé que son prédécesseur, Nicolas Leroy, ne se faisait pas d'illusions :

*La situation actuel du canton de Villedieu paroist arrester le recouvrement des impositions ; une partie des percepteurs croye profiter de la marche des Chouans pour rester dans l'inaction et ne faire aucun versement dans le Trésor Public ; mon attention se porte sur les percepteurs des communes de Trébet, Maré, Ternay, Couture et Les Essards. Je connais les percepteurs de ces communes et si je n'étois retenu par les événements des Brigands je me serois transporté avec eux pour vérifier leurs rolles et quittances afin de m'assurer par moi-même de ce qu'ils doivent au trésor national<sup>53</sup>.*

<sup>52</sup> Pour 1789, ces impositions se déclinaient ainsi : 1) Taille : 3 100 livres ; 2) Accessoires de la taille : 1 421 livres 6 sols 3 deniers ; 3) Capitation : 1 931 livres 16 sols 1 denier ; Total : 6 453 livres 2 sols 4 deniers [AD 41, C 259. État des récoltes des paroisses de l'élection de Vendôme].

<sup>53</sup> AD 41, L 231.

## Ventes de biens nationaux



*Le prioué de Croixval et ses dépendances*

Le 22 septembre 1790, Jean-Sébastien Prévost de Saint-Cyr, dernier prieur de Croixval, déclara ses bénéfécies<sup>54</sup>. La vente du bien national eut lieu *lundi 14 février 1791 par devant les Administrateurs du Directoire du District de Vendôme soussignés dans une des salles de la ci-devant Abbaye de la très sainte Trinité de Vendôme, dix heures du matin*. On procéda au descriptif du lieu, dernière image du prieuré de l'Ancien Régime :

*Tous les bâtiments, cours et jardins du prieuré de Croixval situé paroisse de Ternay, canton de Villedieu, les dits bâtiments consistant en une chapelle, deux chambres basses, vestibule, office, cui sines, quatre chambres hautes, un cabinet et grenier dessus. Un fourni, chambre à côté, une autre chambre de domestiques, cave sous ledit fourni ; cour dans laquelle il y a un puits ; une*

*Basse cour composée d'une chambre à cheminée grenier dessus, écuries, grange et trois petites chambres au bout de celle cy-dessus, autre cour devant lesd. bâtiments ; un combier [colombier ?], une halle dans laquelle il y a un pressoir, toit à porcs, un jardin et verger devant la porte d'entrée de la chapelle. Plus huit quartiers de pré situé au bout dudît jardin, autre verger en terre labourable derrière les bâtiments de la Basse-cour contenant environ un arpent. Un autre verger proche le précédent contenant environ un arpent et demi. Trois arpents de terre labourable joignant lesd. huit quartiers de pré et abutant sur led. verger, et un islan avec le droit de pesche dans le ruisseau dud. lieu autant qu'unportent aux héritages cy-dessus désignés qui la joignent sans par les adjudicataires pouvoir obstruer l'eau delad. Rivière passant dans les jardins cy-dessus désignés à l'effet de quoi sera tenu d'ôter les grilles et râteaux qui s'y trouvent actuellement. Prévost de Saint-Cyr n'avait donc pas opéré de transformation notable pendant un prieurat long de quarante-cinq ans ; mais sans doute ne résida-t-il qu'occasionnellement à Croixval.*

La valeur d'ensemble du prieuré et de ses dépendances fut estimée à 40 902 livres. Et la vente se déroula : *Les différents objets formant les neuf articles désignés en tête du présent procès-verbal ayant été criés et mis séparément en vente aux plus offrants et derniers enchérisseurs aux charges, clauses et conditions cy dessus sont restés et demeurés à la chaleur des enchères au sieur Louis Belle-Piltant, Marchand fermier demeurant à Lavaray, paroisse de fondette en Touraine cy présent et acceptant scavoir*

*Les objets formant les articles premier et second à l'extinction de dix feux moyennant la somme de 17 500 livres.*

*L'article troisième à l'extinction de sept feux moyennant la somme de 1 625 livres.*

*L'article 4 à l'extinction de cinq feux moyennant la somme de 1 825 livres.*

*L'article 5 à l'extinction de cinq feux moyennant la somme de 925 livres.*

*Le moulin et dépendances de Croixval formant l'article 6 à l'extinction de huit feux moyennant la somme de 12 300 livres.*

*L'article 7 à l'extinction de cinq feux moyennant la somme de 1 800 livres.*

*L'article 8 à l'extinction de quatre feux moyennant la somme de 425 livres.*

*L'article 9 et dernier à l'extinction de sept feux moyennant la somme de 1 475 livres.*

*Au moyen de quoi demeure ledit sieur Belle-Piltant adjudicataire définitif des dits objets moyennant la somme totale de 37 575 livres<sup>55</sup>.*

Les ventes de biens nationaux n'ont pas concerné que des milieux bourgeois ou nobles ; les paysans, du moins la strate supérieure, y ont vu une possibilité d'étoffer leurs exploitations. La compétition a été rude, des alliances tacites entre plusieurs individus ont pu être conclues pour bloquer les enchères à un certain niveau et éliminer d'éventuels concurrents solitaires : c'était la fraude qui empêchait l'enchère de suivre son cours normal. Les paysans de Ternay et des environs n'étaient pas en mesure de se mettre sur les rangs pour acquérir un domaine comme celui de Croixval, mais quand il s'agissait d'une parcelle de vigne ou de terre labourable...

<sup>54</sup> AD 41, L 1837.

<sup>55</sup> AD 41, Q 1399.

### *Un village surtout épris de stabilité*

Les mêmes personnages ont été à la tête de la commune, ce qui ne signifie pas une stabilité politique. Après les passages des représentants du peuple Garnier de Saintes et Brival, les « épurations » auxquelles ceux-ci ont procédé n'ont pas révolutionné la composition du conseil municipal. Le maire était toujours Barthélemy Blot, déjà en poste antérieurement. L'agent national était le notaire Leroy, patriote modéré. Parmi les officiers municipaux se côtoyaient Louis Belle, acquéreur du prieuré de Croixval, Urbain Rousselet, soutien du « Crapaud de nuit ». Image d'un savant dosage entre factions opposées.

Ternay, même épuré, ne brillait pas par sa célérité à réagir aux demandes venues d'en-haut. En témoigne une réponse du 21 septembre 1794 au comité révolutionnaire de Vendôme : *Citoyens, nous avons reçu votre lettre datée du 26 fructidor par laquelle vous nous demandez que nous vous fassions passer les pièces, renseignements et effets dont nous sommes dépositaires. Ainsi citoyens, depuis l'épuration de notre municipalité qui, après cela a fait l'organisation de notre comité, quoique notre exacte surveillance nous n'avons ni renseignement ni effet à vous faire passer. Salut et fraternité.*

Ce courrier révèle toutefois les noms des membres du comité révolutionnaire de Ternay : *Claude Mahieu ci-devant président, Belot, R. Aveline, Jean Chandoné, Louis Aubin secrétaire.* Claude Mahieu, fermier de la Hausserrie, lié à Gaston de Montigny, le propriétaire de cette métairie, ne portait pas la pique et le bonnet phrygien ; pas plus que Louis Aubin, l'ancien sacristain ; Jean Chandoné était probablement un partisan de Jacquet de Lahaye, lequel pouvait sans doute dormir sur ses deux oreilles : le danger ne viendrait pas de là...

Le 21 octobre 1794, Barthélemy Belot présenta sa démission au représentant du peuple, avec son inimitable orthographe : *Je profite de cette aucion pour vous priyer dangager le citoyen Brivar Representans du peuple dans notre departemens qu'a son arivée a vendome lorce quil sera question du renouvellemans des municipalité qu'ils veult bien nommer un mair pour la commune de ternay parce que voila cinq ans que je suis dans la municipalité que depuis ce tans jy ay sacrifiay mon tans et ma fortune et quil y a des individus dans la commune qui peuve ranplir la place de mair comme moy ce nais poins une grase que je demande cest une justice.* Du moins, les choses étaient-elles claires phonétiquement...

Pas d'écho... Il n'y avait là rien d'étonnant, car il n'était pas évident de trouver un remplaçant pour un poste dont la valeur honorifique était largement occultée par les ennuis de tous genres qu'il pouvait procurer. Il en fallait plus pour décourager Barthélemy Belot qui prit sa plus belle plume, à défaut de sa plus belle orthographe, pour s'adresser directement au représentant du peuple Laurenceot, le 18 ventôse an III (8 mars 1795) :

*[...] voila cinquans que je suis dans la municipalité dela ditte commune que pendant cetans j'ay sacrifié mon tans et ma fortune pour le Bien public mais que pour le presant me voyant dans linpossibilité de pouvoir ramplir cette plase je prie le citojen Lorangeau a vouloir bien nommer un mair pour la commune de ternay je vous crojy asée juste pour vouloir bien prandre ma representation an consideration ces ce que jatan de votre justice.*

*Salut et fraternité*

*Belot maire.*

Les arguments restaient les mêmes. Sur un tableau du 16 avril 1795, il était encore maire, en poste depuis le 2 décembre 1792. On apprend aussi que Nicolas Leroy était agent national depuis le 9 pluviôse an II (28 janvier 1794) ; que Louis Belle et Urbain Rousselet étaient entrés au conseil le 9 décembre 1792. Le 15 mai 1795, Laurenceot procéda au « remplacement » : B. Belot était toujours maire, N. Leroy agent national, L. Belle et U. Rousselet parmi les officiers municipaux ; René Aveline, Jean Chandoné, Gilbert Belot, Jacques Besnard père, Pierre Guettier, Claude Mahieux constituaient le comité de surveillance. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la tourmente révolutionnaire ne soufflait guère sur la composition du cénacle dirigeant de Ternay.

Le 14 germinal an IV (3 avril 1796), peu après l'éruption contrerévolutionnaire des réquisitionnaires de Ternay et pour prêter le serment de haine à la royauté, la direction du village avait changé : Urbain Rousselet était agent national et Jacques Chandoné son adjoint ; mais parmi les assesseurs on retrouvait Leroy, Belle et Mettaye. L'ordre de primauté avait été modifié, pour peu de temps. En novembre 1797, Bordier-Guillemard, ardent patriote, devint commissaire cantonal. Il connaissait la situation politique locale : *Je ne vous dissimulerai pas qu'il n'en est peut-être pas un [canton] dans la République dont l'esprit public soit aussi corrompu.* Et il proposa Louis Belle comme agent national, Geoffroy Brée comme adjoint<sup>56</sup>.

Un « tableau des prêtres et fonctionnaires publics qui ont prêté le serment de haine à la Royauté le 2 pluviôse an 6, avec indication de ceux qui ne l'ont prêté que depuis ou qui ne l'ont pas prêté », fut élaboré le 19 ventôse an VI (9 mars 1798). Nicolas Leroy y apparaît deux fois, d'abord en tant que commissaire et

---

<sup>56</sup> Pour les divers changements intervenus dans la composition des administrations de Ternay et du canton de Villedieu, ont été consultées, aux AD 41, les cotes L 1697, L 1707, L 18652, L 265, L 231, L 2133.

procureur général syndic, puis au titre de notaire. Geoffroy Brée prêta le serment comme adjoint, tout comme Claude Mettaye en tant qu'instituteur et huissier. Seul Claude Mahieu *ne l'a point presté n'étant pas dans les principes de la Révolution*. L. Belle fit son serment en tant qu'agriculteur et non d'agent national comme on aurait pu s'y attendre. Dans cette période, Barthélemy Belot occupa ce poste, mais à la fin de juillet il était question de sa suspension selon Leroy, devenu commissaire du canton de Villedieu<sup>57</sup>. Le 14 octobre 1798, celle-ci devenait une destitution : *Article 1<sup>er</sup> : les citoyens florent Boissard agent municipal de la commune de Couture, Barthélemy Blot agent de ternay, André feuillâtre agent de Montrouveau et Étienne Le Vieuge, adjoint de Marcé tous membres de l'administration municipale du canton de Villedieu sont destitués*<sup>58</sup>. La décision, envoyée de Paris, avait donc été prise au plus haut niveau.

## **Le Crapaud de nuit**

### **Une famille de petits notables villageois**

En ce 23 février 1751, le carillon des cloches de l'église paroissiale et lançait joyeusement à tous les horizons de Ternay l'annonce d'un heureux événement : le baptême de Joseph, né de la veille, premier fils de Joseph Jacquet, sieur de La Haye, et de *Demoiselle* Marguerite Chevé, son épouse. Pour le choix du prénom, on avait respecté une tradition bien ancrée dans les familles ternaysiennes d'alors, celle de donner le prénom paternel à l'aîné.



*Le bourg de Ternay*

Socialement, le destin n'a pas choisi le plus mauvais nid pour ce nouveau-né. Il a vu le jour dans une famille de villageois aisés, de ceux qu'on appelle les « coqs de village ». Certes, la particule n'a pas ici valeur de noblesse, mais se rattache à un lieu-dit. Il n'était pas question, pour les parents de Joseph, de « vivre noblement » de leurs rentes, mais le travail leur assurait une *modique fortune* : marchands de bois, de tonneaux selon les sources, donc négociants comme nombre de membres de la famille qui comptait aussi des notaires dans ses rangs.

En 1719, Maître Claude Jacquet de La Tuffière, l'arrière-grand-père, défendait fermement ses droits seigneuriaux :

*Moi Claude Jacquet, notaire royal en Vendômois, propriétaire de la plus grande partie des bâtiments situés en la rue Saint-Père à Ternay, exempté de four et moulin du seigneur de Ternay, pour la conservation de mes bâtiments, j'ai de temps en temps changé de moulin étant tantôt faire moudre mon blé au moulin de la Ronce, quelquefois au moulin de Ternay, d'autres fois à celui de l'Augis, d'autres fois à celui de Croixval, afin que le seigneur de Ternay ne peut se prévaloir d'aucune provision, ce qui serait contraire à l'article 28 de la coutume*<sup>59</sup>.

La famille s'agrandit avec l'arrivée de Jean-Louis (1753), Marguerite Marie (1755) décédée avant l'âge de deux ans, Claude Augustin (1758) et enfin Marie Marguerite Barbe (1762).

Quelques années passant, le jeune Joseph suscita l'intérêt du curé de Ternay, François Guillaume Satis, qui appréciait son agilité intellectuelle et son sérieux. Celui-ci contribua assurément à la réussite scolaire de son protégé et, contrairement à d'autres enfants du village, l'aisance familiale permettait de nourrir des ambitions. L'abbé Satis n'y suffisant plus, l'enfant poursuivit ses études dans une pension de Vendôme. Sa vocation pour la prêtrise, sans doute née à Ternay, se fortifia et le conduisit à la faculté de théologie d'Angers, de bon renom.

L'abbé Frédéric Lemeunier a apporté quelques compléments sur la jeunesse cléricale du « Crapaud de nuit », dans un compte rendu de l'ouvrage :

*Études à l'Université d'Angers ; tonsuré le 20 (ou le 22) avril 1770 (à 19 ans), à Angers, par M<sup>sr</sup> Jacques de Grasse ; reçu maître ès arts le 6 décembre 1773. Il a reçu son titre cléricale, le 28 février 1773, devant M<sup>rs</sup> Benjamin Gobert, Mathurin Rousseau et René Claude Chesné, notaires royaux au bailliage de Vendôme.*

*Il fait son « quinquennium » au séminaire d'Angers (inscription du 5 mars 1774) ; se présente pour l'entrée au séminaire à la Saint-Martin (11 novembre) 1774 ; il « a bien répondu », à l'examen de Pâques 1775, pour son*

<sup>57</sup> AD 41, L 231. Lettre au commissaire du gouvernement près le Département, 13 thermidor an 6.

<sup>58</sup> AD 41, L 265, 23 vendémiaire an 7.

<sup>59</sup> LOISEL (J.-J.), *Le Crapaud de nuit*, Vendôme : Éditions du Cherche-Lune, p. 16.

diaconat, « très bien – admis » ; à la Saint-Mathieu (21 septembre), pour le presbytérat : « éminemment – excellent sujet pour tout ».

Ordres reçus au Mans de M<sup>sr</sup> de Grimaldi, en 1775 ; mineurs et sous-diaconat le 15 avril, diaconat le 11 juin, presbytérat le 23 septembre 1775 ; les premiers dans la chapelle épiscopale, le dernier dans la chapelle du Séminaire du Mans. Il s'en va « six mois » vicaire à La Baconnière, au doyenné d'Ernée dans le Bas-Maine, où il a pour curé André Coustard du Plessis (qui est noté « excellent... charité... zèle... exactitude » par l'Évêché)<sup>60</sup>.

Ordonné prêtre, il fit ses premières armes comme vicaire à La Baconnière, près de Laval. En 1776, à vingt-cinq ans, il fit un grand bond vers le pays natal en devenant vicaire de Sougé-sur-Braye. Il officiait à six kilomètres du bourg où il avait vu le jour ! Au fil des années et de plus en plus fréquemment, il put venir seconder le vieil abbé Satis : les registres paroissiaux de Ternay en témoignent.

Le 17 avril 1782, un mariage fut célébré en la chapelle du château du Fresne, à Authon. Le marié, Claude Augustin Jacquet de Lahaye, était maître chirurgien, domicilié à Château-Renault. Il était le fils de « Sieur » Joseph Jacquet de la Haye, marchand de bois, et de Dame Marguerite Chevé. Il épousait Françoise Menart fille mineure de Sieur François Menart, régisseur des domaines de la seigneurie du Fresne et de Dame Marie Tanvirai. On avait là l'explication de la célébration dans la chapelle du Fresne. Vint le temps fort :

[...] le Sieur Joseph Jaquet de la Haye, Prêtre vicaire de la paroisse de Sougé, Diocèse du Mans, frère de l'époux, a reçu leur consentement et leur a donné la bénédiction nuptiale en la Chapelle seigneuriale du château du Fresne de notre paroisse avec les cérémonies accoutumées. Les témoins du marié étaient Charles Mangeant, chirurgien à Vouvray, son beau-frère, et son cousin, le Sieur Jacquet de la Tufière<sup>61</sup>.

Ce mariage illustre bien :

.1. Une endogamie sociale : on est dans le monde des « Sieurs », ni celui des « Messires », ni celui des « nommés ».

.2. Une endogamie professionnelle : une sœur du maître en chirurgie de Château-Renault a épousé un chirurgien de Vouvray. Cette proximité avec le monde médical n'a sans doute pas été étrangère à la décision de Joseph Jacquet, à la fin de sa vie, de faire don de son corps à la médecine.

En janvier 1784, la boucle se referma : le vicaire de Sougé était désormais curé de Ternay ! Il allait administrer spirituellement la paroisse où il était né. Six mois plus tard, le passage de relais était définitivement consommé : le 26 juin, Joseph Jacquet présidait la cérémonie d'enterrement de son vieux maître et prédécesseur.

En 1789, le modeste curé de Ternay était probablement heureux d'avoir accompli ce dont beaucoup de ses confrères rêvaient dans la solitude de leur presbytère : passer sa vie sacerdotale parmi les siens, entouré de sa famille et de ses amis. Il n'y avait plus, à trente-huit ans, qu'à laisser s'écouler paisiblement le temps avant de devenir le vieux curé de son village natal.

Le destin en décida autrement.

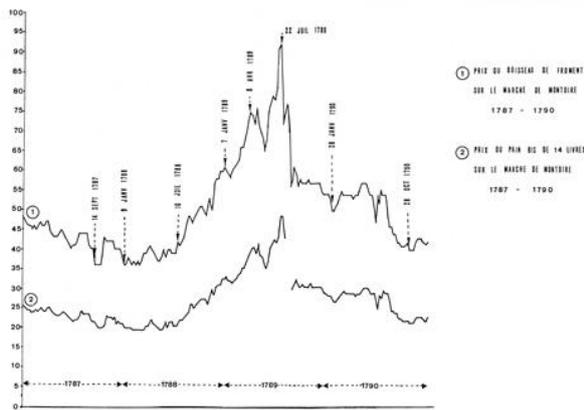
Au mois de mars 1789, ce fut l'annonce des États généraux. Le printemps amena des tensions autour des marchés de Montoire et de Vendôme, les paysans voulant vendre de maigres récoltes au meilleur prix, le petit peuple citadin réclamant des prix bas. Cette nervosité fut un ressort essentiel de la « Grande Peur » qui balaya anarchiquement toute la région au début de l'été : le moindre troupeau rentrant à la ferme au soleil couchant dans un nuage de poussière devenait une armée de brigands prêts à mettre le pays en coupe réglée.



*Église de Sougé*

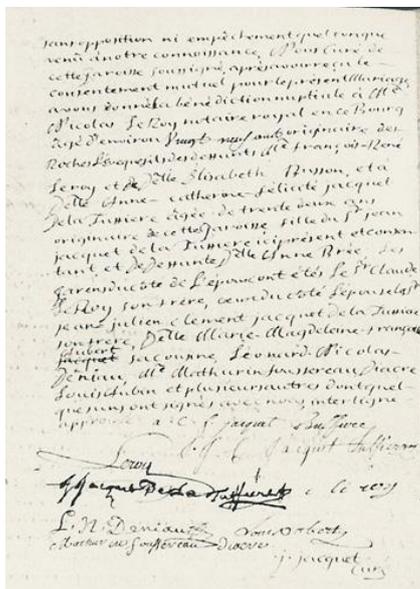
<sup>60</sup> LEMEUNIER (Frédéric), *La Province du Maine*, 1982, p. 231-236. Lorsque Joseph Jacquet reçut le presbytérat dans la chapelle du séminaire du Mans, il eut peut-être une pensée pour son compatriote ternaysien Pierre Collet qui avait fait sa formation dans ce séminaire lazariste, avant de devenir un des plus éminents théologiens de cette congrégation : Jacquet s'était initié à la théologie en lisant ses ouvrages. Sur Pierre Collet, voir LOISEL (J.-J.), « Le théologien Pierre Collet (1693-1770), né à Ternay et oublié des Vendômois », *BSAV*, 2015, p. 75-96 ; et « Aperçu de l'œuvre de Pierre Collet (1693-1770) », *BSAV*, 2016 ; p. 257-272.

<sup>61</sup> Registre paroissial d'Authon. Charles Mangeant a épousé Marie Marguerite Barbe, sœur cadette de Joseph, le 9 janvier 1781, dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, à Tours.



*L'évolution du prix du boisseau de froment et du pain bis sur le marché de Montoire. Dans les deux cas, le pic du prix maximum est atteint en juillet 1789 et plus précisément le 22 juillet pour le boisseau de froment. La convergence avec le développement du phénomène de la « Grande Peur » en Bas-Vendômois est réelle*

Nous ignorons comment Joseph Jacquet accueillit ces premières turbulences. Dans le second semestre de 1789, la question religieuse s'installa progressivement et presque insidieusement sur la scène révolutionnaire : la nuit du 4 août vit l'abolition d'un certain nombre de privilèges, dont la dîme. Et surtout, le 2 novembre, tous les biens ecclésiastiques furent mis « à la disposition de la Nation ».



*Extrait du registre des baptêmes et mariages de la paroisse de Ternay, année 1789.*

*Joseph Jacquet de Labaye y bénit le mariage de M<sup>e</sup> Nicolas Leroy, notaire, et de D<sup>lle</sup> Anne Catherine Félicité de la Tuffière, cousine des Jacquet de Labaye.*

*Quelques années plus tard, les deux cousins par alliance prirent des chemins opposés, l'abbé Jacquet de Labaye devenant une figure de proue du clergé réfractaire de la région, tandis que Nicolas Leroy acceptait les postes d'agent national de la commune de Ternay, puis de commissaire du canton de Villedieu.*

*C'est assurément une des rares fois où les signatures des deux hommes se retrouvent au bas du même acte...*

*Le diacre Mathurin Fousseveau, présent à cette cérémonie, était le fils d'un meunier de Ternay.*

Le fait majeur se produisit l'année suivante avec le vote de la Constitution civile du clergé, le 12 juillet. Elle modifia la carte ecclésiastique, en alignant le découpage des diocèses sur celui des départements : Ternay et un certain nombre de paroisses de l'Ouest vendômois appartenaient désormais au diocèse de Blois.

Mais la disposition la plus lourde de conséquences fut le décret du 27 novembre 1790 qui exigeait de tout ecclésiastique pourvu d'une fonction la prestation d'un serment de fidélité « à la Nation, à la Loi et au Roi ». Certains prêtres refusèrent purement et simplement le serment : ils furent considérés comme réfractaires. Joseph Jacquet fut de ceux qui le prêtèrent, mais en l'assortissant d'une « réserve » : il en excluait tout ce qui concernait le domaine spirituel. Ces serments avec restriction ne furent pas considérés comme valables et leurs auteurs entrèrent dans la catégorie des réfractaires. Dans les 37 paroisses nouvellement rattachées au diocèse de Blois, 38 prêtres sur 45 jurèrent et furent qualifiés « assermentés », « constitutionnels » ou « jureurs ». Joseph Jacquet de Lahaye fut un des sept réfractaires.

### ***Gabriel Pierre Loysel, curé intrus puis rétracté***

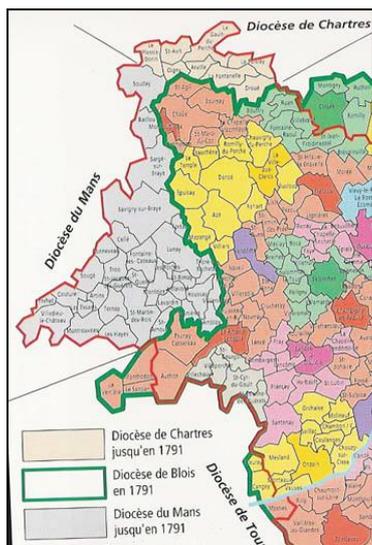
Dans les archives, la première rencontre avec l'abbé Gabriel Loysel remonte au 12 janvier 1791<sup>62</sup>. Il était alors vicaire de la paroisse Saint-Laurent de Montoire et n'avait pas lieu d'être satisfait de ses

<sup>62</sup> Dans les sources d'archives, on rencontre indistinctement « Loysel » ou « Loisel ». Le principal intéressé signant toujours « Loysel », nous avons opté pour cette formule.

revenus : *il expose qu'il n'a rien touché sur sa portion congrue de 350 livres depuis le 1<sup>er</sup> mars 1790*<sup>63</sup> Le 21 février suivant, sa portion congrue de vicaire fut portée à 700 livres.

Onze jours plus tard, intervint un moment clé de sa vie sacerdotale. L'abbé Jouin, curé de Saint-Laurent de Montoire, un des chefs de file du clergé vendômois favorable à la Révolution, prêta solennellement le serment de fidélité à la Contitution civile du clergé. Selon l'abbé Brisset, son vicaire fit mieux que lui emboîter le pas : *Quant à M. Loyset [sic], il prononça, avant de le faire, un discours vibrant de patriotisme et ajouta qu'il instruirait les jeunes gens de la paroisse suivant les principes établis par la Constitution*<sup>64</sup>.

Le 15 mai 1791, l'assemblée électorale du district de Vendôme nomma l'abbé Loysel curé de Ternay, en remplacement de Jacquet de Lahaye. Il était originaire de Coutances, dans la Manche. Il fut installé dans sa cure le 29 mai et signa son premier acte dans les registres paroissiaux le 4 juin. Son traitement fut fixé à 1 200 livres, soit une notable amélioration de ses conditions de vie matérielles.



*À l'ouest et au nord-ouest, les paroisses en gris, dont Ternay, sont celles qui ont été enlevées au diocèse du Mans et rattachées à celui de Blois par la Constitution civile du clergé.*



*En gris, les paroisses dont le curé est devenu « réfractaire ». en blanc, celles dont le curé est devenu « assermenté » en prêtant le serment « à la Nation, à la Loi et au Roi ». Vendôme, comportant quatre paroisses, est en noir.*

Au printemps 1792, les deux prêtres étaient toujours bien présents dans le village et se disputaient l'usage de l'église paroissiale. L'ancien curé, devenu réfractaire, ne voulait pas céder devant l'« intrus » et se plaignait de trouver porte close lorsqu'il voulait célébrer un office. Le 9 juin 1792, le directoire du District trancha :

*Il a été fait rapport d'une requête présentée par le Sr Joseph Jacquet Lahaye, cy-devant curé de la paroisse de Ternay par laquelle il expose que le mercredi 16 mai dernier il s'est présenté dans l'église de cette paroisse pour y célébrer la messe sur 7 à 8 heures du matin mais qu'il en fut empêché par la raison que la porte de l'église se trouvait fermée et que le Sr Loysel en avait les clefs, pourquoi il requiert qu'il soit enjoint tant au curé qu'au sacriste de la paroisse de Ternay de tenir l'église ouverte à toutes les réquisitions de l'exposant, à l'effet pour lui d'y célébrer la messe quand il le jugera à propos.*

Le nouveau curé, soucieux de renforcer sa position dans le village, faisait son possible pour évincer le concurrent qui, de plus, était natif de la paroisse, donc solidement implanté. Mais Loysel n'était visiblement pas seul et s'était trouvé des alliés dans la place puisqu'il avait fallu *une lettre du 12 juillet 1791 adressée à la municipalité de Ternay par les administrateurs et procureur syndic de ce district, par laquelle l'administration improuvait le refus fait dès lors par les dits officiers municipaux à l'exposant de lui laisser l'usage des ornements nécessaires pour dire sa messe*. L'autorité civile trancha en faveur du prêtre réfractaire.

Gabriel Loysel devint, à partir de septembre 1792, le premier officier d'état civil de Ternay. L'année suivante, la situation du curé assermenté de Ternay se compliqua sérieusement. En Vendômois, la tension devint très forte pendant l'automne 1793 : dans sa « virée de galerne » l'armée vendéenne menaçait la vallée du Loir ; l'insurrection « royaliste » de Mondoubleau faisait craindre le jaillissement de « petites Vendées » dans la région.

<sup>63</sup> AD 41, L 1682.

<sup>64</sup> BRISSET (abbé P.), *Histoire de Montoire*, T. II, p. 28.

Les prêtres étaient considérés comme les principaux inspirateurs des troubles. Comme les réfractaires – à part une poignée d'irréductibles – étaient en exil à l'étranger, bien souvent les assermentés furent inquiétés.

Signature de l'abbé Loysel dans un registre d'état civil de Ternay.

Le 18 octobre 1793, l'alerte fut sonnée pour Loysel et l'attaque vint de François Jouin, dont il avait été le vicaire en 1791. Devant le comité de sûreté générale et de surveillance de Montoire, *Un membre a présenté une dénonciation signée Jouin et Bossin contre le nommé Loysel curé de Ternai canton de Villedieu, en date du 16 octobre 1793. Lecture faite de ladite dénonciation, le Comité a arrêté qu'elle serait renvoyée au Comité de Surveillance établi par le District de Vendôme.*

Une semaine plus tard, le même comité de Montoire, ayant sans doute reçu des instructions, franchissait un nouveau pas : *Le Comité considérant que cette dénonciation porte des faits graves a arrêté que le citoyen Loysel seroit mis provisoirement en état d'arrestation dans le jour de demain et qu'il seroit remis aujourd'hui un réquisitoire au citoyen Picard pour mettre le présent arrêté à exécution et le traduire de suite au Comité de Salut Public près le département de Loir-et-Cher*<sup>65</sup>. L'affaire ne traîna pas : le jour même, Gabriel Loysel fut arrêté par deux gendarmes et conduit à Montoire, puis au chef-lieu du département.

Il est possible que Gabriel Loysel ait connu une brève incarcération mais nous n'en avons pas trouvé trace. Le 2 frimaire an II (22 novembre 1793), la municipalité de Ternay prenait connaissance d'une pétition : Pierre, Louis et Jacques Duchesne demandaient la liberté de leur fille et sœur, Renée Marthe Duchesne, ci-devant sœur de la Charité à Montoire. Il s'agissait d'authentifier les signatures ; parmi celles-ci : *Belot maire Loysel of m<sup>re</sup>, Leroy pr de la c<sup>ie</sup>, Belle officier munisipalles, Aveline S<sup>re</sup> greffier*<sup>66</sup>. Preuve que non seulement Loysel était de retour à Ternay, mais qu'il avait conservé sa place dans la municipalité.

Lorsque le District de Vendôme réunit tous les prêtres de son ressort, le 1<sup>er</sup> avril 1794, l'abbé Loysel était du nombre<sup>67</sup>. Il déclara vouloir se retirer dans son département d'origine, la Manche. Il s'est certainement rendu dans le diocèse de Coutances, ce qui ne signifie pas qu'il y soit resté longtemps. Plusieurs sources des Archives diocésaines de Blois s'accordent pour confirmer la rétractation de son serment de 1791, en différant parfois sur la date : 22 mai ou 26 juillet 1795<sup>68</sup>. Comme certains de ses confrères rétractés, il semble avoir déployé, pour la cause réfractaire, autant de zèle qu'il en avait montré pour la Révolution de 1789. Dès le 6 germinal an IV (26 mars 1796), Loysel entra dans les préoccupations du ministre de la police :



*D'après les pièces officielles, Citoyen, que vous m'avez transmises du Commissaire du Pouvoir exécutif près l'administration municipale de Vendôme, il me paraît qu'elle favorise indirectement le fanatisme et qu'elle a besoin de la surveillance la plus active. Elle a renvoyé au juge de paix du canton de Villedieu à prononcer sur un prêtre qui est convaincu par la déclaration officielle de l'agent municipal de la commune de Therney [Ternay], d'avoir rétracté son serment, tandis que, par cette rétractation il est assimilé aux prêtres réfractaires et que provisoirement il doit être mis dans la maison de réclusion. [...] Salut et Fraternité. Merlin*<sup>69</sup>.

Le 15 novembre 1797, le commissaire du canton de Vendôme écrivait à celui du département :

*Loysel, ex-curé de Ternay, rétracté, a dit publiquement la messe à Saint-Firmin ; a voulu faire signer un registre dans lequel les habitants devaient déclarer qu'ils ne reconnaissent que Thémis pour évêque, ce qui l'a fait chasser de cette*

<sup>65</sup> AD 41, L 2087.

<sup>66</sup> AD 41, L 1975.

<sup>67</sup> METAIS (Charles), *Vendôme pendant la Révolution*, rééd. Société archéologique du Vendômois, 1989, vol. 2, p. 50.

<sup>68</sup> On peut supposer que, comme la très grande majorité des prêtres constitutionnels, il a prêté le serment de 1792, dit de « Liberté-Égalité », beaucoup moins engageant que celui de 1791, mais aucune preuve n'existe, ni de sa prestation ni de sa rétractation.

<sup>69</sup> AD 41, L 333. Lettre au Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale du Département de Loir-et-Cher. Merlin de Douai fut ministre de la police du 4 janvier au 4 avril 1796. C'est à l'instigation de Pierre Nicolas Hésine que l'affaire remonta aussi haut [voir BOUIS (Régis), « Le patriote Pierre-Nicolas Hésine. Ses luttes ardentes en Loir-et-Cher de la veille de la Révolution à la Restauration (1785-1817) », *BSAV*, 1970].

*commune*. Alexandre de Thémines était l'évêque réfractaire de Blois, expulsé du département en avril 1791 et exilé en Espagne. L'abbé Chesneau, historien de la Petite Église en Vendômois situe cet épisode à Ternay, ce qui est improbable : Saint-Firmin est distant de Ternay d'une bonne trentaine de kilomètres.

Le 18 germinal an VI (7 avril 1798), Loysel comparut devant la municipalité de Vendôme aux fins d'interrogatoire. Il était prévenu d'avoir exercé le ministère du culte catholique en contravention aux dispositions des lois. Ceci tend à confirmer qu'il officiait aux alentours de Vendôme et non de Ternay. Les questions se succédèrent :

Q. : a-t-il rétracté ses serments ?

R. : non.

Q. : a-t-il fait sa soumission, aux termes de la loi du 7 vendémiaire an IV ?

R. : non.

Le fait est d'autant plus notable qu'un certain nombre de prêtres réfractaires de la première heure, dont le « Crapaud de nuit », acceptèrent de faire cette soumission qui leur donna – momentanément – le droit de célébrer à nouveau le culte au grand jour.

Q. : a-t-il exercé depuis le culte catholique ?

R. : *il l'a exercé il y a environ neuf mois dans la commune de Firmin-des-Prés et qu'alors il se présenta à l'agent de la commune à qui il déclara qu'il se soumettait aux lois de la République, mais qu'il n'en fut point dressé acte.*

L'ancien curé de Ternay a assurément menti lors de cet interrogatoire, mais l'enjeu était de taille : il risquait purement et simplement la déportation. L'administration municipale se déclara incompétente et, faute de preuves, elle décida le renvoi de l'affaire devant le tribunal. Les archives perdent alors sa trace.

### *La naissance du « Crapaud de nuit »*

Pour les prêtres réfractaires, l'été 1792 fut décisif. La France était soulevée par le vent de l'histoire : en juillet, face à l'Europe, la patrie était proclamée en danger ; le 10 août, le palais des Tuileries était envahi et la déchéance du roi votée. Le 15 août, les fonctionnaires étaient astreints à un nouveau serment dit de « Liberté-Égalité », que les assermentés prêtèrent et que les réfractaires, dont Jacquet, refusèrent. Plus grave encore pour le clergé fut la loi du 26 août ; elle définissait deux catégories de réfractaires :

Les sexagénaires et infirmes seraient « reclus » dans un local au chef-lieu du département. Les autres devaient quitter le département dans la quinzaine, sous peine d'être déportés à la Guyane. C'est alors que la grande majorité des prêtres réfractaires prirent le chemin de l'exil, vers la Suisse, l'Italie, l'Espagne ou l'Angleterre. Ils furent une poignée à rester sur place et à s'enfoncer dans la clandestinité, dont Joseph Jacquet.



*Le hameau de la Morandière, commune de Ternay*

À quarante et un ans, le curé réfractaire de Ternay n'était plus dans sa prime jeunesse et il fallait une bonne dose de courage personnel pour se lancer dans une existence menacée quotidiennement par les dénonciations, la traque des gendarmes, des gardes nationaux. Il eut une chance essentielle : la connaissance intime des lieux et des gens du milieu local. Les moindres recoins de Ternay lui étaient familiers ; il connaissait les habitants depuis son enfance et savait à qui il pouvait accorder confiance ou défiance. Il en allait de même à Sougé où il avait été vicaire pendant huit années.

En outre, les prêtres réfractaires de ce village, en particulier le vicaire Samuel Mirault, ont été ses compagnons dans cette vie d'errance clandestine. Ternay et Sougé ont été ses principaux points d'appui en Bas-Vendômois.

Joseph Jacquet bénéficia de complicités dans la noblesse locale. Le meilleur exemple est certainement celui de la famille de Montigny, propriétaire du château de Drouilly, situé à l'entrée du bourg des Hayes. Fin 1793, cette demeure fut perquisitionnée et ses habitants considérés comme « suspects » : Gaston Louis de Montigny connut la prison, tout comme sa sœur, Flore Henriette, propriétaire de la Linoterie, à Prunay. Ces nobles n'étaient pas les alliés les plus sûrs : eux-mêmes et leurs châteaux étaient l'objet d'une surveillance particulière, ce qui multipliait les risques de se faire prendre si on les fréquentait régulièrement.

Le « Crapaud de nuit » avait des alliés à Montoire, mais là aussi les risques étaient réels. La bourgade comptait une population de boutiquiers, d'artisans, de journaliers, de compagnons, dont beaucoup étaient acquis aux idées révolutionnaires. En ville, les moindres mouvements étaient épiés et c'était loin d'être le refuge idéal.

Ce furent donc les campagnes qui offrirent les caches les plus sûres, à l'image de la ferme de la famille Rousselet, dans le hameau isolé de la Morandière, aux confins des communes de Ternay et d'Artins. Et là aussi, il fallait prendre des précautions, comme le veut une tradition orale recueillie par P. Clément :

*C'est, paraît-il, dans un souterrain qui s'ouvrait par une trappe placée sous le lit même des époux Rousselet et qui débouchait près d'un fournil, que se cachait M. de La Haye, quand on venait perquisitionner à la Morandière<sup>70</sup>.*

De là, il pouvait aller s'abriter dans une cave sous roc ou dans les bois des Brosses. Parfois, il fallait agir dans la précipitation et se retrouver dans l'inconfort total :

*Cette marnière profonde qui lui servit de retraite, où il prit, peut-être, le germe de la maladie qui l'a consumé, doit être en vénération parmi vous. Elle fut arrosée de son sang la première fois qu'il y descendit, ses mains furent déchirées par le frottement rapide de la corde<sup>71</sup>.*



*Dans cette belle maison « Renaissance », donnant sur la place de Montoire, le « crapaud de nuit » aurait officié clandestinement.*

Les plus grandes précautions étaient prises pour célébrer baptêmes et mariages clandestins. Les familles n'avaient pas un contact immédiat avec le prêtre ; elles rencontraient d'abord un de ses hommes de confiance et lui expliquaient leur souhait ; ultérieurement, la réponse était communiquée par le même canal. Le prêtre réfractaire se déplaçait avec un « conducteur » qui vérifiait que l'itinéraire et le lieu de destination étaient sûrs. Les trajets se faisaient souvent de nuit. Ainsi, Jacquet de Lahaye réussit à passer à travers les mailles du filet pendant huit ans.

La plus chaude alerte eut lieu à Montoire en octobre 1793. Les principaux soutiens de Joseph Jacquet furent arrêtés et incarcérés. Une domestique, Madeleine Houdée, évoqua l'existence d'un souterrain dans la maison Loiseau-Dubuisson où Jacquet était caché quand une perquisition eut lieu ; elle dit aussi qu'il y avait des livres et effets lui appartenant dans un endroit sans entrée visible ; une perquisition permit de vérifier la véracité de ces propos. C'était dans cette maison que le prêtre célébrait la messe quand il venait à Montoire. Mais les interrogatoires n'en établirent pas la preuve irréfutable.

L'auteur de l'*Oraison funèbre* de Jacquet de Lahaye écrit :

*Il était caché chez M<sup>me</sup> Dubuisson. [...] On vint avertir que la maison allait être visitée dans tous ses recoins. Les caches étaient mauvaises. M. Labaye prend un parti courageux ; il sort, en plein jour, sous ses habits ordinaires de paysan et traverse la grande place de Montoire. Un gendarme soupçonneux vient le regarder sous le nez et dit : ce n'est pas lui.*

Où s'arrête la réalité, où commence la légende ? Dans le cas d'un personnage comme Joseph Jacquet de Lahaye, fugitif insaisissable, échappant à toutes les traques, les deux sont intimement mêlées. Selon l'abbé Brisset, historien de Montoire, sans doute imprégné de traditions orales, *il était venu se réfugier chez elle [M<sup>me</sup> Dubuisson] et y avait célébré dans une cave ou un grenier, les saints mystères. Sur la dénonciation de quelques membres de la Société Populaire, la gendarmerie l'avait poursuivi. Le citoyen Aignan Picard et ses soldats l'avaient réclamé à la propriétaire. M<sup>me</sup> Dubuisson avait eu le temps de cacher sous un cuvier, au milieu de la cour, le misérable proscrit. Elle reçut les envoyés du comité et du conseil, leur donna toutes les clés de son immeuble et, pendant ce temps, mit des verres et du bon vin sur les planches qui recouvraient le prêtre. Bien entendu, on ne trouva rien et les pandores montoirien, qui ne désiraient rien découvrir, burent avec la « pure républicaine » à la santé de la Liberté.*

Pauvres gendarmes, qui avaient vraiment fort à faire avec le rusé réfractaire ! On dit qu'à Montrouveau il s'offrit de tenir la bride de leurs chevaux pendant qu'ils perquisitionnaient. Pour passer inaperçu, il s'habillait en paysan et, selon Joseph Jacquet lui-même, ses ennemis avaient l'imagination encore plus fertile :

*Une ville de ce local [Montoire] a tellement juré ma perte qu'il n'y a point de vexations en tout genre, de recherches, de perquisitions qu'elle n'ait employées pour me découvrir, jusqu'au point d'imaginer que j'avais changé de costume en*

<sup>70</sup> CLEMENT (P.), *Monographie de Ternay*.

<sup>71</sup> *Oraison funèbre de M. Jacquet-Labayé, curé de la Sainte-Trinité et archidiacre de Vendôme, décédé le 25 février 1818 [Fonds ancien et local de la BCTV].*

*m'habillant en femme ; en conséquence a envoyé des soldats pour courir sur les personnes du sexe qu'on trouverait isolées et sans travail dans les chemins*<sup>72</sup>.

Joseph Jacquet avait réussi à s'échapper à Montoire, mais les recherches s'étaient intensifiées contre lui et ses éventuels soutiens, à Montoire, à Ternay, à Sougé. Dans le même temps, il perdit sa mère. D'où, sans atteindre sa détermination, un moment de lassitude physique et morale qui le fragilisait personnellement, alors que son réseau de soutiens était en péril. Il décida de mettre de la distance avec le Bas-Vendômois et alla se cacher en Anjou : il s'agissait d'un repli stratégique, non d'un départ en exil.

### **Une « influence pestilentielle »**

En 1794, la commune de Ternay fut balayée par des vents contraires. En août, l'église fut dépouillée de son mobilier et de ses effets liturgiques, pour une valeur de plus de 700 livres. Mais en octobre, l'arbre de la liberté fut pelé jusqu'à la hauteur de cinq pieds. À la même époque on trouva, dans une cave de Ternay, des effets appartenant à Joseph Jacquet et des cocardes blanches :

*De ces pièces, il résulte encore qu'il a été trouvé dans une cave où étaient renfermés les effets du ci-devant curé insermenté dans plusieurs petits tiroirs 14 ou 15 cocardes blanches avec d'autres signes fanatiques qui ont été livrés aux flammes par la municipalité de Ternay. L'extrait de cette municipalité ci-dessus rapporté cherche à atténuer le dernier fait en voulant prétendre que ces cocardes lui ont paru être autrefois tricolores*<sup>73</sup>.

Le « Crapaud de nuit » était-il de retour ? Rien ne l'indique. Il vint parfois dans les environs du Bas-Vendômois : en juin et en août 1794, il célébra deux mariages clandestins à Marray, en Gâtine tourangelle. Mais il fallut attendre 1795 et un nouvel arsenal législatif pour le faire vraiment sortir de ses tanières. Le gouvernement exigeait désormais un serment de soumission aux lois, qui fut refusé par l'intransigent évêque réfractaire de Blois, mais autorisé par son confrère du Mans ; se considérant comme dépendant de ce dernier, Joseph Jacquet accepta la soumission. Le 19 juillet 1795, avec son confrère rétracté, Pierre Gendron, ils déclarèrent leur intention d'exercer le ministère dans la commune de La Chartre et prêtèrent le serment de *soumission aux lois de la République une et indivisible excepté celles qui seraient contraires aux dogmes, aux mœurs et à la discipline de l'Église*. Cela ressemblait à la fameuse « réserve » de 1791, mais personne n'y trouva à redire.



*L'église de Marray et sa pierre de rousard*



*Le bourg de Marray, au cœur de la forêt de Gâtines*

Avec quelques autres prêtres réfractaires, il remplit une mission particulière et délicate, celle de recueillir les rétractations de serments d'ecclésiastiques constitutionnels. Il réconcilia à lui seul 41 de ses confrères. Il y fallait un mélange de fermeté et de souplesse. La rétractation donnait lieu à une cérémonie éprouvante pour le rétractant. Le plus souvent, elle avait lieu dans l'église où il avait « donné du scandale » ; au cours de la grand' messe, le repentant, agenouillé, faisait devant les fidèles l'exposé de ses erreurs et sollicitait le pardon. Un procès-verbal était affiché à la porte de l'église. La logique voudrait qu'un dimanche, à Ternay, Gabriel Loysel ait rétracté son serment devant Joseph Jacquet de Lahaye, en mai ou juillet 1795. Mais le silence des archives oblige à s'en tenir à l'hypothèse. On sait qu'il séjourna dans son village natal au moment de la fête de ses saints patrons, Pierre et Paul, le 29 juin 1795 : c'était donc le signe qu'il pouvait y revenir sans risque excessif.

<sup>72</sup> CLEMENT (P.), *Monographie de Ternay* ; LOISEL (J.-J.), *Le Crapaud de nuit*, p. 56.

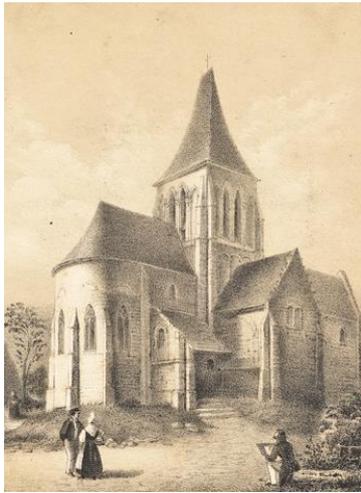
<sup>73</sup> AD 41, L 2107. Registre du Comité de surveillance et révolutionnaire de la commune et du district de Vendôme (14 vendémiaire an III).

Les espoirs royalistes grandirent jusqu'à l'échec de l'insurrection parisienne de vendémiaire an IV. Le pouvoir se crispa et remit en vigueur la législation répressive antérieure, qui n'avait pas été abrogée : le « Crapaud de nuit », à peine revenu à la lumière, était de nouveau sujet à la déportation.

Avant de retourner dans l'ombre, il se permit un coup d'éclat : le 3 décembre 1795, il célébra la messe dans l'église collégiale de Trôo, village de la contrée le plus acquis aux idées révolutionnaires : *un prêtre sujet à la déportation a osé souiller le territoire d'une commune*, écrivait, penaud, le commissaire du canton de Montoire au ministre de la Police. Dans cette commune, un de ses principaux soutiens était le notaire Pilette qui l'hébergeait et l'accompagnait ; ce dernier n'était pas seul et le prêtre était escorté de gens armés. Le 15 pluviôse (4 février 1796), Bordier-Guillemard se sentait soulagé :

*Quant à Trôo, je vous prévienis avec satisfaction du retour de l'ordre dans cette commune. L'instruction de l'affaire du scélérat Labaye et de ses complices y a ranimé le courage des patriotes.*

Dans le même temps, une forte agitation chouanne gagna le Bas-Vendômois à partir de la Sarthe. À cette époque, Joseph Jacquet joua habilement de la « frontière » du Loir.



*La collégiale de Trôo, par G. Lannay*

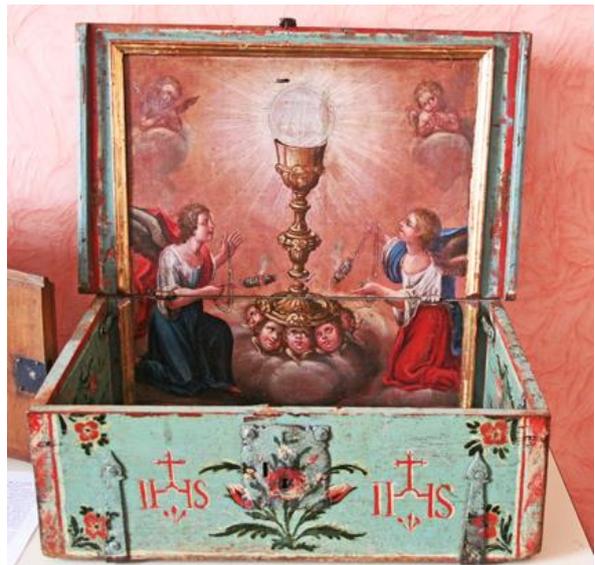
Outre Ternay et Sougé, il avait un point fort du côté sarthois avec le village de Ruillé. Selon l'évolution des traques et des recherches, il passait d'un département dans l'autre. Et c'est alors surtout à Ruillé qu'il était caché, selon le rapport du commissaire du canton de La Chartre, daté du 12 mars 1796 : *Je vous annonce que dans la commune de Ruillé se cache depuis plus de dix-huit mois le nommé Labaye, homme fanatique et dangereux.*

En mars 1797, l'évêque réfractaire du Mans envoya un « plan d'administration spirituelle » pour son diocèse. Vingt « missions » furent créées, chacune dirigée par un supérieur. Pour être supérieur, il fallait être âgé d'au moins cinquante ans, d'une éminente piété et d'une grande capacité. Bien qu'âge de seulement quarante-six ans, Joseph Jacquet reçut la direction de la deuxième mission et, en attendant l'arrivée des titulaires, celles de la troisième et de la vingtième : 110 paroisses étaient placées sous son autorité, de Château-du-Loir à Saint-Calais, du Grand-Lucé aux portes de Vendôme !

La relative éclaircie du premier semestre de 1797 fut brisée par le coup d'État du 18 fructidor an IV (4 septembre 1797). La législation répressive contraignit Joseph Jacquet à se terrer : *Il a donc fallu rentrer dans ses antres et ses cavernes, se charger de nouvelles chaînes, en un mot s'envelir tout vivant.*



*M<sup>re</sup> de Jouffroy-Gonsans, évêque réfractaire du Mans*



*Autel portatif d'un prêtre réfractaire*

Désormais dans l'ombre pour plusieurs années, il continuait de hanter les nuits des autorités révolutionnaires ; le 26 février 1799, le commissaire du canton de La Chartre écrivait :

*Je sais, citoyen, que l'influence du prêtre Jacquet (dit Labaye) est pestilentielle sur l'esprit public. Dans les temps où je disposais d'un cantonnement j'ai fait faire à Ruillé et à Marçon des visites domiciliaires dans le dessein et même dans l'espérance assez bien fondée de le faire arrêter, mais ce fanatique a des allures si secrètes et des intelligences si bien ménagées qu'il est difficile de l'aborder.* Si le fait est évident pour le Vendômois, l'existence de registres paroissiaux clandestins montre qu'il fut également présent en Gâtine tourangelle<sup>74</sup>. En 1798, il célébra 14 baptêmes ou mariages dans cette contrée. En 1799, il y eut trois séjours et 80 actes clandestins. Il exerça aussi clandestinement son ministère en Mayenne, précisément à Évron. Joseph Jacquet resta une ombre insaisissable jusqu'au coup d'État du 18 brumaire, qui ouvrit la route vers une progressive pacification religieuse.

### **Contre-révolution, chouannerie** **Mauvaise volonté paysanne**

En province, une des questions les plus conflictuelles de la décennie révolutionnaire fut l'approvisionnement des marchés des bourgades et villes de la région, comme La Chartre, Vendôme et Montoire. Au début de l'été 1793, un embrasement général menaçait : politique et militaire avec la révolte vendéenne qui menaçait de faire tache d'huile dans les pays de la Loire ; religieux avec la traque des prêtres réfractaires et une suspicion croissante à l'égard de leurs confrères assermentés. Il ne manquait plus que des tensions alimentaires pour allumer un incendie aux conséquences imprévisibles. Et justement, l'inquiétude grandissait sur les marchés locaux. Le 1<sup>er</sup> juillet 1793, le directoire du district de Vendôme s'émut de la situation :

*Le Directoire s'est fait représenter l'état des procès-verbaux de recensement des grains des différentes communes de ce district. [...] il en est résulté que ceux des communes de Bonneveau, Saint-Rimay, Trôo, Villedieu ne sont pas encore parvenus et que ceux des communes de Couture, Les Hayes, Montrouveau et Ternay ne donnent qu'un relevé général des grains de la commune sans spécifier la quantité qui existe chez chaque citoyen<sup>75</sup>.* Des commissaires furent chargés d'aller enquêter dans les communes récalcitrantes.

L'automne venu, aucun progrès n'était enregistré : *Le samedi 3 frimaire an II (23 novembre 1793), on fut sommé d'agir fortement, au conseil municipal de Montoire, contre plusieurs communes du canton et des environs [...]. Les municipalités de Ternay, d'Artins, de Sougé, de Savigny, de Prunay, d'Ambloy, et toutes celles qui, avant 1789, avaient coutume d'approvisionner les marchés de Montoire, sont tenues de l'approvisionner exclusivement. Pour les y contraindre par la force, notre municipalité reçoit tout pouvoir<sup>76</sup>.*

Les élus de Montoire décidèrent de rendre coup pour coup. Le 16 brumaire an III (6 novembre 1794), le comité de surveillance et révolutionnaire du district de Vendôme prit connaissance d'une lettre de la municipalité de Ternay *qui se plaint qu'au marché de Montoire les habitants de leur commune s'y sont présentés avec leurs bons pour s'approvisionner de blé et que le maire de Montoire a arrêté d'après une délibération du district de Vendôme qu'ils seraient renvoyés dans leur commune qui pourvoirait à leurs besoins<sup>77</sup>.*

Le comité de surveillance du district trancha clairement en faveur du maire de Montoire : *Les citoyens Berger et Bonneau, commissaires pour faire part au district de Vendôme de la lettre de la municipalité de Ternay relativement aux subsistances, ont rapporté la réponse du district de Vendôme qui constate que le citoyen maire de Montoire en renvoyant les habitants de Ternay pour s'approvisionner chez eux n'a fait qu'agir en vertu d'une délibération du district. Le Comité a fait passer à l'instant cette réponse à la municipalité de Ternay<sup>78</sup>.*

Nombre de paysans de Ternay n'étaient pas forcément hostiles à la Révolution débutante, notamment parmi la classe la plus aisée, celle des laboureurs, exploitants des principales métairies. Les difficultés économiques, l'irruption des assignats, les réquisitions diverses, le Maximum firent basculer l'opinion paysanne, peut-être plus encore que la question religieuse. Même après la suppression du Maximum, les paysans de Ternay et des environs rechignaient à approvisionner les marchés. La méfiance entre paysans et petit peuple citadin persistait ; le climat du marché était aussi un enjeu politique, les contrerévolutionnaires attisant les mécontentements populaires.

---

<sup>74</sup> Ce document est aux Archives diocésaines de Tours. Il comprend 9 cahiers cousus ou épinglés, au total 46<sup>fos</sup> simples ou recto-verso, presque tous en double ou en triple exemplaires. Copie manuscrite m'en fut aimablement envoyée par l'archiviste diocésain, l'abbé Bernard Prêtesaille.

<sup>75</sup> AD 41, L 1683.

<sup>76</sup> BRISSET (Paul), *Histoire de Montoire*, II, 98.

<sup>77</sup> AD 41, L 2107.

<sup>78</sup> AD 41, L 2107, 18 brumaire an III (8 novembre 1794).



*Les assignats, monnaie papier, suscitérent vite la méfiance.*



Dès les premières années de la Révolution, les villageois de Ternay avaient montré peu d'ardeur à soutenir le nouveau régime. En septembre 1794, la commune figurait parmi les principales retardataires pour payer les contributions foncière et mobilière de... 1791 !

Il s'agissait là des contributions obligatoires et que dire des gestes volontaires ! Le 29 avril 1794, Belot, maire de Ternay, réunissait son conseil pour appliquer les directives du représentant du peuple Garnier de Saintes : *En exécution de la proclamation de Garnier de Saintes en date du douze germinal qui invite tous les citoyens avenir faire leurs averse sur l'autelle de la patrie a proportion de leur faculté*

*A cette aiseit nous avons nommé pour commissaire receveur des dit dons le citoyen jacque Chandonay qui doit tenir un registre des dont et ofrande quil pouroit lui aistre fait<sup>79</sup>. En messidor, Jacques Chandosné a déclaré avoir fait tous ses effort pour lancouragemans des dons volontaires et quil na rien receu. Et la moisson était tout aussi nulle le 3 pluviôse an III (22 janvier 1795) ou encore le 8 mars. Quelques doutes sont permis quant à l'intensité des efforts de Chandosné...*

### ***Figures contrerévolutionnaires locales ?***

#### ***Gaston-Louis de Montigny***

À tout seigneur, tout honneur, le comte Gaston-Louis de Montigny fut une des personnalités en vue de la contrerévolution locale. Il résidait aux Hayes, dans le château de Drouilly.

Le tableau de la contribution foncière de la famille de Montigny pour 1791 est éloquent à propos de l'importance des biens qu'elle possédait dans la commune de Ternay.

.1. Le S <sup>r</sup> de Montigny des Hayes	
Pour lui	1 723 livres 18 sols
Pour la Blettrie (fermier : Joseph Cordier)	23 livres 1 sol
Pour Chaise (fermier : Philippe Mahieu)	356 livres 16 sols
Pour la Chenollière (fermier : Noel Bellami)	687 livres 17 sols
Pour la Hausserie (fermier : Claude Mahieu)	350 livres 19 sols
Pour la Sansonnière (fermier : le s <sup>r</sup> Hullot)	281 livres 6 sols
Pour la Tricochère	87 livres 10 sols
Pour le moulin de Launay (fermier : François Setier)	339 livres 8 sols
Pour le moulin de Ternay (fermier : Claude Fousseureau)	355 livres 8 sols
Pour le Chambris (fermier : Joseph Lambron)	13 livres 8 sols
Pour Vaublusson (fermier : Étienne Souriau)	576 livres 16 sols
.2. La Dame de Montigny	
Pour elle	22 livres 10 sols
Pour la Grue (fermier : Jacques Guillard)	663 livres
Pour la Grande Veuve (fermier : Jean Anjubaut)	1 286 livres 18 sols

La famille de Montigny possédait ainsi certaines des grosses métairies, dans la plaine (Vaublusson), aux abords de la Cendrine surtout (Chaise, la Hausserie, la Sansonnière, la Chenollière, la Grue, la Grande Veuve ; à quoi il fallait ajouter deux moulins (à Launay et au bas-bourg de Ternay).

Gaston Louis de Montigny, tout en protégeant les prêtres réfractaires comme Jacquet de Lahaye, n'hésitait pas à arrondir son patrimoine personnel grâce à l'acquisition de biens nationaux.

<sup>79</sup> AD 41, Extrait des registres des délibérations de la commune de Ternay, séance du 10 floréal an II (29 avril 1794).

Quand il fut considéré comme émigré, il lui fallut rendre des comptes et en fructidor an III, la Commission des revenus nationaux dressa un état des adjudications annulées pour *les adjudicataires de biens nationaux qui n'auront pas payé les termes échus dans les délais prescrits*<sup>80</sup>.

Il semble que Gaston Louis de Montigny ait eu des difficultés avec les autorités révolutionnaires dès le début du printemps 1793. Le 29 mars, le conseil général du Loir-et-Cher décida de le mettre en état d'arrestation, d'*apposer les scellés sur ses papiers, faire perquisition et envoi des papiers qui pourraient être suspects*. Deux commissaires, Parrain et Ballyer, furent désignés à cet effet<sup>81</sup>.



*La Chenôlière au temps des « bauges »*



*Château de Drouilly, aux Hayes*

Le 1<sup>er</sup> novembre 1793, trois gendarmes de la brigade de Montoire se présentèrent au château de Drouilly, accompagnés de deux commissaires du comité de surveillance de Montoire. Leur intention était d'*arrêter le nommé Montigny qui ne s'est point trouvé chez lui*. Cette opération était liée à la vague d'arrestations des proches du « Crapaud de nuit » qui venait tout juste de s'échapper à Montoire<sup>82</sup>.

Une lettre du comité de surveillance révolutionnaire de Montoire à celui de Vendôme, du 9 janvier 1794, confirme clairement que Montigny a échappé à toutes les recherches : *Comme il nous a été fait des rapports que le nommé Montigni, contre lequel vos prédécesseurs ont lancé un mandat d'arrêt et qui s'y est soustrait est actuellement dans notre voisinage et que nous connaissons le lieu où il peut se retirer, nous vous invitons à nous faire part par l'ordonnance si ces motifs du mandat sont compris dans la loi du 17 septembre dernier (vieux stîle) parce que nous nous empresserons de faire part à Guimbertault du lieu de sa retraite ; nous n'avons pu nous adresser à la municipalité des Hayes qui est en partie composée de personnes qui lui sont attachées*<sup>83</sup>.

### ***Pierre René Charles Arnoult***

L'abbé Brisset a consacré à Pierre René Charles Arnoult et à sa famille un chapitre riche d'informations dans sa « Monographie de la Ribochère »<sup>84</sup>. À l'aube de la Révolution, celui-ci occupait une place importante auprès de M<sup>me</sup> de Querhoent, propriétaire de cette demeure : *Si M<sup>me</sup> de Querhoent avait son homme d'affaires, intègre et dévoué, en son hôtel de la rue de Sèvres à Paris, elle avait aussi sur qui compter en sa ville de Montoire. C'était messire Pierre-René-Charles Arnoult, « conseiller du roi, bailli au siège de cette ville et maire titulaire d'icelle » (registre paroissial de Montoire, 21 novembre 1789)*. Cette famille, présente en Bas-Vendômois depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au moins, avait des liens anciens et étroits avec le lieu des Aujolets, à Ternay.

Dès 1780, le marquis de Querhoent, après avoir donné son nom à la ville de Montoire, avait choisi pour maire et bailli P. R. C. Arnoult, jeune homme de vingt-sept ans. Celui-ci ne semble pas avoir accueilli la Révolution avec défaveur : le 3 mars 1789, il reçut, en tant que maire et conseiller du roi, les membres du collège électoral de Montoire pour procéder à la rédaction des cahiers de doléances du tiers-état local.

Il resta maire jusqu'à l'élection du 9 février 1790, où L. F. T. Pothée, tout auréolé de son siège de député à l'Assemblée nationale, emporta une majorité de suffrages ; ce dernier ayant renoncé à la fonction, Arnoult fut finalement élu le 25 février et conserva le poste jusqu'au 14 novembre 1790 ; en juin, il était entré au directoire du district de Vendôme.

Comme beaucoup de notables libéraux, il prit ses distances avec le mouvement révolutionnaire et, par là-même, devint suspect de modérantisme, voire de contrerévolution aux yeux des jacobins les plus

<sup>80</sup> AD 41, Q 1441.

<sup>81</sup> AD 41, L 1683, 4 avril 1793.

<sup>82</sup> AD 41, L 2007, rapport du 1<sup>er</sup> novembre 1793.

<sup>83</sup> AD 41, L 2110, lettre du 20 nivôse an II. Guimbertault était le représentant du peuple en mission dans la région à ce moment.

<sup>84</sup> *BSAV*, 1913.

avancés. À une date non précisée, alors qu'il siégeait encore au district, il fut dénoncé pour absentéisme auprès de l'administration départementale, par des jacobins avérés, comme Ballyer, Lebas-Javary et Chevê.

Il eut probablement des liens avec des prêtres réfractaires, dont certains trouvaient refuge à la Ribochère. La famille Arnoult, ayant sa résidence à Ternay, connaissait bien Joseph Jacquet de Lahaye. Lors des arrestations consécutives à la tentative de capture du « Crapaud de nuit » en octobre 1793, la veuve Arnoult et sa fille furent placées *provisoirement sous la garde des défenseurs de la patrie qui sont établis gardiens dans leurs demeures respectives*. Si Pierre René Charles Arnoult émigra, nous ignorons à quel moment et vers quelle destination.

Il était à coup sûr de retour à Montoire moins d'un an après la chute de Robespierre. Le 22 germinal an III (11 avril 1795) il s'exposa aux suffrages des Montoiriens : [...] *le Conseil après avoir manifesté ses respects envers le citoyen Potbée a cru qu'il ne pouvoit être mieux remplacé que par le citoyen Pierre René Charles Arnoul, en conséquence déclare à l'unanimité des voix qu'il désigne au Représentant du peuple ledit citoyen Pierre René Charles Arnoul pour maire de cette commune dans laquelle il est membre du comité de subsistances*<sup>85</sup>.

L'abbé Brisset note, pour la période de prairial an III (20 mai au 18 juin 1795) : *Le nouveau maire [de Montoire] fut Pierre-René-Charles Arnoult, qui fut élu à l'unanimité. [...] Mais voici qu'on apprit que le citoyen Arnoult n'était pas éligible, parce que, depuis peu il était domicilié à Ternay*<sup>86</sup>. Il avait donc fait des Aujolets son domicile principal.

Quand jaillit la rébellion des réquisitionnaires de Ternay, au début du printemps 1796, un nouveau commissaire fut nommé pour le canton de Villedieu, Alexandre Dubreuil. Parmi les notables « fanatiques » on lui signala rapidement deux noms :

*Ce M<sup>r</sup> Mousseron, m'a-t-on dit, a été garde de l'infâme Capet. Le 29 juin dernier (vieux stile) il assistait dans ses cérémonies prétendu religieuses, le scélérat Labaye, ex-curé de Ternay ; il portait lui-même le bénitier devant ce prêtre impie pour opérer, disaient-ils, la réconciliation de l'église de Ternay. M<sup>r</sup> Arnoult, Administrateur du Département, a, dit-on, seulement assisté à cette cérémonie ainsi que son épouse ; mais en revanche, c'est chez lui que se sont tenus les premiers rassemblements de royalistes et de fanatiques qui se soient tenus publiquement dans le pays pendant la cruelle Réaction. On a ainsi la confirmation que la cérémonie de réconciliation de l'église de Ternay a bien eu lieu le 29 juin 1795 : en particulier, on y aspergeait d'eau bénite tous les points significatifs du bâtiment, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, pour le purifier des souillures infligées par la Révolution. Et il est hautement probable qu'à cette occasion Gabriel Pierre Loysel ait rétracté ses serments*<sup>87</sup>.

Le 26 fructidor an VI (12 septembre 1798), Joseph Leclerc, habitant de Villedieu, adressait une longue missive aux membres du Directoire qui gouvernait alors la France. Cet ancien oratorien, devenu un ardent révolutionnaire, était le frère de Nicolas Leclerc, ancien conventionnel. Il voulait informer le pouvoir à son plus haut niveau sur la situation de son canton et désignait les responsables :

*Je devois commencer par l'administration centrale du Département qui depuis la nouvelle Constitution n'a cessé de protéger et de maintenir des Municipaux Royalistes, fanatiques, contrerévolutionnaires décidés, de mauvaise foi, parjures, vivement instigés par les deux Chouans, Arnoul et Mousseron les plus grands ennemis du gouvernement républicain.*<sup>88</sup>

### **Ternay, foyer de chouannerie ?**

Le premier acte d'hostilité déclarée contre le régime révolutionnaire eut lieu dans la nuit du 12 au 13 vendémiaire an III (2 au 3 octobre 1794) : [...] *il s'est commis dans ladite commune (Ternay) un attentat contre la liberté, c'est-à-dire que l'arbre de la liberté a été pelé tout alentour à la hauteur de cinq pieds ; ce fait a été annoncé à l'agent national du district par les citoyens Baillou et Bonvalet gendarmes de la brigade de Montoire qui n'ont pu procurer d'autres renseignements*<sup>89</sup>.

Le 20 vendémiaire, l'agent national de la commune, le notaire Leroy, avouait l'échec de ses recherches : *Je n'ay encore rien pu découvrir jusqu'à ce moment cy contre les malfecteurs qui ont osé attaquer l'arbre de la liberté de ma commune, j'ay requis la municipalité de faire mettre du gazon jusqu'à l'endroit de l'insulte faite à cet arbre, a quoy il n'a point encore été satisfait, j'ay fait cesser de sonner l'angelus deux fois par jour, ce qui rappelloit l'ancien régime et réveillait le fanatisme qu'avoit inspiré Joseph Jacquet cy devant curé ; nous avons fait faire une inscription au-dessus de la porte du temple*

<sup>85</sup> AD 41, L 1701, Extrait du registre du conseil général de la commune de Montoire, 22 germinal an III.

<sup>86</sup> BRISSET (Paul), *op. cit.*, t. 2, p. 149.

<sup>87</sup> AD 41, L 231, 14 germinal an IV. Lettre du commissaire du canton de Villedieu à celui du département.

<sup>88</sup> AD 41, L 231. Mousseron, propriétaire du château du Pin, à Couture – face à l'Île-verte de Ronsard – était de ceux qui hébergèrent le « Crapaud de nuit ».

<sup>89</sup> AD 41, L 2107. Registre du Comité de surveillance et révolutionnaire de la commune et du district de Vendôme. Voir aussi AD 41, L 2110, L 2047, L 1697.

par un jeune homme de Montoire, au désir du comité de salut public du 23 floréal ; les loix se publient les jours de décade et sont toutes bien enregistrées de suite.



*L'arbre de la Liberté, symbole de la Révolution*

Le 30 vendémiaire (21 octobre), le maire de Ternay était bien embarrassé avec cette histoire de gazon :

*Au reçu de votre lettre relativement à la réabilité de l'arbre de liberté de notre commune nous nous sommes empressés à prendre tous les moyens pour pouvoir lui donner des moyens de vivre mais d'après toutes réflexions vu sa position qui est auprès d'une rue qui n'a que la voie d'une charrette et qu'il faudrait un très gros gazon pour pouvoir atteindre jusque au-dessus de son mal ce qui pourroit empêcher les voitures de passer librement et que sans envie on pourroit burter le gazon et le défaire. A ce moyen nous avons cru qu'il serait plus prudent d'attendre quinze jours ou trois semaines à cette fin d'attendre le moment favorable pour en planter un autre. Voilà notre avis<sup>90</sup>.*

Pour que l'herbe cache les cinq pieds de pelade du malheureux arbre (plus d'1,5 mètre), il aurait fallu les hautes herbes de la savane africaine plutôt que du gazon anglais... Il valait donc mieux planter un nouvel arbre de la liberté.

Les républicains des cantons de Villedieu et de Montoire regardaient avec inquiétude vers l'ouest, vers la forêt de Bercé où la présence chouanne était avérée. Ils n'avaient pas tort ; le 28 germinal an III (17 avril 1795), c'était l'alarme à Montoire :

*Nous sommes dans la plus grande consternation, les Chouans sont à La Chartre et mettent le pays à contribution [...] on assure qu'ils vont parcourir les communes de Trebée, Villedieu, Couture et Sougé, le parti qu'il y aurait à prendre dans cette fâcheuse circonstance serait d'opposer une vigoureuse résistance, mais nous sommes sans armes et sans munitions<sup>91</sup>.*



#### *Bercé ou le refuge chouan*

*La forêt de Bercé, au nord-ouest de La Chartre-sur-le-Loir, est essentiellement composée de chênes et de hêtres. La verticalité des troncs des premiers (voir le célèbre chêne Boppe) et l'horizontalité des feuillages des seconds propose au regard une trame originale : l'impression première est celle d'une forêt aérée et pourtant on ne voit plus rien à trente pas...*

*Que la forêt de Bercé ait été un des refuges favoris des chouans du sud de la Sarthe n'a donc rien de surprenant. De là, ils pouvaient lancer des opérations vers la vallée du Loir et le Bas-Vendômois.*

*La forêt de Gâtines (correspondant notamment aux forêts de Prunay et de Beaumont-la-Ronce, au bois de Gâtines) présentait les mêmes caractéristiques. De nombreux groupes chouans circulaient entre ces espaces forestiers ou y séjournaient.*

Ce n'était qu'une alerte, mais elle en disait long sur le climat politique régnant à l'ouest de Montoire. Quelques mois plus tard, la tension semblait renaître, selon le rapport du nouveau commissaire du canton de Villedieu, le 4 pluviôse an IV (23 janvier 1796) :

*La situation du canton de Villedieu ne peut être rassurante, le souffle empoisonné de la chouannerie, son voisinage, les incursions de ces brigands dans les communes environnantes, le soulèvement de quelques centaines de déserteurs dans les cantons limitrophes sont de nature à jeter l'épouvante dans l'âme de celui pour qui le nom sacré de patrie n'est pas un vain mot<sup>92</sup>.*

Le 14 pluviôse an IV (2 février 1796), il n'y avait même plus besoin d'attendre les « Brigands », les jeunes gens de Ternay devenaient eux-mêmes chouans ! Au grand désespoir de Bordier-Guillemard, commissaire

<sup>90</sup> AD 41, L 1697. Orthographe restituée.

<sup>91</sup> AD 41, L 1714. Lettre de la municipalité de Montoire au District de Vendôme.

<sup>92</sup> AD 41, L 231.

du canton de Montoire : *Il n'y a plus à nous le dissimuler, des mouvements contrerévolutionnaires s'organisent dans une partie du canton de Villedieu et particulièrement dans la commune de Ternay ; le fanatisme en est le principe, la lâcheté en est la cause secondaire.*

*[...] les jeunes gens sujets à la réquisition ont pris les armes, que 18 se sont rassemblés hier, que 15 d'entre eux se sont présentés armés chez ledit citoyen Belle, ont traversé sa cour et lui ont dû de faire tuer chapons et dindes pour dimanche prochain 18 de ce mois et qu'ils viendraient les manger, que d'après le rapport de plusieurs personnes, deux ou trois de ces jeunes gens ou autres ont voulu tirer sur lui lundi dernier, 12, et qu'il ne doit son salut qu'au mauvais état de leurs fusils.*

*Que ledit citoyen Belle se trouvant un de ces jours derniers chez la citoyenne Quando de Croixval domiciliée dans ladite commune et la voyant pleurer il lui demanda quel était le sujet de ses peines et qu'elle lui a répondu qu'elle était bien malheureuse, que son fils était enrôlé chez les chouans en qualité de capitaine.*

*Que ce même jeune homme enrôle publiquement pour les chouans ;*

*Que le citoyen Leroy a été menacé parce qu'il fréquente ledit citoyen Belle et reçoit des lettres d'un membre du Corps législatif, et cela par le nommé Blot, ci-devant maire [...].*

Bordier-Guillemard, patriote convaincu, dénonçait les inspirateurs de l'agitation :

*Que le nommé Rousselet de la Morandière, agent municipal, et Chandoné, adjoint de la commune de Ternay, favorisent ces rassemblements de chouans, que le premier surtout a reçu chez lui le scélérat Labaye pendant dix-huit mois environ [...].*

*Dans cet état de choses, j'ai sur le champ envoyé trois gendarmes dans cette commune pour épier les démarches des rebelles, avec ordre d'y passer la nuit et de me prévenir de suite en cas d'armement.*

Comment résister à la menace ? *Quant au remède qu'exigent les circonstances, je n'en verrais pas d'autre que 30 ou 40 hommes de force armée stationnés dans la commune de Ternay et celles environnantes qui forceraient les jeunes gens de la première réquisition de partir, dissiperait par là les essaims de chouans qui s'y forment et arrêteraient les effets du fanatisme qui y est plus enraciné que jamais puisque, comme vous le voyez, les magistrats du peuple sont les premiers à l'entretenir.*

*Et d'ailleurs Cinq-Mars d'Outillé où il vient de se commettre des horreurs n'est pas si éloigné de ces contrées qu'on ne doive craindre qu'elles ne s'y renouvellent<sup>93</sup>.*

Le commissaire montoirien réclamait donc une force armée pour mettre en fuite les jeunes réquisitionnaires, mais pointait du doigt la nécessité d'épurer les élus locaux, gangrenés par le « fanatisme ». Pour souligner l'urgence, il rappelait la récente irruption de Fortuné de Rochecotte et de ses troupes chouannes à Saint-Mars d'Outillé, localité proche du Grand-Lucé (Sarthe), le 22 janvier 1796 ; leur intention était d'attaquer la vallée du Loir. Le lendemain, les gendarmes envoyés sur place faisaient leur rapport sur la situation à Ternay :

*[...] avons appris par le citoyen Lallier, cabaretier, que depuis quelques jours, il courait un bruit qu'environ une trentaine de jeunes gens dont une partie était armée de fusils qui allaient incessamment demander du pain chez les parents, les amis desdits attroupés, tant dans ladite commune de Ternay que dans celles voisines et par le citoyen Chandoné adjoint de ladite commune de Ternay qui craignait que l'attroupement dont est question devienne plus nombreux.*

Le 11 février, Bordier-Guillemard voyait sa demande de secours exaucée : *[...] 80 hommes environ sont arrivés dans nos murs, 45 patriotes de Vendôme ont accompagné la force armée, cette Phalange républicaine a redoublé l'énergie des amis de la Patrie. Aussitôt l'administration s'est déclarée en permanence [...].*

Et la Phalange républicaine n'entendait pas laisser traîner les choses : *[...] ce commandant après s'être concerté avec nous sur les mesures à prendre est parti dès ce matin 4 heures avec 14 hommes de cavalerie pour les communes de Ternay et Les Hayes, à l'effet de cermer l'habitation des insurgés et particulièrement du nommé Quando le chef pour les traduire ici et de là les faire conduire à Blois.*

*Et ce matin, 20 hommes du 2<sup>e</sup> Bataillon de l'Oise, autant de la Garde Nationale de Vendôme et de celle de Montoire sont partis à 8 heures pour les aller rejoindre et nous attendons le résultat de cette course patriotique [...].*

Des troupes affluaient de partout pour mater l'« insurrection » chouanne de Ternay. Pesson-Maisonneuve, commissaire du canton de Villedieu, trouvait cette agitation militaire disproportionnée : *Il*



*Croixval, sous la menace de la chouannerie*



*Fortuné de Rochecotte fut accueilli par M<sup>me</sup> de Vernage à Ranay.*

<sup>93</sup> AD 41, L 2133.

nous arrive de Tours par Château-du-Loir 74 hommes d'infanterie, 3 gendarmes et 2 bussards. D'après les instructions qui ont été données à leurs chefs, il paroît qu'on avoit fait dans cette commune comme à Blois une peinture bien exagérée de la situation de notre pays<sup>94</sup>.

Le mécontentement des autorités du canton de Villedieu surpassait celui du commissaire : *Vous envoyez une force armée dans nos foyers. Mais on peut vous demander contre qui ? Contre un rassemblement insurgé dans quelques-unes de nos communes. Et ce rassemblement n'a jamais existé que dans la tête de quelques évergumènes pour qui la paix et la tranquillité de notre canton est un supplice. [...] Veut-on nous faire perdre votre confiance ?*<sup>95</sup>

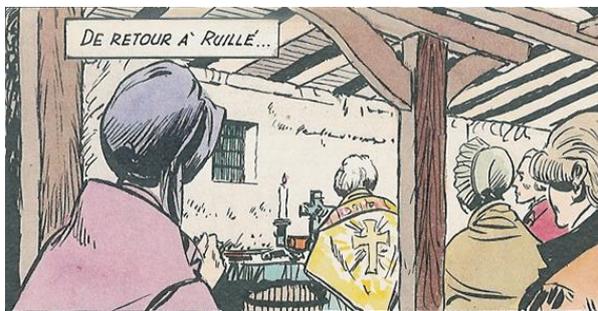
Dès le 26 pluviôse (15 février 1796), l'autorité départementale réagit avec une vivacité qui valait acte d'accusation contre l'administration du canton de Villedieu :

*Pouriés-vous, Citoyens, nous démontrer qu'il n'existe dans votre canton et dans son voisinage aucune espèce de fermentation ? Que l'on n'a pas encouragé les jeunes gens de la première réquisition à se soustraire à l'exécution de la loi qui les astreint à rejoindre les drapeaux de la République ? Que cette mesure n'a pas été poussée jusqu'à insinuer aux jeunes gens de quinze ans qu'ils y étoient également compris ? Que l'on n'a pas favorisé et même provoqué l'évasion de toute cette jeunesse ? Que l'on n'a pas profité de l'égarement dans lequel on s'est plu à les jeter, pour leur faire faire cause commune avec les Chouans, avec les prêtres réfractaires et avec tous les ennemis de la République ? Qu'il n'en est pas résulté une coalition et des rassemblements nocturnes spécialement chez le citoyen Loyau instituteur à Sougé ? Que malgré l'heure indue, on n'a pas pris le prétexte des écoles dont il est chargé ? Qu'ensuite de ces rassemblements, on ne s'est pas répandu dans les campagnes, et que l'on n'a pas abattu les arbres de la liberté, dans les communes d'Artins, de Sougé, les Hayes, Ternay et Montrouveau ? Que les courses n'ont pas été faites à main armée ? Que non contents de coucher en joue plusieurs citoyens, de les menacer de faire tuer des volailles pour régaler les insurgés, on n'est pas allé de nuit chez quelques-uns d'entre eux pour les punir de leur patriotisme en les désarmant, et en les vexant de toutes les manières ? Et finalement que des prêtres réfractaires, profitant de ces troubles n'ont pas célébré leur culte et n'ont pas béni des armes et des signes de ralliement ?*

Le même jour, à défaut de gros poissons de la chouannerie locale, on se contentait de la friture : *Notre force armée s'est divisée en deux colonnes dont l'une s'est portée sur Sougé et la partie droite d'Artins, et l'autre sur Ternay et la partie gauche d'Artins. La première s'est saisie de deux jeunes gens et la seconde de quatre et en outre de trois fusils dont deux ont été trouvés encore mouillés et la batterie garnie d'un mouchoir chez la femme d'un volontaire ; interrogée pourquoi ils étaient dans cet état, elle a répondu naïvement qu'elle avait p... dessus [...].* Les réquisitionnaires en fuite suivaient la tactique de Jacquet de Lahaye : franchir le Loir et se réfugier en Sarthe dès que la pression de la force armée augmentait en Vendômois ; et inversement...



*Le Loir, une frontière aisément franchissable : rive droite, la Sarthe ; rive gauche, le Loir-et-Cher.*



*Menacé en Vendômois, le « crapaud de nuit » se réfugiait à Ruillé pour exercer son ministère clandestin.*

Si le pire était à redouter, selon Bordier-Guillemard, il fallait redonner courage aux habitants républicains et renforcer le barrage armé face aux menaces chouannes : *Ne négligez rien auprès du ministre de la Police pour qu'il nous envoie un bataillon ou au moins 300 hommes de force armée qu'on ferait cantonner à Sougé, Ternay ; c'est le seul moyen d'arrêter cet incendie.*

Certes, l'administration du canton de Villedieu et son commissaire n'étaient pas des « Enragés » et une connivence, au moins relative, existait avec les prêtres réfractaires (Jacquet de Lahaye, Mirault...) ou rétractés (Combis et Cointereau à Villedieu). Et Villedieu faisait partie, comme le sud-est de la Sarthe, de ces cantons « découragés » identifiés par l'historien Paul Bois dans sa thèse consacrée aux *Paysans de l'Ouest*. Ternay était proche des frontières départementales qui limitaient la marge d'action des forces militaires et policières de l'Indre-et-Loire, de la Sarthe et du Loir-et-Cher. Depuis la forêt de Bercé, les chouans étaient

<sup>94</sup> AD 41, L 231. Rapport au commissaire du département de Loir-et-Cher.

<sup>95</sup> AD 41, L 231. Lettre de l'Administration du canton de Villedieu à l'Administration de Loir-et-Cher (24 pluviôse an IV).

voisins de cette contrée et pouvaient y circuler facilement sous le couvert d'une importante coulée boisée formée des vestiges de l'ancienne forêt de Gâtines.

Les autorités montoiriennes avaient conscience d'être une forteresse républicaine face aux menaces contrerévolutionnaires venues de l'ouest. Mais une forteresse ô combien fragile ! L'agitation et la malveillance des campagnes environnantes battaient ses murs et atteignaient même le cœur de son marché. Ses défenseurs – quelques dizaines de gardes nationaux récemment armés de fusils – ne pèsèrent pas bien lourd face à une offensive bien commandée de quelques centaines de chouans aguerris. D'où une propension à la panique, attisée par les rumeurs qui décuplaient les chiffres de la réalité : une trentaine de réquisitionnaires récalcitrants à Ternay se muait en une horde de plusieurs centaines à Couture, pour finir en armée de trois mille hommes du côté de La Chartre ou de Ruillé ! Et en arrière-plan, l'ambition de Fortuné de Rochecotte de rassembler 30 000 insurgés pour déferler sur le Vendômois et assurer la jonction entre les foyers chouans du Maine et du Berry. N'y avait-il pas là de quoi effrayer les plus ardents patriotes ?

La concentration de forces armées aux abords du Loir semblait contenir les chouans dans les cantons sarthois. Le 14 germinal (3 avril 1796) un nouveau commissaire du canton de Villedieu, Alexandre Dubreuil, faisait son rapport au commissaire du département :

*Mon premier soin a été de voir à mon passage un des patriotes de Ternay, le citoyen Le Roy notaire et mon ami depuis assez de tems. Je lui ai demandé des renseignements qui nous seront d'autant plus utiles qu'ils nous serviront à déjouer les complots des ennemis de la République, en les signalant et en leur arrachant des mains, je l'espère, les rênes du gouvernement qu'ils ne s'opiniâtrent à garder que pour vexer plus sûrement et plus facilement les pauvres patriotes qui, dans ces malheureuses contrées, ne sont pas assez soutenus pour lutter avantagusement contre cette horde de factieux Amis des Rois et de l'avidité des peuples.*



*Certificat d'ordination d'Alexandre Dubreuil par Henr Grégoire, évêque assermenté de Loir-et-Cher.*

*vaincus d'avoir favorisé dans tous ses forfaits le prêtre réfractaire Labaye ; d'avoir excité les jeunes gens à la révolte, de les avoir enrôlé pour les chouans ; de leur avoir désigné les maisons des patriotes comme celles sur lesquelles ils devaient fondre.*

Finalement, l'assaut des chouans de Rochecotte contre le Vendômois ne déborda pas sur la rive gauche du Loir.

### **Encore les chouans !**

Pendant quelque temps, on ne vit plus les chouans, mais on entendait toujours sonner les cloches à Couture, à Ternay et aux Hayes, ce qui était prohibé pour toute cérémonie du culte catholique. Plusieurs prêtres furent interrogés, dont Marin Rousseau âgé de soixante et un ans et domicilié à Ternay ; celui-ci, en l'absence de Joseph Jacquet et de Gabriel Loysel, errants et clandestins, devait présider quelques offices. Sa réponse alla dans le sens d'une légalité respectée :

*Interrogé s'il a exercé ses fonctions après la convocation faite au son de la cloche,*

*A répondu qu'il a exercé ses fonctions sans convocation quelconque, que pour se conformer à la loi il a recommandé expressément à ses concitoyens de ne jamais tirer la cloche pour la célébration du culte catholique [...], que l'on sonne seulement les trois différentes parties du jour pour l'avantage des agriculteurs et des ouvriers, mais par les ordres de l'agent ou de l'adjoint<sup>96</sup>. S'il ne niait pas l'exercice de son ministère, l'abbé Rousseau affirmait ne pas y appeler avec la cloche. Le commissaire Dubreuil interrogea d'autres personnes. Presque toutes, selon une leçon bien apprise, reprirent les termes de Marin Rousseau et la déposition d'Urbain Rousselet est exemplaire :*

<sup>96</sup> AD 41, L 2577, 5<sup>e</sup> jour complémentaire an IV.

Urbin Rousselet, cultivateur âgé de 44 ans, demeurant dite commune de Ternay [...] dépose qu'il a connaissance parfaite que jamais le citoyen Rousseau ministre du culte catholique n'a sonné ni fait sonner pour l'exercice de son culte, le déposant déclare de plus qu'il a entendu lui-même le citoyen Rousseau recommander à ses concitoyens de ne point sonner pour l'exercice dudit culte. Témoignage à caution si l'on se souvient que Rousselet était le principal soutien du « Crapaud de nuit »...



*Le face-à-face se poursuivait entre le notaire de Ternay Nicolas Leroy et l'abbé Jacques de Labaye qui avait béni son mariage en 1789.*

Seul Nicolas Le Roy, notaire public, fit entendre un son un peu différent en disant qu'il a entendu quelque fois sonner la cloche, qu'il ne sait pas si c'est pour l'exercice du culte catholique ou pour la publication des lois, déclare en outre qu'il a entendu dire à plusieurs personnes que le citoyen Rousseau avait défendu de sonner.

À l'automne 1798, des signes annonciateurs d'agitation alertaient les administrateurs du canton de Villedieu :

Les conscrits de la région s'attroupent, non seulement pour se soustraire à la loi, mais bien pour menacer la République. Le 14 nivôse an VII (3 janvier 1799) fut dressé un État des déserteurs, réquisitionnaires et conscrits rebelles du canton de Villedieu pour servir au Commandant de la force armée de l'arrondissement de Vendôme. On y dénombrait 6 déserteurs, 11 réquisitionnaires et 14 conscrits rebelles pour le canton. À Ternay, ils étaient trois : Pigoreau, réquisitionnaire, caché chez son maître ; Claude Girault, conscrit, avait déserté en route et s'était caché à Artins ; de Pierre Rutard, autre conscrit, on ne savait rien<sup>97</sup>.

Le feu couva sous la cendre jusqu'au 1<sup>er</sup> fructidor an VII (18 août 1799) où le commissaire de Villedieu signala un fait inquiétant : Depuis trois jours j'ai été informé qu'une bande de trente à quarante jeunes gens avaient passé la nuit du 3 au 4 dans la commune des Hayes... dans une ferme nommée Bure, ils étaient décidés à demander des rafraîchissements, ayant aperçu deux domestiques de la ferme couchés dehors, ils ont passé sans rien dire et ont gagné la route des Hermites à Tours<sup>98</sup>.



*Général Louis de Bourmont*

Trois semaines plus tard, c'était à un véritable assaut qu'il fallait parer. Le 6 septembre, un détachement composé de 40 chasseurs et de 10 dragons arrivait à Vendôme. Le lendemain, à 4 heures du matin, le commandant apprenait qu'une colonne rebelle marchait sur Villedieu. Tandis que les gardes nationaux de Vendôme se rassemblaient, la troupe prit les devants et se rendit à Montoire puis au château du Fresne, à Authon, où les chouans étaient signalés. Ce n'était pas le bon « Fresne » ! On avait confondu avec un lieu-dit proche de La Chartre...

Pendant ce temps, le canton de Villedieu était dans les transes :

le 6 septembre, à 16 heures, Joseph Leclerc, agent municipal, fut prévenu qu'une colonne de chouans forte de 150 hommes se dirigeait vers le village [...].

Elle [une colonne républicaine venue de Montoire] arriva au Plat d'Étain le 7 septembre à 5 heures du matin, alors que le tocsin résonnait à Couture et à Ternay [...]. Le soir, 18 Vendômois arrivent, ils faisaient partie du second

<sup>97</sup> AD 41, L 231.

<sup>98</sup> Cité par PRUDHOMME (André), « Les chouans sous le Directoire en Loir-et-Cher (décembre 1798-mars 1800) – 1 », SLLC, 1993, p. 121 ; AD 41, L 231.

contingent. Le même jour, par arrêté de l'administration de Montoire, les barques servant à franchir le Loir à Artins et à Saint-Jacques sont ramenées sur la rive droite, enchaînées et cadennassées. Une garde est établie à Tréo et à Sougé.<sup>99</sup>

La prise éphémère du Mans par l'armée chouanne de Louis de Bourmont, le 15 octobre 1799, s'acheva par un retrait volontaire deux jours plus tard. Cet épisode ne mit pas fin à l'activité des chouans en Bas-Vendômois : Le 28 vendémiaire (20 octobre) à 3 heures du matin, une « colonne royale » de 50 hommes arrive chez un cultivateur de Montrouveau qui doit leur donner à boire et à manger. Notons que ces individus portent une cocarde et des gants blancs<sup>100</sup>.

Les acquéreurs de biens nationaux de Ternay – au premier rang desquels Leroy et Belle – reçurent cette aimable invitation :

*Le Commandant pour le Roy dans le Maine monsieur en me conférant le commandement de ces contrées m'a aussi envoyé la note des sommes auxquelles sont taxés les acquéreurs de biens nationaux vous y êtes compris pour la somme de trois cents livres que vous voudrez bien remettre aux personnes que vous connaissez pour être attachées au parti du Roy et qui se feront connoître à vous.*

*J'aime à croire que vous satisferez sur le champ à cette demande. Je vous prévient d'ailleurs que c'est la dernière lettre que vous recevrez.*

*J'ai l'honneur d'être*

*Monsieur      Votre Serviteur                      Ferdinand<sup>101</sup>.*

Qu'en termes galants ces choses-là étaient dites...

Louis Belle, qui était alors agent national, ne tarda pas à recevoir de la visite. Trois chouans vinrent réclamer la somme de 300 livres. Belle déclara ne pas l'avoir ; il obtint un bref sursis, mais les chouans prirent une garantie :

*Armée Catholique et Royale – 5<sup>me</sup> Division*

*Nous Royalistes nous sommes Présentés chez monsieur Belle de Croixval, Bien Recû avons Party de chez luy avec son fils pour nous conduire ou Bon nous semblera et promesse de nous remettre la somme convenue dans le Delay de quinze jours, fait deffense à aucuns Royalistes de violet le Droit de gens :*

*à Ternay ce 30 S<sup>bre</sup> milsept cent quatre vingt dix neuf sous le Respect de louis dix huit<sup>102</sup>. Ils réquisitionnèrent aussi un cheval.*

Le 29 octobre, le danger réapparut : près de Villedieu deux jeunes chouans sont reconnus par leur cocarde blanche. Ces deux individus sont armés chacun d'un gros bâton et demandent la route de Montoire. [...] Le mal vient encore de la Sarthe où à Ruillé et Poncé, il existe plusieurs bandes de chouans, « lesquels en réunissant en masse toutes leurs forces feront des entreprises pour envahir notre département ; il y a peu de nuits où il n'en passe pas à Marcé, Montrouveau, Les Hayes, Ternay, Couture, et delà à Ruillé et dans ses environs pour exercer leurs brigandages<sup>103</sup>.

Les chouans étaient partout : le 13 brumaire an VIII (4 novembre 1799), un fort contingent de 300 hommes traversa Villedieu au petit matin. La population locale leur semblait majoritairement acquise : À Trébet, Couture, Ternay, le service de garde est un amusement pour la plupart des habitants. À Villedieu, on monte la garde avec une légère baguette, réservant sans doute le fusil pour le remettre aux chouans<sup>104</sup>.

## **Les patriotes**

### **Louis Belle, le nouveau maître de Croixval**

Le 14 février 1791, Louis Belle devint propriétaire du bien national le plus prestigieux de Ternay, en se rendant adjudicataire de tous les bâtiments, terres, prés et dépendances du ci-devant prieuré de Croixval, ensemble du censif dudit prieuré consistant en cens, rentes, sols et ventes et autres profits de fiefs, moyennant la somme de 17 500 livres<sup>105</sup>.

En janvier 1798, L. Belle était toujours cultivateur demeurant au lieu de Croix-Val. Ce jour-là, il réclamait 32 chesnées de pré, dans la commune de Couture et dépendant de la cy devant cure, pour lesquelles il avait soumissionné le 21 fructidor an IV ; mais une complication était intervenue :

<sup>99</sup> Cité par PRUDHOMME (A.), op. cit., 1993, p. 138 sq. Voir aussi LEGRAS (M.), *Troubles et émotions en Vendômois sous la Révolution*, mémoire de maîtrise, université de Tours, p. 73 sq. Selon ce dernier, une dizaine de Volontaires seraient venus de Ternay prêter main forte aux troupes républicaines.

<sup>100</sup> LEGRAS (M.), op. cit., p. 78. AD 41, L 580-15.

<sup>101</sup> AD 41, L 580-15.

<sup>102</sup> LEGRAS (M.), op. cit., p. 98. AD 41, L 580-14. Le 1<sup>er</sup> janvier, ce fut le tour de la Veuve Barbereau qui, elle, versa les 300 livres.

<sup>103</sup> LEGRAS (M.), op. cit., p. 80 sq.

<sup>104</sup> PRUDHOMME (A.), « Les chouans sous le Directoire en Loir-et-Cher (décembre 1798-mars 1800) – 2 », *JSLLC*, 1994, p. 62.

<sup>105</sup> AD 41, L 1683 et Q 1399.

*Que ledit exposant étant obligé de joindre à sa soumission un certificat visé par les membres de l'administration de Villedieu, qu'il ny avoit point de bail en 1790 et qu'il n'étoit point imposé particulièrement sur le rôle de la contribution foncière de 1793.*

*Que pour obtenir ce certificat il se seroit adressé au Citoyen Jacques Mousseron agent municipal de la commune de Couture qui luy a fait éprouver un refus sans motif légitime.* Jacques Mousseron, propriétaire de la demeure du Pin, était un des animateurs de la faction contrerévolutionnaire du canton de Villedieu, fervent soutien des prêtres réfractaires, dont le « Crapaud de nuit » ; tous les moyens étaient bons pour compliquer la vie d'un acheteur de biens nationaux ! Ce ne fut pas le seul litige que Belle eut à affronter à propos de ses achats.



*À Croixval, Louis Belle résidait certainement dans l'aile ouest du prieuré, construite au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

En octobre 1799, après la démission du notaire et ami de Belle, Nicolas Leroy, du poste de commissaire cantonal de Villedieu, son remplaçant, le citoyen Rignon, était plutôt proche de Joseph Leclerc. Lui aussi se montrait méfiant à l'égard du propriétaire de Croixval :

*Je ne puis vous dissimuler que le citoyen Belle est un homme sur lequel je ne puis avoir aucune confiance [...]. Je suis fâché que la conduite du citoyen Belle exige une telle mesure [lui retirer sa fonction d'agent de la commune]. [...] Mais sa facilité à se laisser endoctriner le rend suspect et dangereux<sup>106</sup>.*

### **Nicolas Leroy, le notaire**

Dans sa lettre du 18 germinal an II (7 avril 1794), Nicolas Leroy était heureux de présenter ses saluts fraternels d'agent national de Ternay à Bourgogne, agent national du district de Vendôme :

*C'est avec bien de l'empressement que je fraternise avec toy comme agent national de ma commune, avec d'autant plus de plaisir que je te fais part que toutes les lois qui parviennent à la Municipalité de la commune de Ternay sont lue et publiée chaque jour de décadi au pied de l'arbre de la liberté, que le fanatisme a disparu tout d'un coup lorsque celui qui en étoit le chef a disparu pour se rendre dans sa famille<sup>108</sup>.* L'indésirable suppôt du fanatisme était évidemment le cousin Joseph Jacquet de Lahaye. Leroy ne voyait qu'une limite à son exercice d'agent national : une loi prononçait l'incompatibilité avec la fonction de notaire public, auquel cas il opterait pour cette dernière.

Nicolas Leroy fut en particulier « commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du canton de Villedieu » au moment de la grande menace chouanne de 1798-1799. La tension était extrême avec des agents nationaux de communes, en particulier de Ternay, qui ne partageaient pas ses opinions :

*Ces deux agents l'un nommé Boistard de Couture et l'autre Blot agent de Ternay sont seuls causes de ce que je suis menacé, ils ne cessent de dire à leurs administrés que c'est moi seul qui a fait venir la troupe à Villedieu et que j'ay fait faire des recherches de leurs bons prêtres [...]. Il en arrivait même à craindre pour sa vie :*

*[...] enfin les propos indiscrets et scandaleux de ces deux agents excitent des menaces contre moy qui met ma vie en danger en me rendant à ce malheureux canton et je pense qu'un cantonnement de vingt hommes à Couture y seroit nécessaire<sup>109</sup>.*

Le 1<sup>er</sup> vendémiaire an VII (22 septembre 1798), Nicolas Leroy présenta sa démission dans une lettre au ministre de l'Intérieur : *Citoyen Ministre, Le Directoire exécutif ma honoré de sa confiance en me nommant son commissaire près l'administration municipale du canton de Villedieu par son arrêté du 18 fructidor an 4<sup>e</sup>. J'ay accepté cette*

<sup>106</sup> AD 41, L 231. Lettre de Joseph Leclerc à Venaille, commissaire du gouvernement près le Département de Loir-et-Cher, 5 thermidor an VII (23 juillet 1799).

<sup>107</sup> Ibid. Rignon, commissaire du canton de Villedieu, à Venaille, commissaire du gouvernement près le Département de Loir-et-Cher, 21 brumaire an VIII (12 novembre 1799).

<sup>108</sup> AD 41, L 1694.

<sup>109</sup> AD 41, L 231. Lettre au commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du Département de Loir-et-Cher, 11 prairial an VI.

*auguste fonction le 4 vendémiaire an 5 et continué de l'exercer jusqu'à ce jour sans interruption, non pas sans éprouver quelques désagrèments dans ce canton où l'esprit public est tout à la foy royaliste et fanatique, où il y a eu quelques petits troubles qui sont actuellement assouppis [...].*

*Je vous supplie Citoyen ministre de prendre en considération ces puissants motifs qui me forcent de vous faire ma présente démission de Commissaire de pouvoir exécutif près l'ad<sup>m</sup> municipale du canton de Villedieu<sup>110</sup>.*

En ces temps particulièrement troublés, il n'était pas facile de pourvoir au remplacement d'un commissaire cantonal et Leroy fut invité à revoir sa décision. Sortant du placard la loi d'incompatibilité des fonctions, il consentit à accorder un sursis. Comme Louis Belle, Nicolas Leroy était attaqué sur sa droite, mais aussi sur sa gauche. Joseph Leclerc le taillait en pièces : *Hier ce dernier plein de vin s'est permis une violation de confiance impardonnable. S'étant joué à plusieurs de nos ennemis jurés, il m'a provoqué et insulté comme dénonciateur de deux conscrits déserteurs criant dans la rue que j'étois cause des malheurs du canton [...]. Il est vrai que j'ai dénoncé à ce commissaire deux déserteurs, mais il devoit en garder le secret.*

La charge virulente de Joseph Leclerc était datée du 23 juillet 1799. Une dizaine de jours plus tard, les attaques se précisaient ; cette fois, le coup partait de Ballyer, commissaire du Directoire exécutif près le tribunal de police correctionnelle, un révolutionnaire affirmé, compagnon de route de Vouergère-Lambert, Hésine et autres. Le 14 thermidor an VII (1<sup>er</sup> août 1799), il écrivait au commissaire près le Département :

*Citoyen Collègue, Vous devez être instrui [...] des insurrections, atroupements séditeux qui se sont manifestés à Villedieu, de la résistance à l'exécution des loix, des outrages envers les autorités constituées dont je poursuis les auteurs.*

*Je ne vous dissimuleray pas que les citoyens Boutier, Marie et Leroy, commissaire du canton, semblent se coaliser pour favoriser les progrès de la malveillance. Les fêtes républicaines sont mises de côté, [...]. Les déserteurs et conscrits du canton de Villedieu sont Coupé de Couture, Belle fils de l'agent de ternay, déserté avec armes et bagages [...].*

*Le commissaire de Villedieu, parent du fanatique Labaye, ex-curé, mérite d'être sévèrement rappelé à ses devoirs. Il protège tous les prêtres réfractaires [...]<sup>111</sup>.*

Le même jour, Joseph Leclerc, assisté de deux compères, Nail et Rottier, faisait tonner l'artillerie lourde contre Leroy. Il s'agissait de protester contre le projet de destitution de deux hommes de l'administration cantonale :

*[...] Considérant que la destitution projetée du citoyen Rignon secrétaire et la suppression du citoyen Clavelle-Seppey commis courier ne peuvent être regardées que comme un effet violent de l'intrigue, de la malveillance, de l'animosité et de la vengeance la plus marquée, puisque loin de leur avoir fait aucun reproche on leur a au contraire prodigué des éloges sur leur exactitude et sur leur patriotisme ; qu'il est présumable que le but des principaux meneurs Boutier président, Marie agent de Couture, Belle agent de Ternay et Leroy commissaire du pouvoir exécutif, en destituant le secrétaire est d'écarter un citoyen trop intelligent et trop patriote pour des ennemis ineptes et de s'en procurer un favorable à leurs sourdes menées [...].*

Belle illustration de la féroce lutte de pouvoir qui marqua la brève existence du canton de Villedieu, elle-même reflet de celles qui se livraient aux niveaux supérieurs, district, département et même à l'échelle nationale. Au départ, trois clans étaient distingués : les contrerévolutionnaires, les républicains modérés et les révolutionnaires avancés. Aux yeux de ces derniers, les deux premiers groupes s'étaient rassemblés :

*Considérant qu'une pareille coalition de plusieurs membres municipaux et du commissaire Leroy, qui depuis les assemblées primaires ont embrassé ouvertement le parti des chefs conspirateurs [...] ne tend à rien moins qu'à désorganiser l'administration municipale en dégoûtant les membres dont le patriotisme ne s'est jamais démenti [...]<sup>112</sup>.*

Le 22 octobre, Nicolas Leroy confirmait sa démission : *Citoyen Collègue, Je dois vous faire part qu'à l'instant je viens d'adresser ma démission au ministre de l'Intérieur, en datte de ce jour. [...] Je ne dois point vous taire les principaux motifs qui m'ont déterminé à faire cette démission*

1°) *Étant éloigné de plus de deux grandes lieues et demie de mon domicile au chef-lieu, les chemins en hiver horribles et dangereux.*

2°) *mon état de notaire public duquel je suis très occupé me prive quelques fois de me livrer à quelques traveaux de mon état de commissaire.*

3°) *Enfin ma santé actuelle ne me permet pas de me livrer à deux états tout à la fois. Cependant je suis bien voué au bien de mon pays je désire pouvoir procurer des renseignements de localité à mon successeur<sup>113</sup>.*

Les destins de Nicolas Leroy et de Louis Belle ont suivi des courbes parallèles. Ils ont été favorables aux idées nouvelles ; ils ont compté parmi les principaux acquéreurs de biens nationaux dans la commune de Ternay. Ceci ne leur a pas valu que des amis, d'abord parmi la fraction de la population hostile à la vente

---

<sup>110</sup> AD 41, L 231.

<sup>111</sup> AD 41, L 231.

<sup>112</sup> Ibid.

<sup>113</sup> Ibid.

des anciens biens d'Église ; mais aussi chez les paysans et autres meuniers qui n'appréciaient pas de tels concurrents, en particulier ceux venus d'ailleurs, comme Belle. Tous deux ont exercé des fonctions dans l'administration révolutionnaire, Leroy comme commissaire du canton de Villedieu et Belle comme agent national de Ternay. D'abord attaqués sur leur droite par les partisans de la contre-révolution, ils ont ensuite subi de virulentes critiques sur leur gauche, de la part des révolutionnaires les plus avancés. Tous deux ont certainement accueilli la fin de la décennie révolutionnaire avec soulagement.

### *Alexandre Dubreuil, l'ancien curé « rouge »*

Il fut certainement un des tout premiers jeunes gens qu'Henri Grégoire, nouvel évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, ordonna prêtres en sa cathédrale, le 23 avril 1791. Il fut élu curé de Saint-Gourgon le mois suivant. Remarqué pour son zèle révolutionnaire, il fut nommé à la cure de Prunay, bastion de prêtres réfractaires déterminés. La bataille fut sans merci et sans véritable vainqueur : Dubreuil ne parvint pas à faire arrêter ses adversaires ; eux ne purent le décourager et l'obliger à quitter son poste<sup>114</sup>.

À la fin de 1793, il rendit ses lettres de prêtrise et quitta l'habit ecclésiastique. Rendu à la vie civile, il devint, au printemps de 1796, « commissaire du pouvoir exécutif près l'Administration municipale du canton de Villedieu ». Une fois encore, il était envoyé sur un front chaud : quelques semaines auparavant, Ternay était perçu comme un dangereux foyer de chouannerie et l'émotion avait justifié l'envoi d'une « phalange républicaine ».



*Église de Prunay où officia Alexandre Dubreuil*



*Peinture murale de la sacristie de l'église de Prunay où, selon la tradition locale, Louis André Fleury, qui fut curé réfractaire de Prunay, est représenté sur son lit de mort. Une lutte sans merci l'opposa à Alexandre Dubreuil.*

Remplaçant un commissaire soupçonné de contre-révolution, Dubreuil avait pour mission de rétablir l'ordre républicain et révolutionnaire dans ce canton gangrené de « fanatisme ». Son enthousiasme révolutionnaire était intact et il se rendit immédiatement à Ternay, au cœur du danger : *Citoyen, Ayant appris après mon retour de Blois que la Garde nationale de ternay s'était organisée, je n'ai rien eu de plus pressé que de leur faire annoncer par l'Agent municipal de cette commune que mon dessein était de voir les citoyens qui la composent rassemblés pour tâcher de ranimer en eux le patriotisme qui est si nécessaire pour l'affermissement de la République et la destruction de ses lâches et féroces ennemis. Nous prîmes jour au cinq floréal dernier, trois heures après midi. [...]*

*À 3 heures après midi je me trouvai donc au pied de l'arbre de la Liberté, je fis battre un rappel. Quarante citoyens se mettent en rang. Je leur lis la proclamation que tu verras. Je la vis avec une joie que je ne puis t'exprimer accueillie des cris répétés de vive la République. Je fis le dénombrement des citoyens présents ; il se trouvait monter à quarante qui me dirent qu'ils avaient formé deux compagnies, qu'ils voudraient bien avoir des armes et que si je pouvais leur en faire avoir, ils étaient prêts à marcher partout où on les commanderait. Je leur dis que si je découvrais en eux du zèle et du patriotisme, je ferais tous mes efforts pour leur en procurer. J'invitai à cette occasion l'Agent et les capitaines à me faire l'état le plus exact possible des armes qui pouvaient exister dans la commune et à me le faire passer dans le plus bref délai. Je croyais alors la cérémonie finie et dans cette persuasion j'avais dit aux commandans de remettre les citoyens en liberté.*

*Ceci les contrista un peu ; car un instant après ils députèrent le capitaine de la première compagnie pour me demander si je ne voulais pas les voir marcher. Tu te persuades aisément que je ne me refusai pas à cette proposition et tu te figures aussi le plaisir qu'elle me fit. Ils se mettent donc deux à deux et le tambour à leur tête ils font dans cet ordre le tour du temple des*

<sup>114</sup> Voir LOISEL (J.-J.), « Prunay sous la Révolution : la guerre des curés », *Prunay, Patrimoine dans votre commune* n° 50, Blois : CDDPA 41, p. 41-54.

catholiques et du terrain qui l'environne. De retour sur la place, ils se rangent en bataille autour de cet arbre chéri des Républicains et là, pour terminer la cérémonie, nous chantâmes la strophe de l'hymne des Marseillais : *Amour sacré de la patrie. Après quoi les citoyens purent se divertir et boire à la santé de la République et disaient-ils de notre nouveau commissaire.*

Ces citoyens de Ternay qui non seulement couraient au devant des désirs du commissaire, mais voulaient faire plus encore, étaient pour le moins déroutants ! Dubreuil avait de quoi se montrer ravi de ce premier contact. Mais le tapis de roses était tout de même parsemé d'épines. Le 1<sup>er</sup> mai 1796, il écrivait au commissaire près le Département :

*J'ai reçu ces jours derniers une lettre de toi dans laquelle tu te plains de ce que je ne t'ai pas envoyé exactement décade par décade les états de situation des rôles de contributions foncières, somptuaires et personnelles du canton de Villedieu.*

*Si je ne t'en ai pas envoyé jusqu'à présent, la raison t'en est connue ; tu sais que depuis un mois que je suis commissaire, j'ai toujours été errant, vagabond et sans domicile, parce que personne ne voulait me loger.*

*J'en ai enfin trouvé un ; depuis à peu près huit jours je réside chez le citoyen Bel, à Croix-Val commune de ternay, à deux lieues de Villedieu, chef-lieu du canton. Croixval devenait son refuge le plus sûr et il ne pouvait même pas songer à résider au chef-lieu de son canton !*

Trois semaines plus tard, les ardeurs révolutionnaires des Ternaysiens avaient fondu comme neige au soleil : *Citoyen, Je te fais passer ci-joints les états décadaires de situation des rôles des contributions foncières, somptuaires et personnelles des communes du canton de Villedieu.*

*Tu y remarqueras toujours la commune de ternay en retard pour la confection de ses deux rôles. Lorsque je fais des représentations à l'agent de cette commune, il rit et il me dit pour toute réponse : « comment donc que ça peut se faire, j'avons commencé les premiers »<sup>115</sup>. Dubreuil avait compris que l'on se payait sa tête...*

### ***Claude Mettaye, l'instituteur***

Les informations sont lacunaires sur l'instituteur de Ternay pendant la décennie révolutionnaire. Claude Mettaye ne fit guère parler de lui. Il s'empressait de répondre aux demandes de l'autorité civile, comme dans cette lettre du 15 nivôse an 2 (4 janvier 1794) adressée à l'agent national près le district de Vendôme :

*[...] vous demandez latestation de la réception de l'adresse au peuple françois, et même de la publication faite dycelle aux citoyens de la commune, et pareille attestation de la part de l'instituteur. Citoyen nous lavons reçue le huit Brumaire. Elle a été proclamée le dix, et par l'instituteur et institutrice lue à leurs élèves le neuf dudit. La décade suivante le citoyen agent nationale nous en a demendé la réception et reconnoissance que jay faite tant pour moy que pour ma fille instutrice<sup>116</sup>.*

Ce courrier confirme que la « petite école » fondée par l'abbé Satis fonctionnait toujours, avec un instituteur et une institutrice. Cette dernière, Marie Mettaye, était la fille du maître d'école.

Son accession au poste de commandant de la garde nationale du canton de Villedieu en 1798 tend à prouver son adhésion au régime républicain. Mais dans son éphémère existence, le canton de Villedieu n'a guère brillé par l'ardeur révolutionnaire de ses dirigeants. De plus, une fronde s'est manifestée lors de la réception des gradés de la garde nationale. L'autorité cantonale en a laissé ce récit dans sa délibération du 20 prairial an VI (8 juin 1798) :

*Et attendu que la majeure partie des officiers du canton après avoir été invités tous, se sont réunis pour opérer la réception des grades, et que le citoyen Mettaye, commandant la garde nationale du canton s'est présenté au lieu des séances de l'administration pour l'inviter à être présente après s'être réunis en armes sur la place publique dudit Villedieu, l'administration s'est transportée en corps sur la ditte place où étoient réunis les citoyens du canton et au moment de la réception des grades, un grand nombre des citoyens de la commune de Villedieu se sont approchés, tant armés que non armés et ont déclaré à l'administration dans la personne de son président, qu'ils ne vouloient point reconnoître la nomination des officiers de laditte commune de Villedieu [...]. Le citoyen Mettaye continuera de remplir ses fonctions de commandant ainsy que les anciens officiers jusqu'à ce que le Département ait statué sur les différentes réclamations ; et que le drapeau du Bataillon restera déposé au lieu des séances de l'administration [...]<sup>117</sup>.*

---

<sup>115</sup> AD 41, L 231.

<sup>116</sup> AD 41, L 1863.

<sup>117</sup> AD 41, L 231.

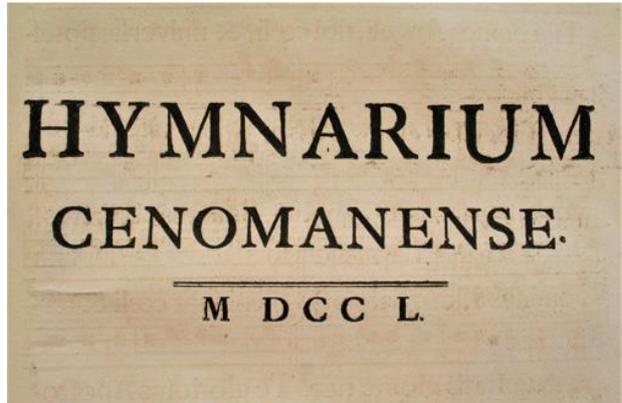
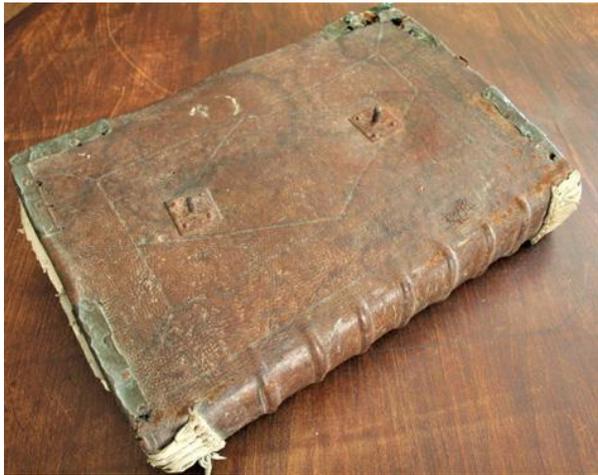
## *Dernière minute...*

### *L'antiphonaire de Ternay*

Tout récemment, à l'occasion de déménagements de la bibliothèque de la Société archéologique du Vendômois, a été découvert un livre religieux dont le destin fut, pour un temps, lié à la paroisse de Ternay. Il s'agit d'un antiphonaire du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi décrit par Bernard Diry :

*In-folio, dos à neufs, reliure endommagée, veau brun, angles renforcés par des pièces métalliques, certaines pages rajoutées en fin déchirées.*

*Deux dates : 1750, celle de l'ouvrage « Hymnarium cenomanense » ; une seconde : 1843, sur un complément ajouté avec la mention « paroisse de Ternay ».*



*L'hymnaire et sa page de titre.*

Le titre latin de l'ouvrage pourrait se traduire : « Hymnaire du diocèse du Mans ». Il fut édité à l'initiative de l'évêque du Mans, M<sup>sr</sup> de Froullay. Il est tout à fait logique de trouver un tel livre dans la paroisse de Ternay, qui appartient au diocèse du Mans jusqu'à la Constitution civile du clergé de 1790. Et le complément de 1843 s'expliquerait, puisque Ternay était passé dans le diocèse de Blois et il fallait adapter le vieil antiphonaire.



*Charles Louis de Froullay  
évêque du Mans*

Né en 1687, Charles Louis de Froullay appartenait à une vieille famille noble du Maine. Très tôt, il fut destiné à entrer dans les ordres, puisqu'il reçut la tonsure dès 1700. Il fut chanoine en 1708, avant même d'être ordonné prêtre, en 1715 et nommé aumônier du roi la même année. Il fut nommé évêque du Mans le 17 octobre 1723 et installé le 25 février de l'année suivante. Jeune évêque, il vieillit sous la mitre mancelle jusqu'à son décès, en 1767, au terme d'un très long épiscopat de 44 ans.

Il n'y eut pas de faits majeurs dans son activité de prélat. Comme beaucoup d'évêques, il fut affronté à la querelle janséniste et fit montre, semble-t-il, d'une certaine diplomatie : son chapitre cathédral étant hostile à la bulle Unigenitus – que refusaient les jansénistes – il parvint à faire adhérer les membres en présentant l'acceptation comme une simple ordonnance de discipline et non un point de dogme.

Les Archives départementales de la Sarthe possèdent deux ouvrages réalisés à son instigation et qui sont ainsi décrits :

.1. *Antiphonarius cenomanense* [suivi de] *Hymnarium cenomanense*.

Reliure cuir, 7 nerfs, coins en fer, coiffes déchirées, décor à la roulette.

Format : 52 cm. 1 272 pages. Texte imprimé, en langue latine.

Année de publication : 1750.

2. *Antiphonarius cenomanense, illustrissimi et reverendissimi in christo patris ed. Caroli Ludovici de Froullay, cenomanensis episcopi* [...].

Texte imprimé. Format : 54 cm. 1 056 – 17 pages. Présentation : musique.

Information éditeur : J.-B. Coignard (Parisûs) / Fratres Guerin.

Année de publication : 1750.

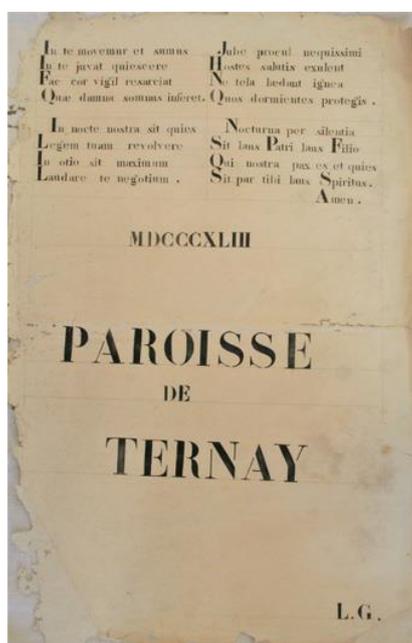
Auquel de ces deux titres rattacher l'exemplaire de Ternay ? D'après les intitulés, le premier ouvrage correspond mieux à celui de Ternay puisqu'il comporte la mention *Hymnarium cenomanense*. L'organisation de ce dernier est complexe et il comprend :

- Une première partie de 1 056 pages numérotées. Mais dans livre ne figurent que celles numérotées de 605 à 1 056. La reliure, même si des pages ont été visiblement arrachées, n'est pas apte à contenir les quelque 300 feuilles d'un papier épais qui font défaut. Ceci conduit à l'hypothèse qu'elles constituaient un premier volume, aujourd'hui disparu.

- La deuxième partie correspond à l'*Hymnarium cenomanense*, qui comprend 214 pages.

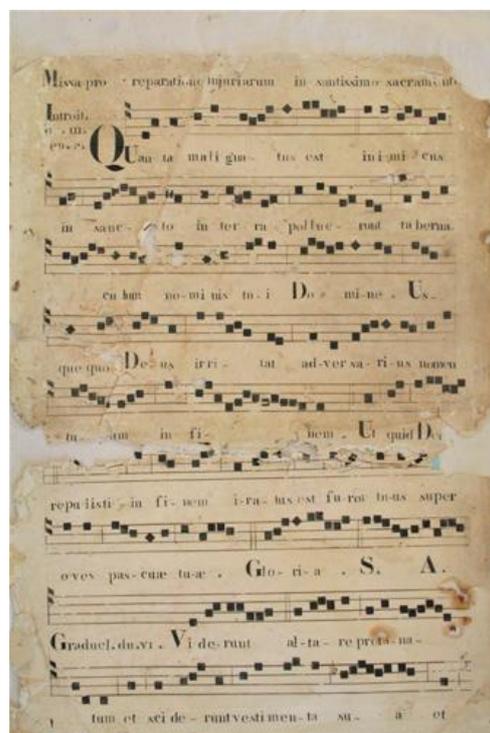
- La troisième partie, forte de douze feuilles non numérotées, représente l'ajout opéré en 1843, sans doute pour harmoniser avec la liturgie du diocèse de Blois. Le curé de Ternay était alors l'abbé Blessebois et l'évêque de Blois était M<sup>gr</sup> de Sausin : ils ne répondent donc pas aux initiales L G.

En revanche, la pagination de 1 056 pages pour l'antiphonaire correspond exactement à celle du deuxième ouvrage de M<sup>gr</sup> de Froullay. L'antiphonaire de Ternay, un peu « bricolé », garde sa part de mystère...



*L'ouvrage fut bien propriété de la paroisse de Ternay.*

*Une page de l'antiphonaire ►*



Un autre ouvrage est attribué à M<sup>gr</sup> de Froullay :

*Breviarium Cenomanense... D. D. Caroli Ludovici de Froullay... auctoritate editum...* Paris : J. B. Coignard, 1748, 4 vol. in-12.

Ce bréviaire, vu sa date d'édition, ne peut correspondre au livre de Ternay.

Un délicat problème de vocabulaire est posé : s'agit-il d'un « antiphonaire », d'un « graduel », d'un « hymnaire » ? Sans pouvoir le résoudre à coup sûr, posons les caractéristiques des trois termes<sup>118</sup> :

1. Antiphonaire : le terme dérive du mot *antiphona*, antienne, refrain d'un psaume. Il s'agit d'un livre liturgique catholique rassemblant les partitions grégoriennes des heures canoniales (liturgie des heures, ou bréviaire). Il se différencie du bréviaire en ce qu'il ne contient que les parties chantées de l'office.

2. Graduel : c'est un recueil des chants grégoriens qui peuvent être chantés à la messe. Son nom vient de la pratique qui consistait à faire chanter le « répons graduel » par deux ou trois chantres qui se plaçaient sur

<sup>118</sup> Source : Wikipédia, entrées « Antiphonaire », « Graduel », « Hymnaire ».

les « marches » (latin *gradus*) du jubé pour mieux se faire entendre. Le nom de ce chant s'est étendu à tout le recueil.

.3. Hymnaire : ouvrage rassemblant plusieurs hymnes, chants religieux métriques ou rythmiques qui sont dits à chaque heure de l'office (par exemple, le *Veni Creator*).

D'après M<sup>gr</sup> Philippe Verrier et Bernard Diry, que je remercie vivement pour leur éclairage, c'est le terme d'antiphonaire qui correspond le mieux à cet ouvrage.

Les partitions sont présentées selon la notation neumatique. On appelle neumes (du grec ancien *neûma*) les signes de la notation musicale qui furent en usage à partir du IX<sup>e</sup> siècle et durant tout le Moyen Âge, jusqu'à la généralisation de la portée moderne à cinq lignes. La notation neumatique carrée, calquée sur celle de la fin du XII<sup>e</sup> siècle début du XIII<sup>e</sup> siècle, sur les portées à quatre lignes, reste utilisée dans les éditions modernes de plain-chant, c'est-à-dire essentiellement le chant grégorien<sup>119</sup>.

---

<sup>119</sup> Source : Wikipédia, entrée « Notation neumatique ».

### Complément généalogique à propos du « Crapaud de nuit »

Monsieur André Coudray, dont les attaches familiales à Ternay sont anciennes, a eu l'amabilité de me communiquer un précieux tableau généalogique de la famille Jacquet, qu'il a réalisé et qui met bien en évidence les liens entre les Jacquet de Lahaye et les Jacquet de la Tuffière. Une autre branche familiale sera explorée dans la troisième partie de cette monographie (Voir « L'affaire Allard », dans la troisième partie de cette étude).

<b>JACQUET</b> Jacques Ternay N 25 mars 1627	FREDUREAU Renée Ternay N 23 mai 1633
--	--

<b>JACQUET</b> Claude Ternay N 8 juin 1658 M 11 janvier 1685, aux Hayes D 7 octobre 1729 (Ternay)	BOULLAY Marguerite N 1665 M 11 janvier 1685, aux Hayes D 20 mai 1746 (Ternay)
--	---

La famille Fredureau occupa une place notable en Bas-Vendômois aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. En 1594, « honorable homme » Jacques Fredureau était fermier du prieuré de Saint-Gilles. En 1622, maître Louis Fredureau, grénétier du grenier à sel, et maître François Fredureau, greffier, faisaient partie des notables de Montoire. En 1657, deux nouvelles cloches furent fondues pour l'église Notre-Dame de Pitié et l'abbé Brisset donne le détail de la cérémonie de bénédiction :

*Le timbre est mis sous la protection du bienheureux saint Jacques et a pour parrain noble personne messire Jacques Fredureau, lieutenant de cette ville, et pour marraine demoiselle Simonne du Bellay, fille de M. Drouilly, procureur du Vendômois, seigneur des Hayes [et de Ternay]. La cloche « qui sera la seconde après la grosse » aura pour parrain noble Olivier de la Rivière, procureur fiscal de cette ville, et pour marraine demoiselle Louise Fredureau, fille noble homme Jacques Fredureau, sieur de Grandlay.*

Le rayonnement local de cette famille grandit encore au siècle suivant. Le 6 décembre 1701, Philippe Fredureau, sieur de Villedrouin, fut élu président du conseil d'administration de l'hôtel-Dieu de Montoire : *Ce personnage était fils de Jacques Fredureau, sieur du Gué [...] et de Madeleine Lecomte. [...] C'est d'eux qu'il hérita ce fief de Villedrouin, non loin de Villedieu [sur la commune de Montrouveau]. Il fut contrôleur de la maison de la duchesse d'Orléans. [...] Par son père, Jacques Fredureau, qui fut lieutenant du bailli en 1642, il était petit-fils de Louis Fredureau, sieur de Grandlay, grénétier au grenier à sel de Montoire (1623-1635). Il était aussi le gendre du lieutenant du bailli au siège de Montoire. C'était un grand personnage de notre ville<sup>120</sup>.* Son habitation était la belle demeure Renaissance sur la place de Montoire. Son fils, également prénommé Philippe, marcha sur ses brisées.

Philippe Fredureau, bailli du marquisat de Querhoent – nom de Montoire pour quelques décennies – porta le titre de maire perpétuel de la ville à partir de 1776 ; il eut pour successeur Pierre René Charles Arnoult, dont le rôle à Ternay pendant la Révolution a été souligné.

Les tableaux ci-dessous font apparaître plusieurs faits intéressants :

.1. Une lignée Marchal. Jean-Baptiste Étienne Marchal, marié avec Madeleine Aimée Jacquet le 18 janvier 1829. Leur fils, Léon Pierre, est né à Paris en 1831, là où ses parents ont habité et où son père est décédé. Juge de paix et avocat à Tours, il semble y avoir résidé jusqu'au décès de son épouse dans cette ville. Puis il a passé, au moins en partie, les années suivantes à Ternay et il a pris une part active à la lutte des cléricaux locaux contre la création d'une école publique de filles (Voir le chapitre « L'affaire de l'école des filles » dans la III<sup>e</sup> partie de cette étude, p. 98 sq.). Il est décédé le 22 août 1915 dans le village.

.2. Une lignée Jacquet de la Tuffière a prolongé la voie de la médecine, avec Victor Julien, docteur médecin à Bessé-sur-Braye, puis Marie Victor Henri, médecin à Montoire.

La deuxième épouse d'Henri Sébastien Jacquet de la Tuffière, Amélie Madeleine Satis, est probablement apparentée à une lignée de médecins de ce nom, à Montoire et à Vendôme. Et comment ne pas penser à François Guillaume Satis, prédécesseur du « Crapaud de nuit » à la cure de Ternay ? Une recherche généalogique à propos de cette famille remplacera peut-être les hypothèses par des certitudes...

<sup>120</sup> BRISSET (Abbé Paul), *Histoire de Montoire*, tome 1, p.226.

MARCHAL Jean-Baptiste Étienne N 13-4-1785 Auxerre M 18-1-1829 Ternay D 22-1-1864 Paris	<b>JACQUET</b> Madeleine Aimée N 25-10-1796 Ternay M 18-1-1829 Ternay D 13-4-1879	<b>JACQUET</b> de la Tuffière Henri Sébastien N 20-1-1807 Notaire juge de paix à Vouvray Ternay D 14-10-1878	1 BENARD Elizabeth 2 SATIS Amélie Madeleine 3 WINANDY Joséphine	<b>JACQUET</b> de la Tuffière Victor Julien N 6-7-1792 Couture s/L M 15-6-1818 Docteur médecin Bessé s/Braye D 4-6-1862 Montoire s/L	BOURGOIN Luce Virginie N 12-1-1798 Bessé s/Braye M 15-6-1818 D 11-5-1870 Montoire s/L
--	--	---	---	--	---

MARCHAL Léon Pierre N 2-7-1834 à Paris Juge de paix avocat D 21-8-1915 à Ternay	BODROT Adèle N 24-9-1836 à Paris D 21-8-1880	<b>JACQUET</b> de la Tuffière Pierre Victor Henri N 3 mai 1859 M 21-1-1884, Montoire Médecin D 8-4-1886 à Montoire	LUBINEAU Jeanne Marguerite N 4-8-1860 à Montoire M 21-1-1884, Montoire D 2-6-1931, Avranches
---	---	--	---

LIEBARD Théodore Louis N 21-1-1873 Tourlaville M 27-5-1907 à St-Pair- s/Mer Contrôleur des douanes D 14-2-1978	<b>JACQUET</b> Marie-Aline N 17-2-1885 M 27-5-1907 à St-Pair- s/Mer D 10-5-1947
--	--

## **Orientation bibliographique**

Cette orientation bibliographique concerne l'ensemble des quatre parties de cette étude.

### **Sources**

- Archives départementales de Loir-et-Cher [abréviation : AD 41].
- Archives diocésaines de Blois [abréviation : Dioc 41].
- Archives du ministère de la Défense [abréviation : AMD].
- Archives municipales de Ternay.
- Bibliothèque communautaire des Territoires vendômois [abréviation : BCTV].
- Bulletins de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois [abréviation : BSAV].
- Journaux régionaux : *Le Loir*, *Le Carillon de Vendôme*, *Le Progrès de Loir-et-Cher*, *Le Patriote vendômois*, *Semaine religieuse de Blois*,

### **Bibliographie proposée par Jackie Despriée pour sa contribution sur la Préhistoire**

- BOULE M. -1888 – Essai de Paléontologie stratigraphique de l'Homme. *Revue d'Anthropologie*, 3<sup>e</sup> série, 3, 130 et ss.
- BOURGEOIS Ab. L., 1862 – Simple causerie sur les découvertes récentes relatives à l'Homme fossile. *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, 2, 75-83.
- BOURGEOIS Ab. L., 1865 – Note sur le diluvium de Vendôme (Loir-et-Cher). *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 3, 187-193.
- CLÉMENT P., 1905 – Découverte d'un atelier acheuléen à Artins (Loir-et-Cher). *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 2, X, 239.
- CHAPUT E., 1917 – *Recherches sur les terrasses alluviales de la Loire et de ses principaux affluents*. Annales de l'Université de Lyon, nouvelle série, Sciences, Médecines, 41, 303 p.
- DENIZOT G., 1921 – Les alluvions du bassin de la Loire. *Bulletin Géologique et Minéralogique de Bretagne*, II, 4, 430-477.
- DENIZOT G., 1929 – Les emplacements préhistoriques des vals du Loir. *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, XX, 89-138.
- DENIZOT G., 1930 – Les corrélations entre les niveaux du Quaternaire et les époques du Préhistorique Français. *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, XX, 15 – 42.
- DENIZOT G., 1931 – Les corrélations entre les niveaux du Quaternaire et les époques du Préhistorique Français. *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, XX, 37 – 90.
- DENIZOT G., 1950 – Sur la définition et la valeur du terme « Chelléen ». *Congrès Préhistorique de France, Monaco*, XVI<sup>e</sup> session, 521-528.
- DESPRIÉE J., 1979 – *Les industries du Paléolithique inférieur et moyen dans la vallée du Loir vendômois (Loir-et-Cher) dans leur contexte géologique*. Thèse de doctorat, Géologie du Quaternaire et Préhistoire, Université de Provence, Aix-Marseille I, 388 p.
- DESPRIÉE J., 1987 – Le site acheuléen de « la Jarretière » à Artins (Loir-et-Cher) d'après la collection Clément. *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 73-117, Vendôme.
- DESPRIÉE J., 2002 – Saint-Martin-des-Bois, de la Mer de la craie à la vallée du Loir : une histoire mouvementée. In : *Saint-Martin-des-Bois, Patrimoine dans votre commune*, 27, 3-9. Éd. CDPA-41.
- DESPRIÉE J., 2002 – À propos des dolmens de Saint-Martin-des-Bois, Loir-et-Cher. In : *Saint-Martin-des-Bois, Patrimoine dans votre commune*, 27, 10-12. Éd. CDPA-41.
- DESPRIÉE J. & LORAIN J.-M., 1982 – Les industries du Paléolithique inférieur et moyen de la vallée du Loir vendômois dans leur contexte géologique. *Bulletin de l'Association Française d'Etudes du Quaternaire*, 19 (2-3) 113-122, Maison de la Géologie, Paris.
- DESPRIÉE J. & VOINCHET P., 2004 – Les systèmes fluviaux de la vallée du Loir vendômois : faciès, séquences, tectonique récente, préhistoire et datations absolues. In : *Approche archéologique de l'environnement et de l'aménagement du territoire ligérien*. Actes du colloque d'Orléans, 14, 15 et 16 novembre 2002, p. 7 – 26. Éd. Fédération Archéologique du Loiret et Etudes Ligériennes, Orléans.
- DESPRIÉE J. & VOINCHET P., 2005 – Nouvelles données sur la géologie, la préhistoire et la datation des alluvions de la vallée du Loir dans la région de Vendôme. *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 85-98.

- DESPRIÉE J., VOINCHET P., BAHAIN J.-J., FALGUÈRES C., LORAIN J.-M. & DUVALARD J., 2003 – Les nappes alluviales pléistocènes du Loir dans la région de Vendôme (Loir-et-Cher, France). *Quaternaire*, 14, (4), 207-218.
- DESPRIÉE J., GAGEONNET R., VOINCHET P., BAHAIN J.-J., FALGUÈRES C. & DÉPONT J., 2005 – Les industries à bifaces des nappes alluviales du bassin moyen de la Loire en région Centre : situations stratigraphiques et datations RPE. In : *Données récentes sur les modalités de peuplement et le cadre chronostratigraphique, géologique et paléogéographique des industries du paléolithique ancien et moyen en Europe (Colloque de Rennes, 22-25 septembre 2003)*. John & Erica Hedges Ltd, Oxford. British Archaeological Reports, International series / S1364, p. 431-444.
- DESPRIÉE J., COURCIMAULT G., VOINCHET P., TISSOUX H., BAHAIN J.-J., & FALGUÈRES C., 2018 – Géochronologie et Préhistoire des nappes fluviales fossiles du Loir vendômois à Naveil, Villiers, Thoré et Lunay (Loir-et-Cher). *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 23 – 48.
- FLORANCE E.-C., 1922 – Essai d'Archéologie préhistorique pour le Loir-et-Cher. In : *L'Archéologie préhistorique, protohistorique et gallo-romaine en Loir-et-Cher*, t.1. Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle et d'Anthropologie du Loir-et-Cher, 16, 41-146.
- GIOT D., MAGET P. & IRRIBARIA. R., 1999 – *Carte géologique de la France à 1/50 000, feuille de Vendôme, 395*. Service Géologique National, Bureau de Recherches Géologiques et Minières, Orléans-La Source
- GIOT D., MANIVIT J. & CORBIER P., 2004 – *Carte géologique de la France à 1/50 000, feuille de la Chartre-sur-le-Loir, 394*. Service Géologique National, Bureau de Recherches Géologiques et Minières, Orléans-La Source.
- HOUSSAY, F., 1904 – *L'œuvre de l'Abbé Bourgeois (1819-1878). L'homme tertiaire de Thenay* Librairie-Édition A. Maloine, Paris, 111 p.
- TISSOUX, H., DESPRIÉE, J., VOINCHET, P., BAHAIN, J.-J., FALGUÈRES, C. & DUVALARD, J., 2011 – Intérêt de la datation par ESR d'un transect complet pour la compréhension d'un système fluvial : Exemple de la vallée du Loir. *Quaternaire*, 22 (4), 345-356.
- VIBRAYE P. de, 1863 – Les silex ouvrés dans le diluvium de Loir-et-Cher. *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences*, XVI, séance du 30-03-1863, p. 579.
- VOINCHET P., 2002 – *Contribution méthodologique à la datation par Résonance Paramagnétique Electronique (RPE) des dépôts sédimentaires quaternaires. Application aux systèmes fluviaux de la Creuse, du Loir et de l'Yonne*. Thèse de doctorat de troisième cycle, Laboratoire de Préhistoire du Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 224 p.
- VOINCHET P. & DESPRIÉE J., 2005 – Datation des formations alluviales et des sites préhistoriques de la vallée du Loir vendômois. In : *Le Patrimoine en Loir-et-Cher, Géologie, Paléontologie, Préhistoire, Archéologie, Patrimoine naturel et bâti (Colloque de Blois, 16-17 novembre 2002)*. J. Despriée. & C. Leymarios. (Dr); *Revue Préhistoire, Histoire et Archéologie en Loir-et-Cher*, 3, 32-46. Éd. CDPA-41, Blois.
- VOINCHET P., DESPRIÉE J., GAGEONNET R., BAHAIN J.-J., TISSOUX H., FALGUÈRES C., DÉPONT J., DOLO J.M. & COURCIMAULT G. 2007 – Datation par ESR de quartz fluviaux dans le bassin de la Loire moyenne en région Centre : mise en évidence de l'importance de la tectonique quaternaire et de son influence sur la géométrie des systèmes de terrasses, *Quaternaire*, 18 (4) 335-347.
- VOINCHET P., DESPRIÉE J., TISSOUX H., FALGUÈRES C., BAHAIN J.-J., GAGEONNET R., DÉPONT J. & DOLO J.-M., 2010 – ESR chronology of alluvial deposits and first human settlements of the Middle Loire Basin (Région Centre, France), *Quaternary Geochronology*, 5. 381-384.

### Ouvrages généraux

- ANTOINE (M.), *Louis XV*, Paris : Fayard, 1989.
- AUDOUIN-ROUZEAU (S.) et BECKER (A.), *La Grande Guerre 1914-1918*, « Découvertes Gallimard », 1998.
- BACH (général André), *Fusillés pour l'exemple, 1914-1915*, Paris : Tallandier Éd., 2013.
- COSTE (P.), *Monsieur Vincent*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer, 2<sup>e</sup> éd., 1934.
- GREGOIRE DE TOURS, *Des miracles de saint Martin*, Livre IV, chapitre XII.
- LACHIVER (Marcel), *Dictionnaire du monde rural*, Paris : Fayard, 1997.
- LE NAOUR (Jean-Yves), *1915*, Paris : Perrin, 2013.

- LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Brève histoire de l'Ancien Régime*, Paris : Fayard, 2017.
- MONMERQUE, DE CHATEAUGIRON et TASCHEREAU, *Les Historiettes de Tallemant de Réaux*, Paris : A. Levavas seur, 1834.
- PROYARD (Abbé), *Vie du Dauphin, Père de Louis XVI*, Imprimerie de Plassan, Nouvelle édition, 1826.

### Ouvrages et travaux régionaux

- CARTRAUD (Jacques), *Légendes de Loir-et-Cher*, Blois : Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, 1981.
- Collectif [ss. dir. CROUBOIS (Claude)], *Le Loir-et-Cher, de la préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély : Éditions Bordessoules, 1985.
- Collectif [ss. dir. DENIS (Yves)], *Histoire de Blois et de sa région*, Toulouse : Éditions Privat, 1988.
- Collectif, *Blois, un diocèse, une histoire. Histoire des chrétiens du Loir-et-Cher*, [ss. dir. DELUZ (Christiane)], Association pour le Tricentenaire du diocèse de Blois, 1996 ; 256 p.
- Collectif, *Éclats de vers, éclats de voix. Ronsard en ses provinces*, Vendôme : Éditions du Cherche-Lune / Amis du pays natal de Ronsard, 2001.
- DESPRIEE (Jackie), LEYMARIOS (Claude), *Inventaire des mégalithes de la France. 3 – Loir-et-Cher*, 1<sup>er</sup> supplément à Gallia Préhistoire, Éditions du CNRS, 1974.
- DUCHATEAU (Cyril), *La Fédération nationale catholique dans le diocèse de Blois (1924-1939)*, Cahier du Tricentenaire, n° 8, 2001.
- DUPEUX (Georges), *Aspects de l'histoire sociale et politique du Loir-et-Cher, 1848-1914*, Paris, 1962.
- GALLERAND (chanoine Jules), *Les cultes sous la Terreur en Loir-et-Cher (1792-1795)*, Blois, 1929.
- GALLERAND (chanoine Jules), *François de Crussol d'Uzès, troisième évêque de Blois*, Cahier du Tricentenaire, n° 7.
- HUBERT-FILLAY, *22 août 1914. Le 113<sup>e</sup> à Signeulx*, n. d. [Bibliothèque « Abbé Grégoire » de Blois, LC 1667].
- LEBRUN (François), *Les hommes et la mort en Anjou aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, Paris : Mouton, 1971.
- PESCHOT (André), « La Touche-Hersant. Recherches historiques et généalogiques », *Bulletin de la Société Dunoise*, t. X (1901-1904).
- PRUDHOMME (André), « Les chouans sous le Directoire en Loir-et-Cher (décembre 1798-mars 1800) – 1 », *SSLCC*, 1993 et 1994.
- *Quatre années de misère, 1914-1918. Journal de M. Auguste MICHEL, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 113<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie*, Bibliothèque municipale de Blois, LB 5054.

### Ouvrages et travaux concernant le Vendômois

- BARTHELEMY (Dominique), *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris : Fayard, 1993.
- BLANCHARD (abbé Onésime), « Les du Bellay à Glatigny », *BSAV*, 1897-1898.
- BRISSET (abbé Paul), *Histoire de Montoire*, Montoire : Ferré Impimeur-éditeur, 1936.
- BOUIS (Régis), « Le patriote Pierre-Nicolas Hésine. Ses luttes ardentes en Loir-et-Cher de la veille de la Révolution à la Restauration (1785-1817) », *BSAV*, 1969, 1970, 1971, 1973.
- BUFFEREAU (Alric), *Carnets de guerre 1914-1918*, Vendôme : Éditions Librairie, 1983.
- Collectif [ss. dir. WAGRET (Paul)], *Histoire de Vendôme et du Vendômois*, Toulouse : Éditions Privat, 1984.
- Collectif [ss. dir. LOISEL (Jean-Jacques) et VASSORT (Jean)], *Histoire du Vendômois*, Vendôme : Éditions du Cherche-Lune, 2007.
- FERRAND (Gérard) et LORAIN (Jean-Marie), « Inventaire des sources de Loir-et-Cher – canton de Montoire », *BSAV*, 1988.
- LAUNAY (Gervais), « Renseignements préhistoriques, historiques et archéologiques sur les huit cantons de l'arrondissement de Vendôme », Ms. 383 [BCTV].
- LAUNAY (Gervais), *Journal d'un Vendômois, août 1870-décembre 1871*, Vendôme : Éditions du Cherche-Lune, 2011.
- MALARDIER, « Recherches historiques sur le canton de Montoire », *BSAV*, 1890.
- MARTELLIERE (Paul), *Glossaire du Vendômois*, Orléans, 1893 ; Marseille : Laffitte Reprints, 1978.
- LEGRAS (Max), *Troubles et émotions en Vendômois sous la Révolution*, mémoire de maîtrise, université de Tours.
- LESUEUR (D<sup>r</sup> Frédéric), *Les Églises de Loir-et-Cher*, Paris, Éditions A. & J. Picard, 1969.
- MENARD (Michèle), *Une histoire des mentalités religieuses aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Mille retables de l'ancien diocèse du Mans*, Éditions Beauchesne, 1980.

- METAIS (abbé Charles), *Les petites écoles à Vendôme et dans le Vendômois*, 1886.
- METAIS (abbé Charles), *Vendôme pendant la Révolution*, rééd. Société archéologique du Vendômois, 1989.
- NEILZ (Stanislas), « Vigne, vigneron », *Almanach agricole de l'arrondissement de Vendôme*, 1851.
- PETIGNY (Jules de), *Histoire archéologique du Vendômois*, Vendôme : Henrion, 1849.
- RIGOLLET (Gilbert), *Le Vendômois sous l'Occupation*, Vendôme, 1984.
- ROCHAMBEAU (Achille Lacroix, M<sup>is</sup> de) *Biographie vendômoise*, Paris, 1884.
- SCHWEITZ (Daniel), *L'Identité « traditionnelle » du Vendômois*, Vendôme : Éditions du Cherche-Lune, 2008.

### **Ouvrages et travaux concernant Ternay et communes limitrophes**

- CHIDAINE (Geneviève), *Bois-Freslon*, plaquette de 6 pages, avril 1981.
  - CLEMENT (Paul), « Documents sur la commanderie d'Artins (Bas Vendômois) », *BSAV*, 1904, p. 250-293.
  - CLEMENT (Paul), *Monographie de la paroisse des Hayes-en-Vendômois*, Vendôme : Impr. G. Vilette, 1905.
  - CLEMENT (Paul), *Monographie de Ternay*, 1909.
  - CLEMENT (Paul), « Trois haches de bronze du Vendômois », *BSAV*, 1909, p. 270-273.
  - CLEMENT (Paul), « Découverte de deux camps nouveaux en Vendômois », *BSAV*, 1909, p. 300-318.
  - CLEMENT (Paul), « Nouvelles observations sur les enceintes de Ternay et des Hayes », *BSAV*, 1910, p. 223-228.
  - CLEMENT (Paul), *Monographie manuscrite d'Artins*.
  - COUDERC (Jean-Mary), « “Le Châtellier” aux Hayes (41), une enceinte cultuelle de la Tène III ? », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts & belles-lettres de Touraine*, 2013, p. 93-109.
  - NOUEL (E.), « Note sur une excursion archéologique à Ternay le 20 mars 1887 », *BSAV*, 1887, p. 168-171.
  - NOUEL (E.), « Note sur la trombe des Hayes », *BSAV*, 1872, p. 190-221.
- Oraison funèbre de M. Jaquet-Labayé, curé de la Sainte-Trinité et archidiacre de Vendôme, décédé le 25 février 1818* [Fonds ancien et local de la BCTV].
- PRUDHOMME (André), *Léon L'Héritier (1839-1914) et les voitures sans chevaux*, plaquette dactyl., 1985.
  - SAINT-VENANT (Raoul de), « Observations sur les vieilles enceintes de Ternay et des Hayes », *BSAV*, 1910, p. 80-85.
  - VALIN (É.), « Naissance d'une vocation de chercheur », *BSAV*, 1951.

Le bulletin du syndicat d'initiative de Ternay, créé en 1976 et devenu bulletin de l'Amicale des trois communes, contient un certain nombre d'articles intéressants pour l'histoire locale.

### **Ouvrages et travaux de Jean-Jacques Loisel**

- « Quelques considérations sur les mouvements démographiques à Ternay au XVIII<sup>e</sup> siècle », *BSAV*, 1975, p. 45-64.
  - « La population de Ternay et son évolution du Consulat à la IV<sup>e</sup> République », *BSAV*, 1977, p. 18-48.
  - *Vieux mots de Ternay et du Bas-Vendômois*, dactyl., 1978 [avec le concours de mon cousin, Max Saillard].
  - « Naître, aimer et mourir à Ternay au XVIII<sup>e</sup> siècle », *BSAV*, 1980, p. 67-85.
  - « Une vente aux enchères à Ternay en 1789 », *Histoire et traditions populaires du Bas-Vendômois*, n° 2, 1980.
  - *Le Crapaud de nuit*, 1<sup>re</sup> édition, Chambray-lès-Tours : Éditions C.L.D, 1982. Nouvelle édition, Vendôme : Éditions du Cherche-Lune, 2001.
  - « Écoliers à Ternay », dans *Vivre à Ternay*, n° 30, juillet 1982.
  - *Histoire d'un prieuré : Croixval*, Vendôme : Éditions Librairie, 1985 [avec le concours de Marie-Françoise Hellec].
  - « Croixval, le plus ronsardien des prieurés », *BSAV*, 1985, Bulletin spécial “Ronsard” ; p. 56-73.
  - « Croixval et l'Peau », *Gazette de la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher*, n° 23, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1985.
- Actes du colloque *Sources 85* tenu à Montoire le 5 octobre 1985 ; p. 17-20.
- « Plaidoyers pour un prieuré : des notabilités au secours de Croixval », *Histoire et traditions populaires du Bas-Vendômois*, numéro spécial « Ronsard », 1985.
  - « Le Crapaud de nuit : la traque continue », *Histoire et traditions populaires du Bas-Vendômois*, n° 18, 1988.
  - *Quand je suis vingt ou trente mois / Sans retourner en Vendômois*, Vendôme : Éditions du Cherche-Lune, 1990.
- Ouvrage coécrit avec Jacques-Henri ROUSSEAU ; dessins de Michèle LOISEL.
- « La place du village et les luttes d'influence idéologiques : l'exemple de Ternay », *BSAV*, 1990 ; p. 73-89.

- « Quand les monuments aux morts de 1914-1918 nous parlent », *Le Bas-Vendômois*, n° 1, 1993 ; p. 32-41.
- « Un pèlerinage oublié : la fontaine Saint-Benoît des Hermites », *BSAV*, 1996 ; p. 887-894.
- « La famille Thoinier : de l'opposition réfractaire au schisme de la Petite Église », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, tome 49, 1994 ; p. 81-106.
- « Le canton de Villedieu : foyer ou zone de contagion contre-révolutionnaire ? », *Villedieu-le-Château*, « Patrimoine dans votre commune », n° 8, Blois : CDPA 41, 1995 ; p. 50-60.
- *Ronsard, le poète à la plume de fer*, coll. « Regards sur les Lettres », Mouans-Sartoux : PEMF Ados, 2002. Ouvrage coécrit avec Jacques-Henri ROUSSEAU
- « Grandes manœuvres pour une petite élection. L'élection cantonale de Montoire en 1874 », *BSAV*, 2004, p. 101-117.
- « L'insecte au maillot jaune : le Phylloxéra », in PRUDHOMME (André), *Éclats d'histoire en Loir-et-Cher*, t. 2, Vendôme : Éditions du Cherche-Lune, 2006
- « Ronsard et les "gardiens de la contrée" », in collectif, *Dévotions populaires en Loir-et-Cher*, Cahier du Tricentenaire n° 9, 2, 2007, p. 22-38.
- « Les confréries à Ternay », dans *Dévotions populaires en Loir-et-Cher*, Cahier du Tricentenaire n° 9, Vendôme : Foi, culture et laïcité/Éditions du Cherche-Lune, 2007, p. 39-52.
- « Autour de Croixval : Ronsard et le monde paysan », in collectif, *Sur la route des Muses et des Géants*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 2006.
- « Prunay sous la Révolution : la guerre des curés », *Prunay*, Patrimoine dans votre commune n° 50, Blois : CDPA 41, p. 41-54.
- « Charles Guitton ou la résurrection du soldat presque inconnu », *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, année 2010 ; p. 66-94.
- *Lieux ronsardiens*, Vendôme : Association Pierre de Ronsard / Éditions du Cherche-Lune, 2012.
- « À Croixval : Ronsard en son intimité », *BSAV*, 2017 ; p. 97-108.
- « Le camp d'aviation anglais de Poulines », dans MARMION (Gérard), *Villerable. Un village se penche sur son passé*, Vendôme : Éditions du Cherche-Lune, 2014, p. 200-226.
- « Le théologien Pierre Collet (1693-1770), né à Ternay et oublié des Vendômois », *BSAV*, 2015 ; p. 75 à 96.
- « Aperçu de l'œuvre de Pierre Collet (1693-1770) », *BSAV*, 2016 ; p. 257-272.
- « Mémoire des morts, parole des vivants. Les monuments aux morts de la Grande Guerre », *BSAV*, 2016 ; p. 31-46.
- « Les prêtres du Vendômois et la Révolution française », publication électronique mise en ligne sur le site de la Société archéologique du Vendômois, avril 2021, 296 pages.

### **Informations sur les illustrations**

Les photographies modernes ont été réalisées par Michèle Loisel.

P. 2 : Blasons réalisés par Jean-Paul Fernon. – P. 5 : Source : Wikipédia. – P. 6 : « Album Launay » [Coll. BCTV]. – P. 18 : Gravure d'Israël Sylvestre (1621-1691). – P. 19 : Gravure de Pérelle. – P. 23 : « Album Launay » [Coll. BCTV]. – P. 24 haut : Coll. BCTV. – P. 24 bas : Coll. évêché de Blois. – P. 27 : Plan terrier de Croixval [Mairie de Ternay]. Schéma explicatif par J.-J. Loisel. – P. 31 : CPA, Coll. auteur. – P. 32 : AD 41, G 2192. – P. 33 : AD 41, G 2192. Registre du notaire Percheron. – P. 34 : AD 41, G 2192. – P. 35 : AD 41, G 2192. – P. 38 : Coll. part. – P. 41 : Archives auteur. – P. 50 : AD 41, registre paroissial de Ternay. – P. 50 : AD des Yvelines. – P. 50 : Source : BnF Gallica. – P. 51 : Source : BnF Gallica. – P. 52 : Coll. auteur. – P. 52 gauche : Portrait de la dauphine M.-J. de Saxe par Nattier [château de Versailles]. – P. 52 droite : Portrait du dauphin Louis de France [Coll. Musée Antoine-Lécuyer, Saint-Quentin]. – P. 54 : Détail du plan de Saint-Victor, vers 1550. – P. 54 : Coll. auteur. – P. 55 : Coll. auteur. – P. 55 : Coll. Musée de Bretagne. – P. 61 : cartes établies par J.-J. Loisel. – P. 63 : carte établie par J.-J. Loisel. – P. 66 : graphique établi par J.-J. Loisel. – P. 68 : gauche : Archives diocésaines de Blois. – P. 68 : droite : carte établie par J.-J. Loisel. – P. 69 : Estampe de François Bonneville, 1797 [Bibliothèque en ligne Gallica]. P. 71 : « Album Launay » [Coll. BCTV]. – P. 73 : « Album Launay » [Coll. BCTV]. – P. 73 bas gauche : Coll. évêché du Mans. – P. 73 bas droite : Coll. Musée d'art diocésain de Blois. – P. 74 : Coll. auteur. – P. 77 : Musée Carnavalet. – P. 80 : Dessin extrait d'une bande dessinée sur l'abbé Dujarié. – P. 81 : Archives diocésaines de Blois. – P. 82 : Joseph Jacquet de Lahaye, église de Savigny-sur-Braye. – P. 82 : Coll. Château de Versailles. – P. 88 haut : Coll. SAV, cl. B. Diry. – P. 88 bas : Sacristie de la cathédrale Saint-Julien du Mans. – P. 89 : Coll. SAV, cl. B. Diry.

## Table des matières

<i>Le XVI<sup>e</sup> siècle, au bal de l'amour et de la mort</i>	p. 2
<i>La seigneurie de Ternay au XVI<sup>e</sup> siècle</i>	p. 2
<i>L'église et sa chapelle</i>	p. 3
<i>L'ascension des seigneurs de Boisfreslon</i>	p. 4
<b>Ronsard en son pays</b>	p. 6
<i>Le prieur de Croixval</i>	p. 6
<i>Le « paradis terrestre » de Ronsard</i>	p. 8
<i>Le « siècle de fer »</i>	p. 12
<b>L'âge classique</b>	p. 16
<b>Les grandes Dames de Ternay</b>	p. 16
<i>Antoinette de Pons, marquise de Guercheville</i>	p. 16
<i>Jeanne de Schomberg, duchesse de Liancourt</i>	p. 18
<b>Le retable de l'église de Ternay</b>	p. 19
<b>Le temps des du Bellay</b>	p. 22
<i>Claude du Bellay, l'ami de César de Vendôme</i>	p. 22
<i>Une solide implantation locale</i>	p. 23
<i>Les du Bellay et la collégiale Saint-Georges de Vendôme</i>	p. 24
<i>La sœur ursuline janséniste</i>	p. 24
<i>Des du Bellay aux Montigny</i>	p. 25
<b>De multiples seigneuries</b>	p. 25
<i>Fains</i>	p. 25
<i>Croixval</i>	p. 26
<i>Boisfreslon</i>	p. 31
<i>Roc-en-Tuf</i>	p. 33
<i>La cure de Ternay</i>	p. 34
<i>Divers</i>	p. 35
<b>Chicanes seigneuriales</b>	p. 37
<i>L'« assassinat » du chien du commandeur d'Artins</i>	p. 37
<i>La guerre des deux François</i>	p. 38
<b>Tendances démographiques</b>	p. 39
<i>Au XVII<sup>e</sup> siècle : famines, disettes, épidémies...</i>	p. 39
<i>Au XVIII<sup>e</sup> siècle : premiers pas vers un nouveau modèle démographique</i>	p. 41
<b>L'énigme « Pierre Collet »</b>	p. 49
<i>Du berceau à Saint-Lazare</i>	p. 49
<i>Adversaire des jansénistes</i>	p. 50
<i>Le confesseur du Dauphin</i>	p. 51
<i>L'automne d'une vie laborieuse</i>	p. 53
<i>Un maître de la théologie morale au XVIII<sup>e</sup> siècle</i>	p. 53
<i>Un regard de moraliste sur toute la société de son temps</i>	p. 54
<i>Les biographies ou la quête de destins exemplaires</i>	p. 55
<b>Caprices de la nature et précarité sociale</b>	p. 56
<i>Au XVIII<sup>e</sup> siècle</i>	p. 56

<i>Au XVIII<sup>e</sup> siècle</i>	p. 57
<b><i>La vigueur des confréries au XVIII<sup>e</sup> siècle</i></b>	p. 58
<b><i>Fragiles lumières du siècle des Lumières</i></b>	p. 59
<i>Petite école</i>	p. 59
<i>L'aide à la vie</i>	p. 60
<b><i>Turbulences révolutionnaires</i></b>	p. 61
<b><i>La vie quotidienne</i></b>	p. 61
<i>Le « grand orage » et autres calamités agricoles</i>	p. 61
<i>Allergie aux impôts</i>	p. 62
<i>Ventes de biens nationaux</i>	p. 63
<i>Un village surtout épris de stabilité</i>	p. 64
<b><i>Le Crapaud de nuit</i></b>	p. 65
<i>Une famille de petits notables villageois</i>	p. 65
<i>Gabriel Pierre Loysel, curé intrus puis rétracté</i>	p. 67
<i>La naissance du « Crapaud de nuit »</i>	p. 70
<i>Une « influence pestilentielle »</i>	p. 72
<b><i>Contre-révolution, chouannerie</i></b>	p. 74
<i>Mauvaise volonté paysanne</i>	p. 74
<i>Figures contrerévolutionnaires locales ?</i>	p. 75
<i>Ternay, foyer de chouannerie ?</i>	p. 77
<b><i>Les patriotes</i></b>	p. 83
<i>Louis Belle, le nouveau maître de Croixval</i>	p. 83
<i>Nicolas Leroy, le notaire</i>	p. 84
<i>Alexandre Dubreuil, l'ancien « curé rouge »</i>	p. 86
<i>Claude Mettaye, l'instituteur</i>	p. 87
<b><i>Dernière minute...</i></b>	p. 88
<i>L'antiphonaire de Ternay</i>	p. 88
<i>Complément généalogique à propos du « Crapaud de nuit »</i>	p. 91
<b><i>Orientation bibliographique générale</i></b>	p. 93